

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

REUNION DES 11 ET 12 AVRIL 2017

Présidence de M. Patrice JOLY

Les mardi 11 et mercredi 12 avril 2017, M^{mes} et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique à l'Hôtel du Département, salle François Mitterrand, essentiellement pour l'examen du budget primitif de l'exercice 2017.

SÉANCE DU MARDI 11 AVRIL 2017

(La séance est ouverte à 9 h 37, sous la présidence de M. Patrice Joly, Président du Conseil départemental de la Nièvre)

OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. le Président :

Nous allons commencer notre session.

Je voudrais saluer les personnes du public, en particulier la direction du SDIS qui est présente, mais également les représentants des sapeurs-pompiers. Nous aurons l'occasion de parler de la situation du SDIS lorsque nous évoquerons la contribution du Département. Vous savez qu'il y a en ce moment des échanges sur l'organisation du service et sur la situation des effectifs. Nous y reviendrons.

Je voudrais également, en ce début de session, saluer la mémoire de Guy Journiac, qui fut conseiller départemental de Saint-Pierre-le-Moûtier durant de nombreux mandats. Je ne suis pas sûr que dans cette salle certains d'entre vous aient siégé avec lui.

Cette année a vu la disparition de nombreux conseillers départementaux. Nous avons, lors de notre dernière session, salué la mémoire de nos collègues, avec lesquels nous avons été nombreux à avoir siégé au sein de cette institution.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président :

Mesdames et Messieurs les élus, les conseillers départementaux, les conseillers délégués, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, monsieur le Directeur général des services, Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux adjoints, mesdames, messieurs les collaborateurs de l'institution départementale. Je vois également dans la salle Thierry Doubre, Président de la Fédération du Bâtiment, et avec lequel nous travaillons en étroite collaboration et en bonne entente, chacun bien évidemment dans nos responsabilités respectives.

Comme chaque année, à la même époque, j'ouvre cette importante session de notre assemblée départementale qui est consacrée aux comptes annuels.

Nous allons ainsi, ensemble, d'une part, au travers du compte administratif 2016 constater le travail réalisé par notre collectivité au cours de l'année passée, et, d'autre part, choisir les politiques que nous entendons mener, à travers le vote du budget départemental, en 2017.

2016 fut une année chargée au plan international comme aux plans national et local.

Juillet 2016 restera associé à l'effroyable attentat de Nice et à cette menace terroriste qui attise les peurs, exacerbe les inquiétudes, face à laquelle nous ne devons pas baisser la garde, bien sûr en termes de sécurité, mais également de citoyenneté, de solidarité et de fraternité.

2016 restera également dans nos mémoires européennes collectives comme l'année du *Brexit*, la victoire du repli sur soi, de la désunion de l'Europe, comme une réponse aux difficultés économiques et sociales nationales.

Cette année 2016 est marquée par la situation en Syrie et ses conséquences humaines que vous connaissez : des civils jetés sur les routes qu'il était de notre devoir d'accueillir dans les meilleures conditions possible. À Calais, nombreux étaient ceux qui rêvaient dans leurs abris de fortune d'un bel avenir outre-Manche. Le gouvernement, pour les protéger, a décidé de solliciter tous les territoires pour leur offrir un accueil décent. Nous avons, et j'en suis fier, pris notre part dans ce devoir d'hospitalité. Je crains, et les événements qui se sont produits ce week-end me donnent malheureusement raison, que cette situation ne perdure. Personne n'est en capacité d'en mesurer toutes les conséquences, même à court terme, et c'est là une source très vive d'inquiétudes.

Ces événements ont bien évidemment des répercussions aux niveaux national et local dans la perception que nous avons de l'avenir et la manière de nous y projeter.

Sur le plan national, dans un domaine tout autre, mais qui nous concerne directement, 2016 est l'année de la mise en œuvre de la réforme territoriale. La loi NOTRe a supprimé la clause de compétence générale pour les départements et a redéfini nos domaines d'intervention, avec très concrètement pour nous, et de manière la plus significative, le transfert de la compétence Transports à la Région.

L'année 2016 a été celle de ces nouvelles grandes régions et des élections qui ont permis à Marie-Guite Dufay de devenir Présidente de cette très grande région Bourgogne Franche-Comté.

Il ne me semble pas nécessaire d'aller plus loin dans cette description des faits marquants de l'année 2016. Vous l'avez compris, celle-ci nous a tous secoués, bousculés, agités.

Et que dire de cette année 2017 déjà bien entamée !

Donald Trump a pris la Présidence des États-Unis. Et ce qu'il est, ce qu'il dit, ce qu'il fait et la façon dont il agit, plongent le monde dans une totale perplexité qui nourrit l'inquiétude.

Par ailleurs, notre pays connaît l'une des plus étonnantes campagnes d'élection présidentielle qui soient. Les partis « traditionnels » vacillent. Les socialistes s'écartèlent entre le candidat issu des primaires et un candidat qui explique que droite et gauche n'existent plus, et attire tous azimuts des plus vieux communistes aux plus libéraux des politiques autour de sa personnalité plutôt que d'un programme. Les républicains tentent d'atténuer les révélations sur leur candidat qui se disait le plus rigoureux de tous. Le front national n'est plus en embuscade, il avance crânement, et affiche haut et fort sa volonté de gouverner à droite toute...

Les États-Unis ont élu à la Présidence un Donald Trump, qui clamait sa volonté de fermer les frontières, d'expulser les immigrés, de casser les quelques avancées sociales réalisées par son prédécesseur en matière d'accès à la santé. Les Britanniques ont voté en faveur du *Brexit*. Chaque fois, alors que s'exacerbent les pires nationalismes, on entend que le sentiment d'abandon, de relégation de certains territoires explique en partie ces votes.

En tant que Président de l'Association Nationale Nouvelles Ruralités, c'est un sentiment contre lequel je me bats, convaincu de la richesse de nos territoires, de leur capacité à innover, à expérimenter, de leur contribution à la valeur ajoutée de notre pays. Convaincu qu'il nous faut construire un nouveau récit sur cette vie dans nos campagnes, sur ce qu'elle a de positif.

Je voudrais ici lancer un appel à tous les Nivernaises et Nivernais à travers vous tous, chers collègues. Dans moins de quinze jours, deux candidats resteront en lice pour la Présidence de la République. Quel projet porteront-ils pour l'avenir de nos territoires ? Le repli sur soi ou une place faite à tous ? La négation des risques climatiques ou la décision d'y faire face ? L'accroissement des inégalités ou la recherche de nouveaux modes de répartition de la richesse ? La suppression de plusieurs centaines milliers de fonctionnaires ou la garantie de services publics accessibles à tous ?

Je ne suis pas de celles ou ceux qui pensent que droite et gauche, c'est pareil. Que les politiques ne peuvent plus rien pour améliorer le quotidien des citoyens. Que c'est la faute à l'Europe, la faute à l'étranger, la faute aux plus pauvres.

Penser ainsi, c'est être républicain !

Je suis de ceux et de celles qui pensent, que les services publics doivent être protégés, que les collectivités locales doivent être soutenues, que l'égalité entre territoires ruraux, périphériques ou urbains doit être une priorité. Que l'égalité des chances doit être renforcée.

Penser ainsi, c'est être de gauche !

Pour faire face aux enjeux que connaît notre société, il nous faut nous engager dans la transition économique, énergétique, climatique, démocratique... Nous sommes dans un temps qui nous oblige à des audaces pour construire la société, la France et le monde de demain. À cet égard, seuls les programmes des candidats de gauche font preuve d'imagination à la hauteur de la situation actuelle, et plus particulièrement celui de Benoît Hamon le plus pertinent sur le travail, l'environnement, les institutions

Cette campagne interroge, inquiète, perturbe, mais votre voix est une voix et compte autant, ni plus ni moins qu'une autre. Alors, laissez vivre cette petite musique qui nous souffle ces mots de liberté, d'égalité, fraternité. Elle est la seule qui soit digne.

Dans ce « fracas du monde », quel doit être notre rôle ? Comment exercer utilement ce mandat que nous ont confié les citoyens nivernais ? La réponse est dans ces documents que nous allons examiner aujourd'hui : en veillant avec exigence et capacité d'innovation à maintenir le service public départemental.

Le budget primitif est notre feuille de route pour 2017. En adoptant en effet le budget, nous décidons de l'action quotidienne de notre institution, de ce que nous avons l'intention de faire, de réaliser avec et pour les Nivernais, avec et pour les territoires.

L'année dernière, lors de notre session budgétaire, nous avons adopté puis publié un plan d'actions pour les cinq années à venir et qui concernait l'ensemble de nos domaines de compétences.

Le budget 2017 a vocation à décliner pour cette année la mise en œuvre de ce projet 2016-2021, avec une réelle ambition pour le développement de la Nièvre, et les politiques publiques dont nous voulons que les Nivernais bénéficient pour leur propre développement et épanouissement.

Quels sont les fondamentaux de notre projet départemental ?

D'abord, développer durablement le département : renouvellement de l'Agenda 21

Le développement durable est bien évidemment traduit *via* notre projet de développement reconnu par l'Etat Agenda 21.

Il inspire les projets et les actions que nous menons. Il cultive une manière d'agir dans la Nièvre et nous permet de nous distinguer en nous appuyant sur nos spécificités et sur notre image.

C'est ainsi que nous venons d'être labellisés Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte par le ministère de l'Environnement. Cette labellisation inclut un accompagnement financier sur certains de nos projets, comme la Watt Way sur le circuit de Magny-Cours. Nous pouvons être fiers de cette labellisation qui est une reconnaissance de notre stratégie en faveur du développement durable.

À la fin de cette session, nous signerons la convention Territoire à Énergie Positive que nous a adressée le ministère. Ainsi labellisé, notre territoire est reconnu comme territoire d'avenir et d'innovation.

Nous signerons d'ailleurs un second document : l'autorisation m'est donnée de conclure le contrat de prêt à taux zéro qui nous est accordé par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'équipements durables. Ce sont 4 M€ ainsi obtenus à taux zéro.

2017 sera aussi l'année de renouvellement de notre Agenda 21, sur lequel nous aurons à travailler avec les Nivernais et les élus locaux.

En matière de développement économique, la loi NOTRe a réduit nos capacités d'intervention directe, ce qui ne nous empêchera pas d'agir pour la création d'emplois et de valeur ajoutée sur notre territoire en partenariat avec les communautés de communes et d'agglomération, notamment à travers la mission de développement économique que nous avons confiée collectivement à Nièvre Aménagement. Nous continuerons à soutenir le tourisme en lien avec notre démarche de renforcement de l'attractivité que pilote notre collègue Vanessa Louis-Sydney.

Après une année catastrophique de tous points de vue pour notre agriculture avec la conjugaison de plusieurs crises sanitaires,

climatiques, économiques, nous continuerons à agir dans les nouveaux cadres qui nous sont définis aux côtés de la Région pour construire l'avenir de cette importante activité économique de notre département. C'est la mise en place du projet de la ferme du Marault et ses modalités de fonctionnement pour en faire notamment un centre de ressources de l'agriculture nivernaise. C'est la recherche de nouveaux axes d'activités pour notre laboratoire départemental en particulier dans le domaine de la génomique. C'est la recherche de la valorisation de nos productions localement avec le développement des circuits courts selon les orientations de la mission « AIDER » et en nous appuyant sur les moyens qui nous ont été accordés par l'État qui a retenu notre Projet Alimentaire Territorial. Jocelyne Guérin pilote ces actions.

Le développement passe aussi par l'amélioration des moyens de communication : nous augmenterons en 2017 les crédits destinés à l'entretien des routes, et à la création de nouveaux axes routiers. Nous déciderons également, si vous en êtes d'accord, le lancement de la réfection du pont de Fourchambault, qui se déroulera en deux ans et qui constitue un enjeu important pour le développement de la commune et de l'agglomération de Nevers. Nous démarrerons les études pour le pont de Decize. Nous assurerons notre participation pour le financement de l'autoroute A77, pour finaliser ce désenclavement attendu depuis trop longtemps. Nous développerons les technologies haut débit pour faciliter la mise en œuvre de nouveaux modes de fonctionnement des entreprises et accueillir de nouvelles populations. Les études pour le déploiement du très haut débit et la montée en débit pour les zones non couvertes commenceront en 2017.

Le développement durable, c'est aussi consolider les solidarités humaines et territoriales. La loi NOTRe nous a de plus confié cette responsabilité. Notre objectif : garantir la solidarité dans la proximité. Œuvrer pour la justice sociale, dans les actes et dans les faits, partout dans la Nièvre. Mener nos actions à destination de tous les habitants de la Nièvre. C'est la ligne directrice de notre projet.

C'est ainsi que nous poursuivons nos efforts à destination des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, pour leur permettre de faire face à la perte d'autonomie, et dans le respect de leur parcours de vie, de leur projet personnalisé. C'est ainsi que nous poursuivons le travail de conception de la maison de retraite du futur portée par Fabien Bazin ou encore le soutien aux services d'aide à domicile et la recherche d'une tarification égalitaire des services, quel que soit le lieu d'activité sur le territoire départemental. C'est ce travail que mène le Vice-président Alain Lassus.

Même si heureusement nous commençons à sentir les effets de la reprise avec un tassement de l'évolution du nombre d'allocataires du RSA, nous continuerons à développer de nouveaux dispositifs pour accompagner les Nivernais en difficulté d'insertion à la suite de l'expérimentation en cours sur Decize. Nous accompagnerons la belle

expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée », portée par notre collègue Jacques Legrain.

Nous réviserons notre politique de protection de l'enfance et de la famille, notamment à l'occasion de la redéfinition du projet d'établissement de la MADEF, et réfléchirons à la mise en œuvre de dispositifs de prévention spécialisée adaptés à la situation telle que décrite dans le diagnostic réalisé en 2016-2017 et dont les grandes lignes ont été présentées par notre collègue Philippe Morel lors de notre dernière session. Ce nouveau dispositif sera pris en compte et intégré dans le contrat d'agglomération que nous signerons à l'automne prochain avec l'Agglomération relativement à l'ensemble des actions et opérations que le Conseil départemental financera sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération.

Nous poursuivrons notre objectif ambitieux de rénovation de logements, avec cette nouvelle possibilité offerte par le fonds de mutualisation des avances pour inciter les particuliers à la rénovation de leurs logements.

L'ensemble de cette démarche Agenda 21 et développement durable du territoire exige de nous que nous préparions l'avenir de nos jeunes, en facilitant leurs projets d'études et en investissant dans les collèges pour qu'ils effectuent leur scolarité dans des conditions optimales, en les incitant à découvrir le monde, et en leur donnant envie de revenir s'installer dans la Nièvre. Cela explique notre exigence de développer les formations supérieures dans la Nièvre afin d'élargir l'éventail des possibles et en réduisant les charges financières pour les familles. C'est le sens de notre combat pour la PACES et pour la création d'un IUT dans la Nièvre, pour lequel je tiens à vous remercier de votre engagement et pour lequel j'appelle les Nivernais à nous rejoindre en signant la pétition que nous avons lancée sur internet.

La démarche Agenda 21 nous invite à penser participation citoyenne, partenariats, collaboration avec nos partenaires, institutionnels, associatifs, dans tous les domaines, qu'il s'agisse des solidarités, des loisirs, de la culture, et du sport. Et je veux ici souligner l'effort considérable que nous réalisons pour maintenir nos aides en faveur de la culture et du sport dans un contexte budgétaire particulièrement contraint. Il en est de même s'agissant du maintien de notre contribution au SDIS au moment où dans de nombreux départements cette contribution est à la baisse.

L'un des meilleurs exemples de cet esprit collaboratif est la façon dont se déroule depuis quelques mois la réflexion sur l'attractivité de la Nièvre, copilotée par l'Agence de Développement Touristique et le Conseil départemental. La démarche, animée par notre collègue Vanessa Louis-Sidney, met autour de la table de nombreuses collectivités territoriales, des entreprises, des institutions, des acteurs culturels et des habitants de la Nièvre, soucieux de valoriser les atouts de notre territoire.

Enfin, cette démarche Nièvre 21 nous conduit à penser préservation de l'environnement, de la planète, dans tout ce que nous faisons : expérimenter de nouveaux revêtements pour les routes, et mettre en œuvre des pratiques d'entretien plus respectueuses de l'environnement, valoriser la filière bois et autres ressources naturelles. Dans la Nièvre, la transition énergétique n'est pas une expression vide de sens, vous l'aurez compris.

L'année 2017 commence avec le bouleversement que constituent la fusion des communautés de communes et la naissance de nouveaux territoires d'action publique.

Dans nos relations avec les collectivités locales de la Nièvre, nous le savons, il devient nécessaire d'envisager de nouveaux partenariats, fondés sur une vision partagée de l'avenir de la Nièvre et de ses territoires.

Conscients d'être le principal partenaire des communes et des intercommunalités dans un territoire qui ne compte pas de très grande collectivité, nous continuerons à les accompagner dans leur développement, à soutenir les projets qu'elles initient. Nous ferons en sorte, ensemble, d'aller chercher d'autres soutiens financiers, auprès de l'Europe, de l'Etat, et nous aiderons communes et intercommunalités à aller chercher ces soutiens, à monter techniquement les dossiers de subventions indispensables à tout développement.

C'est la raison pour laquelle en 2017 sera mené un travail de renforcement de l'ingénierie territoriale que nous mettons à disposition des collectivités nivernaises notamment dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages.

Nous aurons à redéfinir de nouveaux modes d'accompagnement financier des territoires dans le cadre de nouvelles contractualisations, afin notamment d'assurer la solidarité territoriale et d'accompagner le développement. En attendant, pour 2017, je propose de maintenir à son niveau antérieur la dotation cantonale d'équipement accordée aux communes et aux intercommunalités.

Grâce à l'augmentation du foncier bâti en 2016, nous avons pour partie compensé les baisses de dotations de l'État. Aussi, malgré les contraintes financières qui sont les nôtres encore en 2017, et que détaillera notre Vice-président aux finances, Daniel Barbier, comme nous nous y étions engagés, le budget sera adopté sans augmentation de la fiscalité.

Nous n'augmenterons donc pas cette année la fiscalité, ni cette année, ni d'ailleurs les suivantes, jusqu'à la fin de mon mandat. La décision difficile d'augmenter cette fiscalité en 2016 a permis que soit améliorée notre capacité d'autofinancement, et par là même notre capacité d'investissement. Elle nous a redonné des marges de manœuvre qui seront concrètement utiles aux Nivernais et favorables

aux entreprises de la Nièvre, particulièrement dans le bâtiment et les travaux publics, puisqu'elles nous permettent cette année d'augmenter notre budget Routes, de lancer de nombreux travaux dans nos bâtiments. Je pense particulièrement aux logements des services sociaux de Clamecy et La Charité-sur-Loire.

Enfin, nous avons adressé avec les parlementaires, les présidents des principales communautés de communes, et je veux citer notamment notre collègue de Cosne, Thierry Flandin, un courrier au Premier ministre demandant qu'il puisse étudier de près la situation de notre territoire. Nous avons reçu la réponse de Matignon, qui missionne le Préfet de la Nièvre pour l'élaboration d'un contrat de développement pour la Nièvre. C'est une bonne nouvelle pour notre territoire.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, je voudrais m'inscrire pleinement dans ce concept de territoire à énergie positive dans lequel nous nous reconnaissons.

Avec une collectivité forte de ses agents, forte d'une nouvelle organisation au plus près des besoins des habitants et des territoires que nous mettons en place, et qui – et c'est bien cela la force d'une fonction publique que d'aucuns ont envie de faire se dissoudre –, sont en mesure de mettre leur savoir-faire, leurs compétences au service de l'intérêt général.

Un territoire à énergie positive, disais-je, avec des élus qui veulent continuer à prouver que faire de la politique, faire des choix, préserver l'action publique, agir dans le sens de l'intérêt général, c'est utile aux habitants et aux territoires sur lesquels ils vivent.

Certes, et nos vice-présidents et les conseillers délégués ne me contrediront pas, cette année 2017 ne sera pas une année facile. Des économies, des ajustements ont été demandés à toutes les directions. Mais oui, nous continuerons à mener des politiques ambitieuses, de qualité, et à investir pour les Nivernais.

C'est, Mesdames et Messieurs, un budget réaliste, rigoureux et qui veut nous permettre d'engager la collectivité sur la voie de l'innovation, l'anticipation, la recherche de solutions nouvelles.

Ces deux jours de débat seront, j'en suis certain, de beaux moments d'échanges, de discussions, dans le respect total de nos valeurs républicaines, seules dignes de fonder notre démocratie.

René Descartes écrivait dans *Passions humaines* : « *La volonté est tellement libre de sa nature qu'elle ne peut jamais être contrainte* ». Eh bien oui, la transparence nous oblige à dire ces contraintes, à en mesurer les effets, et à prendre les mesures d'économie et de rigueur qui s'imposent ; elles ne doivent en rien obérer notre volonté d'agir.

Je vous remercie de votre attention.

Je vous propose que nous commençons par une rétrospective des années 2016, avant d'engager le débat sur 2017.

(Il est procédé à la projection d'une vidéo présentant un certain nombre de réalisations menées en 2016)

M. le Président :

Cette rétrospective nous a permis de mesurer l'éventail des actions que nous menons ou que nous soutenons. Il ne s'agit bien évidemment que d'une petite partie de ces actions, en plus avec un biais : les photographies sont prises par rapport aux actions qui sont menées, mais il y a des domaines où l'on a un peu moins d'habitude de prendre des photos. Vous avez vu que la culture est bien illustrée ; la voirie l'est un peu moins. Pour autant, les budgets ne sont pas exactement de même niveau. Mais il était intéressant, à un moment donné, de voir cette diversité des champs de nos interventions.

Je voulais vous signaler, avant de vous donner la parole, que Pascale de Mauraige est absente, et qu'elle a donné pouvoir à Thierry Flandin, qu'Anne-Marie Chêne est absente et a donné pouvoir à Michel Veneau, que Daniel Bourgeois a le pouvoir d'Alain Herteloup, que Michèle Dardant a le pouvoir de Nathalie Forest, que Joëlle Julien a donné pouvoir à Jacques Legrain, que Stéphanie Bézé a donné pouvoir à Maryse Augendre, et qu'Anne Vérin a donné pouvoir à Fabien Bazin.

M. Morel :

Mme Granclerc m'a donné pouvoir.

M. le Président :

Mme Granclerc a donné pouvoir à Philippe Morel.

Je vais prendre les demandes d'intervention. J'ai vu la main levée de Daniel Rostein. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Mme Boirin. M. Hourcabie. M. Morel.

Monsieur Rostein, vous avez la parole.

M. Rostein :

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues.

Nous sommes réunis aujourd'hui en session pour débattre du projet de budget 2017 de notre Département.

Si toutes les réunions de notre Assemblée sont importantes, celle-ci l'est encore davantage, car elle précède de quelques jours le premier tour de l'élection présidentielle. C'est une échéance électorale majeure

pour notre pays, et pourtant son issue n'a jamais été aussi incertaine, son enjeu aussi déterminant pour l'avenir de la France dans un contexte national, européen et international instable et dangereux.

Un tel contexte doit nous inciter à la raison plus qu'à la passion. Parce que nous sommes des élus de la République, nous avons la responsabilité et le devoir d'adresser un message fort à nos concitoyens pour qu'ils reprennent confiance et espoir, et pour qu'ils ne cèdent pas aux sirènes du nationalisme ou du populisme qui entraînerait la France dans le chaos.

Notre débat budgétaire pendant ces deux jours pourrait nous y aider si nous arrivons à dégager un cap, et à affirmer une réelle volonté de redressement de la Nièvre, quelles qu'en soient les difficultés, et celles-ci, mes chers collègues, ne manquent pas.

Personne en effet ici ne peut nier les difficultés de l'État et des collectivités territoriales, mais la Nièvre, plus que tout autre département, est particulièrement fragilisée par le poids de ses charges sociales, la faiblesse de l'épargne, et l'importance de sa dette, alors que le Département est frappé de plein fouet pour la baisse brutale des dotations de l'État. C'est une cure d'austérité sans précédent qui nous est imposée, et qui vient entraver notre action, comme celle des autres Départements, en totale contradiction avec l'article 72 de la Constitution, qui précise que *« les collectivités s'administrent librement par des Conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences »*.

De toute évidence, ce n'est plus le cas. Je considère donc que le gouvernement outrepassé ses prérogatives, et je vous demande, Monsieur le Président, en tant que Président de l'Association Nationale Nouvelles Ruralités, avec l'appui des parlementaires, de saisir le Conseil constitutionnel pour qu'il statue sur cette dérive gouvernementale qui menace la survie de nos collectivités.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle risque de se pérenniser. En effet, M. Macron a déclaré dans son projet que, s'il était élu Président de la République, il prévoyait un prélèvement supplémentaire de 10 Md€ aux dépens des collectivités. Aucun Département ne pourra surmonter cette nouvelle ponction et ce serait la mort programmée des Départements de France. Manuel Valls en avait rêvé, Emmanuel Macron, s'il est élu, risque de devenir le fossoyeur des Départements.

Le montant de l'addition est d'ores et déjà salé. De 2013 à 2016, le gouvernement a ainsi baissé la dotation globale de fonctionnement de 8,7 M€. Cette année, nous subissons une nouvelle baisse, de 3,8 M€. Qui plus est, le transfert de la compétence Transports à la Région, imposé par la loi NOTRe, se traduit par une perte de recettes évaluée à 8 M€ cette année.

Ces pertes de recettes importantes concourent au déséquilibre du budget, et nous imposent des coupes drastiques dans nos dépenses pour rétablir l'équilibre des comptes.

C'est la raison pour laquelle nous avons été également consternés, tout comme vous, Monsieur le Président, de constater que la Nièvre ne bénéficiait que d'une portion congrue dans la répartition du fonds d'urgence de 200 M€ destiné à aider les départements les plus en difficultés.

Construire un budget dans de telles conditions devient un exercice difficile, d'autant que nous sommes au taquet sur le plan fiscal, et à la limite de nos possibilités en matière d'endettement.

Depuis plusieurs années, nos marges bénéficiaires se resserrent, et nous subissons une diminution progressive de nos excédents de fonctionnement, ce qui compromet à terme le maintien d'une épargne efficiente, comme on a déjà pu le constater en 2015, où pour la première fois notre épargne nette est devenue négative, et que vous aviez cru bon d'augmenter le taux du foncier bâti pour redresser la situation. C'est ce qui nous différencie fondamentalement. Dans une conjoncture difficile, lorsque les recettes se font rares, nous préférons porter nos efforts vers la réduction des dépenses plutôt que vers l'augmentation des impôts.

À la lecture des différents rapports, nous reconnaissons un certain nombre d'efforts réalisés par les services du Conseil départemental, efforts qui permettent une efficacité améliorée dans la mise en œuvre des différentes actions de notre collectivité. Tous ces efforts vous semblaient impossibles à réaliser, et pourtant nous ne cessons de vous répéter que c'était possible. Nous sommes satisfaits, non seulement de vous avoir convaincu, mais également satisfaits, car dans ces domaines, nous démontrons à nos concitoyens que les efforts qu'ils doivent réaliser au quotidien, notre assemblée est également capable de les mettre en œuvre.

Ces efforts de réduction des dépenses sont-ils suffisants cette année ? Effectivement, si on se contente d'une gestion *a minima* qui permette de faire face à des recettes contraintes. Non, si nous avons l'ambition d'adresser un message fort à nos concitoyens, compte tenu du contexte, pour leur redonner du courage, et le sentiment d'être soutenus dans leurs projets et leurs actions qu'ils pourraient être amenés à entreprendre.

Vous allez nous dire que c'est difficile de faire plus sans compromettre la qualité du service public. On peut alors évoquer la masse salariale qui représente une charge de 64,5 M€. Les ratios comparatifs avec les départements voisins nous montrent que nous avons des dépenses par habitant dans ce domaine supérieures à celles des départements voisins, et que nous avons encore une marge de progression dans la réduction de cette charge.

La Cour des comptes, dans un récent rapport, ne dit pas autre chose lorsqu'elle plaide pour une meilleure maîtrise de l'évolution des effectifs. Un secteur qui recèle, selon les magistrats, d'importantes marges de manœuvre budgétaires. Tout en ajoutant qu'il existe également des leviers de maîtrise de la masse salariale, sur lesquels la collectivité pourrait agir davantage, comme le temps de travail, la gestion des carrières, le régime indemnitaire ou encore l'absentéisme.

On peut également noter l'augmentation importante des frais de séjour en établissement pour les personnes âgées. Ceux-ci ont progressé de 4,32 % de 2015 à 2016, et de 6,60 % de 2016 à 2017, ce qui représente une augmentation cumulée de 1 135 000 €. L'Observatoire national de l'action sociale (ODAS) souligne l'incohérence de ces augmentations alors que le nombre de personnes âgées en EHPAD est relativement stable du fait du vieillissement. Cette dépense sert surtout à payer un personnel à la limite du social et du médical. L'ODAS suggère donc une meilleure répartition de financement entre la Sécurité Sociale et le Département, de sorte que nous n'ayons à verser qu'une aide sociale à l'hébergement des personnes les plus pauvres.

Ces deux exemples, parmi d'autres, pour vous convaincre que vous disposez encore de marges de manœuvre pour davantage limiter vos dépenses. Et nous proposons un budget plus volontariste et plus ambitieux. Celui-ci ne nous satisfait pas. Nous considérons en effet que, si l'Etat a de lourdes responsabilités dans nos difficultés actuelles – et je crains, à venir –, vous devez également prendre votre part de responsabilités.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président :

Merci. La parole est à M^{me} Boirin.

M^{me} Boirin :

Mon collègue nous a fait une présentation et une critique tout à fait bien de ce budget. Mon propos sera plus généraliste.

Permettez-moi d'avoir été très étonnée par les propos que vous avez tenus liminairement avant d'aborder les points portant sur le budget du Département.

Vous avez en effet évoqué la situation à l'international, et la situation française, mélangeant pêle-mêle l'accueil des migrants, Donald Trump, les Britanniques... Les Républicains, aussi, qui en ont pris pour leur grade.

Je suis étonnée d'un tel propos fourre-tout, sans aucune analyse, stigmatisant certains. En effet, vous stigmatisez les Britanniques, parce qu'ils sont sortis de l'Europe. Vous critiquez leur repli sur soi. On peut regretter, certes, que les Britanniques sortent de l'Union européenne, mais on peut aussi rechercher les causes, les conséquences. On peut les pointer du doigt, comme vous l'avez fait,

mais on peut aussi dire que les Anglais ont choisi démocratiquement de sortir de l'Union européenne. C'est cela la démocratie aussi. Et puis, dire aussi que les Anglais, nonobstant cette sortie, que je déplore moi aussi, vont continuer économiquement à échanger avec leurs voisins, parce que les Anglais ont toujours échangé économiquement avec le reste du monde, et que c'est un pays libéral. Pourquoi stigmatiser certains ? Vous accusez les autres de stigmatiser, mais vous faites exactement la même chose avec les Anglais.

De la même façon, vous évoquez Donald Trump. Après avoir beaucoup décrié Donald Trump lors de son élection, beaucoup de vos amis socialistes aujourd'hui sont très contents que Donald Trump soit intervenu en Syrie. D'où la difficulté de propos, de vouloir concilier ces intérêts contradictoires.

En ce qui concerne l'accueil des migrants, nous avons pris notre lot sur l'accueil des migrants, mais il y a chez vous un véritable angélisme, tant au niveau national qu'au niveau local sur l'accueil des migrants et sur l'accueil des Syriens. D'ailleurs, beaucoup de ces migrants ne sont pas Syriens, il ne faut pas oublier. Or, l'actualité nous le montre ce matin que, lorsque l'on mélange des communautés très différentes, parfois les choses explosent. C'est le cas ce matin au camp de migrants de Grande-Synthe, puisqu'il a été totalement incendié. Mais, même dans la Nièvre, et la presse ne s'en est aucunement fait l'écho, lorsque l'on a accueilli les migrants à Challuy, il y a de graves perturbations liées à l'accueil de ces migrants, qui ont quand même – je suis désolée que personne ne l'ait dit, mais il faut quand même le dire – attaqué les personnes qui étaient censées les protéger à l'intérieur même des locaux. Il y a eu l'intervention de nombreux policiers, et personne ne l'a dit. Donc, il ne faut pas faire preuve d'angélisme, il faut un peu nuancer les choses et étayer les propos.

En ce qui concerne Les Républicains, je note que vous faites la critique de notre candidat, mais notre candidat, nonobstant ses difficultés, reste à un pourcentage très acceptable. Benoît Hamon est, quant à lui, très largement distancé, et même par un candidat communiste en la personne de M. Mélenchon. C'est dire si les propos concernant notre candidat sont à nuancer, là encore.

La seule chose avec laquelle je suis d'accord avec vous, c'est que la Gauche et la Droite, ce n'est pas pareil.

En effet, nous avons vécu cinq ans de socialisme, et la Gauche, aujourd'hui, c'est le chômage : 10 % en France, contre 4 % en Allemagne, 4 % en Angleterre. C'est la désintégration des services publics. C'est du matraquage fiscal. Des dépenses toujours plus grandes, toujours plus importantes.

Sur la préservation des zones rurales, la Gauche ne peut pas se targuer d'avoir préservé les zones rurales. Parlez-en à nos agriculteurs qui sont aujourd'hui dans une très grande difficulté. La plupart d'entre eux n'ont pas touché une prime européenne de 2015, tout cela parce

que le gouvernement fait de la trésorerie avec ces primes, et qu'il les verse au compte-gouttes. Les zones rurales, ce n'est pas l'apanage de la Gauche, loin de là.

L'égalité des chances. Quand on voit les statistiques, les enfants d'ouvriers n'ont jamais été aussi peu présents dans les grandes écoles et dans les études supérieures.

Je pense donc qu'il y a des choses à revoir, et qu'il faut un tout petit peu les propos au niveau national et international, et ne pas balancer des grandes phrases sans avoir un tout petit peu étayé, s'il en est, et faire preuve d'un peu plus de réalisme. Merci.

M. le Président :

La parole est à Philippe Morel.

M. Morel :

Monsieur le Président, je connais votre intégrité et votre esprit d'ouverture, et votre attachement, en particulier, à nos territoires ruraux. Je suis quelque peu étonné de vos propos liminaires à votre intervention concernant la politique nationale et la stigmatisation d'un certain nombre de candidats.

Première réflexion ; nous ne sommes pas dans cette assemblée départementale chargés de transporter ici le débat national.

Par ailleurs, vous stigmatisez – ma collègue M^{me} Boirin l'a rappelé – le candidat de Droite républicaine et du Centre. Je suis un non inscrit, un centriste non inscrit, mais j'ai adhéré au candidat de la Droite et du Centre, parce que son programme me semblait plus cohérent pour aller vers le redressement français, compte tenu du calamiteux bilan de la politique de M. Hollande, et que reprennent, qu'ils le veuillent ou non, M. Hamon et M. Macron.

Ce que je voudrais dire, c'est qu'en soutenant M. Fillon, j'ai finalement été des 4,5 millions de Français qui, aux Primaires, ont voté pour lui et pour son programme. Je suis un légitimiste, et à ce titre, j'ai été sans doute un des premiers, sinon le premier, à envoyer ma signature au Conseil constitutionnel.

Je suis excédé que, chaque fois que nous parlons du candidat de la Droite et du Centre, on parle des affaires. Ces affaires seront jugées en leur temps, et il y a présomption d'innocence. Soit dit en passant, on pourrait mettre dans le même sac pratiquement la moitié des parlementaires, qui utilisent les mêmes procédés. On pourrait s'interroger aussi sur un certain nombre de choses. Que sont devenus les 3 M€ de M. Macron quand il est parti de la Banque Rothschild, et comment se fait-il qu'il déclare actuellement moins de 200 000 € de patrimoine ? On pourrait s'interroger sur le salaire du coiffeur de M. Hollande, ou le cireur de bottes d'un des conseillers à l'Élysée. Mais on ne va pas rentrer dans ce débat.

Je tiens personnellement, et nous tenons, à ce que la Droite républicaine et le Centre soient pris en compte et respectés au sein de cette assemblée. En ce qui me concerne, je suis persuadé que M. Fillon sera le futur Président de la République, et nous avons donc une espèce de prudence à observer à son endroit, si nous voulons redresser les finances du Département.

Je voudrais ajouter également, moi qui suis issu d'un milieu de journalistes, que la politique de la France ne se fait pas à travers *Gala* et *Voici*, et à travers les sondages. Les Beuve-Méry, et les Servan-Schreiber, les Viansson-Ponté, les Françoise Giroud doivent remuer dans leur tombe en voyant le pitoyable spectacle de la politique française actuelle.

En ce qui nous concerne, Monsieur le Président, nous allons entrer dans cette session budgétaire avec un esprit d'écoute, de compréhension et de coopération. Nous n'y entrerons pas avec une étiquette partisane. Sachant, comme nous l'avons affirmé chaque fois, que tout ce qui est bon pour la Nièvre et pour les Nivernais est bon pour nous.

M. le Président :

Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention.

Peut-être d'autres éléments, pour poursuivre un peu l'échange. Sur les propos de M^{me} Boirin, notamment. Sur le fait de nuancer, on connaît effectivement son approche nuancée des choses, et j'essaierai de m'en inspirer d'ailleurs.

S'agissant du *Brexit*, ce n'était pas une critique en soi, c'est un constat. C'est un constat que l'on peut faire également pour les États-Unis. Cette idée de repli sur soi. Face aux difficultés économiques et sociales que nous connaissons, face aux risques aujourd'hui, d'insécurité au regard de ce qui se passe dans le monde, on sent les peuples clairement tentés par un repli sur eux-mêmes. Le *Brexit* en est l'un des témoignages. L'effet Trump en est un autre, et nous avons des risques, à l'occasion de ces élections présidentielles, que des choix soient faits par les électeurs qui conduisent à un repli sur soi de notre pays qui n'est pas son histoire ni son esprit.

Voilà ce que je voulais dire. C'est un constat, malheureusement. Je crois que le repli sur soi génère des risques de nationalisme.

J'ai entendu ce que disait M. Rostein, également. S'agissant aujourd'hui des contraintes qui pèsent sur les collectivités locales, qui conduiraient à remettre en cause l'autonomie des collectivités locales inscrite à l'article 72 de la Constitution, comme vous l'avez évoqué, je n'aurai pas besoin de saisir le Conseil Constitutionnel, car il a déjà été saisi sur ce sujet, et il s'est exprimé dans une décision du 29 décembre 2016. Il a considéré que la baisse des dotations, qui ne représentait qu'un montant modeste, ne remettait pas en cause l'autonomie des collectivités locales, et que, dès lors, cette loi de finances n'était pas contraire à la Constitution. L'affaire a été jugée.

Je partage néanmoins votre avis sur le fait que, si sur le plan juridique, les choses ne sont peut-être pas contestables, sur le plan politique, il est clair qu'avoir moins de moyens, c'est clairement restreindre notre autonomie.

Qu'il serait fait de l'angélisme n'est pas la réalité.

Par ailleurs, je n'ai pas stigmatisé spécifiquement les Républicains. J'ai commencé d'ailleurs mon propos par un premier couplet sur les socialistes, qui se déchirent entre eux. Là aussi, je faisais le constat d'une situation, aujourd'hui, de déstructuration de la vie politique qui était organisée depuis longtemps autour des partis politiques. On voit qu'aujourd'hui, cette organisation est remise en cause par nos concitoyens, qui sont perdus à la fois par des propositions qui peuvent ne pas être en rapport avec la situation du moment, et par également des comportements personnels que l'on ne peut pas nier, qui génèrent un doute sur la sincérité de l'engagement dans le sens de l'intérêt général d'un certain nombre de nos candidats.

Au cours des dernières années, on a constaté que ces pratiques ou des états d'esprit n'étaient pas le fait d'un camp plutôt que d'un autre, et d'un parti plutôt que d'un autre. On a eu des comportements inqualifiables au cours de ces dernières années de la part de personnes qui ont en charge, justement, l'intérêt général.

Voilà ce que je voulais dire. Je voulais simplement dire, pour compléter ce que disait M. Morel, qu'ici nos échanges sont toujours des échanges respectueux, sur le plan des idées et des valeurs portées par les uns et les autres.

Je pense que les uns et les autres nous sommes convaincus d'essayer d'agir dans le sens de l'intérêt général. Nos voies pour y aboutir sont parfois différentes, et les actions que nous considérons comme étant utiles pour les atteindre divergent nécessairement.

Si nous sommes sur ce cadre-là et ce respect réciproque, nous pouvons utilement faire avancer le débat démocratique, qui ne peut qu'être utile à notre institution départementale.

Je vous remercie.

Je vous propose de passer la parole à Daniel Barbier. Nous allons commencer par la présentation des comptes administratifs.

Solder 2016 pour construire 2017 !

EXAMEN DES RAPPORTS

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2016

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES -

RAPPORT GENERAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGETS ANNEXES MADEF, NIÈVRE TRAVAUX ET MATÉRIELS - COMPTE DE RÉSULTAT 2016

Rapport de M. le Président :

Numéro 1 à 4 du document « Compte administratif 2016 »

M. Barbier :

M. Barbier :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Je crois que les propos échangés précédemment nous rappellent que nous sommes bien en campagne électorale, si un certain nombre d'entre vous l'avait oublié.

J'ajouterais aussi que tout ce qui est excessif est insignifiant, et qu'il nous faut savoir raison garder.

Un petit clin d'œil amical. Winston Churchill disait qu'un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, et un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté. Sachez, chers collègues, que la majorité départementale est optimiste, mais qu'elle est aussi réaliste.

Nous abordons maintenant le compte administratif.

Malgré un environnement compliqué, les capillaires de la Nièvre se sont trouvés largement irrigués par l'action du Conseil départemental en 2016.

En adoptant les propositions budgétaires 2016, la majorité départementale avait fait le choix de la témérité aventureuse, tentant inlassablement de congédier les limites, tout en quête d'obscurément celles-ci.

Le compte administratif relate toujours la réalité. Les chiffres en sont l'attrait émerveillé. Aussi l'œil peut passer de l'autre côté du miroir.

Il vous faudra, chers collègues :

- examiner les écritures des différents comptes administratifs,
- arrêter les résultats apparaissant à la clôture de ces gestions financières,
- dire si ces examens et arrêtés appellent des observations pour irrégularités frauduleuses ou autres,
- formuler une proposition d'affectation des résultats paraissant en clôture en section de fonctionnement de chacune de ces gestions.

Abordons le menu.

Tout d'abord les dépenses de fonctionnement.

Elles sont stables, tout en augmentant de 627 000 €, soit + 0,2 %. Elles se montent à 262 488 239 €. Avec toutefois une évolution au niveau de l'APA 2, l'adaptation de la société au vieillissement, qui se traduit par + 5 %, soit par 1 476 653 € de plus qu'en 2015. Cette APA aura mobilisé 30 358 990 € au total.

Le RSA connaît une évolution de 2,5 %. Il aura mobilisé 37 652 488 €.

À l'inverse, les frais d'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées ont baissé de 1 240 000 €.

Si on aborde maintenant la politique Enfance, qui est le cœur de métier de l'Institution, c'est le poste qui connaît l'évolution la plus importante. La rémunération des assistants familiaux a crû de 4,7 % et a mobilisé 17,2 M€, avec 633 enfants accueillis, au 31 décembre 2016. Les frais d'hébergement en établissements ont eux aussi augmenté, de 4,1 %, pour atteindre 13 850 000 €, avec 208 enfants accueillis dès 2016.

Ce qui veut donc dire que, si l'on combine ces différents chiffres, la charge nette des allocations individuelles de solidarité s'établit à 27,2 M€. Cela veut dire que nous avons un différentiel de 74 520 € par jour. Daniel Rostein dans son propos rappelait que nous avons perçu 603 000 € de l'État au titre du fonds de soutien. Si l'on divise cette somme par 74 420 €, effectivement, cette compensation nous aura permis d'honorer huit jours sur les 365.

Cette somme de 27,2 M€ se décline de la façon suivante :

APA : 13 M€

RSA : 11,5 M€

PCH : 2,7 M€.

Abordons maintenant les frais de personnel, qui ont connu une baisse. 23 postes n'ont pas été remplacés, suite au départ à la retraite de 55 agents. Ces frais de personnels s'élèvent à 51 261 328 €, soit - 0,8 %.

Les transports scolaires connaissent une nette diminution (- 8 %), ce qui fait à peu près 1 M€ d'économies. Il y a tout d'abord l'effet « nouveaux contrats 2015 », qui a joué pleinement en 2016. Nous avons aussi malheureusement une diminution du nombre d'élèves, puisque nous avons perdu 600 élèves à transporter au cours des deux derniers exercices. Les frais de transport au niveau des élèves à mobilité réduite connaissent une baisse de 8 %, et représentent un coût de 760 000 €. 228 élèves ont été transportés.

Nous avons maintenu un partenariat très actif avec un certain nombre d'organismes ou d'associations (6,4 M€). Quelques-uns ont été cités dans le rapport :

- L'agence de développement touristique de la Nièvre : 934 000 €
- Activital : 170 000 €
- La fédération départementale des centres sociaux : 730 000 €
- La Camosine : 100 000 €
- Le comité des œuvres sociales du personnel départemental : 511 100 €
- Le groupement de défense sanitaire : 100 000 €
- Le centre d'art contemporain : 175 000 €
- L'association sportive de Magny-Cours : 100 000 €
- Sine qua non : 93 500 €
- Au Charbon : 57 000 €.

Voilà résumées à grands traits les charges de fonctionnement pour l'exercice 2016.

Si l'on examine maintenant les recettes, elles se montent à 282 183 804 €.

On observe que la baisse des dotations, et notamment de la dotation globale de fonctionnement, représente - 3,6 M€. Si nous cumulons, depuis 2016, nous obtenons effectivement 8,7 M€, comme l'a souligné Daniel Rostein tout à l'heure dans son propos. Combinons cela avec la diminution des compensations d'exonérations fiscales qui a été décidée par l'État de - 200 000 € ; tout cela fait que la compensation s'est faite en partie par la hausse de la taxe sur le foncier bâti, qui a généré 3 750 000 €, issue de la hausse des taux que nous avons votée en 2016. La taxe du foncier bâti, c'est 56,7 M€. La CVAE, c'est 15,6 M€. Nous arrivons à un total de 72 227 000 €.

Les droits de mutation ont totalisé 15 154 953 €. Ils ont évolué de 1,3 M€ sur l'exercice 2016.

Le niveau des investissements a été adapté à nos capacités financières. Il s'est monté à 28 M€ en 2016, qui se décomposent en 16,9 M€ en

investissements directs, et en 10,8 M€ en subventions d'investissement.

Sur les investissements directs, une grosse part est allée vers les collèges, ce qui est assez légitime, mais aussi vers des travaux de voirie relativement conséquents, pour 6,4 M€. Des opérations sur le Canal, pour 1,6 M€. Pour ne citer que les principaux investissements.

Sur les 10,8 M€ de subventions d'investissement, évidemment, on ne peut pas passer sous silence les 5,7 M€ qui sont dirigés vers le bloc communal ou intercommunal.

Malgré toutes ces difficultés, nous avons réussi à établir une épargne nette qui a permis de recourir à l'emprunt (stabilisé à 18 M€) sur le budget principal. Cette épargne nette est certes assez limitée, mais elle se chiffre à 3,9 M€.

Pour la première fois depuis fort longtemps, l'épargne brute s'est montée à 19,6 M€ sur l'exercice 2016. L'épargne brute sert à déterminer la capacité de désendettement, qui se mesure en années. Cette durée est calculée d'après le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute, ce qui revient à calculer le nombre d'années nécessaires au remboursement de l'intégralité du capital si l'épargne était consacrée entièrement au désendettement. Cet indicateur 2016 est quand même plus satisfaisant que ce que nous avons connu auparavant, puisqu'il n'est que de 10,6 années. L'année précédente, nous étions à 15,1 années. Il y a eu un gros effort d'amélioration à ce niveau. Cela découle de tout ce qui a été dit précédemment.

Les recettes propres d'investissement se montent à 6 962 729 €. Elles sont en baisse de 36 %, avec les investissements financés à 64 % par l'emprunt, et par conséquent, par 36 % de ressources propres.

Un mot sur l'annuité. L'annuité totale mobilise 23 231 864 €, répartis en 16 792 787 € de capital et 6 439 077 € d'intérêts. L'annuité est portée à 93 % par le budget principal, au travers de 66 emprunts, à un taux moyen 2,61 %. L'encours de dette est de 227,15 M€.

Si l'on procède à l'addition des différents budgets, on arrive au budget consolidé.

Il convient de présenter l'activité des six budgets annexes, que sont la Maison départementale de l'enfance et de la famille, le laboratoire départemental, le circuit de Magny-cours, la gare routière, Nièvre Ingénierie et Nièvre Travaux et Matériels. Nous avons un budget consolidé établi à 313,9 M€ de dépenses, soit une baisse de 1,5 %, se décomposant en 264 002 242 € en fonctionnement et 49 874 981 € en investissement.

Ceci nous permet donc de reporter 11 450 065,19 € pour 2017, avec évidemment la concomitance des votes du budget et du compte administratif. Tout ceci permet d'améliorer la prévision et la sincérité budgétaire.

Le Président vous propose :

- de délibérer sur les résultats du budget principal et de chaque budget,
- d'affecter au compte 1068 les excédents de fonctionnement suivants, nécessaires à la couverture des déficits d'investissement :
 - . 10 731 264,21 € pour le budget principal,
 - . 102 111,45 € pour le budget annexe de Magny-Cours
 - . 303 217,42 € pour le budget annexe de Nièvre Travaux et Matériels
- et de reporter en excédents d'investissement :
 - . 29 081,38 € pour le budget annexe du laboratoire départemental
 - . 245 945, 61 € pour le budget annexe de la gare routière
 - . 1 261 357,60 € pour le budget annexe de la maison départementale de l'enfance
 - . 21 042,22 € pour le budget de Nièvre Ingénierie.

Chers collègues, notre ambition a été tout simplement de rendre possible ce qui était nécessaire aux Nivernais, et de les accompagner tout au long de leur existence au cours de cet exercice 2016. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est au Dr Rostein. Puis M^{me} Boirin.

M. Rostein :

Ce compte administratif 2016 reprend les principales dispositions du projet de budget dont nous avons eu à débattre l'année dernière, et que notre groupe a refusé de voter, pour essentiellement trois raisons :

La première, c'est l'augmentation, bien sûr, du taux de la taxe sur le foncier bâti, qui vient amputer de 4 M€ supplémentaires le pouvoir d'achat des Nivernais.

La deuxième raison, c'est la poursuite de l'augmentation de la dette départementale, qui passe de 222 M€ à 227 M€, et qui pèsera lourdement sur les générations futures.

La troisième raison, c'est la baisse de 10 % des dépenses d'investissement, si nécessaires pour préserver l'emploi, notre voirie et notre patrimoine.

Malgré une présentation toujours flatteuse de ce compte administratif par notre collègue Daniel Barbier, comme les années précédentes, il n'y a pas lieu de s'en satisfaire, car il témoigne d'une situation budgétaire très précaire, à laquelle vous n'apportez que des solutions à court terme, que nous ne partageons pas.

M. le Président :

La parole est à M^{me} Boirin.

M^{me} Boirin :

Dans le même sens, Monsieur le Président, chers collègues, le résultat présenté est un petit peu, et même beaucoup, en trompe-l'œil.

Vous évoquez des dépenses de fonctionnement maîtrisées, des recettes en hausse, une épargne brute et nette en hausse, un résultat de clôture en hausse de 0,5 %, et une capacité de désendettement – même si vous ne l'avez pas vraiment évoquée oralement, mais qui figure dans le rapport – qui diminue de 15 ans à 10 ans.

En réalité, lorsque l'on regarde de plus près ces chiffres, on s'aperçoit que les dépenses de fonctionnement, qui sont certes maîtrisées par rapport aux années précédentes, continuent d'augmenter. Elles augmentent moins vite, mais elles augmentent, de 0,2 %. Cela paraît peu, mais c'est 600 000 € tout de même.

Là où le bât blesse, c'est que les recettes augmentent considérablement, et elles augmentent grâce à quoi ? À un matraquage fiscal, ainsi que je le disais tout à l'heure, qui se retrouve tant au niveau départemental qu'au niveau national.

Vous avez augmenté la taxe sur le foncier bâti de 7 % l'an dernier. Résultat immédiat : + 4 M€ dans les caisses au titre de la taxe foncière sur le foncier bâti. Le produit de cet impôt passe ainsi en 2016 à 56,7 M€, soit + 4 M€.

+ 4 M€ aussi au titre des impositions indirectes.

+ 1,3 M€ au titre des droits de mutation.

Autrement dit, les Nivernais paient, et ne font que payer. Du moins ceux qui peuvent payer.

Donc, un matraquage fiscal, qui vous permet effectivement d'avoir un résultat de clôture en hausse, parce que les dépenses ayant continué d'augmenter, mais plus faiblement, vous dégager un bénéfice.

Mais, là où la difficulté intervient, c'est que l'investissement diminue fortement. Hors dette, l'investissement passe de 31 M€ en 2015 à 28 M€ en 2016 (- 3 M€).

La dette, elle, continue d'augmenter. Mon collègue l'a dit. 222 M€ en 2015 ; 227 M€ en 2016.

L'annuité de la dette augmente également. 22,7 M€ en 2015 ; 23,2 M€ en 2016.

Ce sont des résultats très inquiétants, parce que, au début du mandat, nous avons fait le choix, et vous aviez fait le choix, de regarder entre trois scénarios possibles :

- celui qui consistait à ne diminuer que les dépenses de fonctionnement,
- celui qui consistait à favoriser les dépenses d'investissement,

- un mixte entre les deux.

On s'aperçoit, à travers ce compte administratif que vous nous présentez, qu'en réalité les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter, mais que l'investissement chute. C'est tout à fait le contraire de ce que vous aviez évoqué en début de mandat, et ce, malgré un matraquage fiscal. C'est dramatique. Encore une fois, le résultat positif n'est dû qu'à cette imposition supplémentaire que vous imposez aux Nivernais.

M. le Président :

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Monsieur le Président, je ne vais pas rentrer dans les chiffres. Ils ont été largement évoqués. Je voulais simplement dire, en premier lieu, que, bien entendu, notre groupe ne remet pas en cause la sincérité du document que vous nous présentez.

Par ailleurs, à travers son déroulé, vous donnez un rendu des prestations qui ont été données, et qui correspondent à nos compétences, et pour lequel nous n'avons personnellement pas d'objections.

Nous faisons, en ce domaine, en fonction de nos moyens, et, à ce sujet, je tiens à rendre hommage aux personnels de l'Institution, particulièrement dévoués et compétents, et dont le travail – je m'en suis aperçu à travers le diagnostic que j'ai réalisé sur la prévention spécialisée – n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur. Profitons de ce document pour les saluer, et saluer leur travail et leur dévouement.

Cela étant, sur le plan budgétaire, nous constatons que vous avez eu de la chance, cette année. Vous avez eu de la chance, parce que, par rapport à nos prévisions, vous avez eu des recettes imprévues, qui ont permis de compenser pour partie la baisse de la dotation globale de fonctionnement, et de dégager une épargne.

Si nous n'avions pas eu ces recettes supplémentaires, ce que nous avons dit lors du vote du budget primitif serait arrivé, et nous aurions été dans le mur.

Bien sûr, on ne peut que se féliciter de cette aubaine, qui n'est pas due à nos talents, mais à une conjonction de reversements, et en particulier la hausse du fonds de péréquation des droits de mutation.

Il n'empêche que notre situation budgétaire demeure d'une extrême fragilité, et que nous ne retrouverons sans doute pas en 2017 ces reversements inespérés.

Dans ces conditions, Monsieur le Président, puisque nous nous étions abstenus sur le budget primitif, nous nous abstiendrons sur le compte administratif. Mais en réitérant que nous constatons que les missions résultant de nos compétences ont bien été assurées.

M. le Président :

Je vous remercie. Je ne vois pas d'autres interventions. Deux ou trois remarques à la suite de ces échanges.

Je voudrais rappeler, M. Rostein et M^{me} Boirin, qu'en matière de fiscalité, il faut distinguer ce qui relève des droits de mutation, c'est-à-dire de la fiscalité indirecte, et du foncier bâti. Et que, s'il y a eu une augmentation de la pression fiscale sur le foncier bâti avec l'augmentation des taux, il n'en est rien sur les droits de mutation. C'est simplement lié à l'augmentation de l'activité immobilière, de vente, sur le territoire départemental. C'est lié à cette reprise économique. Il n'y a pas d'augmentation de la pression fiscale sur les droits de mutation.

Deuxième élément, s'agissant de la fiscalité, comme toute institution publique qui perçoit de la fiscalité, c'est une pompe aspirante refoulante. C'est-à-dire que s'il y a eu un prélèvement sur le revenu des Nivernais, à hauteur de 4 M€, ces 4 M€ ont été reventilés, à travers la réalisation de dépenses par le Département. Vous savez quelles sont les natures de dépenses : dans le domaine social, dans le domaine des collèges, dans le domaine du bâtiment, dans le domaine des travaux public, etc. Si nous avons prélevé, nous avons rendu du pouvoir d'achat aussi, d'une certaine manière, à ceux qui ont bénéficié de ces dépenses. Il faut vraiment toujours faire la boucle, en matière de fonctionnement des institutions publiques. On n'est pas dans un puits sans fonds dans lequel se seraient engouffrés 4 M€.

S'agissant des dépenses de la dette, vous parlez de la dette qui va impacter les générations futures. Non, elle est à la charge des contribuables des 10 prochaines années. Et là, ce n'est pas de mauvaise gestion que de financer des investissements à travers l'emprunt. On est dans un financement public, et pas dans un financement privé. C'est-à-dire que, si on finance des équipements par de l'emprunt, on fait participer au financement de cet équipement tous les usagers de cet équipement. C'est de bonne gestion que de faire financer des équipements publics par de la dette.

Vous regrettez l'augmentation de la fiscalité. Vous regrettez l'augmentation de la dette. Vous regrettez la baisse des investissements. Il faut choisir. On ne peut pas vouloir tout et son contraire. Ce n'est pas possible.

Je voulais simplement aussi ajouter le fait que lorsque l'on est sur le compte administratif, et M. Morel l'a bien rappelé, on ne vote pas sur les actions qui ont été menées, sur les dépenses qui ont été réalisées, on vote sur la sincérité des opérations comptables réalisées en recettes et en dépenses. Bien évidemment, chacun le complète avec un aspect politique, mais autant pour le budget, l'enjeu politique est majeur (choix au niveau des recettes, et choix des priorités d'intervention et des recettes réalisées), autant pour le compte administratif, on est sur une approche purement technique et comptable.

Voilà ce que je voulais rajouter, et dire que la chance, il faut savoir aussi la forcer.

Merci, en tout cas, pour ces échanges.

La parole est à Daniel Barbier.

M. Barbier :

Je me permets de réinsister sur ce que vient de dire le Président sur le sens du vote du compte administratif. On n'est pas en train de refaire le budget primitif 2016. On est effectivement dans une étape autre, qui fait que l'on constate les résultats qui apparaissent à la clôture de cette gestion financière, et que l'on voit si oui ou non cet examen de la réalité appelle des observations pour irrégularités frauduleuses ou autres. Il ne s'agit pas de refaire les débats, effectivement, du budget.

Je suis toujours un peu surpris quand l'opposition vote le compte de gestion, mais ne vote pas le compte administratif, parce que nous avons bien là quand même des résultats à l'identique. Cela reste toujours un mystère pour moi.

Je voulais aussi quand même rappeler que le fil conducteur qui anime cette majorité départementale qui approuve le budget, c'est que chaque euro dépensé soit un euro utile.

Je sais bien que nous sommes à quelques semaines des examens en période scolaire, mais j'avais envie de proposer à l'opposition un examen blanc, c'est-à-dire de nous faire une simulation de budget, telle qu'elle le souhaiterait. Effectivement, à un certain moment, on ne sait plus faire.

Il y a des facteurs d'amélioration, quand même, qui ont été largement mentionnés. C'est l'amélioration de l'épargne brute, cela a été effectivement un acquis.

Certes, nous avons aussi la loi NOTRe qui est passée par là au cours de l'année 2016, et qui a redistribué les cartes. Cela rend obsolètes les scénarios qui ont été évoqués au début de la mandature, et cela les complique sérieusement.

Cela s'est traduit effectivement par une baisse sur l'investissement, baisse que nous assumons, parce que nous ne pouvions pas faire autrement.

M. le Président :

Si vous le voulez bien. Nous allons prendre les différentes décisions les unes après les autres.

Tout d'abord sur le compte de gestion. Le compte administratif est conforme au compte de gestion. Nous avons à délibérer sur ce compte de gestion. Il retient les mêmes données financières en recettes et en dépenses, en fonctionnement comme en investissement.

Je vous propose de délibérer sur ce compte de gestion (*rapport n°1*), si vous êtes d'accord.

Le rapport sur le compte de gestion est adopté.

L'assemblée est maintenant appelée à voter le compte administratif 2016. Le Président doit s'absenter pour ce vote. Je vais laisser M^{me} Guérin présider la séance. Elle présentera le rapport sur l'affectation des résultats.

(M. le Président quitte la séance. Mme Guérin, Vice-présidente, remplace le Président au fauteuil présidentiel).

Mme Guérin, Vice-présidente : Merci, Monsieur le Président. Nous allons procéder au vote de ce compte administratif, avec le résultat de clôture qui a été détaillé par Daniel Barbier.

Je mets au vote le rapport n°2 sur les comptes administratifs 2016 – Budget principal et budgets annexes – Rapport général (*rapport n°2*).

Le rapport sur les comptes administratifs 2016 – Budget principal et budgets annexes – Rapport général est adopté à la majorité. 10 votes contre. 4 abstentions.

Je mets au vote le rapport sur le compte administratif 2016 du budget annexe MADEF (*rapport n°3*).

Le rapport sur le compte administratif 2016 du budget annexe MADEF est adopté. Une abstention.

Je mets au vote le rapport sur le compte de résultats 2016 de Nièvre Travaux et Matériels (*rapport n°4*).

Le rapport sur le compte de résultats 2016 de Nièvre Travaux et Matériels est adopté.

Je mets au vote l'affectation des excédents du budget principal et des budgets annexes en recettes de fonctionnement au BP 2016.

L'affectation des excédents du budget principal et des budgets annexes en recettes de fonctionnement au BP 2016 est adoptée.

Je vous remercie.

(M. le Président reprend place au fauteuil présidentiel).

RAPPORTS BUDGET PRIMITIF 2017

BUDGET PRIMITIF 2017 – POLITIQUE AGRICULTURE - BOIS

Rapport de M. le Président :

Numéro 1.

Rapport de Mme Guérin :

M^{me} Guérin :

Je vais présenter le premier rapport.

Ce rapport est très important. L'agriculture et le bois sont pour nos territoires, et dans nos cantons, une activité essentielle.

Les enjeux de la politique Agriculture et Bois pour la collectivité et pour le territoire sont de diverses natures :

- Enjeux sociétaux (attentes nouvelles de nos habitants, de la population, des consommateurs),
- Enjeux environnementaux, autour, bien sûr, du développement durable.
- Enjeux économiques (inventer de nouveaux modèles, mutualiser nos forces, nos atouts, nos moyens, comment moyen travailler ensemble.

Le Plan d'Actions départemental (PAD) s'est inspiré des travaux du Projet Agricole, qui a été construit il y a quelque temps avec la Chambre d'Agriculture, pour orienter notre politique Agriculture. Ce Plan d'Actions départemental contribuera à l'écriture du Programme Régional de Développement Agricole (PRDA), en conformité avec la loi NOTRe. Ce projet sera adopté au Conseil régional au mois de juin, le 30 juin 2017. En attendant cette nouvelle écriture, nous sommes aujourd'hui inscrits dans une convention avec la Région, qui nous a permis de pouvoir continuer cet accompagnement, puisque depuis juin, et jusqu'à septembre 2017, la convention transitoire nous a permis de pouvoir travailler et de conserver toutes les actions que nous avons prévues.

L'agriculture et la filière bois sont des activités essentielles au développement des territoires ruraux dont la Nièvre fait partie. En conséquence, le Conseil départemental et les acteurs locaux s'engagent en 2017 autour des actions suivantes :

- relocaliser la valeur ajoutée des productions agricoles (engraissement, circuits de proximité, diversification, nouvelles productions),

- moderniser les exploitations afin de sécuriser les revenus et permettre le développement et l’installation (modernisation des bâtiments d’élevage, transformation et commercialisation à la ferme, agriculture de groupe),
- fédérer les acteurs nivernais autour de l’alimentation afin d’engager des projets de développement autour des circuits alimentaires de proximité. Nous avons déjà commencé. Nous allons continuer, et cela va se développer.
- permettre l’accès de tous à des produits de qualité, issus de productions locales (soutien à l’agriculture Bio, à l’agriculture diversifiée, à la transformation).

Nous participons à tous ces chantiers, pour écrire cette nouvelle convention.

Nous allons développer maintenant les soutiens envisagés pour 2017.

Nous souhaitons véritablement nous inscrire dans une dynamique de projets.

Nous interviendrons en matière d’accompagnement des organisations professionnelles, l’animation, la communication et la promotion

Nous souhaitons continuer d’accompagner les organisations professionnelles agricoles qui œuvrent au Projet Départemental, et qui répondent à cette compétence que l’on peut encore mener, avec la Région, pour une agriculture plus diversifiée, plus solidaire et plus respectueuse de l’environnement.

Nous avons sur ce point prévu 118 000 € en crédits de paiement. Sachant que les autres accompagnements que nous faisons n’auront plus lieu d’être, puisqu’ils ne rentrent plus dans nos compétences. Nous avons reçu une lettre de la Présidente du Conseil régional, adressée aux Présidents des Conseils départementaux, signalant que la Région va reprendre tous les engagements que les Conseils départementaux honoraient précédemment. Nous avons reçu la première réponse notamment par rapport aux GBF, que nous accompagnions à hauteur de 100 000 € ; c’est la Région qui va intervenir sur ce sujet, comme dans d’autres domaines pour ce secteur.

Avec ces 118 000 €, que peut-on faire ?

Nous avons validé le principe d’accompagner le GABNI, outil pour le soutien à la filière agriculture biologique, pour être en appui à la conversion, à l’animation sur le territoire, à la communication et à la promotion, et en appui à la structuration de cette filière.

Je rappelle que la Nièvre compte 170 fermes Bio, pour 13 000 hectares, dont 5 000 en conversion. Sachant que la conversion se fait sur trois ans. C’est une activité en plein développement, puisque depuis 2015 il y a 53 nouvelles installations, dont 27 en 2016, avec plus de 1 800 hectares supplémentaires en conversion. Ce sont des informations précises qui nous ont été données, puisque nous recevons, avec la Direction des Services et le pôle Économie, tous les

acteurs, toutes les structures, pour revoir les conventions que nous pouvons faire ensemble.

Deuxième organisme que nous allons continuer d'accompagner, Capri Nièvre. Il s'agit d'aider cette structure à faire la promotion de l'élevage caprin, autour d'un appui technique à la production fromagère, et à l'accompagnement des projets d'installation en élevage caprin.

Nous restons sur les mêmes montants que l'année dernière : Pour GABNI, il est prévu d'attribuer 40 000 €, et pour Capri Nièvre, 20 000 €.

Par ailleurs, nous souhaitons accompagner les CUMA. Il s'agit de poursuivre toutes les actions qui servent pour le monde agricole en termes de maîtrise des coûts de production. Il y a un partage de tous ces équipements performants. Il s'agit aussi de promouvoir le travail en équipe, dont le monde agricole s'était peut-être un peu éloigné, de rompre l'isolement, de favoriser l'installation. La Nièvre compte 87 CUMA, avec 1 878 adhérents. C'est un dispositif qui sert, et qui sert bien, et que nous devons toujours accompagner. Nous nous engageons à accompagner les CUMA à hauteur de 15 000 €.

Toujours sur ces organisations professionnelles, nous souhaitons continuer avec Équimarault, un opérateur implanté sur le site du Marault. Il s'agit de soutenir la filière équine, d'œuvrer à la promotion de cette filière, de soutenir l'école des métiers du cheval, d'aider à l'organisation de manifestations sur le site.

Toujours pour soutenir la filière équine, une aide pour le syndicat hypnique des percherons, autour de la promotion de l'élevage des chevaux de trait percheron, et pour aider à l'organisation de manifestations sur le site du Marault.

Voilà pour les organisations professionnelles, ce qui fait un total de 118 000 €.

Nous souhaitons aussi continuer le travail d'adaptation des exploitations. Nous avons prévu sur cette ligne 18 000 €, ainsi répartis :

- . 10 000 € pour l'espace test de la Baratte, avec de nouveaux jeunes qui s'installent
- . 8 000 € pour la certification Bio.

En termes de communication et d'accompagnement des manifestations, nous avons prévu d'accompagner le concours national du Herd Book Charollais à hauteur de 10 000 €. De soutenir également le concours AQPS pour 2 000 €. Et pour les éleveurs trotteurs, 1 000 €. Pour un total de 13 000 €. Nous avons mis sur cette ligne 20 000 €. Il reste donc 7 000 € pour des opportunités quant à des manifestations qui pourraient être intéressantes pour ce département.

Nous soutiendrons les projets d'installation et de modernisation, pour une agriculture renouvelée, diversifiée et dévulnérabilisée : 80 000 €

sont prévus en autorisations de programme en investissement, et 269 763,16 € en crédits de paiement.

Un cofinancement dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations de la Région (Pcae) est organisé. Cela concerne la modernisation des bâtiments et ateliers de transformation et commercialisation à la ferme. Ceci reste dans les activités que nous pouvons encore accompagner. 125 000 € sont inscrits en crédits de paiement.

Par ailleurs, pour ce qui concerne la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), vous savez que nous avons répondu à l'appel à projets national pour le programme 2016-2017, programme national pour l'alimentation. Le Département a candidaté, pour pouvoir décliner cette opération d'un PAT à l'échelle de la Nièvre. Pourquoi avons-nous candidaté ? Parce que nous étions déjà engagés dans trois actions qui tournaient autour de ces moyens qui pouvaient nous être donnés. Une volonté politique affirmée, dans le cadre de notre PAT, puisque nous faisons des actions déjà pour la valorisation des produits locaux, avec notamment toute cette valeur ajoutée pour la Nièvre. Nous sommes déjà engagés dans une démarche associant la mobilisation de tous les acteurs pour développer la restauration collective. Des actions sont déjà lancées sur certains territoires, dans le cadre des nouveaux EPCI. La communauté de communes des Amognes. Sur Clamecy, la maison citoyenne s'est lancée aussi dans l'animation de la restauration collective. La Cuisine des Césars, etc. Nous avons aussi un travail qui est engagé avec tous les partenaires, notamment la Chambre d'Agriculture, et nous avons lancé une opération avec un groupement de commandes pour les collègues. Cette initiative a connu une avancée sensible, puisque cela devrait être opérationnel à la rentrée.

Toutes ces actions existent aujourd'hui. Elles étaient lancées. L'objectif du PAT, qui s'accompagne d'un soutien de l'État de 51 000 €, permettra de poursuivre ces actions autour d'un projet collectif, qui va permettre de consolider les filières des territoires, les développer en créant de nouvelles initiatives. C'est créer aussi une dynamique pour donner du sens, et fédérer les territoires nivernais. C'est mieux coordonner toutes les actions en place, mais qui demandent évidemment coordination et animation. Cette somme nous permettra d'améliorer toutes ces actions autour des circuits courts, de la santé, de l'éducation par le goût, de l'éducation à moins gaspiller, et au titre de la cohésion sociale et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Cette action va nous aider, et avec des moyens : une recette nouvelle, de 51 000 €.

Dernière action, pour 2017, l'accompagnement du projet du Marault. Il s'agit de développer sur le site un agropole de référence, au service de la profession agricole de la Nièvre. Le projet est en train de se construire. Nous travaillons, avec Raphaël Sotty, technicien de la Chambre d'Agriculture. Trois ateliers ont été organisés la semaine

dernière autour des thèmes qui avaient été retenus dans le cadre du séminaire avec Gérard Farcy, ingénieur mis à disposition pour travailler sur ce dossier :

- Un premier atelier sur les filières en général.
- Un deuxième atelier sur la restauration et la transformation.
- .-Un troisième atelier sur l'événementiel.

Fin avril, nous rassemblerons tous les acteurs qui se sont portés volontaires pour lancer ce travail, cette réflexion, cette construction d'un projet. Dans un même atelier, nous réunirons tous les porteurs de projets qui ont une ambition pour le Marault, et qui s'y sont retrouvés. Plusieurs d'entre vous y ont participé. Nous passons dans le concret.

Nous allons aussi moderniser ce site, pour maintenir son attractivité (équipements, mise aux normes, rénovation du chauffage pour gagner en performance énergétique en valorisant les certificats d'économie d'énergie dans le cadre de la convention TEPCV.

Nous avons prévu pour le site de l'agropole du Marault 100 000 € en crédits de paiement en fonctionnement et 377 000 € en crédits de paiement d'investissement (dont 300 000 € pour les travaux de modernisation liés notamment au chauffage, au réaménagement de la cuisine...). Pour le chauffage, nous devrions récupérer des certificats économie d'énergie avec une recette à hauteur de 180 000 €, dans le cadre de la convention TEPCV. Les 100 000 € sont dédiés à l'association pour gérer ce site et porter le projet. Les 377 000 € correspondent à l'achat du matériel pour pouvoir faire fonctionner ce site, matériel qui était encore la propriété du GIE.

Si nous résumons, par rapport au budget dédié à la politique agricole que nous voulons, nous avons :

- en section de fonctionnement :
 - . pour l'agriculture : 218 000 € (dont 118 000 € pour l'accompagnement des organisations professionnelles agricoles, et 100 000 € en crédits de fonctionnement pour l'association du Marault).
 - . pour la filière bois, nous avons 10 000 €, pour accompagner les projets de cette filière.
- en section d'investissement :
 - . pour l'agriculture : 771 763,16 €. Il s'agit des crédits relatifs au soutien aux projets d'installation et de modernisation de l'agriculture évoqués plus haut. On trouve aussi le plan de modernisation des bâtiments, à hauteur de 125 000 €. L'investissement au Marault, pour 377 000 €.
 - . pour la filière bois : 23 766 €. Il s'agit de la poursuite du soutien engagé les années précédentes.

Voilà les éléments pour le budget de fonctionnement et d'investissement.

Ce budget traduit la volonté de nous inscrire dans une dynamique de projet, comme je vous l'indiquais en introduction, pour penser l'avenir de notre territoire.

Toutes ces actions (Marault, PAT, restauration collective...) peuvent être déclinées dans les EPCI du territoire. C'est bien le travail qu'il nous reste à faire avec ces territoires, pour écrire dans nos contrats pluriannuels de partenariat toutes ces actions et faire émerger des projets pour ces territoires, en lien direct avec cette politique du Département.

Voilà pour ce premier rapport.

M. le Président :

Très bien. Merci. Un rapport complet. Un rapport qui touche aussi des enjeux de société, avec la question de l'alimentation, la question sanitaire, la question économique, la question sociale, au regard de la situation économique et sociale de l'agriculture. Il y a aussi les enjeux environnement.

À travers ce qui est présenté, nous voyons bien ce qui est développé pour accompagner les initiatives, et pour porter aussi des initiatives, en particulier pour ce qui touche à l'agropole du Marault. Il faudra que les représentants des activités agricoles s'engagent pleinement dans ce projet. Il semble que nous ayons, il y a deux ans, enlevé une épine du pied à ceux qui géraient cet équipement. C'est un bel équipement. Cela peut être une belle vitrine, un beau centre de ressources, un lieu d'accueil d'événementiels, comme cela a été évoqué. On a vraiment là, au regard de son positionnement, et de son patrimoine, quelque chose d'assez exceptionnel, qu'il va falloir valoriser, et cela ne peut pas reposer que sur la collective départementale.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Thierry Flandin, puis Daniel Barbier, et Philippe Morel.

La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin :

Quelques remarques.

Du fait de l'intervention de la loi NOTRe, on assiste à un éloignement inévitable d'un certain nombre de nos actions. La Région va en reprendre, dans un premier temps. Mais il n'empêche que, demain, dans la définition et le suivi des objectifs que nous pouvions avoir, je doute qu'il y ait la même proximité et la même réactivité, si j'en juge d'ores et déjà par le nombre de contacts que nous pouvons avoir avec la Région et des déplacements indus qui nous sont imposés. Il y a moult réunions, à Dôle, à Besançon... Si nous voulons nous faire le chantre du bilan carbone, il faudra quand même y réfléchir.

La politique agricole du Département a le mérite d'exister. C'est déjà cela. Par contre, quelque chose m'interpelle. Sur le ton de la boutade, je vous dirais que nous voulons nous faire les chantres des produits locaux, et nous avons raison, mais je n'ai jamais vu, et je ne vois

jamais apparaître un produit local, fondamental, important, dans ce Conseil départemental : c'est la viticulture, c'est le vin ! Nulle part. Nulle part on ne la cite. Il faut être respectueux de toutes les agricultures. C'est un point qui, passé l'angle de la boutade, est quand même important. Parce quand on voit le poids que cela a – je le connaissais, mais je le connais davantage, maintenant que nous avons des territoires qui ont été aménagés, et qu'il me revient la charge d'être le conseiller départemental du canton de Pouilly-sur-Loire –, l'impact économique, il serait bon que le Département porte un regard un peu plus bienveillant sur l'ensemble de ses vignobles. Sans oublier les Coteaux du Giennois. Et je ferai montre de solidarité en parlant du Charitois.

C'est important. Et je crois que c'est d'autant plus important que Pouilly va fêter les 80 ans de son appellation. C'est un événement national, important pour le département, qu'il conviendra de soutenir, et qu'il conviendra d'incorporer dans nos politiques, y compris touristique. C'est en cours. Quelques labels sont en train de se dessiner en partenariat avec nos collègues du Cher, puisque si la Loire nous désunit, le vin au moins nous réunit. Pour l'instant.

Voilà, c'était tout ce que je voulais dire. Rappeler quand même que, quand on parle de viticulture, on a tendance à parler d'opulence. Ce n'est pas si vrai que cela. L'année passée a été une année dramatique pour un certain nombre de viticulteurs, comme elle l'a été pour l'ensemble de l'agriculture nivernaise. Je rappellerai simplement un chiffre que j'entendais ce matin à la radio. Il y a 250 à 260 exploitations agricoles qui disparaissent par semaine en France. C'est vous dire l'ampleur de la crise agricole. Il faut y réfléchir. Mais par contre, il faut avoir en tête que toutes les agricultures méritent d'être soutenues.

M^{me} Guérin :

Juste une petite précision par rapport à ce que vous évoquez. Les équipes du pôle Économie vont à toutes les réunions de préparation avec la Région, et ont pour mission de bien remonter, justement, les spécificités, de chacun des secteurs, dont la viticulture, pour la Nièvre. Ce n'est pas oublié. Et justement, de mettre en avant tous les accompagnements qui existent. Car il y a des disparités dans l'accompagnement des Départements. Tout cela est mis en avant, et travaillé, pour que, justement, la Région retienne tout cela.

Deuxième point, par rapport aux ateliers dont j'ai parlé, qui ont eu lieu avant la semaine dernière, je précise que nous avons retrouvé autour de la table la profession agricole, qui s'était éloignée du site du Marault, et qui a envie de retravailler sur ce site. C'est plutôt encourageant. Nous avons rencontré des agriculteurs qui ne connaissaient pas le Marault, qui l'ont découvert, qui ont envie de travailler. Dans les équipes autour de la table, il y avait des viticulteurs. Je pense qu'il y a une sensibilité, il y a un travail d'« aller chercher », et il y a aussi le monde agricole qui d'emblée s'est inscrit

dans ce projet du Marault. Je pense que l'histoire ancienne est tournée. Il y a une nouvelle histoire qui s'inscrit, et c'est intéressant.

M. Flandin : « *In vino veritas* ». (sourires)

M. le Président : La parole est à M. Morel.

M. Morel : Pas de remarque, Monsieur le Président, sur l'ensemble de ce rapport, qui me semble d'ailleurs très bien fait. Simplement, sur la filière bois, je vois en investissement un crédit de 21 195 €, pour le développement des entreprises Bois. Or, vous savez que l'un des problèmes de la Nièvre est la deuxième transformation du bois ; les billes s'en vont à l'étranger, et sont transformées à l'étranger. Je rappellerais l'échec de l'opération Ersia, et Sardy-les-Epiry.

La question que je me pose, et nous rentrons dans le cadre du développement économique, qui n'est plus véritablement de notre compétence : quelle est la position de la Région, et quel budget va-t-elle aligner pour favoriser le développement ou la constitution de cette entreprise de deuxième transformation du bois ?

M. le Président : La parole est à M. Barbier.

M. Barbier : Simplement pour rappeler à Philippe Morel que cet engagement envers la filière bois est historique. Il remonte à 1999, avec l'avenant Tempête qui avait été souscrit dans la foulée, et cela avait une volonté affirmée et unanime de l'assemblée départementale de l'époque d'apporter un surfinancement à la modernisation des entreprises de première transformation. Cela s'est traduit, et décliné par un certain nombre de fiches action : modernisation des entreprises de première transformation, restructuration forestière et foncière, l'entreprise de deuxième transformation. Et après, un autre axe, qui a été la promotion du bois matériaux.

Tout cela a fait l'objet à deux reprises de la convention avec l'État et avec la Région. Puis, suite au désengagement de l'État, car il y a eu deux avenants dans le cadre du plan Tempête, nous avons continué le travail en partenariat avec la Région, en apportant une bonification par rapport aux aides apportées par la Région. Je suppose que cela s'inscrit toujours dans ces pas-là, puisque nous avons eu dans ce département une politique volontariste.

Je crois que le résultat est aussi à la hauteur des espérances, parce que nous avons eu une modernisation incontestable de l'appareil de production, notamment de première transformation dans ce département, et on a aujourd'hui des entreprises très performantes qui ont souvent été accompagnées par le Conseil départemental.

Je partage tout à fait ce qui a été dit par Thierry Flandin.

Je voudrais simplement à nouveau attirer votre attention sur le « cousu main » que faisait le Conseil départemental en matière d'agriculture au cours des différentes années précédentes, et ce lien de proximité qui faisait que les relations étaient effectivement facilitées. Les échanges étaient nombreux et nourris, et on avait une réactivité qui était certaine, mais nous verrons avec le temps. C'est terminé le temps où nous remettions les chèques aux agriculteurs lorsqu'il y avait eu une période de sécheresse voilà quelques années.

Là où j'ai quelques doutes, c'est sur un certain nombre d'organismes professionnels que nous aidions, je pense par exemple aux services de remplacement, aux organismes comme ceux-ci qui ont un rôle important dans le milieu agricole. On est à la limite entre l'économique et le social. Aujourd'hui nous ne pouvons plus les aider directement. Il faut bien nous assurer que le relais soit pris par la Région. Jocelyne a répondu en partie. Cette notion de proximité, il faut absolument qu'elle soit maintenue.

Évidemment, nous n'allons pas faire de délit d'ingérence dans le fonctionnement de la Région, ce n'est pas le propos. Mais en tous les cas, bien signaler que nous avons une attention très soutenue, quelquefois avec des montants financiers modestes, mais qui reste essentielle. Je pense notamment à Capri Nièvre. Des organismes comme ceux-ci sont très fragiles. Ils reposent souvent sur la bonne volonté de bénévoles qui font vivre l'association et le syndicat, mais qui néanmoins est essentielle. N'oublions jamais quand même que nous sommes loin des centres de collecte (lait, céréales, etc.). Dans le cadre de la rationalisation qui est souvent opérée, on abandonne un certain nombre de productions dans ce département. Là-dessus, il faut que nous soyons extrêmement vigilants.

M^{me} Guérin :

Comme je le disais, en termes d'actions, par rapport aux services qui travaillent aujourd'hui avec la Région, il y a deux actions directes.

C'est la participation en réunions pour présenter, justement, ce que le Département fait.

Ensuite, nous recevons toutes ces associations pour leur dire comment on peut les accompagner. Celles que l'on ne peut pas accompagner, nous les aidons en relation avec la Région, de façon à défendre leurs dossiers.

Je pense que ces moyens et cette pression que nous mettons devraient faire que personne ne passera à la trappe.

M. le Président :

Très bien. Sur la transformation, aujourd'hui est cours d'élaboration le plan régional Bois Forêt, qui est la déclinaison du plan national. Pour avoir participé à une réunion relative à la mise en place de ce plan, la Région s'inscrit, peut-être même un peu trop, sur l'action de la valorisation du Bois Forêt, alors que les forêts sont

multifonctionnelles, avec en particulier les aménités, c'est-à-dire le traitement de la pollution, de l'eau, de l'air, etc. C'est-à-dire un grand nombre de services rendus à la société en général.

Il y aura une attention tout à fait particulière de la Région sur la possibilité de produire un peu plus de bois, et que la transformation puisse être réalisée sur place. Il faut donc être attentif aux moyens qui seront déployés dans les mois qui viennent.

Un règlement d'intervention sera établi. Il faudra faire en sorte que les entreprises nivernaises puissent émarger aux soutiens de la Région qui seront arrêtés prochainement.

Je sou mets ce rapport sur l'agriculture et la filière bois aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2017 – POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET MAGNY-COURS

Rapport de M. le Président :

Numéro 2.

Rapport de M^{me} Guérin :

M^{me} Guérin :

La loi NOTRe a réduit nos possibilités d'intervention. Nous ne pouvons plus faire d'aides directes. Toutefois, le Département conserve les compétences pour intervenir sur des objets spécifiques et limités s'inscrivant dans le cadre de la solidarité territoriale.

Il s'agit, dès lors, de tout mettre en œuvre pour ancrer sur le territoire un vrai réseau d'acteurs économiques. Bien que les règles aient changé, il nous revient d'afficher cette volonté politique, notre ambition pour la Nièvre, notre fierté d'y vivre. Notre posture est là aussi. Nous voulons un territoire innovant. Nous devons être créateurs, entrepreneurs. Nous devons aussi être organisés. À nous d'être forts pour bien articuler toutes les dynamiques territoriales, mettre en commun tous les moyens humains, mettre l'ingénierie dont nous disposons au service des territoires pour réaliser ce travail de proximité qui fédère, au nom des valeurs de solidarité, d'égalité des territoires, et d'aménagement du territoire.

C'est bien en répondant à ces enjeux que nous allons continuer les actions qui restent encore de notre compétence au nom de cette solidarité, autour des axes suivants :

Organiser l'accompagnement économique des entreprises et des territoires : 200 000 € en 2017

L'idée maîtresse de cette politique est de confier à Nièvre Aménagement ce rôle d'aménagement, toujours, mais aussi de développeur. Dans cette convention, à hauteur de 80 000 €, il s'agit d'inscrire cette collaboration, avec le Conseil départemental, l'Agglomération de Nevers, l'ADEB de Cosne, les plus gros EPCI, dans un premier temps, et il s'agit de faire évoluer ce dispositif sur tout le territoire.

Nous avons déjà un travail partenarial avec les représentants du monde de l'entreprise, pour un soutien à la création de cette cellule de développement Nièvre Aménagement.

Dans l'esprit de mutualiser nos forces, d'afficher une volonté d'un travail plus partagé, plus collectif, il est prévu la refondation de la Maison de l'Emploi, avec tous les membres fondateurs (le Conseil départemental, l'État, avec la DIRECCTE, et Pôle Emploi). Il faut que ce GIP prenne la forme d'une cellule d'ingénierie, avec une équipe de facilitateurs. C'est notre rôle à tous. Des opérations pilotes sont déjà initiées, à Cosne, à Decize, à Luzy. Il s'agit de définir comment le modèle peut trouver sa place plutôt que de se disperser avec des acteurs chacun dans son coin. Cela permettra de soutenir les territoires dans leurs stratégies économiques et les entreprises dans leur recherche de compétences locales. C'est une sorte de guichet unique départemental qui travaillera sur toutes les clauses d'insertion, et qui permettra d'accompagner les territoires dans leur développement.

Il s'agit aussi de poursuivre le travail de partenariat avec la chambre des métiers de la Nièvre sur le volet emploi/cohésion sociale dans l'artisanat, par l'intermédiaire d'une convention.

Enfin, il faut structurer l'accompagnement des territoires avec la mise en place des coordinateurs de développement. Cette démarche est en lien avec la nouvelle organisation du Conseil départemental, avec une équipe dédiée pour aider les territoires dans leurs projets, de développement, d'aménagement. Les EPCI seront des territoires de développement. Or, ce pôle du Conseil départemental dédié à cette mission devrait permettre la réussite et la montée en puissance des territoires, et surtout de faire émerger des projets de développement ; et une nouvelle politique contractuelle avec les territoires.

Pour le GIP, nous resterions sur le même montant que 2016, de 69 000 €. Avec la chambre des métiers, il y a déjà plusieurs actions qui ont été validées ensemble. Cela va osciller entre 40 000 et 50 000 €.

Poursuivre le développement d'infrastructures à forte valeur ajoutée économique pour le territoire

Le soutien au laboratoire départemental sera maintenu. Le Conseil départemental, par le biais d'une subvention d'équilibre de 650 000 € contribue au développement de l'activité du laboratoire départemental. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Il est par ailleurs prévu un montant de 1 798 075 € de contribution au budget de Magny-Cours. Il faut continuer d'investir sur ce site d'excellence de Magny-Cours sur les infrastructures. Des travaux sont engagés depuis quelques mois concernant le réceptif (niveau 4). La sécurité des installations est également un impératif. Un travail est par ailleurs engagé pour réaliser une Watt Way sur ce site. Cela s'articule autour de la volonté du Département de s'inscrire dans la recherche de l'autonomie énergétique. Être démonstrateur de la route solaire entre bien dans le cadre de notre action et du projet TEPCV.

Les travaux pour le réceptif représentent 470 000 €.

Les travaux de sécurité : 720 000 €

La Watt Way : 122 000 €.

Ce sont des investissements encore lourds, pour plus de 1,3 M€, mais c'est à ce prix-là que nous développons ce circuit. Sachant que nous avons une recette maintenant importante, avec la redevance, et la convention d'exploitation. Cela représente une recette de 882 390 €.

Ce sont les grands chiffres de ce budget Magny-Cours, sur lequel nous continuons d'investir, pour développer toutes ces infrastructures au service du département.

Pour ce qui concerne les aspects budgétaires, les éléments sont les suivants :

- Section de fonctionnement :

. Dépenses : 2 668 075 € (1 798 075 € au titre de la subvention d'équilibre Magny-Cours, 650 000 € pour la contribution au budget du laboratoire départemental, 20 000 de participation sur les impayés de l'Association régionale de développement de l'artisanat en Bourgogne, ARDAB, 200 000 € de soutien et d'accompagnement économique).

-Section d'investissement :

. Dépenses : 759 025 €. Ce sont des crédits d'investissement pour toutes les subventions en faveur du développement de nos territoires, conformément au règlement d'intervention. Nous continuons d'honorer l'accompagnement pour les actions en place.

. Recettes : 138 791 € (remboursement des prêts départementaux accordés aux entreprises pour leurs investissements. Il s'agissait de prêts remboursables.

Le site de Magny-Cours est à mettre en exergue au titre de la performance et de l'excellence. Cette année, la société du Circuit de

Nevers Magny-Cours va accueillir le Premier Grand Prix de Formule 1 Historique. Cela se passera le 1^{er} week-end de juillet. Cela se déroule tous les deux ans avec Le Mans. C'est une manifestation qui devrait attirer tous les passionnés des monoplaces et des véhicules historiques. Trois plateaux seront présentés : Championnat du Monde Historique FIA, Championnat du Monde Historique Prototype, Box GP. C'est un événement qui va permettre de partager cette ambition avec tous les passionnés du monde automobile.

Je pense que je vous ai tout dit sur ce développement économique, avec l'accompagnement que nous pouvons encore faire, et sur tous les moyens que nous allons donner aux entreprises, avec ce réseau d'acteurs, où nous trouvons Nièvre Aménagement, Maison de l'emploi, qui va trouver une nouvelle ambition. Et surtout comment nous pourrions accompagner les territoires avec des contrats de partenariats qui permettront de faire naître des projets, d'aider en ingénierie, avec tous les acteurs, financeurs publics, pour trouver les réponses financières.

M. le Président :

Très bien. Merci. Je donne la parole. J'ouvre le débat.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

J'ai une question, simplement. En ce qui concerne le pôle de la performance de Nevers Magny-Cours, il semble que M. Saulnier se soit retiré de ce Pôle de Performance, qui doit animer les entreprises du circuit. Comment fonctionne-t-il actuellement, et quels sont ses résultats ?

M. le Président :

Y a-t-il d'autres demandes ?

La parole est à M. Flandin.

M. Flandin :

Nous avons un rapport qui est globalisé. On prend l'ensemble de la politique économique du Département. On y met l'ensemble des budgets annexes. On prend bien conscience des pertes de compétences qui sont intervenues en raison de la loi NOTRe.

On prend en considération aussi les efforts ou les tentatives qui sont faits pour essayer d'accompagner les territoires, particulièrement avec la nouvelle structuration de Nièvre Aménagement.

Des efforts supplémentaires peuvent encore être menés.

Notre groupe ne s'opposera pas à ce rapport.

M. le Président :

Très bien. Quelques éléments complémentaires concernant Magny-Cours et le pôle de la performance. Je dirais aussi un mot sur le Grand Prix Historique.

Vous avez été témoins, notamment au travers d'articles du *Journal du Centre*, d'échanges concernant le fonctionnement du Pôle de la Performance. Un certain nombre d'entreprises n'étaient pas tout à fait satisfaites de la manière dont le Pôle de la Performance fonctionnait, notamment sur la manière de travailler au développement du site, et de mettre en place des activités collaboratives ou des projets collaboratifs, voire des investissements collaboratifs pour un pôle des entreprises. Notamment le Président du Directoire de la Société du Circuit de Nevers-Magny-Cours s'en est ouvert à nous, à moi en particulier, relayant un peu le point de vue d'un ensemble d'entreprises qui m'avaient fait savoir la même chose.

Nous avons confié à une société l'exploitation du circuit. La société a confié à un Directoire et à un Président du Directoire le soin de gérer, et donc d'exploiter ce circuit de la meilleure manière. On sait que depuis maintenant cinq ans cette gestion donne toute satisfaction, à la fois du point de vue des résultats économiques de l'entreprise elle-même, mais également du point de vue du rayonnement qu'elle génère sur le site de Magny-Cours.

Il se trouve qu'à l'occasion d'une réunion de la mission « AIDER », en présence du Préfet, le Président du Pôle de la Performance a voulu évoquer deux sujets. Le premier sujet était effectivement le désengagement du Pôle de la Performance de la société du circuit. Nous avons reçu une lettre de son Président. Au regard du mode de fonctionnement du pôle, il ne s'y retrouvait pas. Le Président du Pôle a fait valoir cela à cette occasion, alors que cela n'avait pas vocation nécessairement à être public. Il a laissé entendre qu'il y avait derrière une intention politique de lui nuire.

Et deuxième élément, il a évoqué également un problème financier, de financements européens, que personne ne connaissait à ce moment-là, et qui est en train d'être traité par le Préfet. Le Président du Pôle laisse entendre qu'à travers un problème financier, on souhaitait porter préjudice au fonctionnement du Pôle de la Performance, ce qui a beaucoup agacé, pour tout dire, le Préfet à l'occasion de cette réunion. Le *Journal du Centre* était présent, et il s'en est fait l'écho.

Je veux rappeler deux choses. Le Conseil départemental est à l'origine de la création du pôle de la performance, cette association qui vise à développer une activité collaborative. C'est Marcel Charmant à l'époque, en lien avec notamment M. Rossignol, Président de la CCI, qui a favorisé l'éclosion de cette association visant à favoriser le travail collaboratif.

Nous avons depuis toujours accompagné financièrement le Pôle tant que nous en avons eu la compétence financière. Il n'y a, du point de vue de la collectivité départementale, aucune malveillance à évoquer.

S'agissant de la décision du Président du Directoire de la Société, le Président du Directoire a été renouvelé quinze jours ou trois semaines avant cette décision, à l'unanimité des membres présents au sein du Conseil d'Administration. Je parle sous le contrôle du Président du Conseil de Surveillance, Jean-Louis Balleret, qui complètera éventuellement mon propos s'il le souhaite. À l'unanimité des membres représentant les diverses collectivités, et en particulier la Ville de Nevers et le Conseil départemental. Et à l'unanimité des membres représentant les diverses sensibilités politiques.

La décision du Président du Directoire est une décision qui s'inscrit dans une logique économique stricte. Je rappelle que, lorsqu'il y a eu lieu de changer de Président du Pôle de la Performance, au regard du retrait de Bertrand Decoster, j'ai, avec Jean-Pierre Rossignol, fait en sorte que la présidence par Guillaume Maillard se fasse dans les meilleures conditions. Je vous rappelle que l'élection a eu lieu au moment où Guillaume Maillard était candidat aux Régionales. Ce n'est pas le candidat sur une liste que nous soutenions. Il y a lieu de distinguer ce qui est politique et ce qui est économique. Je rappelle qu'au même moment, le Conseil départemental a pris une délibération soutenant l'investissement fait par la société SODEMO, qui était à l'époque dirigée par Guillaume Maillard. Je ne peux accepter que l'on fasse un procès d'intention sur une quelconque instrumentalisation politique de ce qui s'est passé récemment au niveau du Pôle de la Performance.

J'ajoute que le Pôle de la Performance, qui a besoin de moyens humains pour avancer, pour porter ses projets collaboratifs, suite à un comité de pilotage récent du Fonds Interministériel de Revitalisation du Territoire, qui est financé par les sociétés qui font des plans sociaux, a obtenu un financement de 120 000 € sur trois ans pour financer le recrutement d'un nouveau collaborateur. Il sera ainsi sur un profil un peu plus technique de développeur d'activités, de manière à conforter la structure.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Il est temps, je crois, que l'association, avec les moyens nouveaux que l'on pourrait lui confier, vraiment s'attache à développer et à renforcer le travail collaboratif entre les sociétés du Pôle, pour que l'on puisse aller au-delà de ce qui a été fait, et que l'on soit véritablement dans un travail qui permette d'associer un maximum d'entreprises. Je sais qu'elles ont des activités différentes, et des tailles différentes. Ce n'est pas nécessairement une tâche facile ; je veux bien le reconnaître.

Voilà ce que je peux dire. En tout cas, s'agissant du Département, il a été, il est, et il sera toujours un tenant du fonctionnement collaboratif du Pôle. Il faut que ceux qui en ont la responsabilité s'attachent à y consacrer le temps qui convient, et n'instrumentalisent pas cet outil de développement économique.

Vous parliez tout à l'heure du hasard ou de la chance que l'on peut avoir. Il faut saisir sa chance.

S'agissant du Grand Prix de Formule 1, c'est une idée qu'avait notamment Serge Saulnier, qui avait commencé à y travailler, et qui avait en particulier retenu le nom « Grand Prix de Formule 1 Historique ». Il se trouve que parallèlement, la Fédération Française de l'Automobile avait aussi envisagé cela. Et quand ils ont déposé le nom, ils se sont aperçus qu'il était déjà pris. Ils se sont dit qu'il était intéressant de travailler ensemble. Avec un équipement qui existe, avec un nom qui a été retenu, avec déjà des contacts qui avaient été pris, nous devenions un peu incontournables pour organiser cette manifestation. Là aussi, il faut saisir sa chance, mais aussi la forcer parfois. C'est ce qui a été fait à l'occasion de l'organisation de ce Grand Prix de Formule 1 Historique.

M. le Président : Je passe la parole à M^{me} Boirin.

M^{me} Boirin : Je suis ravie que vous ayez évoqué la situation du Président du Pôle de la Performance, et des problèmes qui ont été évoqués dans la presse. Ce qui m'a étonnée, et ce qui étonne sans doute, c'est qu'il y a eu la conjonction de deux choses : le désengagement de la Société du Circuit dans l'association du Pôle de la Performance, et deuxièmement le financement européen dont il est demandé le remboursement.

Sur le premier point, c'est une conjonction tout de même qui est ... pour ne pas dire étrange, étonnante...

M. le Président : Madame Boirin. Je n'ai pas l'habitude d'interrompre. Il n'y a pas d'amalgame à faire. Je dis ici solennellement que, sur le premier sujet, j'en avais été informé par Serge Saulnier, et je considère qu'il a une autonomie de gestion de sa société. Nous lui avons fait confiance jusqu'à maintenant. Il a considéré qu'il était de son devoir, en termes de gestion, de prendre cette décision. Je ne m'y suis pas opposé. Je lui ai laissé prendre ses responsabilités.

Le deuxième élément n'a absolument rien à voir. Vraiment, je veux ici solennellement dire qu'il n'y a pas de conjonction. Il y a deux événements qui sont concomitants, mais qui n'ont rien à voir. Donc, attention, ne faisons pas d'amalgame. Traitons les choses de manière sereine, et surtout honnête intellectuellement.

M^{me} Boirin : Très bien. Sur le premier point, le désengagement de M. Saulnier, ou plutôt du Directeur du Circuit, ce désengagement est motivé par des prises de position politiques du Président du Pôle de la Performance, puisqu'il n'admet pas que celui-ci s'engage politiquement, et notamment à Droite. Je me demande pourquoi ce monsieur prend position. Prend-il position lorsque le Conseil départemental, à majorité de Gauche, lui donne des subventions ? Est-ce que cela lui hérissé le poil de recevoir des subventions du Département de Gauche ? Pourquoi intervient-il dans la politique ? C'est ma première question.

M. Barbier :

Quelle caricature !

M^{me} Boirin :

Pourquoi ? Il a été retenu dans ses fonctions il y a une quinzaine de jours. M. Maillard s'est présenté aux Régionales sous l'étiquette de Droite. M. Saulnier, qui était en fin de mandat à l'époque, ne s'est pas insurgé contre le fait qu'il se présente, et il était déjà Président du Pôle de la Performance. Il ne s'est pas insurgé à l'époque contre le fait qu'il se présente pour la Droite au Conseil régional. Cette prise de position qui intervient juste après le renouvellement de son mandat, vous l'avez dit, à l'unanimité, l'a été avec des autorisations. Je ne conçois pas que ce monsieur, qui vient juste d'être reconduit, puisse faire un courrier où il met en cause les engagements politiques du Président du Pôle de la Performance sans autorisation, et sans en avoir préalablement référé à qui de droit.

Le circuit touche la plupart de ses subventions du Conseil départemental, qui est de Gauche. Franchement, ce désengagement qui vient à point nommé, par courrier, juste après qu'il ait été reconduit dans ses fonctions, m'interroge.

Et puis, je ne comprends pas que l'on dise que cela aurait dû être secret. Cela ne devait pas être public ! Mais pourquoi cela ne devait pas être public, ce désengagement ?

D'un point de vue financier, bien que cela n'ait rien à voir, l'Europe redemande à travers le Préfet de Région un reversement de crédits FEDER. Des fonds FEDER, pour 100 000 € ou 150 000 €, ont été attribués par erreur au Pôle de la Performance. Si on applique la décision prise par le Préfet de Région, cela met à mal l'association du Pôle de la Performance. Et l'association du Pôle de la Performance risque la liquidation judiciaire. Il est très important, vous l'avez noté, pour l'ensemble des entreprises qui sont présentes sur place et qui sont fédérées au sein de cette association, qu'un recours subsiste. Sur ces erreurs des fonds FEDER – car ce ne sont pas les erreurs du Pôle de la Performance, ce sont des erreurs de ceux qui gèrent les fonds FEDER –, qu'une action politique conjointe de la Gauche et la Droite soit menée, pour que la restitution de ces fonds FEDER ne mette pas à mal cette association. Celle-ci, vous l'avez dit, et tout le monde est d'accord sur ce point, fédère un certain nombre d'entreprises sur place, et contribue au rayonnement de la Nièvre. Attention, parce que la restitution de ces fonds met à mal l'association.

M. le Président :

Je vais redire deux ou trois choses pour que cela soit très clair.

Certes, Serge Saulnier m'a informé de cette démarche. J'ai considéré qu'il était de mon devoir de ne pas m'y opposer, lui laissant l'autonomie de gestion, comme nous l'avons fait depuis cinq ans, avec le résultat que l'on sait, qui est positif.

Je dois dire simplement que sa démarche est une démarche qui est partagée par un certain nombre d'entreprises, en quelque sorte, qui n'ont pas voulu prendre cette décision, ou qui n'ont pas voulu la prendre éventuellement.

Je rencontre des chefs d'entreprise qui disent qu'il ne faut pas faire d'amalgame. Je sens bien cela. Ils considèrent qu'il y a une forme d'instrumentalisation, il faut bien dire les choses, du Pôle de la Performance, pour une stratégie personnelle politique.

Je rappelle que nous avons soutenu, au moment de la campagne des Régionales, Guillaume Maillard – c'était concomitant –, parce que cela n'avait rien à voir. Cela ne nous a pas empêchés, alors même qu'il était sur une liste qui n'était pas celle que nous soutenions, de faire en sorte que la transition se fasse pour le mieux. Je l'ai fait en relation étroite avec le Président de la CCI de l'époque.

Je rappelle aussi que nous avons soutenu financièrement SODEMO, qui était en difficultés, pour éviter que cette entreprise, quel qu'en soit son dirigeant, puisse pouvoir poursuivre. C'est peut-être ce qui a permis effectivement qu'elle en soit là où elle est, et qu'elle puisse être reprise, et aujourd'hui être en perspective de développement d'activité. J'ai rencontré le repreneur il y a maintenant une quinzaine de jours.

Il n'y a vraiment pas d'amalgame entre les enjeux économiques et les enjeux politiques. Je sais distinguer les choses. Je le dis, et je le redis, il y a quinze jours encore, après ces événements-là, lorsqu'il a fallu trouver des financements pour embaucher un développeur sur le site à travers l'association, j'ai apporté le soutien aux financements, à travers le fonds interministériel à la revitalisation du territoire.

Evitions les faux procès !

Sur la question du FEDER, je ne connais pas dans le détail le dossier. J'en connais les enjeux. J'ai eu l'occasion d'évoquer cela avec le Préfet. La dissolution de l'association mettrait en difficulté le fonctionnement collaboratif sur le site, c'est évident, parce qu'il faudrait reconstruire quelque chose. Or, après un échec, effectivement, cela prendrait nécessairement un peu de temps et ce ne serait pas souhaitable. C'est ce que j'ai dit au Préfet. Je le redis publiquement.

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Monsieur le Président, je crois que ma question a mis le feu aux poudres. Cela étant, je ne veux pas politiser mon propos. Mon souci est de savoir comment fonctionne le Pôle de la Performance, quels sont ses résultats, et quelles sont ses perspectives d'avenir. C'est la seule chose qui me préoccupe.

M. le Président :

Je ne peux pas en dire beaucoup plus. Les résultats aujourd'hui se font attendre. Il y a peut-être une question de moyens humains ; c'est

compliqué. L'objectif est de travailler sur des projets collaboratifs, des projets que les entreprises mènent en commun. Qu'elles puissent répondre à des appels à projets d'entreprises, de l'État sur notamment l'investissement et la recherche. Qu'elles puissent également travailler sur l'acquisition d'investissements en commun, et qu'elles puissent aussi travailler notamment avec le réseau des autres Pôles de la Performance ou des autres *clusters*, et en particulier avec le pôle des véhicules du futur, qui est à l'autre bout de la région. C'est le sens du travail qui est à mener le plus rapidement possible, et le mieux possible.

Nous avons convaincu la Région d'apporter des financements complémentaires à ceux qui sont d'ores et déjà acquis depuis maintenant un certain nombre d'années, pour notamment financer le poste supplémentaire que je viens d'évoquer.

Je passe la parole à Jean-Louis Balleret.

M. Balleret :

Je voudrais préciser quelques points.

Le premier, c'est le statut juridique de la Société du Circuit. C'est une société anonyme d'économie mixte sportive, qui repose sur deux pôles : un Directoire, et un Conseil d'orientation et de surveillance. Le Directoire est composé d'un Président. Il comprend aussi un membre élu par les actionnaires du Circuit ; c'est ce que nous avons fait il y a un mois et demi. Le Conseil d'orientation et de surveillance, dans lequel figurent tous les actionnaires, est chargé de surveiller ce qui se passe dans le Circuit. Tous les trois mois, il est présenté aux membres du Conseil de Surveillance – Daniel Rostein en fit partie – ce qu'a fait le Circuit durant les trois mois précédents, et nous votons sur ces points.

Tout cela pour dire que ce ne sont pas des élus du Conseil départemental qui dirigent le Circuit au quotidien et de manière opérationnelle. Il y a des gens qui croient le contraire. Vous avez reçu peut-être un jour il y a quelque temps un mail de quelqu'un du karting qui se plaignait d'une décision qui avait été prise et qui croyait que la meilleure façon de la faire changer était de nous écrire à tous. Un mail assez incompréhensible, d'ailleurs, sur son histoire. Lui, il croyait cela, parce que, selon lui, vu que nous sommes propriétaires, nous dirigerions le Circuit, et il croyait que nous utiliserions le Président du Directoire comme une sorte de marionnette. C'est absolument faux, dans la mesure où il est un patron, et un vrai patron. Enfin, nous avons un vrai patron dans ce Circuit, et c'est lui qui le dirige. Les décisions qu'il prend, il les prend en son âme et conscience.

Deuxième précision. Sur le problème du désengagement de la Société du Circuit du Pôle de la Performance, cela ne repose pas sur le fait que Guillaume Maillard soit candidat à une élection, et qu'il soit de Droite...

M^{me} Boirin : C'est pourtant ce que dit le courrier.

M. le Président : Pas du tout. Le courrier ne dit pas cela du tout.

M. Balleret : Laissez-moi le dire. Je suis bien placé pour le suivre comme Président du Conseil de Surveillance. Je surveille, je regarde, je sais donc mieux que vous au quotidien ce qui se passe. Ce qu'il reproche à ce Président, c'est une question d'engagement et de travail. Pourquoi ? Parce que, sous-entendu – on le lit dans la lettre – ce n'est pas qu'il se présente à une élection de Droite, c'est qu'il soit chef d'entreprise, qu'il soit adjoint au maire de Nevers, qu'il soit chef d'entreprise, qu'il soit conseiller régional et qu'il se lance dans une campagne sur tout le territoire nivernais. Cela fait beaucoup pour se battre au quotidien sur une association qui n'est pas le club de pétanque du coin. C'est tout. C'est cela qu'il dit. Alors peut-être que M. Maillard est un surhomme, et qu'il peut faire tout cela à la fois, être engagé dans trois ou quatre missions à la fois au quotidien. Il estime, lui, que cela pose un problème au niveau de cette association. C'est son opinion, et il doit le voir au quotidien, lui aussi, comme les membres du Pôle de la Performance. Eux, ils ne font qu'une action : ils ne sont que chefs d'entreprise.

Voilà le sens. Il se présente à ce qu'il veut ; cela, c'est autre chose. Le Président a indiqué qu'il était aussi candidat précédemment alors qu'il y avait une décision à prendre, et que cela ne posait pas de problèmes.

Voilà le texte du courrier :

« Malheureusement, face à l'absence de projets, de perspectives, de réels liens entre l'ISAT, le Pôle, le Circuit, et tout particulièrement l'engagement politique de son Président, que je ne peux cautionner, fidèle à la volonté de la SEM de rester neutre et indépendant, la SEM ne peut que se désengager ». C'est tout. C'est une question d'engagement, de neutralité. D'un autre côté, un engagement sur tous les fronts est difficilement compatible avec cela.

M. le Président : Merci. Nous allons en rester là sur ce débat. Je vais vous proposer de mettre aux voix le rapport qui nous a été présenté par Jocelyne Guérin concernant la politique en matière économique et sur Magny-Cours, en deux temps.

Sur la partie relative à la politique économique hors Magny-Cours nous allons voter.

Le rapport sur la politique économique hors Magny-Cours est adopté. 7 abstentions.

Sur la partie relative à Magny-Cours, nous votons.

Le rapport relatif à Magny-Cours est adopté.

Je vous propose de suspendre notre séance et de reprendre à 14 heures.

(Suspendue à 12 heures 30, la séance reprend à 14 heures)

M. le Président : Je vous propose que l'on commence par le laboratoire d'analyses. Jacqueline Guérin va nous le présenter.

BUDGET PRIMITIF 2017
LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE CONSEIL DE LA NIÈVRE
BUDGET ANNEXE

Rapport de M. le Président :

Numéro 3.

Rapport de M^{me} Guérin :

M^{me} Guérin :

Le laboratoire départemental d'analyses et de conseil, outil de veille sanitaire, joue un rôle majeur pour la Nièvre, en lien direct avec notre plan d'actions pour la profession agricole entre autres. Un outil public au service des collectivités, au service des acteurs économiques, au service de l'ensemble des Nivernais, sur les axes qui font sa force :

- Être à l'écoute des besoins des acteurs publics et économiques du territoire,
- Maintenir et renforcer ses partenariats avec les interlocuteurs habituels,
- Se positionner comme un outil d'expertise et de conseil au niveau départemental, régional, voir national.
- Rester un maillon fonctionnel du dispositif de surveillance tel que défini par les dispositions de la loi NOTRe.

Le contexte économique dans lequel évolue non seulement le laboratoire départemental d'analyses et de conseil n'est pas facile :

- Une concurrence de plus en plus forte des laboratoires privés, qui savent se regrouper et constituer des concurrents violents.
- Une perte d'activité notamment sur les analyses en hydrologie. C'est la suite de ces marchés remportés par la concurrence. À l'inverse une hausse d'activité sur l'hygiène alimentaire, et la santé animale.

Le laboratoire départemental d'analyses et de conseil compte 36 agents. Il dispose d'un budget de 1,8 M€. La masse salariale est proche de 60 % de ce budget. Compte tenu des difficultés que je viens d'évoquer, le laboratoire départemental présente un déficit estimé de 800 000 €, dont 300 000 € sur l'hydrologie. C'est déficitaire également en santé animale.

La force cependant de notre laboratoire, c'est qu'en septembre 2016, il a été accrédité en génétique animale. C'est un des seuls en France, un des rares en Europe. Un vrai atout, avec une technique spéciale sur cette génétique génomique, et une activité qui va aller croissant dans ce secteur.

Le constat nous montre donc des difficultés, mais aussi de l'espoir, avec le développement de certaines activités.

Le contexte budgétaire est très contraint. On se trouve à la croisée des chemins. Le laboratoire doit s'adapter face à ces constats, à de nouveaux contextes. Le monde change, la société change, les besoins changent. Le laboratoire a subi toutes ces crises, et aujourd'hui il doit s'adapter. On sent qu'il y a un besoin accru de sécurité alimentaire chez les consommateurs. La sécurité sanitaire fait l'objet de contrôles renforcés. Aussi, dans ce contexte, les laboratoires ont vraiment une place en tant qu'outils stratégiques d'aménagement du territoire. Il y a aussi l'espoir de pouvoir travailler avec les autres laboratoires au niveau de la région, qui connaissent les mêmes soucis que nous, et qui peuvent nous aider notamment au travers de dispositifs de mutualisations.

Au vu de ces constats, et forts de ces atouts, divers projets sont envisagés pour le laboratoire départemental et de conseil sur l'année 2017. Il nous faut travailler avec un plan d'actions sur plusieurs années pour essayer d'aller de plus en plus vers un équilibre financier d'ici 2020. Un travail a été mené, une sorte d'audit, avec l'équipe du laboratoire. Je salue Françoise Colucci qui est dans la salle. Il s'agissait de trouver ensemble des pistes d'avenir et de développement de notre laboratoire départemental. Les pistes sont les suivantes :

- Travailler sur le mode de fonctionnement du laboratoire avec pour objectif de rationaliser la politique achats. Un budget de 900 000 € y est consacré. Si on passe par des achats plus groupés, en mutualisant, on peut faire cette ligne.
- Travailler en matière de gestion des ressources humaines et l'organisation du laboratoire, avec certainement davantage de polyvalence, moins de cloisonnements. C'est une évolution des métiers. Je crois qu'aujourd'hui dans les entreprises on doit être prêt à cela ; savoir s'adapter aux besoins, aux nouveaux besoins.
- Développer la coopération avec les organismes tels que la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers, notamment sur l'hygiène alimentaire. Je pense qu'il y a encore du chemin à parcourir, avec des offres nouvelles, des offres packagées... Que nous soyons malins, innovants.

– Mettre en place une véritable politique commerciale afin d’aller chercher de nouveaux marchés et débouchés. Aujourd’hui, il y a des idées à trouver pour faire des offres packagées pour des partenaires qui sont aussi très proches de nous (collèges, cantines, EHPAD...). Je pense que l’on peut aller plus loin, et cela passe par de la conviction, de l’ambition, du commercial.

– Continuer à développer l’activité « analyses génétiques » pour les espèces canines et félines.

Voici les pistes. L’équipe a été sensibilisée à cela. Elle a réalisé l’audit. Elle est consciente qu’il faut aussi changer. Un travail va être mené tous ensemble pour la formation. L’objectif est que le laboratoire départemental s’engage, dans les trois ou quatre ans qui viennent, vers l’autonomie financière. Cela commence cette année avec une diminution de la subvention d’équilibre: l’année dernière, elle était de 800 000 €. Nous la positionnons cette année à 650 000 €. C’est une première étape. Cela s’accompagne d’un suivi, de contrôles, d’évolutions, etc. Puis il est fixé au bout de quatre ans l’arrivée à un point d’équilibre.

Des ambitions. Un passage obligé par cette adaptation au marché, et au développement.

Le budget proposé pour l’exercice 2017 est le suivant :

- Section de fonctionnement :

. Dépenses : 2 845 740 € (les ressources humaines représentent 1,5 M€. Il y a là un travail en termes d’évolution de carrière, pour s’adapter à l’activité)

. Recettes : 2 958 000 € (dont la subvention d’équilibre de 650 000 €).

- Section d’investissement :

. Dépenses : 141 341,38 €,

. Recettes : 29 081,38 €.

Un laboratoire qui se met en ordre de marche pour franchir une nouvelle étape. Une activité qui doit s’adapter au marché, au développement, aux besoins. Une équipe qui a fait partie de l’audit, et qui est consciente de l’évolution. Il n’y a pas de raisons que les choses n’évoluent pas en ce sens-là. En tout cas, nous souhaitons vraiment que ce laboratoire reste vraiment notre outil et serve ce territoire.

M. le Président :

Merci. Y a-t-il des demandes d’intervention ?

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Monsieur le Président, il me semble que les laboratoires départementaux ne peuvent plus maintenant travailler avec les groupements de défense sanitaire. C’est du moins l’information que

j'ai eue, mais elle demande à être peut-être vérifiée. Si cela est vrai, cela impacte leur activité. Cela étant, un certain nombre de Départements ou de Régions sont en train de s'interroger sur la pérennité de ces laboratoires départementaux. Des Départements comme la Côte d'Or ont fait le choix de conserver leur laboratoire départemental. Je suis sur cette longueur d'onde. Néanmoins, il faudrait que les convictions se traduisent en termes de propositions.

M^{me} Guérin :

En effet, nous avons travaillé sur ce dossier avec la Région, et nous avons partagé avec les autres Départements, pour avancer sur une possible évolution de nos laboratoires en mutualisant certaines activités, en évitant les dispersions. Nous avons des compétences et des expertises un peu différentes. Nous avons, pour ce qui nous concerne, une force sur l'activité génétique. Le constat est partagé, le débat est sur la table. Cela fait effectivement partie des éléments à prendre en compte dans l'évolution.

Par rapport aux groupements de défense sanitaire, il n'y a pas de changement là-dessus. J'assistais au Conseil d'Administration du GDS la semaine dernière. Au niveau de toutes les informations que nous avons partagées, il n'y a pas de changements sur ce point.

M. le Président :

Il y a peut-être une confusion, mais Jocelyne Guérin pourra nous le confirmer, avec le fait, pour le Conseil départemental, de ne plus pouvoir subventionner le GDS.

Les Départements de la région se sont donné des chantiers sur lesquels ils pourraient travailler en commun. Le chantier des laboratoires en est un. Cela n'en concerne que quelques-uns sur les huit. Certains ont été abandonnés, d'autres sont entrés dans des logiques privées, dans le cadre de SEM, éventuellement. C'est le cas de la Saône-et-Loire aujourd'hui. Cela vient un peu tard, pour tout vous dire, parce que les Départements autour de nous, l'Allier, l'Yonne, sont passés au privé. Par étapes : SEM d'abord, et ensuite avec l'institut Pasteur, dans le cadre de sa société, Europhase.

Effectivement, c'est un chantier sur lequel nous avons à travailler. D'ailleurs, les autres Départements ont souhaité que nous pilotions ce chantier, car nous sommes ceux qui disposent d'un laboratoire avec encore le plus grand éventail de prestations exercées.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

La parole est au Dr Rostein.

M. Rostein :

Juste un mot concernant le laboratoire.

Personne ici ne conteste l'intérêt de ce laboratoire, bien sûr.

Jusqu'à présent, j'avais une approche un peu critique, dans la gestion du laboratoire, dans la mesure où les frais de personnel me semblaient considérables. Là encore, ils représentent plus de 50 % des frais de

fonctionnement. Une entreprise privée avec autant de frais de personnel va tout droit vers une liquidation judiciaire.

Je prends acte effectivement des efforts qui sont menés actuellement pour redresser la barre, pour améliorer la gestion, avec en contrepartie la diminution de la subvention annuelle que nous versons au laboratoire.

Jusqu'à présent, j'avais plutôt une tendance négative, en disant que nous allions voter contre le budget du laboratoire. Comme tenu des efforts qui débutent, au vu de l'exposé de M^{me} Guérin, sur un proche avenir, nous allons nous abstenir.

M. le Président :

Nous prenons cela comme un encouragement. Les agents du laboratoire également.

Nous mettons le rapport aux voix.

Le rapport est adopté. 10 abstentions.

BUDGET PRIMITIF 2017 – POLITIQUE TOURISME

Rapport de M. le Président :

Numéro 4.

Rapport de M^{me} Louis-Sidney :

M. le Président :

Sur le tourisme, je voulais vous faire part des propos qui m'ont été tenus hier par le Vice-président de la Région chargé du tourisme, Patrick Ayache. Il a évoqué le schéma régional de développement touristique. Il a beaucoup apprécié le travail qui a été mené avec le Département, sous l'animation de la Vice-présidente, et Présidente de l'Agence de Développement Touristique, en lien avec le Directeur de l'ADT.

L'animateur de ce schéma régional, Patrick Ayache, a su favoriser une démarche participative. A l'occasion de la Conférence Territoriale d'Action Publique, des louanges sur la démarche et l'état des travaux ont été formulées. Un règlement d'intervention devrait être réalisé d'ici l'automne. Les intérêts du Département ont été très bien défendus, et mis en avant. Nous en aurons la traduction, lorsque nous vous présenterons les documents de promotion de la région. Je passe la parole à Vanessa Louis-Sidney.

M^{me} Louis-Sydney :

Merci, Monsieur le Président. C'est la troisième fois que je me présente devant vous pour vous rendre compte de l'action du Département, de ses services ou de la structure porteuse de la promotion du territoire. J'ai un petit peu le sentiment d'être sortie de ma période de bizutage, et d'être aujourd'hui un peu plus à l'aise devant vous. Cela, je l'attribue à trois « fées », au sens magique du terme.

La première fée, c'est vous-même, car tous autant que vous êtes, vous avez tous manifesté une vraie bienveillance à l'égard de l'action que je porte. J'imagine que c'est évidemment lié à l'attention que vous portez tous à notre territoire. Le tourisme est l'embellisseur de notre territoire. Je vous remercie notamment pour cela.

L'autre fée, c'est le formidable dynamisme, l'expertise, le sens de l'engagement de l'ensemble des services qui travaillent à mes côtés. Il y a bien évidemment le service du développement économique. Je citerais Frédéric, Maxime. Et toute cette équipe de l'ADT, emmenée par son lieutenant, Stéphane Bénédict, qui est ici présent, mais également Claire, Catherine, Corinne, Françoise, Cécile et Élise, Patrice, Philippe, Séverine. Vous noterez qu'il y a beaucoup de filles. Très honnêtement, sans toutes ces personnes – qui ne sont pas que des fonctionnaires, il y a des salariés d'une association subventionnée par des fonds publics ; ce sont des experts dans leur domaine, des experts des usages du numérique, des développeurs, des marketeurs, des personnes qui savent monter des dossiers de demande de financement –, je peux vous assurer que nous n'en serions pas au point où nous en sommes aujourd'hui. Vraiment, je tiens à les remercier très sincèrement.

La troisième fée, c'est une fée qui a pu paraître à certains très traumatisante, c'est la loi NOTRe. La loi NOTRe, effectivement, a mis dans un shaker l'ensemble des territoires, des collectivités, etc., et cela a entraîné des bouleversements assez importants. Pour le tourisme, c'est une opportunité. En effet, ces nouvelles communautés de communes ont toutes pris la compétence tourisme. Elles ont toutes saisi l'enjeu de cette filière pour le développement économique de leur territoire, et ont toutes, ou quasiment toutes eu le réflexe ADT pour les aider sur des structurations d'office de tourisme intercommunal, sur l'élaboration d'un schéma touristique. Autour de cette table, je pense que beaucoup de personnes pourraient témoigner de la confiance qui a été portée à l'ADT pour les aider. Et puis, évidemment, comme le disait le Président, il y a ce fameux schéma régional, sur lequel nous avons beaucoup travaillé déjà depuis l'année dernière, et encore cette année. Nous nous investissons beaucoup, avec la confiance de l'Exécutif, représenté par son Vice-président, Patrick Ayache, que je remercie beaucoup pour l'écoute de nos revendications, qui sont parfois nombreuses, et parfois fortement énoncées. Mais toujours est-il que cela paie, et je vais essayer de vous le démontrer maintenant.

L'Agence de Développement Touristique a été créée en 2005. Elle a été financée par Conseil départemental de la Nièvre. C'est une association loi de 1901, que je préside, dont l'objet majeur est de

renforcer l'attractivité touristique du département, pour son développement économique, pour faire en sorte qu'il y ait de plus en plus de consommation touristique sur notre département. 222 M€ sont liés au tourisme. Ce sont 2 900 emplois. Le but du jeu, c'est d'accroître encore cette richesse.

Les objectifs déterminés pour l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre sont les suivants :

- Renforcer le fonctionnement et les synergies entre les acteurs du tourisme. C'est ce que nous appliquons au quotidien avec les EPCI, avec les acteurs privés du monde du tourisme.
- Améliorer l'accueil des touristes sur les bassins touristiques de la Nièvre, évidemment en lien avec les offices de tourisme, dont c'est la mission principale.
- Développer l'attractivité de la destination. Vous vous souvenez, nous allons même plus loin aujourd'hui, puisque nous avons lancé cette démarche d'attractivité territoriale en partant du tourisme, mais en l'étendant à l'ensemble des composantes.
- Développer la compétitivité des entreprises et des projets touristiques.

L'ADT est au service des acteurs du tourisme pour des objectifs qui sont communs. On parle beaucoup de partage, de collectif. On avance toujours tous ensemble ; c'est comme cela que l'on avance le mieux. Ces objectifs sont les suivants :

- Apporter une visibilité accrue en termes de marketing de l'offre touristique de notre territoire, et faire en sorte qu'elle soit adaptée aux aspirations des touristes.
- Intégrer le territoire dans une démarche cohérente pour le consommateur. Nous avons trois bassins touristiques : la Loire, le Canal du Nivernais, et le Morvan.
- Construire des projets communs, avec des financements communs, pour augmenter leur performance, autour de contrats de station.
- Disposer de conseils en ingénierie, et d'un accompagnement personnalisé en marketing, vis-à-vis des acteurs touristiques
- Bénéficier de l'observation et de l'évaluation constante de cette filière sur le territoire.

L'ingénierie et de la compétitivité du tourisme

Les plans de croissance Tourisme

On ne parle plus de schéma de développement. Cela fait un peu trop administratif. Nous parlons maintenant de « plans de croissance tourisme ».

Comme je le disais en introduction, l'enjeu est d'apporter de l'économie sur les territoires, et que s'exerce pleinement la compétence Tourisme des nouveaux EPCI.

Pour cela, nous développons de plus en plus des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage à destination des EPCI. Comment ? En travaillant vraiment sur un diagnostic à 360° des potentialités du territoire, que ce soit en termes d'aménagements et d'équipements disponibles ou à construire, de commerces et de services, et de tout ce qui est animation, événements, etc.

Les contrats de station

Le premier contrat de station de la Bourgogne Franche-Comté a été conclu à Saint-Honoré-les-Bains. Il a associé le Pays, la Communauté de communes, la commune, la Région, l'État, ainsi qu'un acteur privé très important, qui est la Chaîne thermale du Soleil, qui gère les thermes. Nous avons eu hier une rencontre avec le PDG de la Chaîne thermale du Soleil pour le convaincre de la nécessité pour ce groupe d'investir sur cette belle station de Saint-Honoré. Je pense que le message a été entendu. Une nouvelle rencontre doit avoir lieu au mois de juillet pour rentrer dans l'opérationnel.

Un contrat de station est également en cours d'élaboration sur les Settons.

L'accompagnement personnalisé des offices de tourisme et des EPCI

Comme je l'indiquais tout à l'heure, nous nous sommes mis à la disposition des EPCI qui le souhaitent pour leur donner une feuille de route, ou en tout cas une démarche méthodologique pour installer cette compétence. Nous l'avons fait notamment au niveau de l'Agglomération de Nevers, non pas pour le schéma, mais en tout cas pour l'élaboration du schéma Offices de tourisme et bureaux d'information touristique.

Très récemment, la communauté de communes Loire, Nièvre et Bertranges a missionné l'ADT pour l'élaboration du plan de croissance de ce territoire. Nous sommes allés partout où on nous l'a demandé, parfois même en essayant d'ouvrir la porte quand elle n'était pas tout à fait ouverte. Le moins que l'on puisse dire est que pour le moment cela fonctionne.

L'accompagnement et la formation des entreprises

Le Club Avenir Tourisme permet d'accompagner les entreprises à vocation touristique lorsqu'il s'agit d'élaborer leur offre, de mettre en place leur plan de communication, d'améliorer leur relation aux clients, d'optimiser leur e-réputation, leur grille tarifaire, de leur donner des accompagnements personnalisés, sachant que l'ADT est un organisme de formation et que les entreprises touristiques peuvent bénéficier de ses prestations dans leur budget de formation.

Le modèle économique est en cours de révision sur le Club Avenir Tourisme. De nouveaux produits sont disponibles, pour essayer de rendre un peu plus autonome l'ADT en termes de recettes plutôt que de compter uniquement sur la subvention.

Les résidences secondaires, réflexion stratégique départementale

Cela peut paraître un détail pour vous, mais cela veut dire beaucoup ; cela représente 83 % de la capacité d'accueil de la Nièvre, en termes de lits. Nous avons sensibilisé la Région à cet état de fait. Il faut que nous puissions travailler sur ce potentiel. L'habitant de la résidence secondaire est peut-être un habitant de demain, et en tout cas aujourd'hui il consomme. En termes d'attractivité et en termes de possibilités d'accueil de nouveaux habitants, il y a sans doute quelque chose à faire. La Région l'a entendu, puisque cela fait partie des axes stratégiques du schéma régional, et nous en sommes très heureux.

La stratégie régionale du tourisme

L'objectif est d'accueillir 250 000 touristes par an de plus. 175 M€ de consommation touristique par an en plus. Et 1 800 emplois en plus. Et au moins une prise de 10 % de part de marché.

La démarche comprend 6 axes stratégiques et 36 chantiers. L'ADT 58 est un partenaire de cette démarche. Nous participons à sa construction, et nous participerons évidemment à sa mise en œuvre.

M. le Président :

Nous pouvons souligner les objectifs ambitieux de la Région.

Nous passerions de 80 millions en France à 130 millions à une échéance assez rapide, d'ailleurs, à cinq ou six ans. Notre idée, c'est de prendre notre part au niveau régional et au niveau départemental.

M^{me} Louis-Sidney :

Six axes stratégiques sont précisés. Si vous avez en tête les six axes de notre schéma départemental, nous sommes vraiment dans les clous par rapport à ce que la Région attend des territoires en termes d'objectifs. Nous ne sommes pas mal à l'aise avec la mise en œuvre de ces axes, car cela est en cohérence avec la stratégie mise en œuvre depuis 2012.

- Développer l'attractivité et la notoriété touristique de la région ;
- Renforcer la compétitivité des entreprises touristiques régionales ;
- Développer les grandes filières touristiques de la région ;
- Renforcer la professionnalisation des acteurs du tourisme ;
- Promouvoir le travail en réseau en fédérant les équipements structurants et les sites incontournables, notamment avec les contrats de station, ou le projet de sentier des Cimes, qui travaillera en lien avec Bibracte, par exemple.
- Soutenir l'innovation, et préparer le tourisme de demain en Bourgogne Franche-Comté, en développant de nouveaux services innovants associés à la montée en puissance de la transition numérique. Sans être trop prétentieux, au niveau de la Nièvre, sur ce plan des usages du numérique, nous sommes plutôt en pointe. Je pense que nous n'aurons pas trop de difficultés à être chefs de file dans ce domaine.

Marketing et attractivité du tourisme

La recherche d'innovations

Vous avez sur table le plan d'actions de l'ADT tel qu'il est déterminé pour cette année.

Cela s'inscrit dans une dynamique visant à agir sur la « performabilité », la dynamique de la performance, de la destination, et dans la volonté de suivre l'évolution des attentes des clients et des consommateurs.

Nous trouvons ici les divers outils que l'ADT maîtrise très bien : e-marketing, e-réputation, relation client, qualification de l'offre, évolution des retombées économiques du tourisme.

La dématérialisation de l'information touristique

Nous allons faire en sorte d'avoir une plateforme de contenus, à mettre en partage pour l'ensemble des acteurs, sur toute la chaîne de valeur, qui mette vraiment l'accent sur le récit, sur l'éditorial. Ne pas avoir des fiches produits qui soient un peu ringardes sur des sites d'offices de tourisme ou d'hébergeurs, mais essayer de partager une culture assez qualitative du récit de nos destinations.

Cela se passe par divers moyens : les éditions, l'ensemble des supports numériques, web et réseaux sociaux, la presse.

Vous avez quelques exemplaires d'éditions papier dans la pochette qui se trouve sur table.

Le site *Nièvre tourisme* a été lancé l'année dernière. Il a toutes les qualités d'un site que l'on attend aujourd'hui. Il favorise l'expérience utilisateur plutôt qu'une liste non hiérarchisée de sites à visiter. D'après les dernières informations, il permet une vraie fidélisation des internautes sans que nous ayons à payer beaucoup de référencement. Nous n'avons pas forcément augmenté en fréquentation, car nous avons déjà une fréquentation très forte. En revanche, nous avons amélioré la qualité de notre auditoire, et les internautes restent beaucoup plus longtemps sur le site, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

Le Comité Régional du Tourisme édite un magazine, dans le cadre du Contrat Destination Bourgogne, le plan marketing partagé, sur lequel vous avez des informations, et des articles de fond sur les pépites de nos territoires. Il me semble que sur le dernier, nous avons notamment un zoom sur la faïencerie Georges.

L'ADT a répondu à un appel à projets de la Région sur le conseiller numérique touristique intelligent. Cela permettrait de pouvoir installer des vitrines numériques dans les offices de tourisme, et divers dispositifs numériques qui visent à bien traiter le touriste une fois qu'il est chez nous, non pas en termes de prospection, mais en termes d'accueil. C'est un appel à projets que nous espérons remporter, pour que nos territoires puissent en bénéficier. Nous sommes sur une

enveloppe globale autour de 400 000 €. Nous comptons sur vous pour défendre auprès des instances régionales ce projet.

Le plan de marketing partagé de la Bourgogne

Le plan de marketing partagé de la Bourgogne s'inscrit autour de trois ambitions :

- Ambition n°1 : développer et promouvoir des filières et des territoires d'excellence, avec trois filières : gastronomie, patrimoine, itinérance. Trois territoires : vignobles, le Morvan, Loire et rivages. Vous voyez que nous sommes bien placés sur l'ensemble des items.
- Ambition n°2 : devenir une destination de référence sur le digital et les réseaux sociaux. Nous ne sommes pas à la traîne sur ce sujet-là.
- Ambition n°3 : accroître l'attractivité de la Bourgogne et progresser dans le classement national des destinations.

Stratégie d'attractivité et de marketing territorial

Sur la stratégie d'attractivité et de marketing territorial, je vous en parlerai plus sur le fond demain à l'occasion de la présentation du rapport Communication.

Nous avons démarré en début juillet de l'année dernière. Nous avons installé un comité de pilotage composé d'élus, d'entreprises, d'acteurs de culture, du sport, etc. Le but du jeu est de réunir tout le monde autour de la nécessité de rendre notre département attractif. Or, pour le rendre attractif, il faut d'abord que l'on en soit fier. Nous avons interrogé l'ensemble des habitants, des élus, des touristes, avec l'aide du *Journal du Centre*, qui avait été notre partenaire pour une diffusion massive de cette enquête.

Cela nous a permis d'avoir un diagnostic sur le ressenti des Nivernais sur notre territoire, pour nous donner de premières clés de compréhension, pour commencer à travailler sur un positionnement dans lequel vont se retrouver l'ensemble des habitants, car ce sont eux qui sont les ambassadeurs de notre territoire. Nous ne sommes pas en retard. Nous respectons le *timing*. Nous remercions le Président pour sa disponibilité, car il est présent à chaque rendez-vous, et c'est très important. Cela montre aux partenaires, et notamment aux privés, que l'ensemble de l'institution est vraiment motrice sur ce sujet.

Aujourd'hui, nous allons commencer à travailler et valider des scénarios de positionnement.

Le prochain comité de pilotage est prévu le 21 avril. Il se déroulera dans les locaux de Textilot. Le précédent avait eu lieu dans les locaux du Technicentre de Varennes-Vauzelles. Les entreprises sont partantes dans ce processus-là. Nous en sommes très heureux. Je vous invite à venir avec nous pour que la mayonnaise continue à prendre. Cela n'est pas si simple que cela de fédérer tout le monde pour l'instant autour d'un concept, mais nous allons très vite passer du concept au plan d'actions.

Ce plan d'actions, nous allons tous le porter, le mener, pour qu'il fonctionne. Cela veut dire également qu'il va falloir que l'on invente un mode de gouvernance que nous n'imaginons pas, nous, Exécutif, voir venir d'en haut, mais qui doit être coopératif, en impliquant les élus, mais aussi et surtout les chefs d'entreprise, les acteurs de la culture, les acteurs du sport ; l'ensemble des gens qui font la Nièvre.

Nous prendrons le temps qu'il faut, mais nous pensons qu'à la rentrée, nous serons en mesure d'avoir imaginé ce plan d'actions, mais si nous sentons que ce n'est pas prêt, ou que cela n'est pas encore très solide, je vous propose que l'on attende le bon moment pour avoir quelque chose de cohérent et dans lequel chacun se retrouve. En effet, on ne part pas pour faire un coup, on ne part pas pour faire un logo, pour changer du papier à en-tête, etc. ; nous partons pour du long terme.

Beaucoup de réunions se sont passées sur tout le territoire, avec les habitants, des entreprises, avec toutes les bonnes volontés. Aujourd'hui, nous avons une matière très importante qui existe, et qui nous permet de travailler.

Aspects budgétaires

Cela coûte un peu d'argent. Désolée de casser le rêve.

L'année passée, nous avons un budget de 1 059 000 € en fonctionnement. Un montant de 950 000 € est proposé pour le fonctionnement de l'ADT. C'est à l'euro près la somme qui a été votée l'année passée. Nous ne demandons pas plus. Nous savons que nous arriverons à mettre en œuvre le plan d'actions. 125 000 € sont pour le Syndicat mixte du Canal du Nivernais. C'est la somme forfaitaire qui est allouée dans le cadre du contrat de canal, qui consiste à aider les aménagements touristiques le long de ce linéaire.

En section d'investissement, 74 582,99 € sont des soutiens aux actions de développement, pour 40 000 € (dont 10 000 € pour le Canal), et pour un reliquat d'aides de 34 000 € sur lesquelles nous ne pouvons pas revenir ; ce sont des actions sur lesquelles nous étions engagés les années précédentes.

Je terminerai par cette maxime de René Char, que j'apprécie particulièrement. Elle correspond tout à fait aux ambitions en termes de tourisme : « *Impose ta chance, sers ton bonheur, va vers ton risque. À te regarder, ils s'habiteront* ».

M. le Président :

Merci. Quelles sont les demandes d'intervention ?

La parole est à M. Flandin.

M. Flandin :

Je serai très bref. Bien évidemment, sur l'angle général, je salue les efforts de l'ADT pour valoriser notre territoire. Je ne partage pas tout à fait l'optimisme de Vanessa, particulièrement sur la « fée » sur la loi

NOTRe, car nombre de mes collègues la rapprochent plus de Belzebuth que de la fée bienfaitrice.

Par contre, vous ne m'en voudrez pas si je redeviens terre à terre. À savoir que, quand on parle d'attractivité, que cela soit sur notre développement économique, ou que cela soit sur notre tourisme – les deux sont liés –, il y a deux points qui sont importants.

En matière de développement économique, on sait que, si demain nous ne sommes pas capables d'avoir des professionnels de santé dans le département, nous sommes condamnés. Quels que soient les efforts que nous pourrions faire.

En matière de développement touristique, un réel problème se pose. Celui de l'hôtellerie et de la restauration. Ce sont des domaines sur lesquels intrinsèquement, nous n'avons pas beaucoup de poids. Quand on regarde pourquoi finalement les restaurants ne se reprennent pas, il y a deux raisons ; ce ne sont pas tant les coûts de reprise, c'est que d'une part cela demande un travail important, et que l'on a de plus en plus de difficultés à trouver des gens qui veulent assumer les rythmes horaires, et que d'autre part, et c'est souvent même la principale raison, il y a des travaux de mise aux normes, qui condamnent l'ensemble des installations.

Alors, quand on a comme but la gastronomie, et on a raison de l'avoir, quand on a à cœur de favoriser l'attractivité, et que l'on en train de perdre autant d'établissements que l'on est en train d'en perdre, il faut que l'on alerte d'une manière sérieuse nos parlementaires. Il faut savoir faire marche arrière sur un certain nombre de mises aux normes. Sinon, on ne s'en sortira pas. Je peux vous garantir que, pour le vivre sur le secteur maintenant élargi de Cosne, si vous voulez faire déjeuner un touriste un lundi dans un territoire pourtant aussi vaste et aussi bien équipé, vous avez des difficultés. Or, c'est là-dessus que vous êtes jugé ensuite. Parce que, si c'est pour l'envoyer dans les grandes chaînes de restauration, ce n'est pas là que l'on va faire, en tout cas, la valeur ajoutée. Je tenais à vous le dire.

Par ailleurs, j'ai quelque *a priori* quand on prend les résidents secondaires comme des touristes. Ils sont indispensables à notre département, et ce sont eux qui nous ont permis de tenir durant les périodes de turbulence que nous avons pu traverser, et ce depuis 25 ou 30 ans. Néanmoins, est-ce que ce sont des touristes ? Je m'interroge. Je ne les traite pas foncièrement comme touristes, mais bien comme habitants, car ils sont quand même plus fréquemment ici qu'un touriste moyen. La politique n'est pas la même en fonction de la durée de séjour. Leur demande n'est pas non plus la même. Eux vous demandent un service continu, une offre de professionnels de santé pour rester et être sûrs de bénéficier de l'ensemble des services d'un territoire ; alors qu'un touriste de passage n'aura pas foncièrement la même approche.

C'est vrai que ce n'est pas facile, la politique touristique. Je ne voudrais surtout pas jeter la pierre, tant s'en faut. Avoir une politique politique efficiente, c'est loin d'être évident, car le secteur du tourisme

est un secteur qui est en perpétuel mouvement. Quand on regarde ne serait-ce qu'en termes de randonnée ce que l'on nous demandait il y a encore une dizaine d'années, à savoir de l'accompagnement, à savoir du guide, et ce que l'on nous demande aujourd'hui, tout a radicalement changé. Pour arriver à nous adapter, c'est un travail colossal. C'est un travail dont je sais que l'ADT essaie de le faire du mieux possible. Je sais aussi que les nouvelles communautés de communes, qui ont en charge maintenant cette compétence, sont en train de structurer tout cela avec l'aide de l'ADT, ou sont déjà dans des démarches de participation de leurs citoyens et de leurs élus aux projets touristiques de leur territoire. J'espère que demain, nous serons à même de pouvoir faire bouger pour le département des choses.

J'insiste, et vous l'avez fait, c'est tant mieux, sur l'œnotourisme, qui est une porte d'entrée fondamentale.

Ce qui est fondamental aussi, c'est notre environnement. Or, nous savons, nous, quand nous sommes au nord du département, tout le poids que peut représenter aujourd'hui l'Yonne, et plus particulièrement Guédelon. Il y a une importance à travailler avec nos voisins, parce que c'est cela qui demain peut nous réunir, et fédérer, je l'espère en tout cas, des coopérations qui iront un peu plus loin que le tourisme, et je pense plus particulièrement au bassin de Sancerre.

M. le Président : La parole est à M^{me} de Mauraige.

M^{me} de Mauraige : Bien évidemment, je ne peux que m'associer aux propos de mon collègue Thierry Flandin.

Mais je voulais simplement relever un détail. Il me semblait qu'il y avait deux villes qui étaient villes des métiers d'art en Nièvre, à savoir Saint-Amand-en-Puisaye, et Nevers. Or, je n'ai vu que Nevers mentionnée.

M. le Président : Excellente remarque.

M^{me} Louis-Sidney : C'est une erreur.

M. le Président : La parole est à M^{me} Boirin.

M^{me} Boirin : J'ai trouvé quant à moi la présentation du rapport sur le tourisme agréable et vendeuse. Sur le rôle de l'ADT, c'est agréable à regarder, à entendre, et on a envie d'y croire.

La Nièvre connaît plus de difficultés à l'heure actuelle que les autres départements de l'ex région Bourgogne. Deux indicateurs sont

particulièrement inquiétants. Le premier, c'est la réalité de l'évolution 2015-2016, et le deuxième indicateur, ce sont les prévisions.

Sur la réalité de l'évolution 2015-2016, vous venez justement de nous remettre un document très intéressant, que j'ai eu le temps de feuilleter. En ce qui concerne les hébergements marchands pour 2016, il est noté que, dans la Nièvre, il y a eu 710 000 nuitées consommées par les touristes français et étrangers ; en baisse de 2,5 % par rapport à 2015. C'est encore plus important lorsque l'on regarde les nuitées dans les hôtels ; la baisse est de 2,8 %. Or, les autres départements de la région Bourgogne font mieux que nous. L'Yonne, + 1 % ; la Saône et Loire : + 0,5 %. Et même la Côte d'Or, qui est en baisse comme nous, et qui est à - 1,7 %. Je comprends qu'il y ait eu les attentats. Je comprends qu'il y ait eu un certain nombre de choses qui aient diminué le tourisme partout en France. Simplement, nous faisons moins bien que les autres départements, et cela m'interroge.

La deuxième chose, ce sont les prévisions qui m'inquiètent, puisque vous nous avez remis le document sur le budget prévisionnel, et nous voyons que nous avons perçu en 2016 une taxe additionnelle à la taxe de séjour pour un montant de 37 376 €. C'est peu, je trouve, par rapport au nombre de nuitées. Je ne sais pas quel est le taux appliqué. Mais la prévision pour 2017, c'est - 50 %, pratiquement, avec une somme de 20 000 €. J'aimerais bien avoir des explications sur ce point. Cela ne laisse pas envisager de bonnes choses quant au tourisme, si les prévisions sont exactes. Donc, je m'inquiète.

M. le Président :

Nous allons vous rassurer, Madame Boirin.

M^{me} Louis-Sidney :

Par rapport à l'intervention de Thierry Flandin, sur la rénovation des établissements hôteliers, vous n'êtes pas sans savoir que nous n'avons plus la possibilité d'aider ces entreprises. Un règlement d'intervention au niveau de la Région est en cours d'écriture, par rapport au schéma régional, et il est inscrit qu'il y aura un soutien très fort à ces acteurs pour les axes déterminés. Je ne peux guère vous en dire davantage, car cela ne dépend plus tout à fait de nous.

C'est opinion contre opinion ; je n'ai pas d'observation particulière pour enlever votre pessimisme. Je crois vraiment que notre territoire a des potentialités énormes, un patrimoine immatériel, un cadre naturel absolument remarquable, et qu'il est temps enfin que les Nivernais s'en rendent compte, et arrêtent de se lamenter sur leur sort. Je suis vraiment persuadée qu'avec un peu d'esprit positif, qu'avec des efforts sur l'accueil, on peut vraiment s'améliorer.

Sur les résidences secondaires, certes, il y a des propriétaires, mais très souvent ils viennent avec leurs amis, leurs familles, et ces personnes, ce sont des touristes, ce ne sont pas des propriétaires de résidences secondaires. Il y a un certain nombre de maisons qui sont des maisons de famille, où les gens se retrouvent, ou invitent des amis, et ces personnes sont des touristes, ce ne sont pas des personnes qui

ont une attache particulière. Par contre, ils pourront venir par la suite si leur expérience sur le territoire, en allant chez le boulanger, en allant dans les musées, etc., en allant à l'office de tourisme, qui est agréable, accueillant, et qui a de la documentation disponible, est positive. Ils pourront se dire que l'endroit est plutôt intéressant.

Madame de Mauraige, désolée, cette erreur sera corrigée. Je demanderai à nos services de corriger cette malencontreuse coquille.

Madame Boirin, sur la taxe de séjour, je n'ai pas l'information. S'alarmer d'une différence de 1 % sur une baisse de nuitées entre l'Yonne et la Nièvre peut paraître une réaction un peu excessive. Nous sommes quand même sur 711 000 nuitées. Une baisse de 1 %, cela ne comble pas un hôtel. Il y a forcément des variations saisonnières. Elles sont arrivées, elles se sont peut-être faites au détriment de la Nièvre, cette fois-ci. Gageons que, l'année prochaine, parce que nous aurons su être plus pertinents que les autres, nous serons mieux.

Sur le plan de marketing partagé, il est souvent dit que ce sont de grands mots, mais c'est aussi du concret. On nous parle souvent de campagne de pubs dans le métro, dans les bus. À partir du 23 avril, durant 15 jours, nous aurons une série de sept visuels vendant la Bourgogne, dans le métro et en gare de Lyon, et sur ces sept visuels, trois sont représentatifs de la Nièvre. Voici quelques illustrations :

- « 20 000 lieux sur les terres ». Cela peut faire penser à la route des vins, ce qui n'exclut pas du tout les vins de Loire. Nous voyons ici La Charité.

- « Chabalabalade ».

- « Le Seigneur des Canaux, » qui met en avant le Canal du Nivernais.

- « Autant en emporte le Morvan »

- « Le fabuleux destin d'un épicurien »

Cette campagne sur Paris aura lieu du 23 avril au 5 mai dans les métros, dans la gare de Lyon. Puis cela ira à Lyon, dans les abris de bus pendant quinze jours également. Le montant de cette campagne est de 400 000 €. Il n'a rien été demandé au Département ; c'est inclus dans le partenariat qu'a l'ADT avec le Comité Régional du Tourisme. Cela nous permet d'avoir une visibilité très intéressante sur Paris et sur la métropole lyonnaise. Les visuels sont plutôt sympathiques et attractifs. Je voulais introduire cette petite note d'optimisme pour terminer.

M. le Président :

La parole est à M. Flandin.

M. Flandin :

Sur le problème des mises aux normes, après qu'il soit dit que le Conseil régional est désormais compétent, il y a deux manières de regarder les choses. Il y a celle qui consiste à s'inscrire dans les normes, à les partager, et je dirais même, à les encourager. Et puis, il y a celle qui consiste à dire : « Stop. Cela suffit. C'est trop. » C'est une

question de bon sens. Allez expliquer qu'un restaurateur qui a vécu pendant trente ans et qui n'a jamais intoxiqué personne soit obligé de fermer son établissement, parce qu'il serait obligé de mettre 200 000 € ou 300 000 € pour le remettre aux normes avant une reprise, et d'aller demander de l'argent public pour faciliter les choses, alors que le chiffre d'affaires ne correspondra pas aux attentes de la personne ! C'est stupide. Il faut avoir un autre regard. Il faut dire « Stop ». Et pour paraphraser quelqu'un que vous connaissez bien, et que vous avez encouragé, il faut que le changement soit maintenant.

M. le Président : La parole est à M^{me} de Mauraige.

M^{me} de Mauraige : Je trouve que ces visuels sont très sympathiques. Cependant, il y en a au moins deux qui pourraient être partout en France : une bicyclette avec le mur, etc. Ce n'est pas forcément parlant au niveau de la Bourgogne.

M^{me} Fleury : Il en manque une : « Nul n'est censé ignorer la Loire ». La Loire n'est pas représentée.

M^{me} Louis-Sidney : Je vous remercie, chère collègue, de me permettre de rappeler quelque chose, dont je n'ai pas parlé. Une démarche Loire est initiée et coordonnée par le Pays Nevers Sud Nivernais. La Loire, ce fleuve majestueux, royal, sauvage, est évidemment prise en compte dans les perspectives de développement de nos territoires, car rappelons que la Nièvre est le département qui dispose du plus long linéaire de ce magnifique fleuve, et qu'il nous faut le revendiquer.

Je reviens par rapport aux statistiques de fréquentation, qui ont baissé sur notre département. Cela peut aussi s'expliquer par la nature du parc d'accueils que nous avons, puisque nous disposons beaucoup plus de places de camping. Le climat a fait qu'en 2016 nous étions plus pénalisés par le climat que nous l'étions en 2015. Cela peut être aussi une raison qui a pu avoir un impact sur les chiffres.

M. le Président : La parole est à Alain Lassus.

M. Lassus : Sur la fréquentation, c'est extrêmement conjoncturel. Dimanche dernier, nous avons inauguré le début de la saison fluviale. Elle a baissé de 9 % de 2015 à 2016 en termes de fréquentation sur nos canaux. Il y a huit jours, les loueurs de bateaux étaient extrêmement optimistes, en expliquant qu'ils n'avaient jamais fait un niveau de locations comme ils le font sur les deux premiers mois de l'année. Les clientèles australiennes et américaines reviennent cette année en force, alors qu'elles avaient disparu. C'est extrêmement conjoncturel.

Il faut absolument s'attacher à construire un vrai modèle économique. Je pense que la communauté de communes du Sud Nivernais qui l'a compris très tôt a construit un modèle économique. Ce modèle économique autour du port a mis tout ce qu'il fallait. Sur la région de Decize, il y a aujourd'hui 20 restaurants. Il y a trois fois plus de chambres d'hôtel qu'il y a dix ans, et le taux de remplissage augmente régulièrement. Parce que je pense que le modèle économique existe. Il faut absolument construire un modèle économique et pas seulement faire des choses extrêmement ponctuelles.

Un dernier clin, puisque l'on est dans les chiffres, je veux dire à Vanessa qu'à mon avis, la Pentecôte à Decize, avec 40 000 participants, en trois jours, est largement le deuxième événement le plus fréquenté de la Nièvre.

M. le Président :

Très bien. Merci. Deux ou trois compléments d'intervention par rapport à ce qui a été dit, et au regard de vos observations.

S'agissant de l'hôtellerie et de la restauration, je confirme effectivement que la Région, maintenant chargée du tourisme, interviendra, et a bien pris la mesure des enjeux de la petite hôtellerie rurale et familiale. C'est ce qui fait le charme aussi de nos territoires.

Je voudrais peut-être nuancer, voire apporter un regard complémentaire par rapport à la notion de normes, d'une manière plus générale d'ailleurs. La norme protège les faibles ; le droit a été créé pour cela. Il ne faut pas être critique par rapport aux normes ; il faut plutôt continuer à revendiquer qu'elles puissent exister. En revanche, ce qui arrive aujourd'hui est une perversion de la norme, qui parfois protège plutôt les forts, et en particulier les chaînes, qui sont en mesure d'apporter des réponses aux exigences des normes. Ce qu'il faut, c'est faire en sorte que ces normes soient différenciées selon les situations et selon les risques, qu'il s'agisse des risques d'incendie, des risques sanitaires ou autres. Vraiment, soyons très attentifs à ne pas vilipender ceux qui établissent ces normes en soi, mais simplement l'absence de différenciation dans leur application notamment. Parce qu'autrement, on fait le lit de ceux qui contestent l'intervention de l'État – ce n'est pas le positionnement qui est le mien – et qui sont plutôt les tenants d'un libéralisme débridé. Or, je crois qu'en toute société civilisée, il faut qu'il y ait des règles de fonctionnement qui protègent les plus faibles.

Sur les résidences secondaires, et comme le disait Thierry Flandin, cela évolue très vite. Aujourd'hui, il suffit de voir comment les choses se passent en allant sur *Airbnb*. Des personnes ont une opportunité de valoriser leur résidence. Essayons d'en tirer le meilleur parti.

Sur la question de l'évolution de la réglementation, il y a deux choses qui ont expliqué en 2016 l'évolution de la situation : les problèmes de sécurité liés aux attentats ont fait que l'ensemble du tourisme a été touché en France. Et, en ce qui nous concerne, très clairement les aléas climatiques. Nous avons eu une exceptionnelle année 2015, avec un

temps exceptionnel au cours de l'été. Au regard de la typologie de nos hébergements, nous sommes beaucoup plus sensibles en cas de climat moins favorable lors d'une saison touristique.

Sur le dernier point, sur la taxe de séjour, le Conseil départemental perçoit 10 % de la taxe communale ou intercommunale qui est perçue. Il se trouve que nous avons l'année dernière pratiqué un rattrapage en sollicitant les communautés de communes pour qu'elles nous reversent 10 % de leur produit de taxe de séjour, et que nous avons un peu de retard à les solliciter, et elles n'ont pas d'elles-mêmes versé ces 10 %. Ce qui explique le fait que cette année, nous sommes sur une année normale, avec un montant de taxe de séjour inférieur à celui de l'année précédente. Il n'y a pas de pessimisme dans les estimations de fréquentation de la Nièvre derrière ces chiffres.

Je vous remercie.

Je vous propose de passer au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Merci pour cette excellente présentation à la fois de la politique touristique et du travail mené sur l'attractivité du territoire, dont on sait que c'est l'affaire de tous.

BUDGET PRIMITIF 2017 – POLITIQUE INSERTION

Rapport de M. le Président :

Numéro 5.

Rapport de M. Lassus :

M. Lassus :

Chers collègues, je vais essayer de rattraper un petit peu de temps, mais d'un autre côté, je vais vous présenter un budget qui pèse quasiment 40 M€. Cela nécessite de prendre un peu de temps pour expliquer ce que nous dépensons et ce que nous faisons.

Je vais partir des chiffres, et je vais essayer de vous montrer, et pas simplement autour du RSA, que nous avons un certain nombre de politiques qui nous permettent de pouvoir dire que nous travaillons vraiment au niveau du Conseil départemental sur l'insertion de nos concitoyens.

La politique relative à l'insertion repose sur une mobilisation de 39 158 363 € en fonctionnement et de 123 7000 € en investissement.

Donc près de 40 M€, je vous le disais. Pour assumer le financement de cette politique, 20 103 985 € sont attendus, notamment de l'État et de l'Europe.

Parlons d'abord du paiement du RSA. C'est un budget que nous avons évalué à 33 622 000 €. Sur le RSA, au 30 septembre 2016, le département comptait 5 523 bénéficiaires du RSA socle, soit une diminution de 5,44 % par rapport à l'année précédente.

Au regard de l'évolution économique constatée et des évolutions récentes du nombre des allocataires, le montant inscrit comprend le RSA calculé sur la base du montant de l'allocation revalorisé au 1^{er} janvier et au 1er septembre, sans augmentation du nombre de bénéficiaires RSA. Il intègre également les titres annulés sur les exercices antérieurs, les admissions en non-valeur RSA et les éventuelles régularisations du Revenu Minimum d'Insertion. Donc, une baisse du nombre de bénéficiaires du RSA.

Passons maintenant aux politiques qui nous permettent d'accompagner les bénéficiaires de l'insertion. Nous avons prévu au budget 2 174 883 € pour accompagner les Nivernais vers une insertion professionnelle.

Nous soutenons 22 structures d'insertion par l'activité économique, réparties sur l'ensemble du territoire et le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) pour l'accompagnement des personnes, afin de favoriser leur insertion.

De plus, nous participons à 188 contrats à durée déterminée d'insertion au sein de 14 chantiers d'insertion.

Depuis cette année, nous avons un guichet unique pour les clauses d'insertion, organisé par la Maison de l'Emploi, qui est quasiment fonctionnel, même si nous sommes encore en phase de mise en route, et d'ailleurs, je pense que tous les EPCI recevront la visite de la Maison de l'Emploi pour expliquer ce que sont les clauses d'insertion, et inciter les élus, les Conseillers départementaux et les Présidents d'intercommunalités et les maires, à mettre des clauses d'insertion dans les marchés publics. Cela me semble important. On ne réussira pas sans la participation de tous.

Permettez-moi aussi de vous parler de l'accompagnement global, qui a permis à 431 demandeurs d'emploi d'intégrer le dispositif, dont 210 sur l'année 2016. Je vous rappelle que l'accompagnement global, c'est une coopération entre le Conseil départemental et Pôle Emploi, qui permet d'insister sur les personnes les plus près de l'emploi et d'essayer d'améliorer leur insertion.

Je voudrais aussi vous parler des actions de lutte contre l'illettrisme, et d'aide à l'apprentissage du Code de la route, et aussi de l'action Mobilité.

Une autre politique d'insertion sociale se fait en faveur de la levée des freins à l'emploi à hauteur de 181 619 €. Dans cette politique, je voudrais surtout signaler l'action que nous avons par l'intermédiaire de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) sur les gens du voyage, notamment pour le relogement des publics semi-sédentaires. Cette action est prioritaire sur le territoire de Nevers. Une action se déroule aussi à Decize. Elle permet aux bénéficiaires du RSA très éloignés de l'emploi, en difficultés sociales ou de santé, soit de découvrir ou de redécouvrir ce qu'est le monde du travail, dans le secteur marchand ou non marchand, soit de s'engager bénévolement dans une association. L'objectif étant d'aider les bénéficiaires à s'intégrer dans la société, à réapprendre à travailler avec d'autres personnes, à se construire un nouveau réseau, mais également de valoriser leur implication citoyenne. Cela marche. 10 bénéficiaires ont accédé à cette action. Je voudrais signaler ici que c'est une action à zéro euro pour le Département.

Nous accompagnons également les politiques de solidarité humaine et territoriale. C'est notre politique vis-à-vis des centres sociaux. Nous avons 33 centres sociaux, et nous leur apportons 763 500 €. Avec ces 33 centres sociaux, nous avons monté 71 actions de développement social local, ce qui est extrêmement important, et qui montre qu'effectivement on ne se contente pas ici de payer le RSA à nos usagers, mais qu'on essaie bien de les insérer le plus possible.

Nous contribuons à garantir la cohésion sociale par le développement de l'action sociale. Ce sont surtout les mesures d'accompagnement social personnalisé. Elles sont menées par nos travailleurs sociaux. Nous avons aussi les mesures d'accompagnement social allocation de prestations. Nous avons des partenaires qui nous aident à les mener. Nous avons 678 mesures d'accompagnement budgétaire qui ont été mises en place, dont 171 allocations de prestations.

Nous soutenons également l'action du Conseil Départemental d'Accès aux Droits. Certaines villes le soutiennent également. Notre participation se fait à hauteur de 5 300 €.

Nous participons au fonds de solidarité pour le Logement, à hauteur 757 220 €. Nous sommes en train de refaire une campagne auprès des communes pour gonfler un peu ce fonds de solidarité pour le logement. Tous les maires recevront un courrier du Conseil départemental pour les inciter à nous aider et à participer.

Nous travaillons également spécifiquement sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Nous avons prévu 361 740 € sur cette action. La mise en œuvre de la « garantie jeunes » a été engagée. 93 jeunes ont intégré le dispositif. Nous avons aussi dans cette politique, bien sûr, l'accompagnement apporté aux Missions locales.

Nous prévoyons au budget 37 200 € qui nous permettront de développer l'économie sociale et solidaire et accompagner les porteurs de projet.

Enfin, le Fonds Social Européen est un levier financier au service de l'emploi et de l'inclusion sociale. 877 152 € sont prévus pour soutenir les projets.

Je ferai enfin un focus sur le dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée ». Les crédits inscrits sur cette opération sont de 113 000 €. Ils sont destinés uniquement à financer une partie des salaires versés aux chômeurs de longue durée. Nous avons 20 bénéficiaires du RSA qui sont intégrés dans ce dispositif à Prémery. Ces 113 000 € représentent l'indemnité que nous aurions versée aux chômeurs s'ils étaient restés au RSA.

Je pense que j'ai été assez rapide, mais que j'ai fait ressortir un certain nombre de politiques que nous menons. Je pense vous avoir convaincus que nous ne nous contentons pas de payer le RSA, mais qu'avec notre réseau de travailleurs sociaux, avec les personnes qui travaillent à Nevers autour du Pôle de Solidarité, il y a vraiment un travail efficace qui se mène. Je voudrais remercier tous ceux qui sont engagés dans ce travail, qui est extrêmement important pour l'équilibre de notre territoire.

M. le Président :

Merci pour cette présentation, d'une politique qui est importante, qui est un enjeu majeur, un enjeu humain. C'est à la fois synthétique et précis, à travers les différentes actions qui vous ont été présentées.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin :

J'ai lu le rapport avec attention. Je partage l'analyse réalisée par notre Rapporteur sur tout le travail qui est déployé pour essayer d'améliorer l'insertion. Ce n'est pas sur ce point que j'ai des remarques à faire. C'est le coût du RSA, et sur les compensations de l'État.

J'ai encore en mémoire ce que l'Assemblée des Départements de France mettait en avant ; les quelques avancées qu'elle a pu obtenir pour essayer de passer un cap difficile, mais il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui l'État n'assume pas suffisamment ce qui pour nous est quand même du domaine régalien, quelles qu'aient été les initiatives qui auraient pu être prises auparavant.

Je me souviens que dans cette assemblée, nous avions un Président, votre prédécesseur, Marcel Charmant, qui tenait à jour les Cahiers de la décentralisation. Il prenait avec délectation les points de non-compensation. Je regrette que finalement ces cahiers aient été abandonnés.

Sur un rapport comme celui-ci je m'abstiendrai, non pas contre la politique du Conseil départemental, mais parce que les soutiens de l'État ne sont pas à la hauteur de ce qu'ils devraient être.

M. le Président :

La parole est à Jean-François Dubois.

M. Dubois : Notre groupe s'interroge sur la baisse des demandeurs du RSA. Comment expliquez-vous cette baisse ? Concerne-t-elle particulièrement les plus jeunes ?

Au niveau des marchés clausés, le Département les met-il en œuvre pour sa part ?

Nous déplorons le manque du soutien de l'État vis-à-vis du RSA. C'est le rôle premier du gouvernement d'assurer cette prestation.

M. le Président : La parole est à M. Lassus.

M. Lassus : Concernant les clauses, nous sommes en train de mettre le dispositif en marche. Nous avons embauché à la Maison de l'Emploi une personne qui est spécialisée dans les clauses. Elle voit à la fois les élus, les entrepreneurs, pour les rassurer. Le chantier se met en place. Pour dépasser le simple volontarisme, des mesures peuvent être prises, et M. le Préfet, à notre demande, en a pris une. Quand il y a un financement de la DETR, il demande que ceux qui vont recevoir cette DETR soient fortement incités à clauser les marchés. Nous ne sommes plus dans la situation où nous avons beaucoup d'aides sur les travaux, mais si nous le faisons, je suis entièrement d'accord, nous incitions fortement, lorsque nous aidons financièrement des travaux, à ce que les marchés soient clausés. Nous avons quelques difficultés : il faut monter le dossier, et j'en parlais il y a quelques jours avec Maryse Augendre, qui a un dossier de maison de santé, sur lequel elle souhaitait mettre de clauses, et quand elle a fait le bilan, mettre des clauses dans son marché lui coûtait 11 000 €. Il faut effectivement que nous arrivions à avoir une meilleure efficacité. C'est vrai que les maires et les communautés de communes vont un peu renâcler, si effectivement la mise en place de clauses leur coûte de l'argent. Nous allons retravailler sur le dossier, et nous allons essayer d'améliorer tout cela. Pour moi, c'est quelque chose d'important, je m'y suis beaucoup attaché depuis un mois avec la Maison de l'Emploi. J'en fais une de ses actions privilégiées. J'espère que le pourcentage de marchés clausés va augmenter progressivement dans la Nièvre.

M. le Président : Quelques compléments d'informations par rapport aux échanges que nous avons eus.

L'absence de compensation peut être évaluée à un montant qui va au-delà de notre endettement, si l'on prend en compte l'année 2004, la mise en place du RMI. Nous sommes à plus de 200 M€, qui auront été assumés par le Département sur ses recettes propres. Quand on s'interroge sur la qualité de gestion des collectivités, on a là une illustration de ce qui a été fait au cours de cette dizaine ou douzaine d'années passées.

Sur la baisse des bénéficiaires du RSA, elle est due à l'évolution économique et à la baisse du nombre de chômeurs. Elle bénéficie autant aux jeunes qu'aux seniors. Aux jeunes, parce qu'ils vont bénéficier des contrats d'avenir, ce qui permet de les sortir de leur situation de personnes sans emploi. Pour les seniors, aussi, parce qu'ils bénéficient d'emplois aidés, dont l'aide a été revalorisée, ce qui les a conduits à sortir de ces dispositifs.

Sur les marchés clausés, pour compléter ce que vient de dire Alain Lassus, le dispositif est en marche, pour faire battre le cœur des élus nivernais.

La parole est à M. Barbier.

M. Barbier : Juste une précision sur le RSA. L'année dernière, c'est 11,5 M€ de différentiel entre ce qui a été versé et supporté par le Département. J'aime bien ramener les sommes à l'heure ; il nous manque 1 312 € à l'heure.

M. le Président : La parole est à M. Dubois.

M. Dubois : C'est un complément par rapport à ce que j'ai dit. Nous allons nous abstenir du fait du manque de soutien de l'État, que subit le Département.

M. le Président : Nous allons voter.

Le rapport est adopté à la majorité. 13 abstentions.

CONVENTION D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION 2017-2019

Rapport de M. le Président :

Numéro 36.

Rapport de M. Lassus :

M. Lassus : Il a été mis en place un fonds d'appui aux politiques d'insertion, qui a été créé par la loi de finances pour 2017.

La lutte contre la pauvreté et les exclusions est un impératif national inscrit dans la loi, et fondé sur l'égalité de dignité de tous les êtres

humains. Elle est à ce titre une priorité de l'ensemble des politiques publiques. La loi de finances pour 2017 crée un fonds d'appui aux politiques d'insertion. Ce fonds est doté pour 2017 d'une enveloppe de 50 M€, prélevés à titre exceptionnel sur les ressources (réserves) de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Une première section de dotation, d'un montant égal à 5 M€, est répartie entre 15 départements signataires uniquement. Ces départements disposent du rapport le plus élevé entre les dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie, celles de prestation de compensation du handicap, et celles de revenu de solidarité active et leurs dépenses de fonctionnement pour la même année. Nous n'y avons pas droit.

Une deuxième section de dotation d'un montant égal à 45 M€ est répartie *au prorata* du rapport constaté sur l'année 2016 entre le montant de dépenses d'allocation au titre du RSA dans le département et le montant de dépenses correspondantes de l'ensemble des départements signataires d'une convention. Les montants des dépenses d'allocations pris en compte sont ceux de l'année n-1, transmis à la direction générale des finances publiques et minoré du montant des mandats d'annulation relatifs à ces dépenses sur l'exercice concerné.

Au titre de l'année 2017, le Conseil départemental de la Nièvre est éligible à la deuxième section pour un montant prévisionnel de 152 453 €. Le rapport mentionne un certain nombre de conditions, auxquelles je vous invite à vous reporter.

Je vous propose d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention d'appui aux politiques d'insertion 2017-2019 avec l'État, et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Je ferai quand même le commentaire que, sur 50 M€, la somme de 150 000 € pour la Nièvre, cela ne paraît pas beaucoup.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2017 – POLITIQUE HABITAT

Rapport de M. le Président :

Numéro 21.

Rapport de M. Legrain :

M. Legrain :

Je vais vous présenter une synthèse sur la politique de l'habitat.

La politique de l'habitat est composée de trois types d'enjeux :

. enjeux sociaux (lutte contre la précarité énergétique. On sait que dans ce département, 23 % de personnes se trouvent en précarité énergétique...),

. enjeux économiques (économie pour les bénéficiaires, pouvant être réinjectée dans du pouvoir d'achat supplémentaire, source de travail pour les entreprises...),

. enjeux environnementaux.

La loi NOTRe maintient le Département comme chef de file en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité entre les territoires. La lutte contre la précarité énergétique et l'assistance technique sur l'habitat en font partie.

Le plan d'actions 2016-2016 dans son axe 4 vient confirmer cette posture et la montée en puissance de cette politique départementale. Il doit s'adapter à l'évolution des ménages nivernais (familles monoparentales, recomposées, vieillissement des personnes).

En termes de constat, un diagnostic chiffré a montré :

- que le parc de logement nivernais est ancien, mais surtout énergivore,
- qu'il doit s'adapter à l'évolution des ménages nivernais (familles monoparentales ou recomposées),
- que 66 % des logements sont en étiquettes E, F ou G, c'est-à-dire très énergivores.
- que les Nivernais ont le plus bas revenu moyen sur le plan régional,
- que les plus de 75 ans représentent 13,5 % de la population nivernaise, contre 10,7 % en région et 8,7 % au niveau national

En termes de projets pour 2017, il faut signaler que le Plan Départemental de l'Habitat, document stratégique de la politique de l'habitat, ayant identifié les différents enjeux dont il a été question auparavant, propose une quinzaine d'actions.

Pour 2017 les actions prioritaires sont les suivantes :

- Financer l'ingénierie, d'une part, et des travaux de rénovation, d'autre part, en direction des ménages les plus modestes.
- Cofinancer la rénovation et la création de logements publics, notamment par Nièvre Habitat dans le cadre de la convention pluriannuelle signée en 2015.
- Prendre part aux initiatives locales (ex : OPAH de Nevers, de Luzy...) pour accentuer localement l'action du PDH.

- Contribuer aux opérations de revitalisation des centres-bourgs et de valorisation des logements communaux. Chacun sait qu'après le logement public, c'est le logement communal qui est important dans ce département.
- Sensibiliser et inciter les particuliers à la rénovation énergétique de leurs logements, *via* la plateforme Nièvre Renov'.
- Mobiliser les entreprises afin qu'elles répondent rapidement et qualitativement à la demande. Nous avons signé en début d'année une convention avec les professionnels du bâtiment.

Ces actions sont essentielles pour 2017 et concourent à « l'objectif 4000 ». Elles sont issues d'un travail mené sur les précédents exercices et doivent continuer et s'amplifier sur les années à venir.

Ainsi, le PIG, entre autres programmes, doit permettre de rénover et d'adapter plus de 400 logements par année, et la plateforme Nièvre Renov' doit aussi permettre d'effectuer la rénovation de 300 autres logements.

Le budget proposé pour l'exercice 2017 est le suivant :

-Section de fonctionnement :

. Dépenses : 782 000 €

. Recettes : 241650 €

-Section d'investissement :

. Dépenses : 1 653 770 €

. Recettes : 30 000 €

Vous savez que nous avons divers partenaires : l'ANAH, les espaces Info Énergie, le SIEEEN, le Parc du Morvan, les collectivités, le CAUE, des mutuelles, caisses de retraite. Il s'agit d'un enjeu fort pour nos territoires. Nous souhaiterions, avec tous ceux qui travaillent autour de l'habitat, rencontrer l'ensemble des communautés de communes pour présenter à nouveau cette politique, ses enjeux pour les territoires, présenter les outils que nous avons aujourd'hui à disposition, les financements, la défiscalisation, les prêts, l'accompagnement technique. Par ailleurs, nous avons une convention qui permet de sécuriser l'intervention des entreprises. Les modalités de prêts aux personnes ayant des revenus modestes sont par ailleurs évoquées. La politique comprend également un axe sur la lutte contre l'habitat indigne, l'habitat dégradé.

Je salue les services du Conseil départemental qui collaborent à la mise en place de cette politique. Nous avons des experts, des agents très investis dans leur travail et dans leurs missions.

M. le Président :

Je mets au débat ce rapport. Il présente de manière synthétique, et pour autant claire, notre politique de l'habitat. Nous vous l'avons présentée, nous l'avons affinée et complétée.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à M^{me} Boirin.

M^{me} Boirin :

J'avais dit tout le mal que je pensais l'an dernier de cette politique de l'habitat en ce qui concerne l'aide à l'habitat privé, puisque 1 M€ étaient destinés à l'habitat privé l'année dernière, dont 50 % à l'agence qui devait s'occuper de cet habitat privé et de dispatcher les subventions, pour des frais de fonctionnement énormes.

Je renouvelle cette intervention aujourd'hui, d'autant que vous continuez sur la lancée avec cette volonté de lutter contre la précarité énergétique de l'habitat. Sauf qu'aujourd'hui, nous n'avons aucune évaluation de la politique qui a été menée l'an dernier, et en particulier, ce qu'il en a été des travaux sur la politique des économies d'énergie. Est-ce que les gens ont fait des économies d'énergie ? Quelles ont été ces économies d'énergie ? Quels ont été les bénéficiaires ? Et quelles étaient leurs situations économiques ? Parce qu'au cours de l'année qui s'est écoulée, je m'étais émue en particulier, à un certain moment, de ce que certaines personnes qui n'avaient rien de gens qui étaient en précarité bénéficiaient des aides de l'ANAH, et cela m'a été confirmé par écrit. *Quid* de ces bénéficiaires ? De leur situation économique. C'est très important. *Quid* des entreprises bénéficiaires elles-mêmes ? En quoi l'agence intervient-elle ? Le personnel qui est chargé de ces subventions oriente-t-il vers des entreprises ? S'agit-il toujours des mêmes entreprises qui interviennent ? Nous n'avons aucun rapport d'exécution de ces 1 M€ qui étaient destinés l'année dernière à lutter contre la précarité énergétique. Ce sont beaucoup de questions aujourd'hui.

Nous donnons beaucoup de subventions au privé. Je ne suis pas pour. Je souhaite que l'on rénove les bâtiments publics, mais en aucun cas que l'on subventionne des privés, au surplus lorsqu'ils ne sont pas en difficultés économiques. Il y avait d'ailleurs un excellent article du *Journal du Centre* qui montrait une dame qui avait bénéficié de ces subventions pour changer ses fenêtres, et autant dire que la maison dans laquelle elle habitait et dont elle était propriétaire n'avait rien d'un taudis.

Il me semble que nous aurions dû à tout le moins avoir eu un rapport sur l'exécution de ces 1 M€ dépensés, ou qui sont en voie de l'être.

M. le Président :

La parole est à Jacques Legrain.

M. Legrain :

L'évaluation est faite chaque année. Effectivement, il faut que nous vous la communiquions.

Nous intervenons sur des logements ayant du public en situation économique très modeste. Nous savons, en fonction de la constitution des ménages, à quoi cela correspond sur l'année.

Le cas de la personne dont il a été question m'étonne ; elle ne pouvait pas avoir des revenus qui sortaient au niveau du très modeste pour faire des travaux sur ses fenêtres. D'autant que si elle s'était rapprochée de l'espace Info Énergie, on lui aurait fait comprendre que c'était un investissement très onéreux pour un rapport économique qui est vraiment très minime.

Au niveau de l'entreprise, des devis sont présentés. Chaque bénéficiaire propose trois devis pour les travaux à réaliser. En fonction des devis, les bénéficiaires choisissent l'entreprise qui est la moins coûteuse. À condition que cela réponde effectivement aux types d'économies qu'il faut faire sur les bâtiments.

M. le Président :

J'ajouterais quelques points complémentaires.

Les éléments d'évaluation figureront dans le rapport d'activités qui sera présenté lors de notre séance du mois de juin. Nous serons vigilants sur les informations que vous avez sollicitées.

Tout cela est fonction du revenu. Peut-être y a-t-il des fraudes que l'on ne peut écarter ni les uns ni les autres. Nous sommes très attentifs à cela. Je ne suis pas sûr que cela soit plus important que ce qui relève de la fraude fiscale, dont j'ai dit qu'elle pesait entre 40 à 80 Md€. Mais nous l'avons déjà évoqué lors de notre dernière session.

S'agissant de la manière dont les travaux sont proposés, et de la manière dont les entreprises sont choisies, je peux vous assurer, en tout cas qu'un code déontologique est développé, c'est-à-dire qu'il y a une stricte neutralité sur la nature des travaux. Il s'agit simplement d'aider les habitants à choisir les meilleures solutions au regard des problématiques pour leur logement. Il n'y a aucune orientation vers quelques sociétés que ce soient. Nous avons travaillé, s'agissant des entreprises, avec la Fédération du Bâtiment et la CAPEB pour justement faire en sorte que l'ensemble des entreprises soient à même de répondre, et nous avons d'ailleurs accompagné ces fédérations dans la qualification de leurs entreprises, pour qu'elles deviennent agréées RGE, ce qui est la condition pour éventuellement obtenir des réductions fiscales.

La parole est à M^{me} de Mauraige.

M^{me} de Mauraige :

Je voulais effectivement intervenir en disant que notre collègue, en fait, est une élue urbaine, mais que, dans les territoires ruraux, nous mesurons peut-être plus finalement l'intérêt de ce dispositif, que nous avons appelé de nos vœux depuis un certain nombre d'années.

Je ne nie pas néanmoins qu'il faille apporter effectivement l'expertise en la matière, et le compte rendu au bout d'une année, pour voir le bon fonctionnement de cette opération.

M. le Président :

On est dans une logique classique d'intervention publique. Cela se fait soit pas des accompagnements, soit par des incitations fiscales. C'est ce que fait l'État, ce que font les collectivités locales, d'ailleurs quelles que soient les sensibilités politiques, pour faire en sorte que les particuliers, les entreprises s'orientent vers les choix politiques qui ont été définis par les collectivités, ou l'État, lorsque l'on raisonne à l'échelle nationale. Ce sont les modes d'intervention publique, pour faire en sorte que convergent vers les objectifs qui ont été assignés tous ceux qui, à un titre ou à un autre, peuvent contribuer à la mise en œuvre de la politique qui a été décidée.

M. Legrain :

Je vais apporter un complément aux propos, en direction de M^{me} Boirin.

Effectivement, on évalue à chaque fois, après travaux, les économies d'énergie qui sont réalisées dans les logements. On s'aperçoit aussi que, pour un logement sur trois ou un logement sur deux, il n'y a pas trop d'économies, mais un confort énorme qui est apporté. On a beaucoup de particuliers, de propriétaires occupants qui se sous-chauffent, parce qu'il y a le problème de revenus.

M. le Président :

Très bien. Je vous propose de mettre aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité. 1 abstention.

M. le Président :

Je vous propose 10 minutes de pause. Nous reprendrons à 16 heures, si vous le voulez bien.

(Suspension de séance de 15 h 57 à 16 h 05)

BUDGET PRIMITIF 2017 – POLITIQUE JEUNESSE

Rapport de M. le Président :

Numéro 6.

Rapport de M^{me} Fleury :

M^{me} Fleury :

Mesdames et Messieurs, d'abord un mot liminaire valant pour l'ensemble des dossiers que je présenterai, ceux de la jeunesse, de l'éducation, et de la protection de l'enfance. Construire les conditions pour que les jeunes Nivernais soient acteurs de leur destin, leur donner une confiance inébranlable pour l'avenir, les rendre fiers d'être Nivernais, afin qu'ils deviennent des citoyens avertis et engagés de notre territoire, telles sont les ambitions que nous concevons pour la jeunesse de notre département, et tels sont les objectifs que nous poursuivons à travers la mise en œuvre de nos politiques à destination de la jeunesse, et également liées à l'éducation et à la protection de l'enfance.

Je remercie l'ensemble des services qui œuvrent au quotidien pour permettre que ces politiques se mettent effectivement en place ; le service Jeunesse, le service Éducation. Plus tard, j'aurais l'occasion de revenir sur le service Protection de l'enfance. Pour l'éducation, je salue tout de suite les agents qui œuvrent dans les collèges, les 211 agents qui œuvrent au quotidien dans nos collèges, nos 30 établissements, et je salue également leur engagement et leur travail au bénéfice de nos objectifs et de nos politiques.

Sur la jeunesse, en janvier dernier, nous avons eu l'occasion d'avoir une session spécifique Jeunesse et Éducation, sur lesquelles nous étions allés dans les détails de la présentation de l'ensemble des actions et dispositifs que nous conduisons.

Nous commençons donc par la jeunesse.

Les enjeux de la politique en faveur de la jeunesse

Les enjeux politiques pour nous et pour le territoire sont ceux que nous vous avons présentés l'année dernière.

- Enjeu n°1 : L'efficacité des interventions publiques.

Les besoins principaux des jeunes ont été identifiés au travers des questionnaires que nous avons élaborés au sein du groupe de travail Nièvre 2021 Jeunesse. L'ensemble des dispositifs, actions et outils que nous avons mis en place pour la jeunesse ont été élaborés et coconstruits avec ce groupe Nièvre 2021, qui voit se réunir l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour la jeunesse sur notre département. Tous participent. Une volonté commune nous anime tous. L'État y est présent de manière active. La DDCSP s'engage à nos côtés dans l'accompagnement des actions que nous mettons en œuvre sur le territoire pour la jeunesse. L'État s'engage notamment financièrement. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Les besoins principaux qui ont été identifiés pour les jeunes de notre territoire concernent essentiellement la mobilité, l'emploi et la formation et l'engagement citoyen. C'est ce qui constitue la colonne vertébrale, l'architecture des textes contenus dans l'outil J' Box. Nous

aurons l'occasion de revenir sur l'incroyable succès que rencontre la mise en œuvre de cet outil.

- Enjeu n° 2 : La mise en cohérence des interventions publiques par la mise en place d'une gouvernance territoriale structurée et partagée

Cela se met en œuvre au travers du groupe Nièvre 2021. Vous savez que, dans la loi NOTRe, la jeunesse n'est pas une compétence obligatoire pour les Départements. La Nièvre mène une politique très volontariste depuis de nombreuses années. La loi NOTRe conforte le rôle des Départements en matière de solidarités humaines et territoriales. La gestion des politiques menées en faveur de la jeunesse devient une compétence partagée, qui, pour autant, doit s'articuler entre les différents niveaux de collectivités et l'État. Dans ce contexte, le département a un rôle d'impulsion et d'innovation, de coordination, d'expertise et de régulation. C'est ce que nous effectuons au travers de cette co-construction avec l'ensemble des acteurs sur le territoire.

Les objectifs de nos politiques éducatives et jeunesse :

- Faciliter le parcours des jeunes de la formation à l'emploi. D'où l'importance notamment, et nous y reviendrons tout à l'heure, de l'enseignement supérieur.

- Donner les moyens de leur autonomie en favorisant leur mobilité.

- Promouvoir leur engagement citoyen en les aidant à prendre leur place dans la vie de leur territoire. Ce ne sont pas que des mots et des concepts vains. À l'intérieur de la J'Box, vous le savez, il y a des actions très concrètes, des financements même qui sont apportés directement aux jeunes.

- Accompagner les partenaires de secteur de l'éducation populaire et de l'égalité des chances dans une démarche commune d'expertise et de co-construction, avec l'ensemble des organismes qui œuvrent dans ce domaine, par le biais de conventions.

Les projets envisagés pour 2017 en partenariat et co-construction :

La politique jeunesse repose particulièrement sur la coproduction des actions entre Département et DDCSPP ainsi qu'avec un ensemble fourni de partenaires : les fédérations d'éducation populaire, le BIJ, les Missions Locales, la Boutique de Gestion, les chambres consulaires, etc.

Plusieurs rencontres entre l'État et le Département ont eu lieu afin de coconstruire tous ces projets. La Caf nous a rejoints et participe activement aux groupes de travail, comme la fait aussi la DDCSPP.

Les actions « phares » de la politique jeunesse :

➤ La J'Box

La répartition géographique des jeunes qui sont entrés dans le dispositif de la J'Box, en demandant à bénéficier de la carte et des actions qui sont offertes par cet outil montre la variété de leurs origines géographiques. Le bassin de Nevers comprend un certain nombre de jeunes intéressés par le dispositif ; mais ailleurs dans le territoire, il y a bien d'autres jeunes.

On peut noter que 518 jeunes sont domiciliés hors du département. Il s'agit de jeunes qui font leurs études dans la Nièvre et qui ont souhaité bénéficier du dispositif J'Box. Nous avons fait la promotion de la J'Box notamment lors du Salon de l'enseignement supérieur. C'est là que ces jeunes se sont inscrits dans cette démarche.

Le choix a été fait de réactiver la politique jeunesse à travers l'outil que constitue la J'Box qui concerne les 14-30 ans. Expérimenté en 2015 pour les 14-25 ans, le dispositif a été étendu aux 25-30 ans en 2016. En effet, nous nous sommes aperçus qu'au-delà de la tranche 25-30 ans, nous étions sollicités pour pouvoir les accueillir dans le dispositif, pour qu'ils puissent également bénéficier de cet outil. La première année, 2015-2016, ce sont 2 800 jeunes qui ont été touchés.

L'ambition est de donner aux jeunes l'accès à une citoyenneté active et responsable. Cela se fait à travers des heures de bénévolat qu'ils doivent effectuer, pour 30 heures, quand ils perçoivent un financement direct, soit pour l'aide au permis de conduire, soit pour la mobilité internationale, soit au travers de l'aide pour les bourses d'inscription à l'école d'infirmières, lorsqu'ils passent le concours.

Aujourd'hui, ce sont 5 541 jeunes qui sont inscrits sur le dispositif relancé depuis le début d'année. Gros succès. Tout le monde est étonné par ce succès. C'est une grosse demande. Nous étions présents, avec un petit stand, au Salon de l'enseignement supérieur. Ils n'ont pas arrêté, au niveau des services du Département, et notamment Ali Haddou, qui œuvre pour cette politique en tant qu'animateur et développeur. Les jeunes se sont littéralement jetés sur la J'Box. Nous étions par ailleurs présents sur la Foire exposition de Nevers. J'étais un peu dubitative quand j'ai vu qu'un stand du Département mettait en lumière les actions Jeunesse et notamment la J'Box. Or, plus de 1 000 cartes ont été réalisées sur la semaine. Ils viennent désormais directement.

La carte est gratuite. Le dispositif recense toutes les actions mises en œuvre sur le département dans les domaines qui concernent les jeunes (les jobs d'été, découverte de l'entreprise, santé, logement, la mobilité). Ils peuvent bénéficier de financements pour les aider à avoir le permis de conduire. Des partenaires offrent 10 % ou plus, dont des auto-écoles, mais aussi des coiffeurs, des esthéticiennes, des professionnels de la restauration rapide. Ils peuvent venir pour les réductions Kebab, puis ensuite découvrir qu'ils peuvent se faire financer un permis de conduire, avoir une aide pour la mobilité internationale, effectuer des heures de bénévolat, voir à qui s'adresser pour avoir une pratique culturelle, de loisirs. On y vient par la petite

porte, puis on s'aperçoit que des opportunités existent sur l'ensemble du territoire, auxquelles on peut prétendre.

➤ « Initiative jeunes »

Le Conseil Départemental et l'État se mobilisent pour valoriser les initiatives des jeunes de 18 à 30 ans par des appels à projets. Suite à la présentation du projet par le ou les jeunes en commission, l'État et Conseil Départemental peuvent décider de financer le projet. Les financements peuvent s'élever jusqu'à 1 500 €. Environ une dizaine de projets par an sont financés. C'est un cofinancement Département et État. Les dossiers présentés concernent plutôt des projets à finalité professionnelle, mais des projets socioculturels ou sportifs, à vocation rurale ou urbaine, ont pu aussi être financés.

➤ Bourses BAFA

Les services de l'État et le Conseil départemental financent également des formations BAFA (une soixantaine en 2016). Cette opération est conduite avec les fédérations de l'éducation populaire du département.

➤ Bourses à l'international

Le Conseil départemental a choisi de renforcer les parcours de mobilité à l'international pour les 16-26 ans, pour des projets professionnels, de formation ou des projets solidaires.

Plusieurs bourses peuvent être attribuées :

. La bourse « campus 58 », dévolue aux étudiants en études ou en stage,

. La bourse « planète 58 », qui permet de développer des actions de solidarité pour un ou plusieurs bénévoles à l'étranger,

. La bourse « Job 58 », à vocation professionnelle pour les jeunes qui souhaitent avoir une expérience professionnelle à l'étranger (pour un minimum de deux mois avec contrat de travail).

36 bourses ont été accordées en 2016. Le projet a été mis en place il y a deux ans.

Pour 2017, nous souhaitons poursuivre le projet, mais également l'étendre en étant en complémentarité avec les autres acteurs de la mobilité à l'international, et notamment avec ce qui est fait par la Région, qui a réinterrogé ses actions dans ce domaine.

Nous conviendrons, avec les élus de la Région, d'un *modus operandi* à ce niveau-là, ce qui nous amènerait certainement, pour ce qui concerne le Département, à accompagner les dossiers qui seront déposés, et informer les Nivernais des possibilités qui leur sont offertes.

Toutes ces bourses sont avec des financements du Département, mais aussi au travers des actions que conduisent les fédérations de l'Éducation populaire.

➤ Pass Santé Jeunes

Le Pass Santé Jeunes a été conçu sous l'égide de l'ARS. On le retrouve dans la J'Box. Le Conseil Départemental est un partenaire très actif dans le déploiement de ce dispositif au niveau de la Nièvre.

L'objectif n°1 du Pass Santé Jeunes de Bourgogne est de rendre les jeunes acteurs de leur santé autour de 12 thèmes : tabac, alcool, toxicomanies, usages d'internet, mal-être, nutrition, risques auditifs, sexualité, relation avec les autres, accidents de la route et domestiques, connaissance de l'environnement de protection sociale.

L'objectif n°2 est de mobiliser, structurer, animer et engager un réseau d'acteurs (partenaires participant à l'animation de la vie adolescente et familles) dans une démarche commune de promotion de la santé des jeunes.

➤ Qualité de l'accueil, avec le dispositif Quali Accueil

Le dispositif Quali Accueil comprend un regroupement du Conseil Départemental, de la CAF, de la DDCSPP, des fédérations d'éducation populaire et des centres sociaux. Le programme mis en place promeut notamment la qualité éducative des accueils jeunes. En plus de visites de structures, sont organisés trois fois par an des rassemblements autour de différentes thématiques (rôle et fonction de l'animateur, inclusion sociale des jeunes, etc.).

Ce qui est attendu, c'est la mise en place du schéma départemental des services aux familles, avec un groupe de travail jeunesse réunissant l'Etat, le Département, la MSA, l'Éducation nationale).

Les états généraux de la Jeunesse auront lieu les 13 et 14 décembre 2017.

Nous souhaiterions améliorer les outils de communication jeunesse. Nous avons l'outil J'Box, un outil papier, mais nous étudions la possibilité de nous tourner vers le numérique et les réseaux sociaux. Je plaide pour une application notamment, qui soit téléchargeable sur les téléphones et smartphones. Ce sera non seulement utile, mais complètement indispensable, et ce sera très utilisé par les jeunes eux-mêmes. On me dit que cela coûte un peu d'argent, et si de l'argent était disponible, je suis preneuse pour que nous nous engagions dans cette voie.

Une évaluation a été conduite sur les aspects quantitatifs et qualitatifs du dispositif J'box, initiatives jeunes, bourse BAFA, bourse à la mobilité internationale et le groupe 15 du groupe Nièvre 2021. Ce groupe fait évoluer, et évalue tous les dispositifs qui sont mis en

œuvre pour bien voir la pertinence de ce qui peut être amélioré, ce qui convient, ce qui peut être renforcé.

Le budget proposé figure au tableau et vous l'avez dans vos documents. Je peux répondre à vos questions.

M. le Président : Je mets le rapport en débat. Qui souhaite intervenir ?
La parole est à M. Dubois.

M. Dubois : Comment expliquer que l'on trouve beaucoup plus de filles que de garçons dans les jeunes inscrits dans la démarche ?

M^{me} Fleury : Parce que les filles sont beaucoup sérieuses que les garçons. (*Rires*).

M. le Président : Et surtout plus malines ! (*Rires*).

M^{me} Fleury : Les filles sont peut-être plus attentives à ce qui se passe. Le succès de la J'Box, c'est beaucoup le bouche à oreilles. Dans les lycées, il nous est demandé de venir faire la promotion.

M. le Président : Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF – POLITIQUE ÉDUCATIVE

Rapport de M. le Président :

Numéro 7.

Rapport de M^{me} Fleury :

M^{me} Fleury : Je vais présenter maintenant le rapport sur l'éducation.

Les enjeux de la politique éducative pour la collectivité et pour le territoire

Les enjeux en matière d'éducation :

- Enjeu n°1 : Le maintien d'une offre éducative de proximité, avec les établissements répartis sur le territoire. Ce maintien passe par la capacité des territoires à inventer avec nous l'école et le collège du futur. Nous avons engagé un chantier avec l'Éducation nationale. Dans le cadre du collège du futur, avec mon collègue Fabien Bazin, nous allons tenter une expérimentation au collège de Lormes. Cela passera par des outils de démocratie participative. On ne peut pas ignorer la baisse des effectifs scolaires, qui se voit dans le premier degré, et qui va nous atteindre de façon de plus en plus prégnante à partir de la rentrée prochaine. Au-delà du collège du futur, il y a également la carte scolaire des lycées qui risque d'être impactée. Il faut absolument que nous nous en saisissions. Nous ne sommes pas acteurs tous seuls de l'ambition scolaire, bien évidemment Il y a aussi l'ensemble des acteurs, Éducation nationale, les élus, les parents, les organisations syndicales, les enseignants et les élèves.

Nous aurons l'occasion de parler de ce chantier, qui va se mettre en place dès la fin de l'année. Il se poursuivra et s'intensifiera, peut-être pas de la même façon sur l'ensemble des territoires, mais il faut que nous le conduisions absolument.

- Enjeu n°2: Inscrire l'ambition scolaire comme un objectif primordial de réussite éducative pour tous les élèves et sur tous les territoires. Nous avons beaucoup parlé de la réussite scolaire, ce qui est le cœur de la politique éducative évidemment. Ce n'est pas du seul ressort du Département, évidemment. Et la réussite scolaire, on l'atteint, on la dépasse même, au niveau d'un département comme le nôtre. Nous avons eu l'occasion d'évoquer ici que pour le brevet des collèges et pour le baccalauréat, professionnel et général, nous sommes plutôt en bonne place parmi les départements bourguignons, et même en tête parfois. Le DASEN se plaît à le souligner souvent.

Mais au-delà de la réussite, c'est vraiment l'ambition scolaire que nous souhaitons favoriser. C'est l'affaire de toute la communauté éducative. Au-delà des apprentissages, c'est la qualité des actions pédagogiques qui sont mises en œuvre dans les établissements, mais aussi la qualité des parcours éducatifs qui sont proposés, aussi bien dans le temps scolaire qu'hors du temps scolaire. L'ambition scolaire, c'est travailler sur l'égalité filles/garçons.

Les enjeux en matière de restauration durable :

Ce sujet nous occupe beaucoup, et depuis des années. Ce n'est pas nouveau.

- Enjeu n°1 : faire de la restauration scolaire durable l'élément qualitatif central dans l'établissement au moment de la pause méridienne. Privilégier l'approvisionnement de proximité et lutter contre le gaspillage alimentaire. Cela se fait en lien avec le travail de mes collègues Jocelyne Guérin et Blandine Delaporte.

- Autres enjeux transversaux :

Mettre en place une démarche globale de développement durable sur tous les collèges du département d'ici 2021. Cela tourne autour de la question de l'Agenda 21. Des initiatives sont prises d'ores et déjà depuis de nombreuses années par un certain nombre d'établissements. C'est une des priorités de la politique départementale. Blandine Delaporte et moi-même nous essaierons de travailler dès cette année à la mise en œuvre de cette démarche sur le plus possible de collèges. Évidemment, l'objectif est qu'à terme tous soient concernés.

Les enjeux en matière d'enseignement supérieur :

- Enjeu n°1 : les chances de mobilité sociale dans les territoires défavorisés supposent la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Les indicateurs de notre territoire ne sont pas tout à fait bons, notamment en termes de richesse. Parmi les 8 départements de la région, le nôtre dispose du taux de pauvreté le plus élevé. Là aussi, c'est une question de justice, tout simplement. En effet, au-delà de la situation socio-économique qui touche les familles nivernaises et donc les élèves nivernais, nos élèves réussissent bien, en qualité des équipes pédagogiques, des enseignants et aussi des conditions dans lesquelles nous les accueillons dans les établissements, mais le taux de poursuite dans l'enseignement supérieur est très faible pour la Nièvre, et ce n'est pas normal, puisqu'ils réussissent mieux que les autres.

- Enjeu n°2 : la formation professionnelle de haut niveau dans le département de la Nièvre apportera aux entreprises locales une main-d'œuvre qualifiée, une technicité et une réactivité répondant à leurs besoins de compétitivité.

Vous le savez, nous sommes en train de finir l'écriture du Schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est un outil dont nous avons choisi de nous doter. C'est assez rare qu'un département rural comme le nôtre se dote de ce type d'outil. Nous le faisons, bien sûr, en lien très étroit avec l'Agglomération de Nevers, puisque nous sommes cofinanceurs, au même niveau que l'Agglomération. Nous avons chacun apporté 20 000 €. Nous sommes accompagnés par un Cabinet. Nos équipes se sont fortement engagées dans un travail d'écriture de ce schéma. Je vais vous en dire quelques mots. En quoi consiste ce schéma ?

- Mettre en place une gouvernance, pour suivre les attendus d'un schéma,
- Prévoir une programmation financière sur 3 à 5 ans, pour que le schéma puisse effectivement se mettre en œuvre,
- Réfléchir à l'aspect patrimonial,
- Intégrer la recherche et l'innovation en interne,
- Positionner le Département sur les services apportés aux étudiants dans le social, le logement, les activités culturelles et sportives, la restauration universitaire. Nous l'avons fait encore dernièrement en participant en matière d'investissement au restaurant universitaire qui concerne l'ISAT et la Faculté de droit.

Bien sûr, dans ce schéma, on a beaucoup parlé, et à juste raison, de la PACES. Mais il n'y a pas que la PACES ; il y a aussi l'antenne de l'IUT, qui normalement devrait voir le jour à la rentrée 2018. C'est un IUT pour un DUT Génie thermique et Énergie, en lien avec l'ISAT. Trois départements en France ne sont pas dotés d'un IUT, dont la Nièvre. Il est temps de remédier à cette injustice-là.

Évidemment, vous connaissez tous, je n'y reviendrai pas, l'attitude et le mépris du Président de l'Université de Bourgogne face à nos demandes, à nos besoins. Il fait comme si cela n'avait pas lieu d'être. Cela n'est évidemment pas acceptable. Nous ne l'acceptons d'ailleurs pas. Nous avons fait une pétition. Nous nous sommes rendus à l'Université de Dijon. La lutte n'est pas finie. Nous la poursuivons.

Il faut que nous trouvions les moyens de pouvoir arriver à la signature de ce schéma. J'ai parlé de la PACES et de l'IUT, qui sont vraiment les deux gros projets qui sont dans les tuyaux, et qui peuvent relativement rapidement se mettre en œuvre sur le territoire. Mais il n'y a pas que cela. Il y a tout un aspect sur l'enseignement supérieur agricole que nous avons souhaité voir figurer dans le schéma, au-delà des formations post-bac de type BTS, qui existent sur le territoire. L'Université, bien sûr, c'est beaucoup le territoire de l'Agglomération, mais il y a aussi sur l'ensemble de la Nièvre, dans les lycées, les STAPS par exemple, des choses très pertinentes qui peuvent se mettre en place, très essentielles pour le développement et l'avenir de ce territoire.

Le renforcement, le développement, l'accompagnement de tous ces projets sont inscrits dans le schéma. Il faut absolument que nous puissions aboutir à une signature de ce schéma. Initialement il était prévu que l'ensemble des acteurs qui sont associés avec nous dans l'élaboration de ce schéma (Université de Bourgogne, Rectorat, services de l'Éducation nationale, établissements, Agglomération de Nevers, Département, Région), puissent signer ce document, car

cela les engage de la même manière, et surtout cela donne un axe et des objectifs, une volonté partagée. C'est important.

Évidemment, le fait que la PACES figure dans ce schéma fait que le Président de l'Université de Bourgogne ne souhaite pas pour l'instant le signer. Sa non-signature risque d'entraîner d'autres non-signatures. Il faut que nous travaillions maintenant à rendre possible que cet outil soit accepté et signé par l'ensemble des acteurs du monde de l'enseignement supérieur.

Les projets envisagés pour 2017

Les projets en matière d'éducation :

Développer l'ambition scolaire des collégiens nivernais dans le cadre d'un partenariat de confiance avec l'Éducation nationale.

Cela me permet de saluer le travail que nous effectuons déjà avec l'Éducation nationale et ses services, le DASEN notamment, qui a toujours eu non seulement une écoute, mais aussi une attention particulière dans un contexte qui n'est pas forcément toujours facile. Je tiens à saluer cela. Nous avons un travail de bonne qualité ensemble. J'espère que les échéances à venir ne vont pas remettre en cause cette coopération si nécessaire à notre territoire.

- Accompagner les projets éducatifs que les collèges initient en lien avec le territoire. 40 000 € sont programmés.

. des projets culturels : chorales, cinéma,
. des projets Mémoire, avec l'ONAC notamment,
. des projets Développement durable.

- Favoriser le lien école collège CM2 – 6ème pour traduire concrètement la notion de continuum éducatif, inscrite dans les schémas de l'Éducation nationale. Il faut absolument que nous trouvions le moyen de le mettre en œuvre. Nous en avons déjà discuté. Il va falloir que nous passions par une phase d'expérimentation. Là aussi, peut-être en commençant par un établissement sur un territoire donné, puis voir comment cela peut être mis en œuvre effectivement. 7 000 € sont prévus.

- Réaliser la mise en réseau SEGPA. C'est une réforme Éducation nationale. Nous avons en investissement réservé 80 000 € pour les équipements, et 27 000 € fonctionnement pour les transports. Cela se met en œuvre. Là aussi, cela a demandé pas mal de discussions avec l'Éducation nationale.

Favoriser le bien-vivre au sein du collège :

- harmoniser la tarification scolaire pour tout le territoire et tous les collégiens,
- accompagner les établissements dans les contrôles de sécurité sanitaire (contrôles effectués par le laboratoire départemental),
- concevoir une architecture scolaire favorisant l'épanouissement de la communauté éducative. Je salue les personnels du service Bâtiments, M. Karinthi, M. Gaboret. Le service Bâtiments nous accompagne quasiment au quotidien pour toutes les rénovations, et les travaux d'entretien dans les collèges, et pour les travaux beaucoup plus lourds, les restructurations beaucoup plus lourdes, et notamment le collège de La-Charité-sur-Loire, qui est en travaux, et le plateau sportif de Varzy, qui est à venir.

Créer les conditions d'une école inclusive :

- faciliter l'implantation des ULIS. J'ai assisté dernièrement au collège des Courlis à la présentation par la Fondation Orange d'un partenariat autour de l'accompagnement des enfants autistes. C'est la seule ULIS de ce type dans le département et en Bourgogne. Les résultats sont assez extraordinaires. Ils nous ont fait une présentation des travaux pédagogiques qu'ils faisaient à l'intérieur de cette ULIS, notamment au travers du numérique ; c'est hyper impressionnant.
- dispositif relais,
- travaux d'accessibilité.

Les projets en matière de restauration durable :

- Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire
- En termes d'approvisionnement local, mettre en place le groupement d'achat de viande bovine. Des réunions ont eu lieu récemment. Cela se met en œuvre. Un groupe de travail réunit un certain nombre d'établissements volontaires, de gestionnaires, de principaux, pour mettre en œuvre ce groupement d'achats. Il devrait voir le jour, si tout va bien, en début d'année prochaine, avec une première année où cela se fera sur la base du volontariat pour les établissements qui souhaitent participer au groupement d'achats sur la viande bovine. Dès l'année suivante, ce sera une obligation pour l'ensemble des établissements. Vous savez que l'approvisionnement local, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement durable, l'économie circulaire sont des enjeux économiques primordiaux déterminants pour un département comme le nôtre. Nous servons plus d'un million de repas par an dans nos établissements. On ne peut pas passer à côté de cela. Au-

delà du volontariat sur une année, pour faire les réglages techniques inévitables, l'année d'après, la prochaine rentrée, ce sera obligatoire pour l'ensemble des établissements qui confectionnent et servent des repas dans l'établissement.

Le budget proposé pour l'exercice 2017 :

- Section de fonctionnement :

. Dépenses : 3 944 430 €

. Recettes : 780 000 €

- Section d'investissement :

. Dépenses : 5 211 387,46 €

. Recettes : 780 000 €

En intégrant les transports scolaires, qui partent maintenant à la Région, le budget Éducation est le troisième du Département. C'est dire et démontrer l'importance qu'accorde notre collectivité à l'éducation. Au cours de la dernière commission, M^{me} Bouchard, qui siège au Conseil d'administration du collège de son canton, nous a signalé qu'elle était impressionnée par la qualité de l'entretien, de l'aménagement, de l'attention que la collectivité porte à accompagner les équipes éducatives pour la réussite et l'ambition des élèves. Nous y tenons, depuis des années. C'est un marqueur fort de notre politique départementale.

M. le Président :

Merci pour cette présentation complète. C'est une politique sur laquelle nous avons une compétence particulière, et sur laquelle nous sommes engagés au-delà de ce qui est obligatoire, vous l'avez constaté.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Nous allons voter.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**BUDGET PRIMITIF 2017 - AMENDEMENT AU RAPPORT GÉNÉRAL
ACQUISITION DE CHARRIOTS MOBILES ET DE TABLETTES TACTILES AINSI QUE
DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS ASSOCIÉES**

Rapport de M. le Président :

Numéro 33.

Rapport de ^{Mme} Fleury :

M. le Président :

Nous poursuivons sur un rapport qui a été déposé sur table, si vous voulez bien que nous l'examinions.

Michel Veneau a donné pouvoir à Marc Gauthier. Anne-Marie Chêne a donné pouvoir à Corinne Bouchard.

M^{me} Fleury :

Le rapport qui vous a été déposé concerne l'appel d'offres pour l'acquisition de charriots mobiles et de tablettes tactiles ainsi que de logiciels et de prestations associées.

Nous en avons parlé, nous avons une ambition au niveau numérique pour ce territoire, et notamment en termes de numérique éducatif. Au niveau national, des appels à projets ont été émis, dans le cadre d'une volonté gouvernementale d'en faire une priorité au niveau de l'Éducation nationale, autour du numérique à l'école. Nous avons imaginé, au-delà des collèges préfigurateurs, avoir un plan de généralisation du déploiement des tablettes, tel que le plan « Numérique à l'école » le prévoyait, sur le département, sur l'ensemble des collèges, les 27 autres collèges.

Cela n'était pas soutenable financièrement pour nous, de faire cette généralisation comme nous l'avions imaginé au départ de l'action. Les services centraux Éducation nationale et le ministère notamment, avec lesquels nous étions très en lien là-dessus, et qui avaient repéré nos dossiers, car nous étions un département pilote, un département de notre taille, rural, nous ont dit que des financements demeuraient possibles, en souscrivant à l'appel d'offres qui concerne les bornes Wifi de l'ensemble des établissements, et de charriots de 25 tablettes. Un charriot par établissement. Contrairement à ce qui se passe dans les collèges préfigurateurs, ce ne seront pas des tablettes individuelles, que les élèves pourront emmener chez eux ; ce sera vraiment des charriots, et donc des tablettes, qui resteront dans l'établissement, et qui seront utilisés par des enseignants qui auront pu bénéficier de la formation pour l'utilisation de cet outil pédagogique.

L'équipement Wifi représente un coût total de 405 000 €. Il s'agit d'équiper chaque collège d'un charriot mobile plus une tablette pour un enseignant, plus une tablette de remplacement, pour un total de 416 340 €. Nous sommes éligibles à des subventions de l'État : 202 500 € pour les équipements de couverture Wifi des collèges. 118 260 € au titre des charriots et tablettes enseignants. 30 charriots et 810 tablettes. Et une récupération au titre du FCTVA pour l'exercice 2018 à hauteur de 134 732 €, qui nous fait un projet qui nécessite un effort financier de la part de la collectivité de 365 848 € TTC.

Je salue Jodian Alizon qui a œuvré au niveau de l'accompagnement des projets pédagogiques et notamment numériques dans les établissements. Je salue aussi le nouveau directeur du Pôle Éducation

Jeunesse Citoyenneté, Farid Hadjab, qui a pris ses fonctions récemment, en remplacement de notre collègue Michel Daguin, qui vogue vers d'autres destinations, toujours à l'intérieur de la collectivité, bien sûr. J'adresse un salut amical à Michel Daguin qui a œuvré d'arrache-pied pour cette politique éducative durant de fort nombreuses années.

M. le Président : Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes d'intervention ?
La parole est à M. Gauthier.

M. Gauthier : Lors de mes visites au Conseil d'administration des collèges, ceux-ci déplorent le manque de moyens humains pour l'entretien des matériels. Est-ce que, par rapport à l'achat de ces tablettes, et sans remettre en cause cet achat, vous avez prévu des moyens supplémentaires ?

M. le Président : La parole est à M^{me} Bouchard.

M^{me} Bouchard : Je voudrais revenir ce que j'avais dit en commission, et que je souhaite redire devant l'assemblée. Dans les deux Conseils d'administration des collèges de Saint-Benin-d'Azy et de Saint-Saulge, j'ai trouvé qu'effectivement – c'était surtout par comparaison avec le lycée, je dois dire – que les équipements étaient remarquables. Maintenant, cet éloge ne s'étend pas jusqu'à l'équipement en tablettes, pour diverses raisons. Des raisons pédagogiques. Des raisons d'entretien, qui effectivement sont problématiques. Je ne sais pas bien, au moment où nous allons voter, comment cela va s'organiser ; si on accepte l'ensemble du projet, ou pas. Mais je voulais faire part de ces deux remarques-là.

M. le Président : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?
La parole est à Jean-François Dubois.

M. Dubois : Il y a toujours le problème de l'assurance qui ressort. Malgré que l'on ait rassuré les gens en indiquant qu'il n'y avait pas d'extension à prendre, cela reste un problème qui remonte, et les gens ne comprennent pas.

M. le Président : La parole est à M^{me} Augendre.

M^{me} Augendre : Cela complète parfaitement l'appel à projets dont on a bénéficié dans les écoles primaires, qui est aussi pour l'équipement de charriots avec

ce système de 25 tablettes C 15. Quand vous parliez tout à l'heure de continuum, on est bien dans ce schéma-là.

M. le Président : La parole est à M^{me} Boirin.

M^{me} Boirin : J'observe dans la délibération que les tablettes achetées en juin 2016 sont en cours de distribution. Je m'interroge sur l'opportunité d'avoir des tablettes pendant un an dans les placards, le temps de les préfigurer, pour les donner à la fin de l'année scolaire, et que les élèves en profitent pendant les grandes vacances. Il est noté : « Juin 2017 : achat de 600 tablettes. Distribution en septembre 2017. » C'est un peu mieux en termes de *timing*. Mais, si on doit les laisser dans les collèges préfigurateurs, ces 600 tablettes, cela fait beaucoup pour les stocker. Je ne vois nulle part mention dans la délibération que ces tablettes vont rester au collège. Si, c'est noté ?

M. le Président : La parole est à M^{me} Fleury. Pour réponse.

M^{me} Fleury : Nous allons commencer par la maintenance numérique. Oui, il y aura des moyens supplémentaires, dans le cadre de la réorganisation des services. Deux agents viennent en renfort du service informatique. Ils seront dévolus à la maintenance des équipements dans les établissements. Car vous avez raison, ce n'est pas parce qu'il y aura les tablettes que disparaîtront les autres équipements, en tout cas à court terme. Les équipements numériques actuels ne sont pas du seul ressort du Département, au niveau de la maintenance ; c'est aussi du ressort du Rectorat. Nous avons deux agents du Rectorat, qui viennent aussi régulièrement que possible pour tout ce qui est maintenance informatique également dans les collèges. Il y aura donc bien du renfort dans la prévision de l'arrivée des tablettes.

Ensuite, concernant les assurances, une réponse a été apportée à la dernière session en janvier par le Président du Département concernant ce point. Cela revient, je le sais bien, car les familles interrogent leur assureur. Cela ne concerne que les collèges préfigurateurs, car le déploiement des tablettes dans les collèges préfigurateurs était à la lettre tel que le plan Numérique à l'École le prévoyait. Ce sont donc des tablettes individuelles à l'élève. Les tablettes, Madame Boirin, sont effectivement emmenées chez eux, car c'est un outil pédagogique, qui remplace le livre, le cahier, le classeur, etc. sauf pendant la période des grandes vacances scolaires. En juillet-août, les tablettes restent effectivement dans l'établissement.

Les tablettes sont arrivées beaucoup plus vite que le plan de formation enseignants n'a pu être effectivement réalisé pour que les enseignants des collèges préfigurateurs puissent utiliser au quotidien les tablettes. Le plan Numérique à l'École, c'est la tablette utilisée comme outil pédagogique à tous les cours, français, mathématiques, SVT, histoire,

géo, EPS. Il fallait donc que les enseignants soient formés. Il y a eu un petit peu de retard à l'allumage côté formation des enseignants. Ce n'est pas nous qui l'assurons ; c'est l'Éducation nationale. Le Rectorat y consacre beaucoup de moyens. Cela s'est télescopé avec la mise en œuvre de la réforme des collèges. Cela a pris du retard. Effectivement, ils ont les tablettes bien avant que l'ensemble des enseignants soient formés. Sur les trois collèges préfigurateurs, le collège de Varennes-Vauzelles avait néanmoins choisi de déployer les tablettes pour une expérimentation sur un court temps en fin d'année scolaire, en juin, mais les élèves ne sont pas repartis avec les tablettes chez eux à ce moment-là. C'était uniquement pour la prise en main de la tablette, une analyse de ce qui allait et de ce qui n'allait pas. Un compte rendu a été fait.

Nous demanderons aux collèges préfigurateurs de venir rendre compte de cette expérimentation en début de l'année scolaire prochaine. Nous essaierons de les faire venir à l'occasion d'une session.

Le déploiement de tablettes tel qu'il est prévu se fait avec des charriots. Il n'y aura donc pas de problèmes avec les assurances, puisque les enfants n'emmèneront pas les tablettes chez eux. Elles resteront dans l'établissement. Les problèmes avec les assurances, il y en a des tas. Les sociétés d'assurance ont vu là une manière de se faire encore plus d'argent là-dessus, alors qu'il était bien clair, y compris avec les services centraux de l'Éducation nationale, qu'il n'y avait pas d'assurance complémentaire.

M. le Président :

Très bien. Nous confirmons que l'assurance dommages aux biens du Conseil départemental prendra sans surcoût les dégradations qui auront pu être constatées sur le matériel.

M^{me} Fleury :

Pour l'instant, sur l'ensemble des tablettes déployées, tablettes individuelles, une seule a été dégradée, sur les 400 tablettes qui ont été déployées depuis le début de l'année scolaire.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je vais mettre le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité. 9 abstentions.

BUDGET PRIMITIF 2017 – POLITIQUE CULTURELLE

Rapport de M. le Président :

Numéro 8.

Rapport de M. Balleret :

M. le Président :

Avant l'exposé du rapport, je signale que Guy Hourcabié a donné pouvoir à Vanessa Louis-Sidney, et que Thierry Flandin a donné pouvoir à M^{me} Boirin.

M. Balleret :

Monsieur le Président, chers collègues, je vais vous présenter ce budget de la politique culturelle.

Ce budget culture, cette année comme les années précédentes, marque notre volonté forte et constante de soutenir cette activité, qui est très multiforme, et qui, sans notre soutien sur le territoire de la Nièvre, serait un château de cartes qui s'effondre. C'est une volonté constante, année par année, sur laquelle, nous ne pouvons pas faire un mouvement de yo-yo, bien sûr.

Deuxièmement, notre but est d'être présents sur tous les champs culturels, sans exclusive, et sur tout le territoire du département.

Troisièmement, notre méthode pour y parvenir, c'est la méthode de la co-construction. Plusieurs questions. D'abord, avec qui ? D'abord avec les associations. C'est un maillage de base très dense et très vivant dans la Nièvre. Ceux qui ne le fréquentent pas et ne le connaissent pas ne peuvent pas l'imaginer. Il y en a beaucoup qui parlent du sujet sans le connaître et sans l'imaginer même. Nous travaillons avec à peu près soixante-dix associations qui sont sur le champ culturel dans tous les domaines. Outre ce champ culturel varié, il y a par exemple un secteur qui est très étonnant, et qui est celui des associations du patrimoine. Il y en a une centaine. Nous avons fait un répertoire, à la Camosine. Nous les réunissons tous les trois ou quatre ans pour faire le point. Ce sont des personnes qui travaillent sur le territoire de façon souvent discrète, et elles sauvent des églises, des lavoirs, etc. Il y a donc un maillage associatif culturel sur le département de la Nièvre très important, et même très étonnant, encore une fois, pour un département rural et assez peu peuplé. Donc, co-construction avec les associations.

Co-construction avec les collectivités locales. C'est vrai que là nous sommes aussi étonnés. On pourrait penser que certaines, avec les difficultés qu'elles ont, pourraient estimer que les économies se font sur ce champ qui n'est pas obligatoire, et que ce soit une variable d'ajustement au budget. Pas du tout. Il y a même, je le disais, un vrai volontarisme. On aurait pu se poser la question sur ce qu'allaient faire les nouvelles communautés de communes. Je me la suis posée, et posée à nos collaborateurs. Nous avons pu

craindre que, dans ces nouvelles conditions, le moins-disant culturel ne l'emporte. C'est-à-dire que la communauté de communes qui avait la compétence culturelle fusionnant avec celle qui ne l'avait pas, cela soit évidemment celle qui ne l'avait pas qui l'emporte, et qui estime que d'autres choses étaient plus importantes. Eh bien non ! Cela a été une bonne surprise. J'ai pu voir dans les articles du *Journal du Centre* que chacune de ces communautés de communes avait identifié un Vice-président Culture. Cela m'a beaucoup rassuré. Cela nous a rassurés tous, parce que nous avons de nouveaux interlocuteurs, et d'ailleurs je réunirai bientôt ces Vice-présidents Culture pour articuler nos politiques avec eux. Thierry Flandin est parti, mais il est un de ceux qui m'avaient rassuré le premier en me disant qu'ils auraient un Vice-président à la Culture, Jean-Paul Jacob, très impliqué, avec une très belle médiathèque dans cette petite ville de Donzy. Donc, des gens motivés. J'ai rencontré aussi Bernadette Larivé, à Saint-Saulge, l'autre jour ; pareil. Ce nouvel échelon, dont on pouvait craindre que sa taille ne l'empêche d'avoir des politiques culturelles, va développer des politiques culturelles. Cela sera un nouveau partenaire dans les collectivités locales, alors que nous avons déjà les villes, de 30 habitants à 30 000 habitants, puisque la plus petite commune de la Nièvre avec laquelle nous sommes partenaires, qui s'appelle Authiou, à côté de Prémery, a 35 habitants l'hiver et 45 l'été, mais elle a une compagnie de danse qui s'appelle « La bergerie de Soffin ». Bien sûr, ce n'est pas elle qui la finance toute seule, mais elle a le soutien de l'État, de la Région, du Département. Nous finançons donc des communes de 35 habitants à 30 000 habitants

Associations, collectivités locales. Région. Nous montons dans la pyramide. La Région a pris un engagement, lors de la dernière élection, de maintenir le budget culturel. Il a même été légèrement augmenté. Les relations que nous avons avec la nouvelle Vice-présidente, et avec la Présidente de la commission qui est nivernaise, Pascale Massicot, nous permettent d'harmoniser véritablement nos politiques, ce qui n'était pas totalement le cas avec l'ancienne Vice-présidente, je dois le dire, que je n'avais jamais vue d'ailleurs, qui ne nous a jamais convoqués à Dijon, et qui n'est jamais venue sur le territoire. Celle-ci est déjà venue trois ou quatre fois, et nous avons des réunions régulières sur l'aide aux projets. Je vous l'ai dit pour commencer ; ce n'est pas nous qui portons tout. Nous portons notre part, mais il faut aussi que les autres échelons portent leur part, et avec la Région, il y a, c'est vrai, quelque chose de nouveau qui se passe. Un travail se fait, et qui va déboucher en particulier l'an prochain sur « Culture et Ruralité ». La Région a fléchi ce thème-là, sur lequel nous avons exprimé notre volonté de développer un projet, et qui aura un financement de la Région.

Pour finir, au sommet de la pyramide, si je puis dire, l'État. L'État est très présent sur le département de la Nièvre. Nous avons été les

partenaires de quatre contrats locaux d'éducation artistique, avec le Bazois, Guérisny, Cosne, et Les Portes Sud du Morvan. Il y a deux contrats de territoire Lecture qui sont en voie d'être signés : Les Portes Sud du Morvan, la communauté de communes Loire, Nièvre et Bertranges. Six contrats ont ainsi été signés en une année. C'est exceptionnel. Il n'en a pas été signé à ce point avec les sept autres départements de la Région Bourgogne Franche-Comté. On voit que les conseillers de la DRAC Bourgogne sont très présents sur les territoires ; d'ailleurs, la DRAC Bourgogne a un conseiller qui fait la Nièvre et l'Yonne. Ce qui montre que nous sommes fléchés comme des gens qui nous bougeons sur ce terrain-là. Nous avons aussi signé un contrat avec l'État le 21 mars 2017 avec la Préfète de région. C'est un contrat dans lequel la Préfecture de Région prend l'engagement de nous aider sur nos financements dans la mesure où nous les conservons. C'est un partenariat fléché. Il y a là une reconnaissance au plus haut niveau de ce qui est fait, et de l'intérêt de ce qui est fait. Ce n'est pas moi qui le dis ; ce sont des gens qui ont la capacité de voir ce qui se fait ailleurs.

Voilà avec qui s'établit cette co-construction.

Comment s'établit-elle, concrètement ?

D'abord par des rencontres individuelles. Ces rencontres individuelles que nous avons (la Direction des Affaires culturelles, Denis Pellet-Many, son directeur, Anne Berthier, son assistante) avec les territoires, les collectivités, avec les porteurs de projets, que nous recevons, que nous allons voir.

Ce sont aussi des rencontres collectives. Nous rencontrons tous les acteurs du territoire, une fois par an, sous une forme ou sous une autre. Nous avons commencé aux Forges royales à Guérisny au début du précédent mandat. La plupart ne se connaissaient pas. C'était véritablement pour eux une façon de se rencontrer, de savoir ce qu'ils faisaient les uns et les autres. Cela a créé d'ailleurs des synergies entre eux. En 2016, nous avons organisé cette rencontre au hall des expositions de Nevers et il y avait 200 personnes. C'est aussi une reconnaissance par les acteurs du territoire. Les réunir et ensuite faire une relecture de ce qui s'était passé présente un intérêt. Là aussi, cela a été quelque chose d'important.

Voilà pour notre méthode, la co-construction.

Maintenant, passons aux moyens mis en œuvre pour cette politique.

C'est d'abord du personnel. 34 agents travaillent sur tous les secteurs où nous intervenons. J'ai parlé de la Direction des Affaires Culturelles. Il y a bien sûr la Bibliothèque départementale, qui a beaucoup d'agents qui sont sur le terrain, avec les Bibliobus qui viennent desservir de nombreux partenaires. Il y a aussi le Musée du Patrimoine. Bref, 34 agents, qui sont des passionnés. Je les

remercie. Il faut les féliciter pour leur passion, et pour leur proximité, qui est constante.

Ce sont, bien sûr, des finances aussi. Quelles sont les grandes enveloppes ?

La première enveloppe par ordre décroissant, c'est celle de l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre sur tout le territoire. Cet enseignement est accompli par un établissement public de coopération culturelle, qui s'appelle RESO, dans lequel figuraient au 31 décembre, avant les fusions de communautés de communes, 19 collectivités locales, y compris le Département. Nous avons très peu de zones blanches, dans le département, qui ne seraient pas couvertes par cet enseignement. Il y a donc 19 collectivités locales, 104 professeurs, 6 écoles, et qui touchent à peu près 5 000 personnes. Son budget pour le Département de 1 476 000 €. Pour les autres collectivités, les 18 autres, elles se partagent le 1,3 M€ qui manque. Dans les autres, il y a des communes, qui ne sont pas forcément très grosses. Donc chacun contribue au *pro rata* de sa taille.

La deuxième grande enveloppe concerne l'accompagnement des acteurs culturels du territoire. Nous accompagnons et nous aidons à peu près 70 partenaires, collectivités locales, associations, selon qu'ils portent, les uns et les autres, des projets. Ces projets sont examinés, sont arbitrés, sont évalués. Ce n'est pas, vous vous en doutez, une distribution au doigt mouillé ; c'est un vrai partenariat. Ce budget représente 1 037 000 €.

Troisième grand poste budgétaire : le développement du livre et de la lecture. C'est une compétence obligatoire. C'est l'État qui en 1986 a décidé que c'était le Département qui devait s'occuper de la promotion du livre et de la lecture, du fait de la proximité du terrain. Nous desservons 161 structures de lecture publique dans le département : 25 bibliothèques municipales, 111 antennes et 28 écoles. C'est également un partenariat. Le budget est de 276 500 €.

Quatrième grand poste : aide à la restauration du patrimoine. J'indiquais tout à l'heure que les associations du patrimoine sont extrêmement nombreuses. En investissement, pour l'aide à la restauration, 303 120 €, et en fonctionnement 108 000 €.

Enfin, dernier poste, aide à la muséographie. Vous savez que le Département permet aux musées de la Nièvre d'avoir un conservateur professionnel. Nous avons en fonctionnement 41 700 €. Et en investissement 57 500 €. C'est la cité muséale.

Voilà résumés les grands axes de la politique, et les grandes enveloppes financières de ce budget, qui est équivalent à celui de l'an dernier. Il faut signaler que l'équivalence de l'enveloppe ne signifie pas qu'à l'intérieur de l'enveloppe il n'y ait pas des baisses, car si elles restaient les mêmes, elles ne permettraient pas à de nouveaux projets d'arriver. Par ailleurs, pour RESO, pour les 104

salariés, la masse financière augmente chaque année. Nous sommes obligés à l'intérieur de ces enveloppes, de faire des économies. Il y en a eu cette année, à hauteur de 150 000 €, je crois. Et puis de baisser, de monter, d'ajuster, pour que cela tienne au sein d'une enveloppe constante, mais forcément avec des projets qui peuvent augmenter, et nous obliger à faire des choix.

M. le Président :

Très bien. Merci pour cette présentation de l'action culturelle du Département, qui est diversifiée, vous avez pu le constater.

Je donne la parole à ceux qui souhaiteraient la prendre.

La parole est à M^{me} Bouchard.

M^{me} Bouchard :

Dans la mesure où l'on vient de rappeler que le livre et la lecture étaient une compétence obligatoire du Département, je voulais juste mettre en évidence la contradiction qu'il peut y avoir à miser surtout sur les tablettes numériques au niveau du collège, là où l'on peut donner le goût de la lecture aux enfants, et j'insiste bien sur le fait que, quand on nous a présenté cela, il s'agissait du livre et de la lecture. Parce que la lecture, toute seule, on pouvait nous dire que la lecture pouvait se faire sur tablette. Mais s'il s'agit de promouvoir le livre en tant que tel, ce serait bien de ne pas renoncer complètement à familiariser les enfants avec cet étrange objet dont on tourne les pages.

M. le Président :

La parole est à M^{me} Boirin.

M^{me} Boirin :

Je ne vais pas faire plaisir à Jean-Louis Balleret. La culture, nul ne songe à la remettre en doute, la remettre en cause. C'est un budget important. Ce qui est choquant, c'est que, dans un budget contraint, où on demande à beaucoup de faire des économies, on ne demande pas d'économies précisément à une compétence facultative. Il y a des compétences obligatoires, c'est vrai, et sur ces compétences obligatoires, on rechigne, on fait des coupes. Je pense notamment au budget primitif pour 2017, où je vois qu'un certain nombre de sommes consacrées aux dépenses obligatoires diminuent : par exemple, les subventions au bloc communal, avec - 172 000 €, notamment le SDIS, avec - 100 000 €. C'est une paille, ce n'est rien du tout, mais, en tous les cas, on enlève du budget du SDIS, par exemple, et on laisse l'intégralité des sommes à la compétence Culture, alors que c'est une compétence, encore une fois, facultative.

Nul ne songe à remettre en cause évidemment l'intérêt de la culture. Simplement il faut savoir ce que l'on veut, et ce que l'on peut. Peut-être préféreriez-vous la culture au SDIS ; peut-être. Mais

c'est très désagréable de voir que l'on va rechigner sur 100 000 € par exemple pour le SDIS, mettre les gens en grève, et que l'on consacre beaucoup d'argent à la culture sans se consacrer à l'intérêt des personnes, et à la sécurité des personnes, à la santé des personnes. Car pour celui qui sera à l'autre bout du département et qui aura besoin d'un pompier ou d'un camion de pompiers, vous pourrez lui expliquer pourquoi les gens meurent ; parce que les pompiers ne peuvent pas arriver à temps, car leur camion ne sort pas du dépôt.

Il faut savoir ce que l'on veut. Pour ma part, je trouve que nous pourrions, et nous aurions intérêt à baisser un petit peu les sommes que nous affectons à la culture, pour se consacrer déjà à ce qui est de notre compétence, et ce qui est relatif à la survie des gens.

M. le Président :

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Monsieur le Président, quand on considère que, dans ce département, 16 % des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté, on ne s'interroge pas finalement sur la culture, parce que c'est peut-être le seul moyen pour eux d'échapper à la grisaille quotidienne.

En ce qui me concerne, je trouve que la politique départementale en termes de culture est exemplaire, par sa qualité, sa diversité, sa justesse, et l'implication des associations et des collectivités locales.

Et permettez-moi de livrer, à titre exceptionnel, un témoignage personnel.

J'ai une de mes belles-filles qui est directrice des études à Science-Po, et qui s'occupe d'ailleurs plus spécifiquement des dernières années, c'est-à-dire d'années où la phosphorescence intellectuelle atteint son plus haut sommet, mais aussi où on s'intéresse de très près à des choses concrètes, aux territoires, puisque ceux qui font Sciences-Po vont maintenant s'immerger dans les territoires. Il se trouve qu'il y a un mois et demi, je pense, ma belle-fille me téléphone, et me dit que Science Po a été chargée par une grande région française d'une étude sur la pertinence des politiques culturelles, l'implication des acteurs locaux, l'intéressement des édiles. Je lui ai donné quelques éléments qui ressortent à la fois de mon mandat actuel, mais également de l'expérience que j'avais à la Région pendant 12 ans. Mais j'ai pensé qu'il était intéressant de la mettre en liaison avec Jean-Louis Balleret, et avec Denis Pellet-Many, qui est maître d'œuvre de la politique culturelle du Département. Ma belle-fille a passé plusieurs heures au téléphone, et cela s'est prolongé par des visites, et sans doute une demande auprès de Jean-Louis d'aller dans cette grande Région pour témoigner, et puis elle a réfléchi avec des gens de Science Po, des

universitaires, les élus de cette grande Région sur le rendu de Jean-Louis et de notre ami Pellet-Many. Ils ont vraiment été étonnés. Ils ont littéralement été impressionnés par l'exemplarité des politiques culturelles que nous menons dans ce département, en liaison d'ailleurs avec la Région.

Je tenais à faire ce témoignage, une fois n'est pas coutume, pour dire que nous avons quelquefois besoin d'avoir un autre regard sur les politiques que nous développons dans ce département. Nous avons quelquefois besoin de regards plus impartiaux de façon à avoir une évaluation la plus objective possible.

M. le Président :

La parole est à Fabien Bazin.

M. Bazin :

Dans les pas de Philippe Morel, deux choses simplement et rapidement.

D'abord, quand on parle de culture, on parle aussi d'économie culturelle. La culture, aujourd'hui, ce n'est pas une dépense ; ce sont des recettes à venir, dans tous les points de vue, y compris d'ordre financier. Nous évoquions tout à l'heure le sujet de l'attractivité touristique de notre département. Elle est très liée évidemment à l'offre culturelle formidable qui s'est construite dans la durée, et qui n'a pas émergé de rien. C'est absolument fondamental de tenir bon sur ce budget. Car c'est comme cela que cela marche.

Nous faisons intervenir sur l'ancien territoire Portes du Morvan une compagnie de théâtre qui s'appelle « Le Cri Dévot », qui est en train de travailler avec les habitants pour construire, reconstruire la mémoire et l'histoire à venir de notre territoire. C'est absolument passionnant. Quand on rencontre cette compagnie, quand je l'ai vu travailler, on se rend compte qu'elle recouvre tout à fait le champ d'intervention de ce que nous menons au titre du Village du futur, pour lequel le Pays Nivernais Morvan finance un architecte, un designer de services, un paysagiste, qui va à la rencontre des habitants pour cet « avenir désirable ». Au fond, avec l'entrée culturelle, c'est exactement le même travail qui est en train d'être fait, et c'est extrêmement enrichissant pour les habitants, notamment pour ceux qui sont exclus, et qu'évoquait Philippe Morel à l'instant. Tous ceux que l'on retrouve aujourd'hui dans l'abstention, dans les votes extrêmes. C'est probablement la manière la plus douce et la plus opérante à ce jour pour recréer de la citoyenneté.

Je soutiens totalement avec les collègues, le travail mené par Jean-Louis Balleret et les services.

M. le Président : Merci. La parole est à Jean-Louis Balleret.

M. Balleret : Je n'ai rien de plus à dire. Je regrette que Carole Boirin ne voie que la non-baisse. C'est vrai qu'un jour nous pourrions baisser de 1 000 €. Cela déverrouillera peut-être son vote, et qu'elle votera avec nous. Le SDIS est à 9 M€. La culture, cela fait 3 M€ cette année. 1 % du budget. Nous en sommes fiers, mais c'est 1 % du budget.

C'est vrai qu'il y a sûrement de grands secteurs, avec des sommes très importantes, où on peut en baisser un peu. Pour celui-là, il est bien difficile de le faire. Le faire, c'est le système du château de cartes. Donc, nous ne pouvons pas lâcher ; nous avons des structures fragiles.

Mais les témoignages de nos collègues sont une réponse aux petits inconvénients que nous avons dans l'exercice de notre mandat.

M. le Président : Deux ou trois précisions par rapport à ce qui vient d'être dit.

Tout d'abord, s'agissant du SDIS, il y a maintien du montant des crédits de la contribution du Département au SDIS, avec une seule petite nuance, c'est que pour des raisons budgétaires, il était plus facile de retirer 100 000 € en fonctionnement pour les mettre en investissement ; les modalités de financement de ces deux sections étaient différentes, mais à la fin nous avons une contribution en 2017 égale à 2016.

Je voulais préciser que la culture n'était peut-être pas une compétence obligatoire, mais que certains éléments dans la culture sont obligatoires, comme la lecture publique.

S'agissant des interventions pour les collectivités locales, il n'y a pas lieu d'augmenter ces crédits. Je veux simplement dire qu'il s'agit là d'exercice de compétences facultatives.

J'ai entendu ce que disait M^{me} Bouchard en opposant le livre et la tablette. J'entends ce que vous dites, et c'est vrai qu'il y a une sorte de mythologie autour du livre, et d'ailleurs nous y sommes tous sensibles. C'est autre chose que de toucher une tablette, qui est un équipement et qui est un peu froid. Je mesure, j'entends ce que vous dites. Malheureusement, ou heureusement, je n'en sais rien, les lycéens lisent sur les tablettes, y compris des livres de littérature. C'est ainsi. Ce n'est pas tout à fait ce que nous avons connu, ce n'est pas l'idée effectivement de ce rapport physique au livre, mais il me semble que les générations à venir y seront habituées et y trouveront sûrement leur compte.

Je voudrais simplement terminer, également, en vous disant que vous évoquiez les questions de santé et de sécurité, en faisant référence au SDIS. Je ne suis pas intervenu tout de suite. Je

rappelle que l’OMS considère que la santé n’est pas que physique, mais également mentale. Le bien-être que confère à l’esprit la culture est un élément qui participe à la bonne santé de tout un chacun, les Nivernais en particulier. Le maintien de nos crédits d’intervention est donc légitime.

Permettez-moi de saluer la rigueur et l’honnêteté intellectuelle de Philippe Morel. Merci en tout cas de dire lorsque les choses se font bien ; merci de le dire aussi lorsque vous ne partagez pas notre point de vue. Cela enrichit nos débats.

Merci. Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité. 3 voix contre. 4 abstentions.

BUDGET PRIMITIF 2017 – POLITIQUE SPORTIVE ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Rapport de M. le Président :

Numéro 9.

Rapport de M. Bourgeois :

M. Bourgeois :

La politique sportive et les activités de pleine nature constituent l’une des pièces maîtresses de l’axe 2 du plan d’actions « Construire l’avenir et le bien-vivre des Nivernais. »

Dans le cadre du budget primitif 2017, le Conseil départemental fixe les moyens qu’il souhaite mobiliser en faveur de la politique sportive et des activités de pleine nature. Une inscription budgétaire de 266 083 € en investissement et de 1 628 000 € en fonctionnement est nécessaire à la mise en œuvre de cette politique.

Nous avons bien sûr un cadre de référence. Ce rapport fait partie des chantiers majeurs de la démarche Nièvre 2021 déclinée dans l’axe 2 du plan d’actions 2016-2021, « Construire l’avenir et le bien-vivre des Nivernais ». À travers celui-ci, le Conseil départemental souhaite créer les conditions d’accès à une pratique sportive pour le plus grand nombre de citoyens nivernais, quels que soient leurs lieux de vie sur le territoire. Le sport est une source d’épanouissement pour l’individu, car il apparaît comme un facteur

important pour la santé, un lien socialisant et parfois même un élément favorisant l'intégration des personnes récemment installées dans la Nièvre.

Plus que jamais ce secteur d'activités relève de choix politiques portés par les différents niveaux de collectivités. Ainsi, le Conseil départemental de la Nièvre peut réaffirmer son engagement à développer une politique sportive d'aménagement du territoire et à favoriser l'accès au sport pour tous.

Au regard de la loi, le Département favorise le développement maîtrisé des sports de nature et à cette fin il élabore un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de pleine nature.

Nous avons effectivement actualisé la politique départementale. L'objectif général de la politique sportive est de favoriser l'épanouissement des personnes à travers la pratique d'activités sportives individuelles ou collectives au sein d'équipements dédiés ou en utilisant les atouts de notre environnement naturel.

Toutefois, cette finalité ne peut être atteinte qu'en agissant sur deux leviers :

- La présence et le dynamisme d'acteurs sportifs sur le territoire,
- La présence de sites et d'équipements aménagés et sécurisés répondant aux besoins des différentes pratiques.

Cet investissement dans le développement du sport répond aussi à des attentes économiques et le tourisme sportif fait partie des objectifs que la collectivité s'est fixés.

En complément des institutions sportives (comités, fédérations, districts...), le Département joue un rôle d'impulsion et de coordination entre les acteurs.

Nos actions pour l'année 2017 seront les suivantes :

Dans un contexte de difficultés sociales, les activités sportives constituent des espaces de convivialité, d'insertion et de dépassement de soi indispensables à la qualité du vivre ensemble. Les activités sportives n'impliquent pas seulement les sportifs, mais aussi un nombre important de bénévoles faisant la vitalité du tissu associatif.

Le Département souhaite maintenir cette mobilisation collective, et maintiendra son soutien aux actions qui s'inscrivent dans cette dynamique.

Bien sûr, une aide au fonctionnement a pour objet de permettre :

- Le soutien à l'organisation de manifestations sportives d'envergure départementale, régionale ou nationale qui contribuent au rayonnement du département pour un montant de 80 000 €,

- Le fonctionnement des associations, pour un montant de 136 000 €, des comités départementaux et districts pour un montant de 550 00 €, des contrats de partenariat pour un montant de 175 000 €.

- L'organisation du 11^{ème} raid nature « Caracol », à destination des collégiens de 4^{ème}, pour un montant de 15 500 €. Cette manifestation se déroulant sur la base sport nature Activital de Baye contribue à mettre en valeur notre patrimoine naturel auprès des jeunes participants.

- Le financement des épreuves automobiles et de moto sur le circuit de Nevers Magny-Cours pour un montant de 350 000 €.

- Le financement de la politique du sport de haut niveau pour un montant de 30 000 €, que nous avons reprise cette année, que nous avons quelque peu laissée sur le bord de la route l'année dernière.

- Le financement d'actions diverses Sports, pour un montant de 8 000 €, et 2 000 pour l'achat de matériel dans le cadre du Plan Sport Santé.

- Le financement du fonds départemental d'animation cantonale institué par la délibération du 22 mars 2002, pour un montant de 76 500 €.

Une aide aux investissements sera apportée aux collectivités en matière d'installations sportives pour un montant global de 196 550 €.

L'aide consacrée aux activités de pleine nature :

- Permettra de valoriser et d'entretenir notre patrimoine naturel d'espaces, sites et itinéraires inscrits au plan départemental des espaces, sites et itinéraires pour un montant de 30 000 €,

- De répondre aux besoins d'investissements correspondant à des projets structurants validés au sein de la Commission départementale des espaces, sites, et itinéraires, pour un montant de 36 533 €,

- D'accompagner l'association Activital dans l'animation et le développement des activités de pleine nature sur le territoire du Morvan, et sur le site des échanges de Vaux et de Baye pour un montant de 160 000 € en fonctionnement et de 33 000 € en investissement.

Je voudrais, dans cette présentation du budget, vous faire un petit focus sur une action marquante pour 2017. La finalisation d'un itinéraire de randonnée VTT, « la grande traversée du Massif central », qui reliera sur une distance de 1 380 km les Grands Lacs du Morvan à la Méditerranée, au Cap d'Adge. Cette initiative est portée par le Conseil départemental de la Nièvre en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Morvan. Ce projet d'envergure mobilise trois régions, dix départements et cinq parcs naturels.

Les éléments financiers pour 2017 sont les suivants :

- Dépenses :

. En fonctionnement :

Sports : 1 361 500 €

Environnement randonnée : 190 000 €

FDAC : 76 500 €

. En investissement :

Sports : 196 550 €

Environnement randonnée : 69 533 €

- Il n'y a pas de recettes.

Je voudrais vous soumettre cette proposition. Il vous appartient de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces propositions et des inscriptions qui s'y rattachent. Il vous est proposé :

- De donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés aux bénéficiaires dans le cadre de ce rapport,

- De donner délégation à la Commission Permanente pour ventiler les crédits qui ne concernent pas une action reconductible en vertu d'un engagement conventionnel,

- D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions de la présente délibération et notamment l'avenant à la convention avec l'association Activital.

Je finirai, comme certains de mes collègues, par une petite maxime : « *Le sport consiste à déléguer au corps quelques-unes des vertus les plus fortes de l'âme : l'énergie, l'audace, la patience. C'est le contraire de la maladie.* » Merci.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Merci pour cette présentation.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport de M. le Président :

Numéro 10.

Rapport de M. Balleret :

M. Balleret :

Les archives constituent un domaine très vivant et très actif. Lorsque l'on prend les statistiques 2016, on voit que 450 mètres linéaires d'archives ont été collectés en 2016, que 7 000 documents ont été communiqués en salle de lecture, 1 300 recherches par courrier et par mail, 137 000 pages numérisées, 32 millions de pages vues sur internet par 90 000 lecteurs. 6 000 personnes accueillies aux archives en 2016. Sans compter les expositions régulières qui sont faites.

C'est donc un établissement qui bouge, et je salue son directeur, qui est un directeur actif, et qui a l'esprit très ouvert sur l'extérieur, ce qui n'est pas toujours dans le profil de l'archiviste, qui est souvent assez fermé dans ses murs de conservation. Ce n'est pas du tout son cas.

Le budget se présente de la façon suivante. Nous avons surtout un budget d'investissement. Le budget général est à peu près équivalent à celui de l'an dernier. Ce sont surtout des crédits d'investissement qu'il faut prévoir ; à peu près 199 000 €. Ils concernent l'enrichissement du fonds. Il faut acheter, suivant les documents qui se présentent. L'an dernier, le plus bel achat concernait Chatillon-en-Bazois, avec un plan terrier, un cadastre de la fin du XVIII^e siècle.

Ces documents étaient des documents qui n'étaient pas innocents. Les seigneurs à la fin de l'ancien régime, alors que les temps changeaient, au lieu de lâcher un peu du lest, se disaient, comme tous les pouvoirs forts, qu'au contraire il fallait resserrer le pouvoir. On a donc cartographié les seigneuries pour établir des plans-terriers. Nous avons donc ces cartographies. Nous avons Chatillon-en-Bazois. Les achats sont importants.

Nous avons acheté aux enchères à Nevers le journal d'un bourgeois de Nevers au début du XVIII^e siècle. C'est un document tout à fait remarquable. Ce bourgeois de Nevers en 1730 raconte sa vie quotidienne. C'est vraiment un document unique. Il n'y a pas d'équivalent pour Nevers. Il raconte tout ce qui se passe ; ses problèmes de voisinage, ses maladies, les problèmes avec ses fermiers, le temps qu'il fait. On vit avec un homme du XVIII^e siècle à Nevers. Nous l'avons acheté 4 000 €, je crois. Il faut que nos archives puissent acheter les documents qui passent aux

enchères, ou de gré à gré, parce qu'il y a de très beaux documents pour le département.

- En matière d'investissement : 199 000 € :

. 15 000 € sont prévus pour l'enrichissement des fonds,

. 155 408 € sont prévus pour la conservation des fonds (reliure, restauration, dépoussiérage, décontamination, réalisation de *fac-similés*),

. 28 592 € pour la valorisation des fonds (développement des outils de recherche dématérialisée, numérisation).

- En matière de fonctionnement

. 2 944 € pour l'accroissement des collections (achat d'ouvrages et de périodiques, sur la nouvelle opération),

. 1 405 € pour l'enrichissement des fonds sur l'ancienne opération,

. 7 650 € pour l'achat, la vente et la maintenance. Achat de fournitures pour le service Éducation, et de prestations de services. Les écoles, les collèges et les lycées viennent aux Archives.

J'ai balayé le budget de ce service d'archives.

M. le Président :

Merci pour cette présentation illustrée.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2017 – POLITIQUE FAMILLE ET ENFANCE

Rapport de M. le Président :

Numéro 11.

Rapport de M^{me} Fleury :

M^{me} Fleury :

Ce rapport traduit une politique qui est au cœur de nos compétences, la protection de l'enfance. Elle est pleine et entière. Elle correspond à une dépense de 17 846 600 €.

En termes d'évolution de contexte, la collectivité a souhaité développer la prévention afin d'agir au plus tôt auprès des familles et limiter ainsi le nombre de placements. Cette politique commence à porter ses fruits. Au décembre 2016, nous avons 278 mineurs qui bénéficiaient d'une aide éducative à domicile au titre de la prévention exercée par nos services. Au 30 juin 2015, ils étaient 230. Le nombre de mesures d'aide éducative à domicile ordonnées par les juges pour enfants reste élevé puisqu'il y a eu 350 mesures, le SERMO en a réalisé 380 en 2015 et 383 en 2016.

Par contre, après une stabilisation du nombre de jeunes accueillis au titre de l'aide sociale à l'enfance les années précédentes (828 en 2015, 808 en 2015, 840 en 2016), on constate une augmentation de 3,96 % en 2016. À noter que le nombre d'accueils des jeunes majeurs reste stable.

L'augmentation du nombre de mineurs confiés est due essentiellement aux placements judiciaires. En effet, l'obligation de mettre en œuvre des mesures de prévention administrative tel que prévu par la loi avant l'intervention judiciaire n'a pas pu être réalisée de manière optimale avant le développement de la prévention. Cela conduit aujourd'hui à des mesures de placement qui sont en augmentation très nette (543 en 2015, 564 en 2015 et 712 en 2016).

Par ailleurs, les résultats attendus d'un dispositif de prévention s'inscrivent dans le long terme, et l'efficacité des actions mises en œuvre est dépendante des conditions socio-économiques et des ressources du territoire. Ainsi, la déficience de prise en charge de soins et/ou en scolarité adaptée peut conduire à des prises en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance.

L'enjeu pour le Département est de concilier le droit des familles avec une approche intégrant la notion de compétence parentale dans l'intérêt de l'enfant et de développer un partenariat efficace en vue d'actions concertées dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance. C'est la raison pour laquelle nous avons fait de la prévention une priorité absolue dans toutes nos interventions sur l'ensemble de nos sites qui œuvrent pour la protection de l'enfance, avec l'ensemble de nos professionnels. Je les salue en cet instant de mon propos. Je les remercie, encore une fois, pour leur engagement, et leur travail quotidien, au sein du service animé par Christine Gorget, Sylvie Cloix, et Véronique Roessel, mais également l'ensemble de nos travailleurs, les services administratifs, les psychologues et l'ensemble des éducateurs spécialisés qui œuvrent quotidiennement dans nos sites médico-sociaux sur l'ensemble du territoire.

La stratégie départementale et le positionnement de la collectivité ont été développés lors de la présentation du plan d'actions. Le public des mineurs confiés ayant changé au regard des évolutions contextuelles, il est nécessaire d'adapter en continu l'offre d'accueil et d'accompagnement, qui se décline selon trois modalités :

- Les actions de prévention précoce pour lesquelles le Conseil départemental a souhaité renforcer les actions éducatives envers les publics les plus fragiles.

- Le placement familial qui est le premier mode d'accueil des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Comme annoncé, un travail d'accompagnement et de soutien des pratiques professionnelles devrait permettre de proposer des solutions afin d'améliorer l'adéquation entre l'offre d'accueil et les besoins des enfants confiés.

- La poursuite de la réflexion quant à la mise en œuvre de la prévention spécialisée suite au diagnostic établi au cours de l'année 2016 et partagé avec l'ensemble des acteurs. Tout en tenant compte de l'existant, cette réflexion devra permettre de déterminer les priorités géographiques liées aux quartiers Politique de la Ville, quant à la mise en place de ce dispositif qui a vocation à conforter la politique en faveur de la famille et de l'enfance.

Sans entrer dans le détail des actions pour l'année 2017, qui sont détaillées dans le rapport, j'indiquerai les sommes que nous y consacrons :

- Actions de préventions : 1 952 600 €

- Accueil des mineurs et accompagnement des jeunes majeurs : 15 540 700 €

- Aide aux familles : 353 300 €.

Je ferais un petit focus sur la mise en place du chantier dont nous vous avons parlé à l'occasion de la présentation du plan d'actions qui est mis en œuvre effectivement, et qui vise à faire évoluer la politique Enfance conduite par le Conseil départemental. Une commission de pilotage a été mise en place, avec un certain nombre d'entre vous. Cela s'inscrit dans le cadre d'une démarche participative. L'année 2017 devrait permettre une co-construction tant avec les partenaires qu'avec les habitants, car nous essayons d'y associer y compris les publics qui sont concernés par ces politiques.

Une expérimentation de soutien à la parentalité en vue d'offrir aux parents un lieu d'accueil et d'écoute a débuté. Elle a pour objectif de prévenir les difficultés dans l'exercice de la fonction parentale et la dégradation des relations intra familiales pouvant conduire à des phénomènes de maltraitance.

Enfin, le Conseil départemental poursuit le soutien aux maisons d'enfants à caractère social, en lien avec la MADEF, Croix Rouge, association SOS Villages d'enfants, et le développement de l'offre de service *via* la mise en œuvre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

Un bref focus sur la réforme de la politique enfance.

Un travail a été engagé par nos services et nos professionnels. Deux axes de travail : accompagnement de l'évolution des pratiques professionnelles, et évolution de l'offre d'accompagnement des familles, et de la prise en charge des mineurs. Avec quatre méthodes : l'information, des groupes de travail techniques, la consultation des personnes concernées, et une recherche/action pour mettre en place un dispositif d'évaluation continue de la politique.

Sur l'accompagnement de l'évolution des pratiques professionnelles, un marché a été lancé pour la mise en place d'une formation à l'évaluation des compétences parentales et des problématiques familiales, afin de permettre de mieux élaborer les projets d'accompagnement. Le marché a été lancé par le CNFPT.

La formation à destination de tous les professionnels du Conseil départemental intervenant sur la prévention et l'accompagnement des familles, à destination des agents du Conseil départemental et de tous les acteurs concernés par la thématique devrait pouvoir démarrer en septembre 2017. Nous aurons une conférence au mois de juin, à destination de l'ensemble de nos professionnels, mais aussi de nos partenaires.

Les groupes d'analyse de la pratique professionnelle et de supervision à destination des travailleurs médico-sociaux se poursuivent. Des groupes seront mis en place pour les assistants familiaux, et ces derniers seront sollicités pour s'inscrire par le biais d'une communication avec leur bulletin de salaire du mois d'avril.

Au niveau des groupes de travail techniques, trois groupes ont démarré en 2016. Un groupe sur la diversification de l'offre pour les territoires Bazois-Morvan, qui s'est réuni deux fois en 2016 et a produit un cahier des charges pour être candidat à la reprise du village d'enfants. Le partenariat va se poursuivre avec le groupe SOS qui a repris le village, dans le cadre de l'élaboration de leur CPOM.

Un groupe de travail interne sur les visites médiatisées s'est réuni trois fois, afin de proposer au Comité d'autres modalités d'exercice de ces visites médiatisées. Nous espérons que la réflexion pourra aboutir en juin.

Un groupe de travail interne sur une nouvelle offre d'accueil chez les assistants familiaux s'est réuni cinq fois, afin de proposer d'autres offres de prise en charge, et de réfléchir sur un meilleur

accompagnement de ces professionnels. La réflexion devra être aboutie en juin également.

Plusieurs groupes se sont réunis pour réviser le projet d'établissement de la MADEF, afin qu'il réponde mieux aux nouveaux besoins.

Le projet de service du Centre parental est conjugué à une réflexion sur le soutien à la parentalité. Il aboutit à une proposition de transformation de l'offre d'accueil en hébergement à une offre d'accueil de jour. Nous avons espéré que cette offre puisse se mettre en place dès juin. Devant l'inquiétude des professionnels concernés, cela sera mis en place à partir du 1^{er} septembre. Toutes ces réflexions étaient déjà en germe. Des expérimentations étaient déjà engagées par nos professionnels. La prise en charge et le parcours des enfants qui nous sont confiés ont fait l'objet au niveau législatif de nouvelles préconisations, qu'il faut absolument prendre en compte. Mais sans attendre ces préconisations, et parce que nous avons décidé de nous engager fortement sur la voie de la prévention, il a fallu que les équipes imaginent, inventent, testent des prises en charge et des pratiques qui étaient un peu hors cadre jusqu'à maintenant. Il est absolument nécessaire que nous puissions faire évoluer non seulement nos pratiques, mais également la manière dont on prend en charge ces enfants pour éviter au maximum qu'il y ait des ruptures dans leur parcours, et pour les sécuriser et les stabiliser le plus possible, pour leur donner les moyens et les outils nécessaires à la construction des adolescents qu'ils deviendront par la suite.

Les autres groupes ont fait émerger la nécessité de retravailler sur la notion d'accueil d'urgence, et sur les réponses à apporter. Plusieurs scénarios sont travaillés et sont présentés au comité de pilotage.

La consultation des personnes concernées : il y a trois modes de consultation. Le mode participatif est utilisé. Il est beaucoup plus long à mettre en œuvre que simplement une décision qui pourrait être prise avec quelques personnes, y compris au sein de la Direction, mais cela nous semble déterminant pour le bon suivi de ces préconisations et de ce qui pourra être mis en œuvre. Trois modes de consultation sont utilisés :

- Le recueil du vécu des enfants de l'aide sociale à l'enfance, lors d'entretiens qui sont prévus à partir de 16 ans ; et le recueil du vécu des jeunes qui sont sortis de l'ASE par le biais d'un questionnaire. Cette consultation est prévue fin 2017, et le début 2018.
- Deux groupes rassemblent les bénéficiaires de la politique, des partenaires et des professionnels du Conseil départemental, autour d'une méthode de co-construction, la méthode SPIRALE, qui a été présentée ici, dans le cadre du travail qui a été engagé au sein de Nièvre 2021. Cette méthode de co-construction pourra apporter de

nouvelles réponses aux besoins. C'est prévu pour la fin 2017 et début 2018 sur Nevers et sur le secteur de Clamecy-Corbigny.

Des partenaires, des professionnels du Conseil départemental, des parents se retrouvent autour de tables rondes de co-construction. Une première rencontre aura lieu le 18 mai 2017 au visio center de Magny-Cours, autour de deux thématiques : le soutien à la parentalité, et les besoins de l'enfant.

Enfin, la recherche-action, pour mettre en place le dispositif d'évaluation continue de la politique, devrait être lancée en 2018, lorsque les premiers outils auront été mis en place.

Parallèlement à tout cela, une lettre d'information a été adressée à tous les agents en février 2017. Un onglet sera dédié à ce chantier sur internet, pour informer au fur et à mesure. Il sera ouvert dans les jours à venir.

Le projet a été présenté aux directeurs des établissements avec lesquels nous travaillons en partenariat (La Sauvegarde, la Croix Rouge, SOS...). Une présentation sera faite aux magistrats du TGI et de la Cour d'appel de Bourges en mai. Cette présentation avait été prévue en mars, mais elle avait été reportée par la Cour d'appel. Nous n'avons jamais cessé d'être dans le dialogue avec les magistrats. Ils ne restent pas sur une longue période sur le département, et à chaque fois nous revenons les informer de nos pratiques, de nos objectifs, de nos observations, pour essayer de faire en sorte que remettre des visites médiatisées pour que le lien parents/enfants perdure quand les enfants nous sont confiés ne devienne pas forcément systématique, au regard du fait d'une possible toxicité du lien parents/enfants dans certaines familles. Nous avons des pratiques que nous voudrions mettre en place ; elles sont contenues dans l'évolution de la législation, notamment l'accueil séquentiel.

Voilà ce que je pouvais dire en quelques mots sur ce chantier qui est absolument déterminant pour l'avenir de cette politique.

M. le Président :

Très bien. Merci. De vrais et de beaux enjeux. Qui souhaite intervenir ?

La parole est à Philippe Morel.

M. Morel :

En regardant la désertification des bancs de cette assemblée, je mesure la solitude des parlementaires en séance de nuit, cherchant désespérément l'appui de leurs amis.

Mais je sais que la majorité départementale sera attentive à mon propos.

Monsieur le Président, dans ce rapport, dont je partage les trois quarts, une simple allusion à la prévention spécialisée.

Je voudrais un peu revenir en arrière.

En mars de l'année dernière, j'attire votre attention sur la situation de groupes de jeunes marginalisés, laissés à l'abandon, qui n'ont point d'interlocuteurs, et je vous propose d'envisager de remettre en place dans ces quartiers – il s'agissait d'abord du quartier de la Grande Pâturage, dans mon canton, mais aussi dans les quartiers Politique de la Ville – des éducateurs spécialisés, anciennement éducateurs de rue ; sachant qu'au sein du Conseil départemental, il existe actuellement 17 éducateurs spécialisés en direction du soutien parental.

Vous me confiez une mission, que je résume de façon lapidaire : une meilleure visibilité de la prévention spécialisée sur le plan départemental, l'affirmation de la compétence du Conseil départemental à ce niveau. Compétence qui a été réaffirmée à travers le rapport de Mme Bouziane à l'Assemblée nationale. Vous me confiez cette étude diagnostic sur l'ensemble des quartiers Politique de la Ville, y compris des quartiers en territoire de veille de proximité. Vous me laissez carte blanche pour entamer ce diagnostic, que j'effectue avec la collaboration de Véronique Roessel, et en étroite liaison avec Delphine Fleury.

Au terme de ce rapport, j'auditionne 123 personnalités issues de plus de 50 organismes (procureur de la République, représentant du Préfet, élus, directeurs et animateurs de centres sociaux, missions locales, etc.).

Je vous soumetts bien entendu en premier lieu ce diagnostic/rapport, et vous me proposez, ce que j'ai effectué, de le faire valider par l'ensemble des personnalités auditionnées. Ce qui a été fait dans cette salle.

Ce rapport, validé, donc incontournable en ce qui concerne sa véracité, est transmis à l'ensemble des collègues du Conseil départemental, qui en prennent connaissance.

Conscient des difficultés budgétaires – trois éducateurs dans un quartier, c'est 175 000 € par an –, je propose à Delphine Fleury de procéder à la nomination d'un chargé de mission, chargé d'examiner les conditions de mise en œuvre de ce diagnostic, sachant que, de toute manière, à partir du moment où nous aurons affirmé la compétence du pilotage du Conseil départemental, inévitablement nous serons amenés à créer des synergies financières avec l'ensemble de nos partenaires.

Je vois qu'aujourd'hui rien n'a été fait en la matière, et que nous raisonnons de manière conceptuelle. La liberté qui figure sur les frontispices des monuments publics n'a de sens que si elle se traduit par faire tomber les chaînes et favoriser l'émancipation.

Je souhaiterais que nous puissions envisager une procédure, pour véritablement mettre en œuvre cette prévention spécialisée, sachant qu'il s'agit d'un véritable problème humain, qui se reproduit non seulement sur les quartiers Politique de la Ville, mais aussi sur une partie du territoire rural. À titre d'exemple : Clamecy, où ce genre de phénomène est récurrent.

Si nous ne faisons pas de la prévention, cela veut dire que nous nous réfugions purement et simplement dans la répression, et que nous considérons que ces jeunes qui sont marginalisés, leur seule issue, c'est la police, la justice, les incivilités, et ensuite la prédélinquance, et la délinquance.

Dans la ligne de ce que je considère être un acte fondateur, que vous avez effectué en me confiant cette mission – et ce rapport n'appartient pas à Philippe Morel ; il a été validé par les partenaires, il a été remis à l'ensemble de nos collègues, il appartient au Conseil départemental –, le Conseil départemental doit donc se déterminer en disant oui ou non, nous faisons de la prévention spécialisée, et si oui, de quelle manière nous entamons le processus. Mais à mon avis, en tout état de cause, il faudrait un commencement d'exécution.

M. le Président :

Merci, Monsieur Morel, pour cette intervention. Je voudrais d'abord rappeler, comme je l'avais fait à l'occasion de la dernière session, le fait que vous avez pointé un sujet qui est sujet important pour certains quartiers, en particulier de Nevers. Je voulais vous remercier à nouveau pour le travail qui a été effectué, à la fois par votre engagement personnel, avec le soutien de Mme Rossel, et surtout un travail qui a été effectué de manière à assurer un regard croisé et complet de l'ensemble de ceux qui, à un titre ou à un autre, (élus, professionnels...) ont une idée sur le diagnostic à réaliser, et sur les mesures qui peuvent être prises en compte pour essayer d'apporter des réponses, et apporter les dispositifs de prévention qui sont utiles.

S'agissant de la prévention, c'est pour moi l'occasion de dire qu'il y a de l'investissement social comme il peut y avoir de l'investissement culturel. On parle souvent de dépenses en matière de culture, en matière sociale, mais il s'agit parfois, à travers ces dépenses, d'investir pour le futur. Le fait de dépenser à un moment donné pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle, c'est économiser par la suite, c'est parfois générer des ressources en matière de cohésion sociale, de revenus créés, et qui constituent autant de valeur ajoutée pour l'ensemble de la société ; ce sont des investissements.

Il y a tout un travail, qui est compliqué, et qui vise à essayer d'évaluer ce que représente cet investissement social. Je pense que lorsque l'on évoque l'action de la prévention spécialisée, en particulier, on est dans le domaine de l'investissement social, avec

des retombées ou des externalités qui dépassent l'institution départementale. Et c'est cela la difficulté. C'est que les charges sont supportées par les uns et le bénéfice rejailit sur d'autres.

L'enjeu est important. C'est un enjeu humain. C'est permettre à des jeunes de retrouver des parcours qui leur permettent de se construire un parcours de vie, à la fois personnel et professionnel.

Il faut que ce rapport, qui a fait l'objet d'un regard unanime sur sa qualité, mais également sur le constat qui a été établi, puisse trouver un débouché. J'avais annoncé, lors de la dernière session, que le débouché serait annoncé à l'occasion de cette session. Pour tout vous dire, et au regard de la charge que nous avons au niveau des services de la Solidarité, nous n'avons pas pu avancer au rythme auquel je souhaite que nous puissions avancer.

Je vous propose que nous trouvions les moyens au sein de la Direction de charger une personne de travailler sur la déclinaison opérationnelle des actions à mener, qui entrent dans le cadre qui est celui dans lequel le Conseil départemental revendique d'une certaine manière la compétence qui lui est donnée.

Puisque nous allons travailler et élaborer dans les mois qui viennent, et avant l'automne en tout cas, un contrat territorial d'agglomération, je souhaite que ce type d'action, qui relève sur le plan comptable de dépenses de fonctionnement, constitue un des éléments de ce contrat d'agglomération. C'est-à-dire que des actions qui, dans le domaine comptable, relèvent du fonctionnement, mais qui sont des réponses à des enjeux sur le territoire de l'agglomération, peuvent apparaître très clairement comme des actions nouvelles portées par le Conseil départemental, au même titre que les investissements. Souvent on a tendance à survaloriser l'investissement. Or, dans notre société, la question du lien social est une question importante, et ce lien social se décline en dépenses de fonctionnement sur le plan comptable.

Voilà la perspective que je peux vous donner ; c'est que nous puissions travailler, et nous nous donnons d'ici l'été, pour finaliser la manière dont nous retravaillons notre présence sur le territoire, et que nous puissions intégrer cette question et les réponses à apporter dans le contrat d'agglomération qui sera signé à l'automne prochain.

Voilà le propos que je voulais développer pour répondre à votre légitime interpellation.

La parole est à M^{me} Bertrand.

M^{me} Bertrand :

Je suis tout à fait sensible à ce sujet. Je reviens vers vous simplement pour vous demander ce que font sur le terrain les 17 éducateurs.

M^{me} Fleury : Ils sont sur les sites médico-sociaux. Ils sont chargés notamment de la mise en place de toutes les actions de prévention qui sont conduites actuellement en matière de soutien de la parentalité. Ils interviennent beaucoup auprès des familles, sur les mesures qui sont mises en place à domicile, etc. Concrètement, c'est pour l'instant ce qu'ils font.

M. le Président : Je propose que Christine Gorget nous apporte des compléments d'information, de manière précise, sur ces 17 éducateurs spécialisés.

M^{me} Gorget : En effet, les 17 éducateurs spécialisés sont répartis sur les sites d'action médico-sociale. Leur rôle est d'intervenir auprès des familles dans le cadre d'un soutien très individualisé. On accompagne les familles et les enfants au sein de la cellule familiale ; contrairement aux éducateurs de prévention spécialisée, qui ont un rôle de repérage des jeunes en risque de marginalisation sur les quartiers sur les territoires, de telle sorte, justement, à, après ce repérage, que l'on puisse les raccrocher à des dispositifs de prise en charge et d'accompagnement. Cela ne donne pas lieu immédiatement à une prise en charge individualisée. C'est plutôt du repérage, de la maraude, pour essayer de faire en sorte que ces jeunes-là ne rentrent pas dans une voie de marginalisation. On agit bien en amont de ce qui est prévention de la délinquance, par rapport à la sanction. On est plutôt dans le repérage pour éviter que ces jeunes versent dans la prédélinquance et la délinquance.

M. le Président : Merci. La parole est à M. Morel.

M. Morel : Je vous remercie pour votre intervention. J'en déduis que je garde donc le pilotage de cette prévention spécialisée avec la désignation d'un chargé de mission, recruté sans doute à l'intérieur des services, et que nous cherchons des partenaires et des structures susceptibles de mettre en œuvre cette politique de prévention spécialisée, le contrat d'agglomération étant un des outils qui s'ouvrent à notre appréciation.

M. le Président : Cette manière de travailler est positive.
La parole est à M. Gauthier.

M. Gauthier :

Je me pose une question : le foyer de Châtillon-en-Bazois est-il de la responsabilité du Département ?

M. le Président :

Le village d'enfants de Châtillon-en-Bazois est géré par une association, depuis sa création en 1973. Le Conseil départemental confie des enfants à ce village, pour un tiers de son activité. Le Conseil départemental, au regard des compétences que lui a conférées la loi, a en charge une sorte de tutelle sur le village, pour s'assurer que les conditions d'accueil sont bien conformes à ce que l'on peut attendre de ce type d'équipements, et au regard des services que l'on attend de ce type de structures. Le Conseil départemental a également la responsabilité de fixer la tarification, c'est-à-dire le tarif de jour qui s'applique ensuite aux enfants qu'il place, mais également aux enfants placés par les autres Départements, et qui représentent aujourd'hui les 2/3 de l'activité du village.

Vous avez su que ce village avait eu des difficultés. C'était lié en particulier à son isolement, et au fait de ne pas appartenir à un réseau sur lequel il puisse s'appuyer pour avoir des soutiens ou des expertises au moment où c'est utile, à la fois sur le plan administratif, sur le plan juridique, sur le plan comptable, mais surtout sur le plan des savoir-faire, de l'évolution de la manière dont on prend en charge les enfants dont la situation et les difficultés ont évolué depuis la création de ce village.

L'association a connu des difficultés à trouver un directeur. Il y a du *turn-over* important, ce qui a créé des problèmes au sein de l'établissement.

Lorsque, l'année dernière, devant un certain nombre de difficultés, un administrateur provisoire a dû être nommé, notamment parce qu'il n'y avait pas de directeur, nous nous sommes dit qu'il fallait sortir ce village de l'isolement. Nous avons donc décidé de lancer un appel à candidatures pour voir s'il y avait des repreneurs éventuels pour ce village.

Il se trouve que nous avons eu de nombreux candidats. Six. À la fin nous en avons retenu trois. Ils ont été entendus et chacun nous a fait part de ce qu'il pouvait apporter en réponse aux problématiques de l'établissement et à l'activité de l'établissement, pour travailler autour de fratries, dans une cellule relativement restreinte.

Nous avons donc retenu trois candidats. Ces trois candidatures étaient de bonnes candidatures. Celui qui est apparu le plus intéressant, au regard de son assise, et de ses savoirs faire, et de ce que nous avons identifié comme étant une capacité à innover dans ces sujets-là, est le groupe SOS. Il fonctionne dans le cadre d'une fédération d'association. L'association du village de Châtillon a intégré ce groupe, qui est une fédération d'associations, le groupe SOS. Ce groupe dispose de certains établissements de ce genre, mais également de maisons de retraite, de nombreux établissements qui existent dans le domaine social. Il a récemment pris la gestion

de la maison de retraite de Saint-Saulge et de celle de Magny-Cours.

Nous avons eu des échanges sur la manière de fonctionner. Aujourd'hui le village développe son activité avec des accueils du type de ceux qui étaient réalisés jusqu'à maintenant. Nous nous donnons un an pour redéfinir un peu les orientations de l'établissement en fonction des besoins de notre institution départementale, qui a sous sa responsabilité la protection de l'enfance. Nous avons le sentiment aujourd'hui que le village est à nouveau sur de bons rails.

Michèle Dardant veut-elle compléter ?

M^{me} Dardant :

Les anciens administrateurs du village ont été récemment reçus par le directeur par intérim. La situation n'est pas si noire que nous l'avions imaginée. L'établissement accueille dans des pavillons des fratries, jusqu'à 6 enfants par pavillon. Le personnel, les éducateurs familiaux sont sérieux et font correctement leur travail, même s'il leur manque quelques formations. La difficulté était plutôt dans les cadres. C'est là où cela péchait un petit peu. Et au niveau de la communication, les pavillons se sentaient un peu seuls, la communication ne passant pas très bien d'un pavillon à un autre, d'un service à un autre. Mais globalement on dira que c'est satisfaisant.

Un directeur sera, je pense, bientôt nommé; un appel a été fait. Mais le directeur par intérim actuel continuera à assurer la direction du village encore pendant un certain temps. Il prendra le temps qu'il faudra pour asseoir les activités du village.

Nous avons un climat d'apaisement. Les employés syndicaux se sont calmés. Ils sont remis au travail. Ils ont repris leur place, et la direction est en train de recadrer tout le monde, et cela se passe plutôt bien.

M. le Président :

Il a été enclenché un cercle vertueux. Il y avait beaucoup d'insécurité, qui ne permettait pas de travailler de manière sereine. Voilà.

M. Gauthier :

Merci.

M. le Président :

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE MADEF

Rapport de M. le Président :

Numéro 12.

Rapport de M^{me} Fleury :

M^{me} Fleury : La MADEF continue son travail concernant son projet d'établissement. Le rapport expose comment s'établissent les différents objectifs et les différents ateliers autour de ce travail.

Ce travail sur le projet d'établissement s'inscrit pleinement dans le chantier de refonte de la politique de l'enfance dont je vous parlais à l'instant.

Le budget annexe de la MADEF traduit les besoins nécessaires à l'établissement, pour l'accueil, en hébergement à temps complet, 365 jours par an, 24 heures sur 24, des enfants de 0 à 18 ans et des adultes avec enfants pour lesquels il est nécessaire d'accompagner la relation parentale, pour des séjours de courte durée et pour des missions d'accueil d'urgence, d'observation et d'orientation.

L'activité de la MADEF s'exerce sur trois sites :

- Le site principal, Noël Berrier, à Nevers, qui accueille les enfants de 8 à 18 ans ;
- Le site de Clairefontaine, à Garchizy, qui accueille les enfants de 0 à 7 ans et les adolescents ;
- Le site des Bords de Loire à Nevers où sont accueillis des adultes dans le cadre du Centre parental.

Pour accompagner la prise en charge éducative, la MADEF dispose d'un centre de visite en charge de la médiatisation des visites parents/enfants.

Je n'entrerai pas dans le détail de l'élaboration de ce budget, sur la manière dont le prix de journée est pris en compte, ou n'est pas pris en compte. C'est rappelé dans le rapport. Nous pourrions y revenir, si vous avez des questions précises. Il s'agit d'un établissement départemental, donc, il n'est pas nécessaire que l'activité soit financée par l'intermédiaire d'un prix de journée ; néanmoins nous en arrêtons un quand même, car nous pouvons accueillir des enfants d'autres départements.

Les dépenses de fonctionnement estimées pour 2017 s'élèvent à 4 906 647,34 €.

Le rapport précise les investissements qui sont prévus. Il est par ailleurs indiqué que 50 000 € sont prévus en frais d'étude concernant le projet de reconstruction du site de Garchizy. L'architecture est très datée. Je salue les équipes qui travaillent dans ce centre, leur engagement, malgré les difficultés que pose l'architecture pour l'accueil des enfants avec un projet éducatif du 21^e siècle.

Je vais faire un petit focus sur le Centre parental. Le Centre parental est situé aux Bords de Loire. Il est prévu qu'il évolue dans son action. C'est un centre d'hébergement. Il est prévu un accueil de jour axé sur le soutien à la parentalité. Il s'agirait de proposer aux parents qui rencontrent des difficultés dans l'exercice de leur fonction parentale un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement. Cette maison de la parentalité permettrait de répondre à la prévention, au soutien à la parentalité, et elle proposerait une alternative au soutien à la parentalité existant déjà.

On vous le détaille dans le rapport. On vous donne d'autres détails par rapport à ce Centre parental.

Ce qu'il faut retenir, c'est que cette action sera réalisée à moyens constants, et qu'il est prévu pour 2017 l'aboutissement du projet d'établissement qui permet de définir les orientations pour les 5 prochaines années.

M. le Président :

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Morel :

Nous en avons parlé en commission à plusieurs reprises, le centre de Clairefontaine entraîne des transports qui sont onéreux. Un des étages est fermé. Il faut que nous entamions, à mon avis, dans les années qui viennent, dans les mois qui viennent, une véritable réflexion, en ce qui concerne soit la restructuration du centre de Clairefontaine, soit son transfert à Nevers, avec une vente des locaux ultérieurement.

J'attire simplement votre attention là-dessus, car je crois que ce problème se posera tôt ou tard. Le chauffage est relativement défaillant ; il y aura sans doute des problèmes, et on ne peut pas faire de la rénovation en passant simplement des couches de peinture.

M. le Président :

Vous avez posé les termes du travail qu'il y a à faire dans les semaines ou les mois qui viennent. C'est un des points du projet d'établissement, pour choisir la solution la mieux adaptée pour rendre le service auquel cet établissement est dédié.

Sachant que nous disposons d'un legs qui participera au financement d'une partie de l'opération. Nous sommes sur un projet à plusieurs millions d'euros, nécessairement, mais le legs est de 600 000 à 700 000 €, je crois. Mais c'est toujours cela.

Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je vous propose que nous en restions là pour ce soir. Nous reprendrons demain à 9 heures du matin.

(La séance du 11 avril 2017 prend fin à 18 h 40.)

SÉANCE DU 12 AVRIL 2017

(La séance, deuxième journée de la session budgétaire, débute à 9 h 05.)

M. le Président : Nous allons ouvrir la séance. Si vous en êtes d'accord, nous allons considérer que les pouvoirs qui étaient confiés hier à nos collègues restent valables, dès lors que celui qui avait donné pouvoir est absent de cette session.

BUDGET PRIMITIF 2017 – POLITIQUE PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPÉES

Rapport de M. le Président :

Numéro 14.

Rapport de M. Bazin :

M. Bazin : Le secteur du handicap et des personnes âgées est aussi un secteur économique déterminant dans nos territoires. L'enjeu du vieillissement est considérable. C'est la première fois dans l'histoire de l'humanité où quatre, voire cinq générations vont cohabiter. Le défi du vieillissement et du handicap, la question de la chimie du cerveau sont en train de s'installer dans notre société. Cela nécessite évidemment un travail particulier pour le Conseil départemental, puisque c'est sa première compétence en termes de moyens financiers et d'équipes mobilisées.

Le contexte réglementaire a évolué. La loi Adaptation de la Société au Vieillissement revisite très clairement la vision politique de la solidarité, avec finalement des questionnements sur la manière dont on doit prendre soin les uns des autres.

Les enjeux qui sont pointés sont bien ceux de l'accompagnement de fin de vie. Quand on parle de choix de vie aujourd'hui, c'est la question du maintien à domicile, qui est un vieux slogan des Conseils généraux. Aujourd'hui j'aurais plutôt tendance à dire qu'il s'agit d'accompagner simplement les choix de vie.

Le domicile en tant que tel, même s'il peut revêtir les habits d'un enjeu financier, ne fait pas oublier que l'enjeu est celui-ci : comment un choix est-il laissé aux plus âgés d'entre nous ?

Un choix qui peut être de rester dans sa propre maison, mais il faut certainement l'adapter.

Un choix pour découvrir ce qu'est un EHPAD ou une maison de retraite, qui eux aussi sont en pleine révolution, autour des enjeux que je vous ai indiqués. Des solutions que l'on dit « intermédiaires » aujourd'hui, que l'on appelle les « résidences seniors », les « résidences adaptées », ou les « villages bleus ». Tout cela est à peu près la même chose. Ce sont des espaces non médicalisés, avec de l'habitat accessible, une salle polyvalente, et qui est un sujet qui est en train de monter dans le territoire nivernais.

On ne peut pas uniquement être sur de l'« immobilier de seniors ».

Il y a un enjeu pour ceux qui accompagnent, par exemple dans les EHPAD. Nous les saluons, parce qu'ils font un travail absolument remarquable. La situation professionnelle des ASH, leur niveau de salaire, l'état de leur dos après une vingtaine d'années d'exercice ; sur ces points-là aussi il faut s'interroger sur la manière dont on accompagne ces équipes, ces travailleurs. Ils ne sont pas souvent en grève, mais ils ont des conditions de travail extrêmement difficiles. Il y a là aussi un travail à mener, qui ne dépend pas du Conseil départemental, mais du niveau politique national, qui est en cours de définition.

Il en va de même pour les aides à domicile. Là encore, la sémantique fait que l'évolution des mots, des noms, démontre que l'on a peut-être un peu de difficultés à appréhender ce métier. Il y a quelques années, on pensait que les aides à la personne, cela allait créer plus de 600 000 emplois ; on en est loin, hélas, même si les chiffres augmentent. Mais, là encore, on est sur du temps partiel, ce sont des métiers difficiles, souvent peu rémunérés. On a encore une fois inventé un mot magique pour elles : « SPASAD ». C'était de dire que l'on allait faire se rencontrer les services de soins à domicile et les services d'aide-ménagère. Au-delà de ces coopérations nécessaires – on pourrait d'ailleurs y adjoindre les voisins et la famille –, il y a une solution à trouver, à identifier, et on y travaille. Rendez-vous compte qu'une personne âgée vivant à domicile aujourd'hui peut avoir plus de sept intervenants dans la semaine : celui qui porte les repas, les soins à domicile, l'aide à domicile, le kiné, le médecin, etc.

On sent bien que, sur cette problématique-là, il y a un enjeu d'une meilleure coopération, d'une revalorisation, au moins symbolique, de ces métiers, et c'est ce qu'essaie de faire le Département.

Concernant les établissements en propre, là encore, avec l'aide sociale, le Conseil départemental est en première ligne pour

accompagner celles et ceux qui n'ont pas les moyens de financer leur place d'EHPAD. On parle souvent, et en particulier dans ces temps de campagne électorale, de « petites retraites ». Là encore la sémantique ne désigne pas trop ce qu'est une petite retraite, mais nous, nous le savons. Ceux qui sont au minimum vieillesse sont nombreuses et nombreux, et sans l'aide départementale on ne saurait pas apporter une solution de retraite à toutes ces personnes. L'aide sociale, c'est ce qui permet aux établissements d'investir, d'assurer la mise à niveau des lieux, d'inventer, de créer l'EHPAD du futur.

C'est bien parce que le Département accompagne avec l'aide sociale les établissements que nous avons été en capacité de réaliser ces dernières années sur le territoire nivernais plus de 100 M€ pour rénover, réhumaniser, comme on dit, nos EHPAD. D'ores et déjà, pour cette année 2017, plusieurs millions d'euros d'investissements sont prévus, et pour les cinq prochaines années, il est tout à fait probable que l'on atteigne le même type de niveau. On nous explique que le Conseil départemental n'a plus de compétence dans le domaine économique, mais dans la réalité des faits, sur le pouvoir d'achat redistribué, l'activité qui est proposée, il y a cet effort autour des EHPAD ; le Département intervenait et continuera d'intervenir sur le champ économique.

Et puis, bien sûr, le sujet de la prévention est un sujet fondamental, qui a été très identifié dans la loi sur le vieillissement. La prévention, comme beaucoup de sujets de l'action publique, cela ne se décrète pas, cela se vit concrètement. Avec des outils. Des outils nouveaux. Je pense en particulier à cette Conférence des financeurs de la prévention. Ce sont plusieurs centaines de milliers d'euros, qui n'étaient pas prévus au budget 2016 d'ailleurs, qui sont arrivés pour nous accompagner à inventer, imaginer des outils de prévention qui soient absolument efficaces. À titre d'exemple, les parcours proposés au titre du PAERPA (Personnes Âgées en Risques de Perte d'Autonomie), qui met en cohérence les acteurs professionnels de la chaîne gériatrique pour accompagner la personne âgée. Quand on regarde cet outil qui est en train de se mettre en place sur l'ensemble du département, on s'aperçoit qu'il y a trois acteurs majeurs qui ne sont pas mobilisés sur ces sujets : ce sont d'abord les élus locaux de proximité, qui ne figurent pas dans cette chaîne de la prévention et de l'accompagnement ; les voisins, et c'est enfin la famille. En France, il y a plusieurs millions de ce que l'on appelle les « aidants ». Or, c'est pourtant absolument fondamental, et c'est probablement ce qui nous permettra de relever les défis que j'ai cités plus haut.

Dans cet esprit, nous sommes en train, avec la Fédération des centres sociaux de la Nièvre, d'essayer de départementaliser le programme qui s'appelle « faire compagnie », que l'on va expérimenter sur mon territoire, et qui consiste à mettre en action des voisins qui viennent donner des coups de main à des personnes en situation d'isolement, aller faire les courses, rentrer le bois,

faciliter les déplacements pour aller voir le conjoint qui est malade, ou se rendre à un rendez-vous médical. Sur un territoire de 4 000 habitants, ce sont 200 personnes aujourd'hui qui sont entrées dans ce dispositif, et on peut imaginer que cette proposition pourra les accompagner sur l'ensemble du territoire départemental. Nous nous sommes fixé un point d'atterrissage au mois de septembre prochain.

En ce qui concerne les chiffres, les engagements financiers sont extrêmement importants :

- En dépenses de fonctionnement : 77 872 350 €
 - . Dont 29 004 000 € dédiés à l'allocation personnalisée d'autonomie ;
 - . Dont 5 800 400 € dédiés à la prestation compensatoire du handicap (PCH).
- En dépenses d'investissement : 516 050 €
- En recettes de fonctionnement : 20 238 500 €.

Un travail collaboratif est mené, auquel participent des associations départementales, pour la plupart, qui est de grande qualité, comme les projets. Aujourd'hui, ces associations travaillent ensemble. Cela n'allait pas forcément de soi, mais il me semble que c'est la bonne manière de mener l'action publique. Aujourd'hui, des associations répondent ensemble à des appels à projets du Département ou de l'ARS.

Je le disais tout à l'heure, l'enjeu de ce budget est de rentrer concrètement dans l'application de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement. Par ailleurs, le gouvernement a décidé une augmentation de 15 %, entièrement financée par l'État, qui est extrêmement importante, car, là encore, on est confronté à des fins de vie difficile, un reste à charge encore trop important pour un Département comme le nôtre. C'est une très bonne nouvelle pour les plus âgés d'entre nous.

Enfin, et de manière plus prospective, avec l'idée de la « maison de retraite du futur », nous avons le souhait de mieux collaborer ensemble, et de réunir une vingtaine de représentants d'établissements autour de l'idée de sortir de ce « bunker » qui peut être l'EHPAD pour travailler avec les centres sociaux, avec les associations d'aide à domicile, avec les associations autour du handicap. Ce n'est pas seulement faire des réunions, c'est souvent accepter de perdre du pouvoir, ou en tout cas, de le partager, et au service, bien évidemment, de la personne.

Cela nous permet de tester des outils nouveaux. Celui qui est le plus moderne, c'est « Robair », un robot présentiel, entièrement construit dans un Fab Lab, et qui se trouve à l'EHPAD de Clamecy. Dans une période de robotisation de notre société, ce projet essaie

de nous faire prendre en considération l'apport qu'amène un robot, notamment sur la fin de vie. Un autre projet est lancé par une société qui propose de mettre des puces sur les appareils et objets des personnes âgées, afin que l'on puisse les retrouver plus facilement. Il peut s'agir de l'appareil dentaire, de l'appareil auditif, des lunettes, des clés... Autre innovation, il a été fait brevété une cabine de douche camouflée dans une armoire, qui pourrait éventuellement être expérimentée dans un des établissements.

Vous le voyez, des enjeux financiers extrêmement forts et extrêmement importants. Dans un contexte nouveau et où il y a une prise de conscience des sujets du vieillissement ou du handicap.

Le rapport Piveteau indique « Zéro sans solution ». De l'innovation, parce que, comme toutes les politiques publiques, on ne peut pas être sur les recettes qui ne fonctionnent pas ou sont datées. Et derrière, une mobilisation des équipes qui est maximale. Je le dis d'ailleurs, avec peut-être, et c'est là où les conseillers peuvent prendre toute leur place, la nécessité probable de renforts dans cette Direction que l'on ne sait pas aujourd'hui financer. Il faut être à la hauteur des défis. Imaginer et inventer des solutions nouvelles, cela ne peut se faire qu'avec des équipes formées et motivées.

Enfin, sur le même type de sujet, nous aurons à examiner le rapport sur la carte mobilité inclusive.

M. le Président :

Merci pour cette présentation, qui met en perspective les enjeux d'un sujet très important, et que l'on voit notamment au travers des chiffres. Il y a des enjeux majeurs au regard de l'évolution démographique et du vieillissement.

Je donne la parole à ceux qui souhaitent la prendre.

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Nous aurions voulu savoir quel est le reste à charge en ce qui concerne l'APA et la PCH. Est-il en cours d'augmentation ?

M. le Président :

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

La parole est à M. Flandin.

M. Flandin :

La situation des services d'aide à domicile est une situation délicate et qui n'est pas simple non plus à traiter pour nos institutions. La loi a évolué. Nous allons être obligés de travailler et de

contractualiser, avec des CPOM qui devront être établis avec des SPASAD, services polyvalents d'aide et de soins à domicile, qui finalement est la réunion des services de soins à domicile et des services de soins infirmiers.

Dans tout cela, il y a effectivement une certaine logique, mais pour mettre en place cette logique, il y a des difficultés. Alain Lassus, qui a en charge le dossier, pourra compléter s'il le souhaite. Je voudrais attirer l'attention de l'assemblée, car on est à un moment où les associations d'aide à domicile sont sur le fil du rasoir, avec des situations financières qui sont plus que tendues, qui sont déficitaires, et qui vont vraisemblablement nous amener à intervenir, directement ou indirectement, avec éventuellement les crédits de la CNSA, qui nous sont alloués.

Par contre, ce que je voudrais, c'est que l'on essaie, autant que faire se peut – ce n'est absolument pas une critique –, de tenir un langage clair, avec une certaine vision, et que l'on essaie de s'y tenir. Avec les évolutions que nous avons pu connaître, on a tenu un premier langage, que l'on n'a pas été capable de poursuivre, et de mettre en place. Ce n'est pas de la faute de l'Institution ; c'est simplement parce qu'il y a eu des évolutions législatives, et qu'il va encore y en avoir. On ne sait pas non plus comment on va pouvoir les gérer. Car quand on dit que demain il n'y aura pas de reste à charge pour les personnes qui ont accès à ces services, cela pose la question de savoir qui prendra en charge ces fameux restes à charges. Essayons d'avoir un discours le plus clair possible, le plus transparent possible.

Essayons aussi de faire preuve d'une oreille attentive et bienveillante vis-à-vis de ces associations qui se donnent quand même beaucoup de mal sur le secteur, et qui demain devront peut-être, en tout état de cause, évoluer, mais qui seront aussi le fer de lance d'une politique de l'emploi au service des personnes âgées.

M. le Président :

Merci. La parole est à Alain Lassus.

M. Lassus :

Le champ de l'aide à domicile n'est pas simple, puisque quasiment tous les ans il y a des évolutions juridiques, il y a des évolutions de nos propres services, qui font que c'est assez compliqué de définir une stratégie. Nous avons senti qu'il fallait passer par les CPOM, avant que cela ne devienne quasiment obligatoire. Sauf que nous étions partis sur des CPOM sur les services à domicile. Il faut que l'on évolue maintenant, puisque la loi nous le demande, vers des CPOM que nous allons faire avec des SPASAD, qui regroupent les services à domicile et les services de soins infirmiers. C'est donc compliqué, puisque, sur notre territoire, nous avons les pertinences des services d'aide à domicile et puis les pertinences des services infirmiers, qui ne sont pas les mêmes. Je pense qu'il faut profiter du

moment actuel pour à la fois essayer de discuter avec les associations pour effectivement leur permettre de survivre financièrement, mais aussi arriver à leur faire comprendre qu'il est temps, sur les territoires pertinents que constituent les EPCI, d'entamer la discussion et d'avoir une politique cohérente. J'ai du mal à imaginer la future cartographie autrement qu'un SPASAD par intercommunalité, avec probablement des antennes, mais qui va permettre comme cela d'avoir une gestion plus simple et qui va aussi nous permettre de mieux gérer en faisant des CPOM avec des structures qui auront une surface importante. C'est une grosse problématique, puisque jusqu'à maintenant, nous avons toujours laissé ces associations être libres de leur fonctionnement. Aujourd'hui, est-ce que nous nous sentons le droit d'imposer à nos associations le fait de se regrouper ? C'est compliqué. C'est une vraie décision politique, parce que nous avons le sentiment qu'il est difficile de faire survivre des services d'aide à domicile qui font entre 12 et 20 000 heures. Je pense que ce n'est plus viable économiquement. Mais, sur le terrain, tout le monde n'en est pas convaincu. Je pense qu'il va falloir reprendre notre bâton de pèlerin, et EPCI par EPCI, organiser des réunions sur les territoires, pour essayer de démontrer à tout le monde qu'il faut évoluer.

On est donc devant une problématique un peu compliquée. Tout ce qui est fait en termes de nouvelles législations fait que les services d'aide à domicile et ceux qui s'en occupent commencent à comprendre qu'ils ne vont pas pouvoir rester dans la situation actuelle. Je comprends bien qu'il est extrêmement difficile sur le territoire de convaincre les services à domicile de se réunir et surtout de se regrouper sur des territoires pertinents en s'associant dans le travail avec les services infirmiers à domicile. Et pas seulement eux, car je pense que le portage des repas, la téléalarme sont des choses que l'on pourrait regrouper dans de grandes associations qui gèreraient tous ces services.

Il est aussi compliqué pour le Conseil départemental aujourd'hui de se dire que, dans les deux ans qui vont venir, il va devoir être en capacité de faire 11 CPOM. Mais nous avons aussi des CPOM à faire avec tous les EHPAD. C'est donc administrativement un travail qui est inhumain. La loi va plus vite que nous. Mais la loi nous met dans l'impossibilité quasiment de faire le travail. Nous n'avons pas aujourd'hui la structure qui nous permette d'instruire 40 CPOM dans les deux ans qui viennent. Je crois que l'on ne sait pas faire. Objectivement, il faut aussi que l'on s'adapte à tout cela. D'où une organisation à essayer de mettre en place. Ce sera compliqué, mais nous allons essayer d'y aller.

M. le Président :

La parole est à Fabien Bazin, pour réagir aux interventions qui viennent d'avoir lieu.

M. Bazin :

Je partage ce que vient de dire Alain Lassus.

Je pense qu'il faut être extrêmement avec ces mots totems « SPASAD », « CPOM » ; on a l'impression qu'avec cela, on règle concrètement la vie des gens. Je ne crois pas que cela soit le cas.

Ce dont il faut avoir conscience, encore une fois, c'est que nous nous trouvons à un moment particulier de l'histoire de notre civilisation, dans tous les domaines. Michel Serres le dit, il y a eu trois révolutions majeures dans l'histoire de l'humanité, l'écriture, l'imprimerie, et l'internet. On voit bien qu'avec l'arrivée de cette société nouvelle, cette société digitale, ajoutée à cette société du vieillissement, nous sommes vraiment à la veille de l'arrivée de quelque chose qui bouleverse nos façons de faire, y compris celles d'élus départementaux, et qu'il va falloir aller plus loin que de gérer des procédures.

Ce n'est pas parce que les services instruiront à l'échéance 2022 une quarantaine de CPOM que nous aurons apporté des solutions concrètes aux équipes, y compris d'ailleurs à nous-mêmes, parce que le CPOM aura été signé. Ce qui est important, comme toujours, c'est ce que l'on met dedans.

Je suis à ce jour très favorable à l'expérimentation à petits pas. Je pense que les territoires ont de l'intelligence – peut-être parfois plus, sans vouloir offenser personne, que dans notre illustre assemblée –, et qu'il faut accompagner. Et ce n'est pas simplement le travail des services de la Solidarité. Il faut aussi que les EPCI et les communes s'impliquent. La loi NOTRe a beaucoup de défauts, mais elle a une immense qualité, c'est d'avoir sanctuarisé la place des communes, et tout est à inventer. Je pense que, vraiment, chers collègues, c'est la mission de chacun d'entre vous, que ce soit sur le territoire urbain ou sur la partie la plus rurale, de se saisir de cette problématique, qui ne se construira pas forcément par addition des projets et de plans de lutte contre l'isolement que nous mettrons en œuvre, mais simplement de partager ces projets, et d'en tirer la substantifique moelle, pour construire ce modèle-là, qui, encore une fois, n'existe pas, *a fortiori* pour les départements ruraux comme le nôtre.

Deux choses qui sont connexes à cette question.

Sur l'attractivité de nos maisons de retraite, des enjeux sont extrêmement forts aujourd'hui. Nos concitoyens vont choisir la maison de retraite ; en tout cas ceux qui ont la possibilité de le faire. Or, des évolutions arrivent qui changent le contexte. Dans chaque établissement, et cela répond aux préoccupations des collèges, les circuits courts sont un service majeur. Il faut se battre contre la malbouffe dans l'établissement est tout aussi important. La question du numérique. Un exemple amusant. Nous avons connecté deux mamies avec *Google Map*, qui ne se parlaient pas et étaient voisines de lit. La mamie 1 a montré la maison où elle habitait à la mamie 2, et elles se sont mises à se parler. Cet outil-là,

qui parfois fait peur et peut inquiéter, cela peut être aussi un outil d'accompagnement.

Je vous le dis de manière un peu amusée, pour mesurer l'ampleur du changement qui est devant nous, les *playlists*, dans les accueils de jour et parfois dans certaines maisons de retraite, cela s'appelle de l'infantilisation, parce que vous avez le choix aujourd'hui entre Yvette Horner, dans le meilleur des cas, et les chansons de Chantal Goya, derrière. Pour les générations qui sont autour de cette table, ce n'est pas forcément ce que l'on a envie d'entendre.

Le travail est immense. Or, dans nos associations et dans nos EHPAD, on se refuse parfois de mener la réflexion sur des moments qui sont le quotidien de la vie des personnes. C'est jusqu'à cela qu'il faut aller.

Un deuxième point, et pour répondre à Thierry Flandin, au titre de la Conférence des Financeurs, nous sommes en train de travailler à prendre un peu partout les énergies et les envies. Nous sommes en train de monter un projet autour du sujet du « baluchonage ». C'est, à destination des aidants, la possibilité que quelqu'un puisse, en cas de besoin, ou pour prendre un temps de répit, intervenir à domicile. Le coupler avec notre outil « Faire compagnie », qui remet le voisinage dans le circuit de l'aide à la personne. Et enfin, un accueil de jour qui ne serait pas un accueil de jour fixe, car cela coûte très cher et qu'il y a des problèmes de mobilité pour y accéder, car le modèle n'est pas tout à fait adopté. On pourrait alors, grâce à ces trois dispositifs cumulés, apporter une solution concrète à des problèmes difficiles.

Pour répondre à Philippe Morel, concernant les aspects financiers, pour l'APA, la part départementale se monte à 60 % et pour la PCH à 44 %.

Sur la situation des personnes handicapées, il y a une situation qui est scandaleuse et difficile. Les 600 euros attribués, et qui sautent si les revenus augmentent par ailleurs, ou si le conjoint a suffisamment de moyens. Cela fait qu'aujourd'hui on traite mal le handicap.

Ce sont vers les propositions allant vers l'inventivité, les propositions des associations, qu'elles soient nationales ou départementales, qu'il faut se tourner, parce que l'on n'a pas aujourd'hui de politique du handicap qui soit efficace. Ce n'est pas le sujet, pardonnez-moi de le dire comme cela, des normes d'accessibilité – qui certes peuvent nous donner bonne conscience, mais nous faire dépenser aussi beaucoup d'argent public – qui règlera la vie des personnes qui connaissent ces difficultés, et pour lesquelles nous avons encore un regard qui n'est pas suffisamment bienveillant.

M. le Président :

Merci pour ces échanges.

Daniel Barbier voulait apporter une réponse.

M. Barbier : Il me semble qu'au compte administratif 2016, le différentiel pour le reste à charge pour l'APA était de 8 M€. Sur les 27,2 de PCH, c'est 2,7. Et puis le RSA, 11,5 M€.

M. Bazin : 60 et 44 %, c'est cela.

M. le Président : Très bien. Je vais mettre aux voix ce rapport.
M^{me} Chêne a donné pouvoir à Pascale de Mauraige. Corinne Bouchard a donné pouvoir à Marc Gauthier. Michel Veneau à Thierry Flandin, et Jacques Legrain à Blandine Delaporte.
Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2017 – POLITIQUE SANTÉ

Rapport de M. le Président :

Numéro 16.

Rapport de M. Lassus :

M. Lassus : Chers collègues, je vous ai présenté un rapport qui faisait 48 M€ ; c'était l'insertion. Aujourd'hui, je vais vous présenter un rapport qui pèse 250 000 €, et qui n'en est pas moins, à mon avis, extrêmement important.

Sur les problématiques santé, nous avons divisé le département en deux catégories. Nous avons choisi d'assumer un certain nombre de politiques de prévention, et puis, depuis deux ans, nous avons décidé de prendre toute notre place dans la problématique de la démographie médicale, parce que nous pensons tous qu'en termes d'aménagement du territoire, cela devient quelque chose d'essentiel.

Je voudrais que durant 30 secondes nous essayions de réaliser un seul chiffre donné par le Président du Conseil de l'Ordre : 65 médecins vont prendre leur retraite dans les cinq ans. Il y en a 140. S'ils ne sont pas remplacés, chaque médecin de la Nièvre aura à soigner entre 3 000 et 3 500 patients, ce qui est inhumain, et impossible. Nous sommes devant une problématique qui devient extrêmement grave, qui s'est dégradée depuis des années, et qui aujourd'hui nous amène une situation qui est assez catastrophique.

Permettez-moi d'abord de vous parler d'un certain nombre de politiques de prévention que nous avons choisi d'assumer. Je passerai sur le sujet assez rapidement, et pourrai répondre à des questions techniques.

Nous faisons ainsi la promotion de la vaccination. Nous avons un centre de vaccination. Cela représente 60 200 €.

Nous organisons aussi la lutte contre la tuberculose, pour 42 300 €.

Nous intervenons aussi dans la prévention des infections sexuellement transmissibles, à hauteur de 52 300 €.

Ce sont des politiques qui ne sont pas obligatoires, mais que nous avons choisi d'assumer. Je pense que c'est heureux, parce que cela fait partie des problématiques autour de la pénurie des médecins ; ces actions de prévention contribuent peut-être à faciliter le travail de nos collègues praticiens.

Par ailleurs, depuis deux ans nous avons décidé d'intervenir fortement sur les problèmes de démographie médicale. Fin novembre, nous avons pu juger de l'état du travail qui a été fait. Nous y consacrons 65 300 €.

Il s'agit essentiellement du travail sur la PACES. Nous allons continuer de réclamer la PACES. Pas parce que nous sommes des petits enfants qui tapons du pied en réclamant un jouet, que l'on ne veut pas nous donner, mais parce que c'est essentiel dans la perspective de reprendre contact avec les étudiants nivernais partis faire des études de médecine. Il faut reconstruire ce qui existait il y a une trentaine d'années ; c'est-à-dire un lien permanent entre nos étudiants nivernais et leurs territoires.

Aujourd'hui, nous avons demandé la liste des étudiants aux Universités de Dijon et de Clermont. Nous savons que 150 Nivernais ont franchi la barre de la deuxième année de médecine, et font des études de médecine. Si un tiers d'entre eux revenaient dans la Nièvre, nous réglerions les problèmes de démographie médicale. Nous avons donc fait ce choix d'essayer de rétablir le lien entre les futurs médecins nivernais pour leur dire que la Nièvre a besoin d'eux, et les inciter à revenir chez nous, car on peut y faire un projet de vie et un projet professionnel. Notre combat va être d'essayer de leur montrer que c'est possible.

Prochainement, les conseillers départementaux auront la liste des étudiants en médecine qui sont sur leur territoire. Ils pourront prendre contact avec eux. Nous allons monter une cellule très légère avec l'ARS, le maire de la commune, le conseiller départemental et les éventuels étudiants pour venir s'installer, et essayer de lever tous les freins à leur installation. Leur expliquer qu'il existe la ZRR, qu'il existe des aides à l'installation. Nous allons essayer de lever les freins un à un, individuellement, avec chaque candidat qui voudra revenir sur le territoire.

Dernièrement, les deux doyens des Facultés de Clermont et de Dijon ont accepté l'idée de recevoir les élus nivernais une journée, sous patronage de la Faculté, pour que nous rencontrions les étudiants de 5^{ème} année de médecine. Nous veillerons à ce que tout ceci soit organisé avec soin, sous l'autorité du Conseil départemental. Vous pourrez nous accompagner, l'Agglomération, les professionnels de santé, les médecins libéraux, les médecins hospitaliers. Ce sont des outils qui doivent nous permettre de faire revenir les étudiants nivernais sur notre territoire.

Dans cette politique, il y a les contrats que nous passons avec les étudiants en médecine qui acceptent l'idée de revenir dans la Nièvre. Aujourd'hui, nous avons signé 7 contrats. Nous allons nous installer sur un rythme de 5 à 6 contrats par an. Plus si nous pouvons. Il ne faut pas que nous nous posions des limites. C'est aussi un des éléments qui peuvent nous permettre d'essayer d'attacher des futurs médecins à s'installer sur notre territoire.

Comme vous le voyez, ce n'est pas une politique qui est dispendieuse. Elle nécessite que nous nous bougions, et je crois que vous l'avez tous montré lorsque nous sommes allés à Dijon à essayer de rencontrer M. Bonin. Nous avons bien montré que nous étions bien conscients de cette problématique. Nous, conseillers départementaux, nous sommes prêts à nous mobiliser. Je pense que cela va devenir un de nos combats essentiels dans les années qui viennent.

Je crois que les chiffres que je vous ai donnés expliquent tout ce qu'il va falloir que nous fassions dans les années qui viennent.

Sur un plan général, les chiffres concernant les aspects financiers liés à l'ensemble du rapport sur la santé et la prévention sont les suivants :

- Dépenses :
 - . 250 360 € en dépenses de fonctionnement
 - . 4 500 € en dépenses d'investissement.
- Recettes :
 - . 165 000 €.

J'ai oublié de vous parler d'une de nos politiques. Mais quand même un mot. Nous soutenons un certain nombre d'associations qui œuvrent dans le domaine de la santé publique à hauteur de 9 260 €. Je vous renvoie au tableau que vous devez avoir sous les yeux.

M. le Président : Très bien. Le rapport appelle-t-il des observations de votre part ?
La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin : Concernant la liste des étudiants qui seront fournis aux conseillers départementaux, les services pourront-ils aussi faire une liste par territoires communautaires ? C'est une compétence qui risque de se multiplier. Elle est importante. Plutôt que de retraiter ensuite par collègues l'ensemble de ces chiffres, si on pouvait les avoir au niveau des territoires intercommunaux, cela nous rendrait service.

M. Lassus : L'intérêt de cette liste, c'est que seuls les étudiants volontaires ont donné leur nom. Les doyens ne nous ont pas donné la liste de tous les étudiants nivernais. Ils ont donné la liste de ceux qui ont accepté que cette liste soit en notre possession, ce qui simplifie quand même l'échange, car ils savent que nous allons nous mettre en contact avec eux.

Par contre, nous avons une difficulté, c'est qu'on nous a transmis ces listes avec une adresse mail et avec un numéro de téléphone, mais pas d'adresse postale. Nous allons refaire un travail avec à nouveau une lettre aux étudiants, en leur demandant de nous donner ces renseignements de façon à ce que je puisse vous les faire parvenir. Nous avons donc ce problème technique, mais qui occasionne du travail pour les services.

M. Flandin : Nous aurons donc les étudiants volontaires. Par contre, il ne serait peut-être pas inintéressant de pouvoir travailler à partir des étudiants qui entrent en première année, qui étaient dans les lycées nivernais et qui vont en première année de médecine. Cela nous permettra de travailler un peu plus en amont.

M. Lassus : Les deux doyens ne veulent pas nous communiquer la liste des étudiants qui ne souhaitent pas qu'on donne leur nom. Cela a été un refus catégorique. Nous avons mis du temps à avoir la liste. Ils demandent l'autorisation aux étudiants de communiquer leur nom, et, si ceux-ci s'y opposent, on n'a pas la liste.

Nous avons aussi prévu de voir tous les élèves de 1^{ère} S de tous les lycées de la Nièvre pour expliquer tout l'intérêt qu'il y a pour les Nivernais et pour eux à venir sur le territoire.

M. le Président : Très bien. La parole est à Nathalie Forest.

Mme Forest : Serait-il possible d'aller du côté de Moulins ? J'ai le cas d'une jeune fille qui habite dans la Nièvre et qui va à l'école sur Moulins et qui va partir sur Clermont. Pourrait-on « déborder » un peu, pour que nous puissions attraper ces jeunes ?

M. Lassus : Nous nous rendrons à Clermont et à Dijon, en octobre ou novembre. Nous demanderons que l'information soit diffusée assez largement aux étudiants. Si des étudiants de Moulins viennent participer à ces séances d'information, cela ne me dérangera pas.

M^{me} Augendre : À Paris ? Car il y a des jeunes qui vont à la Faculté à Paris.

M. Lassus : Nous allons essayer de ne pas nous disperser. Si je demande à aller dans les facultés parisiennes, c'est assez compliqué. Se limiter à Dijon, parce que c'est l'académie de référence, et puis Clermont, car c'est là que 80 % de nos étudiants vont faire leurs études, notamment de médecine, est préférable.

Je pense vous avoir dit que, quand nous avons rencontré les doyens, on sent que – et cela va faire du bruit dans la Nièvre, à brève échéance – les étudiants n'auront plus le choix, et seront obligés d'aller à Dijon, puisque la Faculté de Clermont ne les recevra plus, faute de places.

M. le Président : La parole est au Dr Rostein.

M. Rostein : Effectivement, c'est important de créer et de garder un lien avec les étudiants nivernais qui font médecine. Je pense que la solution, et nous en avons discuté avec Alain Lassus, c'est en effet d'aller, en quelque sorte, à la pêche à la fin de la scolarité de lycée, et de créer déjà des liens. Je pense que cela va lever les barrières, parce que si certains étudiants en PACES ne veulent pas donner leurs coordonnées, on peut imaginer que c'est parce qu'ils n'ont pas l'intention de revenir dans la Nièvre. Or, le contact doit se faire bien avant. Et en plus, lorsque nous irons voir les lycées, nous allons leur expliquer ce que sont les études de médecine, parce que je crois que beaucoup se lancent dans ce concours de PACES sans

savoir la somme de travail que cela représente, le rythme, la cadence des cours, etc. Je pense que nous allons créer un lien comme cela avec les lycéens, et pouvoir les suivre dans leur scolarité médicale, si j'ose dire, parce que c'est vrai qu'il y a quand même 150 étudiants en médecine qui disparaissent dans la nature, qui viennent de notre territoire.

On est donc face à un problème démographique majeur dans notre département. Je félicite le Conseil départemental de s'impliquer comme il s'implique dans ce problème de lutte contre la désertification médicale. Ce combat va s'amplifier, et notre collègue Alain Lassus a mis en parallèle les chiffres de l'insertion et les chiffres de ce rapport ; quelque part la politique de santé peut être assimilée à l'insertion de futurs médecins !

M. le Président :

Je me félicite que sur un sujet comme celui-ci dont l'importance a été relevée par les uns et les autres, nous soyons unis dans nos démarches, que nous faisons étroitement, de manière cohérente. Je voudrais saluer le travail que nous menons en commun, grâce à la présence dans notre démarche à nos côtés de Daniel Rostein.

M. Rostein :

C'est normal. C'est l'intérêt général.

M. le Président :

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU PAYS NIVERNAIS MORVAN 2017

Rapport de M. le Président :

Numéro 17.

Rapport de M. Lassus :

M. Lassus :

Il s'agit d'autoriser le Président à signer un avenant sur le contrat local de santé du Pays Nivernais Morvan, qui sera rediscuté en

2018. Il s'agit de poursuivre la mise en œuvre des fiches actions. Vous en trouverez l'exposé dans le rapport qui vous a été remis.

M. le Président : Je pense qu'il n'y a pas de difficultés. Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

EXAMEN D'UNE MOTION

« Un hélicoptère sanitaire pour la Nièvre »

M. le Président : Nous avons pour habitude de regarder les motions en fin de session. Au regard du sujet, sur lequel nous devrions tous nous retrouver, je vous propose, puisque nous sommes sur le thème de la santé, que nous l'évoquions. C'est la question de l'hélicoptère sanitaire.

La parole est à Alain Lassus. Guy Hourcabie, Président du SDIS, interviendra également.

M. Lassus : Le projet de motion est ainsi rédigé :

« Un hélicoptère sanitaire pour la Nièvre

Le Sénat a adopté le 1^{er} février 2017 en première lecture une proposition de loi établissant une nouvelle stratégie nationale d'utilisation du transport sanitaire hélicoptère, garantissant ainsi l'accès à un hôpital par hélicoptère sanitaire en moins de 30 minutes aux services médicaux adaptés, CH ou CHU selon les situations.

La loi propose que les hélicoptères affectés aux structures mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) et ceux affectés aux missions de sécurité civile fassent l'objet d'une gestion mutualisée par un service placé auprès du Premier ministre.

La Région Bourgogne Franche-Comté est dotée de trois héliSmur implantés à Dijon, Auxerre et Chalon-sur-Saône.

La Nièvre reste le seul département bourguignon à être dépourvu d'hélismur alors que près de vingt-huit mille personnes, soit 12 % de sa population, sont situées à plus de trente minutes d'un service d'urgence et d'un Smur.

Ses besoins sont pris en charge, mais ne sont satisfaits qu'à moitié. En partie en raison des conditions climatiques qui font barrage à l'est du Morvan. Ils engendrent un accroissement de l'activité des appareils d'Auxerre et Chalon-sur-Saône, peu engagés dans les secours autres qu'interhospitaliers. Mais aussi de Dijon à condition de l'équiper pour réduire l'indisponibilité liée à la météorologie et à le stationner au CHU et non plus à Longvic où cette position génère un délai supplémentaire d'intervention.

De plus le département de la Nièvre ne peut pas être renforcé par les moyens de la région centre ou Rhône Alpes Auvergne, car Bourges et Moulins ne disposent pas de moyens aériens.

Les conseillers départementaux nivernais attirent l'attention de chacun sur plusieurs opérations qui auraient nécessité la prise en charge d'urgences par un moyen aérien, mais qui s'est soldée par une non-disponibilité d'un vecteur et une perte de chance considérable pour les personnes blessées.

L'Agence régionale de santé (ARS) engagée dans une réflexion sur l'organisation des transports sanitaires hélicoptérés en Bourgogne-Franche-Comté aura à décider, au printemps 2017, d'affecter ou non à l'hôpital de Nevers un hélicoptère sanitaire.

Les élus du territoire nivernais sollicitent de l'Agence régionale de santé de prendre en compte la situation spécifique de la Nièvre et les besoins de l'ensemble du territoire. Ils sont favorables à l'hypothèse d'un HéliMur à Nevers et antenne SMUR routière à Château-Chinon. Selon les estimations de l'ARS la situation géographique de Château-Chinon et ses environs, éloignés de tout SMUR, assurerait une part importante du potentiel d'activité d'un hélicoptère sanitaire à Nevers ».

M. le Président :

Je donne la parole au Président du SDIS.

M. Hourcabie :

Le SDIS a milité déjà depuis un bon moment pour avoir un vecteur hélicoptéré dans le secteur.

Nous sommes très défavorisés aujourd'hui. Il y a eu plusieurs cas d'interventions qui se sont mal terminés, avec des personnes qui ont eu une perte de chance de survie. Avec le préfet Condemine et les sous-préfets, nous avons insisté sur le fait qu'il fallait avoir un vecteur hélicoptéré à disposition. Moulins n'en a pas. Bourges n'en a pas. Nous serions bien placés pour aider les départements voisins, en plus. C'est quelque chose de vital pour nous. Des hélicoptères n'ont pas pu venir, parce qu'il y avait un temps sur le moment qui faisait qu'ils ne pouvaient pas passer. Si nous avons un hélicoptère sur Nevers, ce serait un plus.

M. le Président : Parallèlement à cette motion, la communauté de communes Morvan, Sommets, Grands Lacs intègre dans son budget 2017 la création d'une hélisation en partie financée par la DETR, et en partie financée aussi par la communauté de communes, c'est-à-dire les contribuables locaux, sur une mission qui est quand même d'intérêt général, qui devrait relever d'un financement complet de l'État. Il y a un détournement de DETR pour l'État et une participation financière ; c'est-à-dire qu'il faut que l'on paie un peu plus que les autres, ce qui est quand même un accroc dans le principe d'égalité.

La parole est à M^{me} de Mauraige.

M^{me} de Mauraige : Notre groupe s'associe à ce vœu. Je pense que vous aviez anticipé, car vous aviez mis « les conseillers départementaux ».

M. le Président : Nous avons anticipé sur votre discernement.

La parole est à M. Morel.

M. Morel : Même observation. Je souhaite que nous soyons totalement associés à cette motion.

M. le Président : Nous avons anticipé sur votre discernement égalent.

Je mets la motion aux voix.

La motion, portée par l'ensemble des conseillers départementaux, est adoptée.

BUDGET PRIMITIF 2017 – ENVIRONNEMENT

Rapport de M. le Président :

Numéro 18.

Rapport de M^{me} Delaporte :

M^{me} Delaporte : Nous allons maintenant nous intéresser aux politiques environnementales. On entend souvent dire que l'intérêt que l'on

porte au développement durable, aux politiques environnementales, c'est surtout un alibi, voire un effet d'aubaine, parce que c'est surtout lié aux contraintes que nous subissons, contraintes financières, contraintes socio-économiques, bien entendu contraintes écologiques, et pour être tout à fait sincère cela n'est pas complètement faux. Mais je ferais miens les propos du philosophe indien Rabindranath Tagore qui disait : « *La rivière n'irait jamais jusqu'à la mer si les berges n'étaient pas là pour l'y contraindre* ». Et pourtant, c'est bien la nature d'une rivière dans sa vocation d'aller jusqu'à la mer, et c'est bien la vocation d'une collectivité comme la nôtre d'assurer à nos concitoyens un environnement propice à leur épanouissement, à leur développement, et à leur bien-être, et ce malgré, ou à cause des contraintes qui s'imposent et qui pèsent sur le Département. Il est donc de notre responsabilité d'interroger en particulier nos modes de consommation des ressources naturelles pour nos besoins énergétiques en particulier, pour nos besoins en matière d'eau, pour nos besoins alimentaires, etc.

En tant que collectivité publique, le Département se doit d'être exemplaire et se doit également de participer à la sensibilisation de nos concitoyens sur ces enjeux en adaptant ses politiques, son fonctionnement, et pour répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique.

Le Président en a parlé au début de la session hier matin, la Nièvre vient d'être labellisée Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte. Cette labellisation renforce les labellisations des territoires infradépartementaux. Parmi eux, la communauté de communes « Entre Nièvre et Forêts », qui maintenant appartient à la communauté de communes « Loire, Nièvre et Bertranges », la communauté de communes des Vaux d'Yonne, qui est maintenant « Haut Nivernais Val d'Yonne », si je ne m'abuse, et puis l'Agglomération de Nevers, et le Parc Naturel Régional du Morvan.

L'aide financière accordée à l'occasion de cette labellisation nous permettra d'acheter des faucheuses sous glissière, qui nous permettront de mener un entretien encore mieux raisonné de notre réseau routier, et puis le projet Watt Way, la route solaire, productrice d'énergie, installée sur le circuit de Nevers Magny-Cours, qui sera à la fois en test et en démonstration sur le circuit.

En tant que territoire TEPCV, le Département pourra bénéficier de ce que l'on appelle les certificats d'économie d'énergie. Je voudrais faire un petit focus sur ces CEE. L'État fixe pour une période donnée aux fournisseurs d'énergie des objectifs de réduction et d'économies d'énergie. Ces économies se traduisent par l'attribution de certificats d'économie d'énergie, le nombre de mégawatts heures économisés devant équivaloir à un nombre de certificats d'économie équivalents. Les collectivités sont éligibles à l'attribution de ces CEE, qu'elles peuvent revendre aux

fournisseurs d'énergie sur une plateforme électronique, qui s'appelle EMIE. Juste pour l'anecdote, elle s'appelle EMIE en l'honneur de deux femmes, l'une française et l'autre allemande. La première, c'est Émilie de Breteuil, marquise du Châtelet, qui était l'égérie de Voltaire, et qui a découvert la loi de l'énergie d'un corps en mouvement, qui est fonction, comme chacun sait, du carré de la vitesse de ce corps. La deuxième est Emmy Noether, mathématicienne et physicienne allemande qui publia en 1918 le théorème de la conservation de l'énergie. Les travaux de toutes les deux ont inspiré ceux d'Einstein. C'était la minute scientifique et féministe.

Nous en venons maintenant aux politiques qui sont sous ma responsabilité. Nous allons commencer par le développement durable.

Politique de développement durable

Nous travaillons depuis plusieurs années à une démarche territoriale de développement durable dans le cadre de Nièvre 2021, et sur l'Agenda 21 de la collectivité. Nous poursuivons ce travail, puisque nous serons amenés à renouveler cet Agenda 21 territorial dans le courant de l'année 2017.

Je rappelle que le développement durable comprend trois aspects : environnement, économie et aspects sociaux. Le développement durable, c'est aussi le développement, et c'est un enjeu fort pour notre département, car c'est aussi une démarche partenariale et participative.

Je rappellerais également que nous avons signé en décembre dernier la charte de la participation du public. D'ici quelques semaines ou quelques mois, nous proposerons un dispositif permettant de formaliser cette participation citoyenne au sein du territoire départemental.

Outre ce dispositif, les projets 2017 en matière de développement durable :

Il s'agira de poursuivre la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective des collèges. 27 collèges se sont associés à notre démarche, et sont à nos côtés dans ce dispositif.

L'objectif est d'avoir terminé la première phase du programme avant la fin de cette année scolaire. La deuxième phase interviendra dès septembre. Il sera question de mettre en place les actions, et le plan d'actions personnalisé dans chaque collège.

Cette lutte contre le gaspillage alimentaire constitue une première marche vers une deuxième phase, une démarche de développement durable globale dans les collèges, avec évidemment la participation

de l'Éducation nationale, de la communauté éducative, mais aussi l'implication des élèves. Nous souhaitons que les élèves s'impliquent dans la démarche d'autodiagnostic, mais aussi dans les préconisations et la réflexion autour des actions à mener sur cette thématique.

Politiques de l'énergie

La réduction des consommations énergétiques, de notre collectivité territoriale ou de celles de nos concitoyens est devenue un enjeu de société. Notre souhait est de tendre vers la sobriété énergétique. Pour cela, il faut mieux isoler les bâtiments, se raccorder si possible à des systèmes collectifs de chauffage, limiter autant que possible les déplacements en privilégiant dès que c'est possible la visioconférence. Et enfin soutenir l'utilisation du bois énergie. Nous le faisons déjà avant, mais nous le ferons dorénavant à travers la contractualisation entre le Département et les territoires dans les contrats locaux.

Le rôle du Département en matière d'énergie, c'est aussi d'apporter l'expertise de ses agents, et parfois de faire la médiation avec le public, notamment lors d'implantation de projets. Je pense surtout à des projets d'équipements en énergie renouvelable. On pense évidemment aux éoliennes, qui sont des projets bien souvent controversés. Controversés dans 80 % des cas parce que mal expliqués. Les éoliennes, la biomasse, le photovoltaïque, ce sont des projets sur lesquels nous pouvons apporter notre soutien et notre expertise.

Lorsqu'il s'agit d'équipements sur le patrimoine départemental, c'est le service Bâtiments de la collectivité qui est à la manœuvre, accompagné évidemment du service Environnement, que je salue et que je remercie pour son implication.

À noter également qu'en 2017, un tiers des collèges seront raccordés à un réseau de chaleur Bois énergie. Le service Environnement accompagne sur ce point le service Éducation Jeunesse et le service des collèges.

Politique Forêt

L'enjeu de cette politique est d'abord une gestion exemplaire et durable des forêts du département. C'est une forêt de production, certes, mais une production qui respecte des critères environnementaux, économiques et sociaux. Nous sommes d'ailleurs une des rares collectivités françaises à être certifiée FSC, pour Forest Stewardship Council. Cette certification est bien plus exigeante et contraignante que le label PEFC, récemment décrié dans une émission de télévision, *Cash Investigation*. Les contrôles qui sont faits par les auditeurs PEFC sont tout de même des audits

exigeants et pointus. Là n'est pas la question. Le problème se situe dans la labellisation *a priori* des parcelles sans aucun contrôle sur la nature de celles-ci ; on est labellisé sans qu'il y ait un contrôle de ce qu'il y a sur les parcelles. Néanmoins, c'est une labellisation qui est accessible aux petits propriétaires forestiers. On ne peut pas jeter totalement la qualité de cette labellisation, parce qu'on a mis le doigt où cela fait mal dans cette émission de télévision.

Au titre des projets 2017, nous pouvons citer le projet du mont Préneley. Il s'agit de la création d'une desserte forestière (*cf délibération suivante*). Nous proposons de solliciter le Programme de Développement Rural, rassemblant la région Bourgogne Franche-Comté, l'État et l'Europe finançant ce type d'équipement à hauteur de 74 % des coûts d'investissement.

Politique des espaces naturels sensibles

La politique « Espaces naturels sensibles » du Département a plus de vingt ans. Il était grand temps de la réinterroger, particulièrement dans un contexte de mutations territoriales, d'agrandissement de la région, de renforcement des intercommunalités. Dans ce contexte, le Département veut être Département animateur et fédérateur des compétences locales, un Département coordonnateur ou relais de la vaste région Bourgogne-Franche-Comté, et un Département partenaire des acteurs locaux dans le cadre d'un plan d'actions partenarial et pluriannuel.

Au titre des projets 2017 : Poursuivre la démarche d'élaboration d'une nouvelle stratégie départementale et partenariale sur la biodiversité. Elle sera finalisée à l'été 2017, et sera présentée dans une session au cours de second semestre. C'est un travail partenarial avec une quarantaine de partenaires (associations, État, Département, communautés de communes, la Région, les chambres consulaires). Je voudrais remercier ces partenaires dont l'engagement sur un travail de longue haleine n'a jamais faibli.

Le deuxième objectif est évidemment de maintenir en bon état les espaces naturels sensibles ouverts au public. Ce travail est assuré par les Unités Territoriales d'Infrastructures Routières ou par des partenaires locaux dans le cadre de conventions. Des travaux de rénovation seront réalisés cette année pour deux espaces naturels sensibles : le Bec d'Allier (Gimouille) et le Domaine de la Beue (Varennes-Vauzelles).

M. le Président :

Merci pour cette présentation. Je donne la parole à ceux qui souhaitent la prendre.

La parole est à Daniel Barbier.

M. Barbier :

Juste une précision par rapport à l'écocertification PEFC. C'est une initiative bourguignonne au départ, qui ensuite a été généralisée au niveau national. Aujourd'hui, c'est quand même une des seules qui soient reconnues par les professionnels au niveau des transactions économiques. Nous sommes allés au plus loin, sur la double certification, car nous sommes PEFC et FSC au niveau de nos forêts départementales, donc sur ce point nous avons une longueur d'avance.

En termes de biodiversité, cela m'ennuie que l'on passe sous silence les chasseurs, alors que ce sont des acteurs essentiels en matière de biodiversité. Mais au niveau national, l'Agence de la biodiversité est dirigée par un rassemblement des opposants à la chasse.

M^{me} Delaporte :

La fédération de la chasse et la fédération de la pêche sont des partenaires du Département, et participent activement à la redéfinition de la stratégie de biodiversité. Elles n'ont pas manqué un seul de nos rendez-vous.

M. le Président :

Sur le développement durable, permettez-moi d'insister. Cela repose sur trois, ou peut-être sur quatre piliers. L'environnement, l'économie, le social ; j'y ajoute le volet culturel. Tout cela doit baigner dans un volet culturel. Je m'explique. Lorsque l'on fait de la rénovation énergétique, on traite des environnements climatiques. On améliore le confort et la qualité de vie des citoyens. On est sur des enjeux sociaux. On crée de l'activité économique ; on est sur un enjeu économique. Mais on peut le faire de manière décalée par rapport au territoire sur lequel on est. Lorsque l'on fait cela, et que l'on travaille sur la rénovation énergétique, il faut que l'on prenne en compte des enjeux architecturaux, urbanistiques, dans lesquels s'inscrivent ces travaux. Et c'est dans ce sens qu'il faut le faire territorialisé en prenant en compte ce qui constitue les ressources culturelles du territoire, c'est-à-dire son histoire, son patrimoine, et ce que le caractérise sur le plan de la culture. C'est fondamental. Soit il y a un quatrième pilier, soit tout cela doit baigner dans le bain culturel. C'est ce que nous faisons, et je voulais le réexprimer.

Il a été prévu la mise en place de l'Agence nationale de la biodiversité et de l'Agence régionale de la biodiversité. L'Agence régionale est très compliquée à mettre en place, avec la déconcentration et territorialisation de l'action de l'État à l'échelle régionale et l'intervention de la Région dans le pilotage de cette Agence régionale. Le siège a été déterminé ; il s'agit de Besançon. Aujourd'hui c'est une coquille vide. En revanche, il existe sur le territoire de la Bourgogne une sorte de préfiguration d'une Agence régionale de la biodiversité, que l'on a appelée « l'Agence de la nature », et qui se trouve au Parc Naturel Régional. Elle est

constituée de l'ensemble des experts et des scientifiques qui travaillent au Parc Naturel Régional du Morvan à Saint-Brisson. Tout cela pour vous dire qu'il y a les agents du parc sur le territoire du parc, mais qu'il y a aussi 25 chercheurs, scientifiques, dans le cadre de sociétés scientifiques. Il y a la dizaine d'agents du Conservatoire des réserves naturelles de Bourgogne. Il y a 5 scientifiques du Conservatoire national naturel de France rattachés au Muséum d'histoire naturelle qui se trouvent en permanence à Saint-Brisson et qui y travaillent.

L'enjeu sur lequel nous avons travaillé en tant que Nivernais, parce que la localisation est intéressante, c'est un siège à Besançon et une antenne au plein cœur de la Bourgogne, c'est faire en sorte que ce territoire soit retenu pour l'expertise qu'il représente. Ce sont 25 personnes qui travaillent en permanence sur ce site, et qui sont en dehors de tous financements locaux. Je m'y attache. Et cela montre aussi que sur un territoire rural on est capable d'être de bon niveau sur le plan scientifique et d'avoir des experts reconnus dans les espaces métropolitains.

M^{me} Delaporte :

Juste un mot avant de terminer, Monsieur le Président. Au chapitre des bonnes nouvelles, nous sommes à quelques jours du rendu de conclusions du tribunal de La Haye contre la société Monsanto pour crime contre l'humanité et écocide. Malheureusement cela ne sera pas une sentence opposable ; il n'y aura pas véritablement de sanction. Ce n'est qu'un avis sur la question, mais il n'empêche que mi-octobre cinq magistrats européens auditionnent des experts, des témoins, des victimes de Monsanto, et devront rendre leurs conclusions le 18 avril prochain.

M. le Président :

Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CRÉATION D'UNE DESSERTÉ FORESTIÈRE AU MONT PRENELEY

Rapport de M. le Président :

Numéro 35.

Rapport de M^{me} Delaporte :

M^{me} Delaporte :

La forêt du mont Preneley est arrivée en majeure partie à majorité. Il est donc nécessaire de couper une partie des arbres. Ces arbres sont positionnés très près les uns des autres, finissant par se faire concurrence. Ils se fragilisent les uns les autres.

Pour pouvoir exploiter cette forêt, il nous faut renforcer une desserte qui existe, mais qui n'est pas suffisamment solide pour pouvoir recevoir les engins qui sont nécessaires pour l'exploitation de cette forêt.

Je vous propose de déposer une demande de subvention, de solliciter le programme de développement rural qui rassemble le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, l'État et l'Europe, au titre du dispositif 2017 d'aide pour la création de dessertes forestières à hauteur de 74 % des coûts d'investissement, de valider l'actualisation du coût de projet, et de valider le plan de financement proposé. Vous voyez les sommes. L'opération est estimée à 153 512 € HT, au lieu de 160 800 € en 2016.

M. le Président :

Très bien. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2017 – POLITIQUE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Rapport de M. le Président :

Numéro 13.

Rapport de M^{me} Fleury :

M^{me} Fleury :

Le budget primitif de la Protection Maternelle et Infantile s'élève à 452 950 €. Il ne reflète pas toute la dépense afférente aux ressources humaines.

Je vais faire un petit focus sur la commission départementale des services aux familles, qui est chargée d'élaborer un schéma départemental des services aux familles. Le Comité Interministériel

de Modernisation de l'Action Publique est à l'origine de cette disposition. La Commission Permanente lors de sa séance du 16 janvier 2017 a autorisé la mise en place de ce schéma départemental des services aux familles, qui est conclu entre l'Etat, la CAF, la MSA, la DDCSPP, l'Éducation nationale et le Conseil départemental. Ce schéma est une démarche partenariale qui vise à renforcer la coordination entre les acteurs, à conforter le pilotage local et à articuler les dynamiques départementales dans le but d'améliorer la qualité, la complémentarité et la cohérence de l'offre. Effectivement, les dispositifs de soutien à la parentalité s'appuient le plus souvent sur des initiatives locales et associatives. Le nombre et la diversité des dispositifs sont à la fois leur richesse et leur faiblesse. La lisibilité de l'offre est une problématique centrale à résoudre pour permettre à davantage de parents de bénéficier des actions proposées. En effet, il s'agit de banaliser le recours aux services de soutien à la parentalité pour que toutes les familles puissent y accéder, s'entraider et partager leurs expériences, sans peur d'être jugées. Le Conseil départemental a toute sa place dans ce dispositif, au regard de ses compétences en matière de soutien à la parentalité, de prévention et de protection de l'enfance.

J'ajoute que le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF pour la période 2015-2017 subsiste, et permet au Département de poursuivre son engagement dans le domaine de la prévention et du soutien aux actions innovantes en matière de parentalité, grâce aux recettes perçues. Un travail de prévention s'exerce et se renforce au Centre de Planification et d'Éducation Familiales, au sein de la Maison de la Prévention, à Nevers et dans les antennes du Département (Château-Chinon, Decize, Cosne-sur-Loire et Clamecy).

Les actions 2017 porteront sur les points suivants :

- Le soutien des familles et la professionnalisation des assistants maternels : 390 750 €.

Nous travaillons à une refonte des formations sur la petite enfance, comme le préconise un rapport rendu à Laurence Rossignol.

- La prévention médico-sociale : 8 300 €.

- La présence des médecins, sages-femmes, infirmières et infirmières puéricultrices est maintenue, voire développée dans tout le département.

- Plusieurs établissements (microchèche à Corbigny, maisons d'assistants maternels à Brassy), services (Relais Assistants Maternels à Montsauche-les-Settons et Saint-Saulge) ou associations de professionnels (réseaux des directeurs d'établissement d'accueil de jeunes enfants) ont vu le jour ou devraient le faire incessamment. Ceux-ci permettent d'offrir aux

citoyens un meilleur maillage du territoire, tout en bénéficiant de services de meilleure qualité. Le Conseil départemental conseille, soutient, accompagne et peut subventionner ces services.

- Démarche de prévention au Centre de planification : 53 900 €

La démarche de prévention est poursuivie grâce à la réalisation d'interventions relative à la vie affective et sexuelle auprès de collégiens, lycéens et de personnes précaires.

Les consultations prénatales, postnatales, de contraception, de suivi gynécologique, de prévention et de dépistage des infections sexuellement transmissibles augmentent chaque année. Ces consultations ont lieu à Nevers avec une délocalisation sur les antennes, favorisant ainsi la proximité des soins.

Une plateforme IVG, portée par le Conseil départemental, a été créée avec pour objectif principal d'optimiser le parcours de la prise en charge des patientes demandeuses d'IVG, et de servir de base de renseignement unique pour les professionnels de santé.

Le focus sur une action marquante de 2017 est en lien avec cette plateforme. Il a été constaté sur le département, eu égard à la démographie médicale, des difficultés d'accès à l'IVG, liées au manque de praticiens. Ceci augmente les délais de prise en charge pour accéder à cette offre de soins. Il apparaît par ailleurs que le taux de recours à l'IVG médicamenteuse n'est pas satisfaisant. Cette offre n'est pas suffisante pour répondre aux besoins des femmes. Les professionnels du Centre de planification proposent donc de pratiquer l'IVG médicamenteuse. Pour cela, une convention avec chaque établissement hospitalier doit être signée afin de permettre la prise en charge de la femme si complication. Ces actes seront pris en charge à 100 % par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

L'achat d'un nouvel échographe s'avère donc nécessaire pour effectuer les échographies de datation. Deux engagements financiers sont à inscrire au budget : 20 000 € en investissement pour l'achat de l'échographe et environ 600 € en fonctionnement concernant le contrat de maintenance.

Je salue le travail et l'engagement de toutes les équipes qui œuvrent pour la protection maternelle et infantile.

M. le Président :

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Je sou mets le rapport aux votes.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Suspension de séance de 10 h 40 à 11 h 05)

BUDGET PRIMITIF 2017 – POLITIQUE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Rapport de M. le Président :

Numéro 19.

Rapport de M^{me} Guérin :

M^{me} Guérin :

Nous allons aborder le rapport sur la politique de développement local. Cette politique est en place depuis plusieurs années. Elle a fait ses preuves. 9 M€ chaque année sont fléchés pour aider les territoires.

Cette politique de développement doit évoluer. Elle est en marche pour une nouvelle ère. Il s'agit de repenser notre dispositif d'accompagnement. Ce dispositif doit être pertinent pour assurer l'objectif que nous nous sommes tous fixé pour la Nièvre, pour son développement et pour son avenir. Comment pouvons-nous continuer d'accompagner les territoires dans la construction et la mise en œuvre de leur stratégie, de leurs actions, de leur développement ?

Le seul objectif qui doive nous réunir, c'est bien celui qui correspond à l'objectif de la loi NOTRe ; c'est comment faire mieux ensemble des actions que nous n'aurions jamais pu faire tout seuls. Avec des projets qui vont être structurants pour la Nièvre, innovants, et qui soient en cohérence, mettant les territoires à égalité dans cet aménagement du territoire.

Le dispositif actuel se doit de respecter :

- La compétence départementale en matière de solidarité territoriale, dans le cadre de la loi NOTRe ;
- La nouvelle structuration territoriale des communautés de communes agrandies en périmètre et en compétences ;
- Les stratégies des différents territoires qui doivent être aussi en lien avec les priorités départementales, afin de rendre plus lisibles

les objectifs de chacun et de cibler les interventions avec une optimisation des politiques publiques.

On doit respecter aussi l'équité entre les territoires, tout en ayant une certaine souplesse dans l'application de cette politique d'aide contractuelle.

Que faut-il que nous fassions en 2017 pour parvenir à atteindre notre objectif ?

Il nous faut arbitrer pour 2018 une enveloppe qui correspondrait à une forme de contrat-cadre de partenariat entre tous les territoires. Cela veut dire : quels scénarios de répartition de l'enveloppe ? Comment poursuit-on notre soutien qui était déjà en place sur cette ingénierie territoriale ? Finance-t-on un poste de développeur ? Finance-t-on un généraliste, ou des développeurs sur des thématiques ? Il nous faut aussi choisir des priorités pour cette enveloppe, que l'on pourrait intituler « Nouvelles ruralités », puisque c'est notre cheval de bataille. Il nous faut la décliner sur ces territoires. Il nous faut aussi trouver les circuits budgétaires et financiers pour avoir la maîtrise, le bon suivi et le contrôle. Il nous faudra aussi organiser des temps de rencontre avec les territoires.

Une première réunion a eu lieu en mars, avec les nouveaux Présidents d'EPCI. Nous avons revisité avec eux toute l'ingénierie de développement que le Conseil départemental peut mettre au service des territoires. Nous allons revisiter toute l'organisation du Conseil départemental, déjà bien en place. Je pense à Nièvre Aménagement. Nous avons présenté Nièvre Ingénierie, la CAUE, NTM, Nièvre Numérique, le laboratoire départemental. Ce sont des outils qui peuvent être mis à disposition des territoires. Une prochaine réunion de travail avec les Présidents d'EPCI est prévue pour travailler avec eux sur cette convention-cadre du partenariat pour partager ces enjeux, partager cet objectif commun, et le règlement de fonctionnement.

Il faudra aussi des rencontres sur ces territoires, pour valider ensemble le dispositif final. Ces rencontres n'auront de sens que si vous êtes présents. Il faudra que chaque conseiller soit présent aux réunions sur ces territoires dans les cantons.

En conformité avec tout ce que nous disons depuis hier, les Vices-présidents responsables des différents chantiers en lien avec les territoires devront être là, avec les services, pour mettre en musique et en harmonie cette ambition pour le département. C'est à l'issue de toutes ces rencontres, de ces partages, de ce travail, de cette validation que nous pourrons présenter ce nouveau règlement vraisemblablement à la session du 25 septembre.

Par ailleurs, il nous faut définir notre participation dans le cadre de la contractualisation avec les Pays en lien avec les initiatives de la Région et de l'État.

Il nous faudra aussi engager une négociation avec l'Agglomération de Nevers afin de définir les champs d'intervention du Département possibles, avec tout ce qui tourne autour de l'investissement en général. Dans ces projets, nous devons y trouver l'investissement social, en lien avec tous ces enjeux, économiques, sociétaux, environnementaux et culturels, les quatre piliers qu'a rappelés Patrice Joly tout à l'heure.

Voilà notre programme sur cette année de transition 2017, avec cette perspective de contrat-cadre, de partenariat pour 2018.

En termes budgétaires,

Le Département va honorer ses engagements, et c'est normal, notamment avec les EPCI, dont les contrats « Cap 58 + » arrivent à échéance. Nous avons validé en Commission Permanente dernièrement l'obligation de boucler ces projets et les actions avant fin 2017.

Pour cette année, nous allons reconduire la Dotation Cantonale d'Équipement sur les mêmes conditions qu'en 2016. Il s'agit de 2,4 M€, répartis sur chacun des 17 cantons.

Notre contribution aux actions du Parc Naturel Régional du Morvan, se monte à 271 755 €.

Cela donne un budget pour 2017 de 4,3 M€ en investissement pour le développement du territoire, ainsi réparti :

- Dotation Cantonale d'Équipement : 2,4 M€
- Contrat Nevers Agglomération 2014-2016 : 5 095 000 €
- Projets de territoire : 511 349,70 €
- Projets territoriaux durables et Pays : 311 341 €.

Pour conclure, c'est une nouvelle stratégie d'encadrement des soutiens, avec l'idée d'une enveloppe fermée, mais avec à l'intérieur, deux enveloppes. Une enveloppe sous le chapô des nouvelles ruralités, pour les projets de territoires contractualisés avec les communautés de communes, et puis une enveloppe sous l'idée d'une solidarité territoriale pour les projets dans les communes.

C'est une approche avec un rapport politique un peu nouveau, avec cette création d'un espace de construction, de développement, ensemble. Il y a obligation d'un pilotage financier pluriannuel maîtrisé. Une nouvelle organisation au service des territoires, avec une organisation nouvelle au Département, avec un pôle spécial Développement des territoires, qui affiche vraiment sa volonté d'être au service, et d'être plus proche, avec des services délégués, coordinateurs de cette attractivité Nouvelles ruralités à l'Agenda 21. En lien direct avec les territoires, pour les territoires, sur les

territoires, pour vraiment réussir ce plan de développement ensemble.

M. le Président : Merci pour cette présentation. C'est à la fois la poursuite de nos actions et une réorientation au regard du nouveau contexte, notamment institutionnel dans lequel nous nous trouvons.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à Jean-François Dubois.

M. Dubois : Ma question tourne autour de la Dotation Cantonale d'Équipement. Notre enveloppe a baissé, sur le canton de Varennes-Vauzelles par rapport à l'an dernier. Nous étions plutôt sur du 71 000 €. On nous attribue 61 000 €. Si rien n'a changé, pourquoi notre dotation a-t-elle changé ?

M. le Président : La parole est à Pascale de Mauraige.

M^{me} de Mauraige : La DCE a-t-elle les mêmes modalités de règlement ?

M. le Président : Sur la question de Jean-François Dubois...

M^{me} Guérin : C'est l'idée d'aller sur des projets en lien avec le développement durable, transition énergétique, etc.

Par rapport à la répartition de l'enveloppe, nous allons regarder pourquoi cette répartition s'est faite ainsi. Y a-t-il d'autres cas de ce type ?

M^{me} Augendre : Je n'ai pas vérifié.

M. Morel : Je n'ai pas vérifié non plus.

M^{me} Julien : Pour moi, c'est bon.

M. le Président : *A priori*, il n'y a pas de changement. Je me souviens qu'il y a deux ans, il y a eu une petite erreur sur Nevers. Ce n'est pas impossible que l'on reparte sur l'erreur d'il y a deux ans.

M. Dubois : En fait, il y a deux ans, c'était l'oubli de Parigny-les-Vaux ; qui correspond à l'erreur que l'on constate sur la DCE.

M. le Président : Si vous en êtes d'accord, si d'aventure c'est cela, nous corrigerons le chiffre en rectifiant cette erreur, et nous aurons la traduction budgétaire correspondante. Mais si on augmente la dépense d'un certain montant, il faudra qu'on la réduise ailleurs. Nous pourrions voir avec les dépenses imprévues. Nous ajusterons le budget s'il faut modifier, à hauteur de ce qui était prévu l'année dernière. C'est à la marge.

La parole est à M. Morel.

M. Morel : En ce qui concerne le contrat d'agglomération de Nevers, il va être renégocié. J'ai été sensible à votre réflexion, hier, en ce qui concerne l'investissement social, qui est toujours difficilement quantifiable quant à ses résultats. Dans le contrat de Nevers Agglomération, nous allons devoir nous réunir autour d'une table avec nos partenaires. À quel moment la discussion va-t-elle s'entamer ? De quelle manière allons-nous faire nos propositions ? Sachant que cette partie Investissement social me semble extrêmement importante compte tenu de la structure de l'Agglomération.

M^{me} Guérin : Sur cette négociation, les conseillers départementaux concernés doivent être présents pour rappeler tous ces enjeux. L'objectif est fixé par la collectivité départementale en réponse aux attentes locales. Vous serez autour de la table.

M. le Président : L'objectif est d'avoir une vision partagée. Du point de vue des enjeux que représente l'Agglomération à l'échelle départementale, au regard de son poids sur le territoire départemental, il doit y avoir le point de vue de l'Agglomération sur elle, pour aborder une vision qui lui est propre. Et nous avons notre point de vue, qui structure le rôle de l'Agglomération sur le territoire départemental. Ces besoins doivent converger.

À partir de là, un certain nombre d'actions seront identifiées comme figurant dans le contrat d'agglomération. Là-dedans, il y aura des équipements, mais il y aura aussi des actions qui sont comptablement des actions de fonctionnement, mais qui constituent de véritables investissements pour l'avenir du territoire. Nous aurons une base de travail sur les données objectives, puis sur la base d'un diagnostic qui sera partagé, nous aurons cette vision commune de l'avenir de l'Agglomération. Nous le ferons sur

l'Agglomération, mais nous le ferons également sur les autres territoires. Il sera intéressant que nous ayons une démarche de méthodologie, avec un calendrier. Il y aura un travail qui se fera entre les services ; il y aura des rencontres entre les élus qui représentent ces territoires, élus départementaux et élus municipaux, et élus du Conseil communautaire. Nous ferons une note méthodologique précise sur le déroulé des opérations.

M. Morel :

Je siège sur votre demande au GIP DSU actuellement. Nous voyons d'abord qu'il y a des divergences entre le GIP DSU et l'État, qui sont profondes. On voit que l'État a tendance à vouloir récupérer les actions du GIP DSU, car l'on a parlé à un moment de sa dissolution. Je trouve personnellement qu'il n'y a pas de vision globale et d'avenir dans les opérations et les fonds qui sont distribués dans le cadre du GIP DSU.

Je souhaite que dans le futur contrat Nevers Agglomération, où nous serons totalement partie prenante, nous puissions infléchir une politique plus globale tenant compte de la réalité des territoires en question, et avoir une vision d'avenir dans laquelle s'insère parfaitement ce que vous dénommez, et ce que je partage, l'investissement social.

M. le Président :

La parole est à Alain Lassus.

M. Lassus :

Sur ce que dit M. Morel, moi, qui m'occupe d'insertion, je sais effectivement qu'il y a des négociations avec l'Agglomération pour savoir exactement ce qu'ils mettent dans la politique Insertion, ce que le Conseil départemental met. Et que l'on tende à ce que l'Agglomération soit traitée comme le reste du territoire. Pas plus mal, mais pas mieux.

Je pense qu'effectivement le moment est venu de reprendre nos politiques et notamment nos politiques d'insertion, par rapport à ce qui est fait avec l'Agglomération. C'est le sentiment que j'ai.

M. Morel :

Tout à fait. Vous précisez de façon très précise, et sur un chapitre déterminé, totalement ma pensée.

M. le Président :

Très bien. Merci. La parole est à Daniel Barbier.

M. Barbier :

Je vais emprunter quelques instants la casquette de l'Union amicale des maires, avec Pascale de Mauraige qui en est la Vice-présidente. Je crois que la reconduction de la Dotation Cantonale

d'Équipement, c'est un signe fort qui est adressé par le Conseil départemental en direction des communes nivernaises. Elles apprécieront une fois de plus le geste, même si les sommes sont modiques au niveau de la déclinaison de chaque collectivité, mais elles sont souvent essentielles, et en plus elles sont fidèles. On les retrouve chaque année, pour permettre d'entrevoir un minimum de travaux, quelle que soit la taille de la collectivité.

J'insiste vraiment sur cet outil financier de proximité, très souple dans son utilisation, et qui génère souvent aussi une force économique au niveau de l'artisanat local. Nous avons souvent de petits chantiers qui sont faits par des entrepreneurs locaux. Ce sont des retombées positives autour de cette Dotation Cantonale d'Équipement.

M. le Président :

C'est notre témoignage de la solidarité territoriale, que le Conseil départemental s'attache à assumer.

Je mets aux voix le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE NIÈVRE INGÉNIEURIE

Rapport de M. le Président :

Numéro 20.

Rapport de M. Bourgeois :

M. le Président :

Alain Herteloup étant absent, c'est Daniel Bourgeois qui nous présente le rapport sur le budget annexe de Nièvre Ingénierie.

M. Bourgeois :

Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs. Je porte déjà le bonjour de notre collègue, Alain Herteloup, qui va plutôt bien, et qui a eu quelques petits problèmes de cœur. Il vous fallait un homme de cœur, pour le remplacer ; donc, je suis là. (*sourires*)

Nous voici pour le budget annexe de Nièvre Ingénierie.

Le service Nièvre Ingénierie a été créé en vue de proposer aux collectivités des prestations de conseil et d'ingénierie en matière de voirie, d'adduction d'eau potable et d'assainissement. Un budget annexe a été mis en place pour la gestion de ce service. L'objet du présent rapport est d'approuver le budget annexe pour l'année 2017.

Le cadre de référence :

Le projet global Nièvre 2021 a été décliné en un plan d'actions prévoyant, en particulier, la mise en place d'une assistance à l'ingénierie pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, article L. 3232-1-1 du CGCT modifié, le service Nièvre Ingénierie a pour vocation d'offrir aux collectivités des services d'assistance technique, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre dans les domaines de la voirie, de l'adduction d'eau potable, de l'assainissement et d'autres équipements. Il s'agit en particulier de travaux de rénovation et de mise aux normes réglementaires, des déchetteries, des cimetières...

Les prestations seront rémunérées sous la forme d'un pourcentage, lorsqu'il s'agit d'une mission de maîtrise d'œuvre complète, ou d'un prix horaire dans les autres cas (conseil, assistance).

Les chantiers en cours :

Au cours de l'année 2016, 93 conventions (contre 87 en 2015) ont été envoyées par le service Nièvre Ingénierie. La répartition est la suivante :

➤ Répartition des conventions par statut :

- . 58 conventions en cours
- . 19 conventions en attente de signature
- . 4 conventions sans suite
- . 12 conventions terminées.

➤ Répartition des conventions par secteur :

- . 28 conventions en eau potable
- . 17 conventions en assainissement
- . 46 conventions en voirie
- . 1 convention en autre équipement
- . 1 convention pour le compte du SDE

➤ Répartition des conventions par type de missions :

- . 38 conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- . 46 conventions de maîtrise d'œuvre
- . 9 conventions de gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Le total des titres émis au 31 décembre 2016 s'élève à 405 229,99 € HT, contre 358 879,15 € HT en 2015 et 311 092,89 € HT en 2014.

➤ Répartition des honoraires par secteurs d'activités :

- . Eau potable : 150 842 € HT
- . Assainissement : 76 812 € HT
- . Voirie : 155 743 € HT
- . Autres équipements : 21 834 € HT.

Les actions pour l'année 2017 :

Les prévisions actuelles de commandes laissent à penser aujourd'hui, sous réserve que nos clients obtiennent les subventions qu'ils sollicitent actuellement, que Nièvre Ingénierie puisse atteindre l'équilibre financier sans avoir à faire appel à une subvention d'équilibre de la part du budget général du Département de la Nièvre, comme en 2016.

Focus sur une action marquante en 2017 :

L'objectif 2017 serait la création d'un service instructeur du droit des sols afin de pallier le retrait de l'État.

En effet, la loi ALUR prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, les services de l'État (DDT) n'instruiront plus les demandes d'urbanisme pour les communes ayant un Plan Local d'Urbanisme ou une Carte Communale et qui font partie d'une communauté de communes de plus de 10 000 habitants.

Éléments financiers pour 2017 :

➤ Les dépenses :

- Fonctionnement :
 - . Administration générale TVA : 13 982 €

. Gestion des ressources humaines : 399 000 €
. Finances dépenses imprévues : 13 887 ,11 €
Total : 426 869,11 €.

- Investissement :
 - . Informatique et téléphonie TVA : 1 500 €
 - . Finances dépenses imprévues : 24 748,43 €.

Total : 26 248,43 €.

➤ Les recettes :

- Fonctionnement :
 - . Recettes d'activités TVA : 420 000 €
 - . Finances (résultat) : 12 075,32 €

Total : 432 075,32 €.

La proposition

Il vous est proposé :

- D'approuver le détail du budget exposé ci-dessus,
- De donner délégation à la Commission Permanente pour ajuster les principes de rémunération,
- D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions à venir, ainsi que les documents nécessaires à leur exécution.

M. le Président :

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à Daniel Barbier.

M. Barbier :

Je voulais simplement souligner que des paris réussissent parfois. Pour les anciens qui siègent autour de cette table, je me souviens que nous nous étions posé la question il y a quelques années de la mise en place de ce service. Aujourd'hui, je crois qu'il répond à un besoin important émanant de tout le territoire départemental. Une progression de chiffre d'affaires de 16 %. Nous pouvons être fiers de ce qui a été fait, et surtout féliciter celles et ceux qui animent cette cellule au quotidien.

M le Président :

Deux remarques complémentaires. Nous avons fait au cours de l'année passée le tour des cantons. Il doit rester un ou deux cantons pour lesquels les visites n'ont pas été faites, en dehors de l'agglomération. Dans le tour de table des élus présents, nous vous interrogeons sur la qualité du service rendu, sur les adaptations éventuellement attendues. Or, il n'y a aucune remarque sur la qualité du travail qui est réalisé, et sur l'intérêt que représente la mise en place de ce service.

Je pense que nous avons bien fait, lorsque nous avons travaillé sur le sujet, à l'initiative au départ de l'association des Présidents des syndicats d'eau, qui s'étaient retrouvés sans maîtrise d'œuvre de la part de l'État. Cela nous a permis de travailler autour de la définition des fonctions et des missions en rapport avec les besoins du territoire. Après quelques ajustements tarifaires en début des missions, je crois que nous avons aujourd'hui atteint l'objectif que nous nous étions donné. Grâce, bien évidemment, à l'implication des services, dont on nous a loué le travail à peu près sur l'ensemble du territoire du département.

Madame Bernard, relayez ces remerciements des bénéficiaires de ces prestations, et des nôtres auprès de l'ensemble des agents de ce service.

Deuxième élément. Au-delà du service rendu aux élus et aux usagers, nous avons la satisfaction aussi de la Fédération Régionale des Travaux Publics. Ils nous ont félicités quant à l'existence de ce service, qui a permis à des travaux d'être réalisés, ou en tout cas conçus, et ayant ensuite été réalisés par des entreprises, ce qui participe également à la dynamique économique sur notre territoire. Ils ont salué le fait que, sur les territoires de la région, il n'y avait pas un service équivalent. Ils nous en ont remerciés. Nous avons eu un échange, qui a duré une heure et demie, de grande qualité sur les enjeux que nous avons respectivement dans nos responsabilités, qui sont distinctes.

Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2017 – POLITIQUE VOIRIE DÉPARTEMENTALE ET AUTRES RÉSEAUX

Rapport de M. le Président :

Rapport de M. Bourgeois :

M. Bourgeois :

Je me permettrais de lire la plupart des éléments, et pour les questions techniques, il sera possible de demander des précisions aux services. Je vous répondrai sur le politique. Sur le reste, je donnerai la parole si besoin aux services techniques.

Le présent rapport a pour objet d'affecter les crédits nécessaires à la gestion du réseau routier départemental. Le Département intervient également sur d'autres réseaux de voirie : la partie de section concédée du Canal du Nivernais, les véloroutes et la voirie nationale.

Le cadre de référence :

L'attractivité d'un territoire est associée à la qualité de ses voies de communication. Plus les déplacements sont faciles et rapides, plus les personnes éprouvent un sentiment de dynamisme. Aussi, la politique Voirie a pour objectif d'assurer le désenclavement de département, tant à l'intérieur du département, qu'en direction des territoires voisins. Nous pouvons le constater tous les jours.

En matière de voirie départementale, les compétences du Département sont issues des lois de décentralisation. Ainsi, les interventions peuvent être regroupées en quatre grands thèmes :

- La gestion et l'exploitation du réseau routier départemental, domaine dans lequel on trouve les activités relatives aux conditions de circulation (interventions de déneigement, information du public...), mais aussi de gestion du domaine public ;
- La maintenance du patrimoine, dont l'objectif est de pérenniser les routes par des opérations de renouvellement des couches de roulement ;
- L'aménagement du réseau structurant, qui vise à améliorer ou à aménager le réseau en vue de développer l'attractivité du territoire ;
- Enfin, l'entretien quotidien du réseau, qui consiste en des interventions de fauchage, de petit entretien, de signalisation...

En revanche, pour ce qui concerne la voirie nationale, le Département intervient volontairement dans le cadre des dispositifs mis en place par l'État en vue de rechercher des financements auprès des collectivités pour réaliser l'opération de mise à 2x2 voies de la RN7.

En matière de véloroutes, le Département a accepté, lors de sa séance du 3 novembre 2000, de prendre la maîtrise d'ouvrage de

l'aménagement de véloroutes. Cette dynamique avait été initiée par le contrat de plan Etat-Région 2000-2006, approuvé par la délibération du 18 février 2000.

Enfin, concernant le Canal du Nivernais, le Département a pris la concession de sa partie centrale Cercy-Sardy, soit 58 km, à compter du 1^{er} janvier 1973, pour une durée de 50 ans. Depuis cette date, son engagement a été continu pour maintenir les infrastructures, et ainsi permettre le développement du tourisme contribuant à la vitalité de l'économie résidentielle.

L'actualisation de la politique départementale :

L'Assemblée, en matière de voirie départementale, a adopté, lors de sa séance du 19 mai 2000, la refonte de sa politique routière. Ce débat a permis de définir de nouvelles orientations :

- Favoriser la mise en œuvre des politiques de développement des territoires ;
- Assurer la sauvegarde du patrimoine ;

Au travers de différents programmes d'intervention, les dispositifs mis en œuvre visent :

- A améliorer le réseau routier départemental (études et travaux),
- A assurer un service de qualité aux usagers (maintien à niveau de l'infrastructure – routes et ouvrages d'art, sécurité routière, signalisation) ;
- A remplir les obligations d'exploitation et d'entretien quotidien.

De la même façon, pour ce qui concerne les véloroutes, le Département assure l'aménagement de nouveaux itinéraires, mais aussi l'entretien du réseau créé (maintenance et fonctionnement quotidien).

Par ailleurs, et dans le cadre de la mise à 2 x 2 voies de la RN7, l'État a sollicité financièrement le Département de la Nièvre pour les sections situées entre Moiry et la limite du département. Une convention de financement a été signée le 9 février 2011 pour les sections situées entre Moiry et Chantenay-Saint-Imbert. Les négociations se poursuivent avec l'Etat quant à l'achèvement de la partie nivernaise de l'A 77.

Enfin, concernant la partie concédée du Canal du Nivernais, le Département doit maintenir les infrastructures, et ainsi permettre le développement du tourisme contribuant à la vitalité de l'économie résidentielle.

Les actions pour l'année 2017 :

Les orientations sont en cohérence avec le plan d'actions et poursuivent les actions menées en 2016 :

1) Voirie départementale :

- En dépenses d'investissement :

Améliorer le désenclavement des territoires : études et acquisitions.

Il est prévu de réaliser des études préalables ne pouvant être rattachées à une opération de travaux. Ce sont des études de faisabilité, de prestations topographiques, de diagnostics et de surveillance d'ouvrage.

Le montant des études et acquisitions est arrêté à 200 000 €.

Assurer un service de qualité aux usagers

- Programme de travaux :

Pour ce qui concerne la maintenance du patrimoine, on note un vieillissement de l'âge des couches de roulement. En moyenne, le temps de retour des renouvellements est actuellement de l'ordre de près de 30 ans, alors que cette fréquence était plutôt de l'ordre de 15 ans il y a 5 ans. Ce retard provient essentiellement de l'augmentation des coûts de chantiers directement liés aux prix du bitume, du carburant, etc., et à la diminution des crédits alloués.

Ce phénomène est aggravé par le fait que les couches de roulement devant durer plus longtemps se dégradent plus, ce qui occasionne l'emploi de techniques de réparation plus lourdes.

Le maintien en état du patrimoine constitue un enjeu important pour le département. Il est nécessaire d'assurer le confort, mais surtout la sécurité des usagers.

Les travaux prévus visent essentiellement à renforcer les routes et à leur redonner leur étanchéité. Le montant des travaux est arrêté à 6 200 000 €. Les programmes d'opérations de sécurité et traverses d'agglomérations permettent de réaliser quelques opérations de sécurité (glissières, ...) et d'accompagner les communes dans leurs aménagements de sécurité routière en traverses d'agglomérations.

Le montant des travaux est arrêté à 400 000 €.

Le programme de grosses réparations des ouvrages d'art poursuit les opérations de rénovation des ouvrages courants. Le patrimoine (800 ponts et 330 murs de soutènement) est constitué en majorité d'ouvrages maçonnés qui présentent souvent les mêmes pathologies occasionnées par un accroissement des charges et des défauts d'étanchéité.

Les travaux consistent donc généralement en des rejointoiements, enserrements de voûte, dalles de répartition des efforts et étanchéité du système hydraulique.

Le montant des travaux est arrêté à 656 000 €.

Quant aux recettes prévisibles, elles sont de 56 000 € de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la transparence écologique d'un pont à Nolay RD 107.

Le programme de réparation des grands ouvrages d'art est réactivé.

Des réparations doivent être menées sur deux ouvrages :

. Pont de Fourchambault, sur la RD 40,

. Pont sur la Vieille Loire à Decize (RD 978A).

Ces chantiers d'une durée potentielle respective de 3 et 5 ans, y compris les études, nécessitent la création de deux autorisations de programme :

. Pont de Fourchambault sur la Loire : 3 600 000 €,

. Pont sur la Vieille Loire, à Decize : 3 250 000 €,

Dont les caractéristiques sont les suivantes :

• Pont de Fourchambault sur la Loire :

- Crédits de paiement 2017 : 900 000 €
- Crédits de paiement 2018 : 1 350 000 €
- Crédits de paiement 2019 : 1 350 000 €.
- Recettes CD 18 pour 2017 : 375 000 €
- Recettes CD 18 pour 2018 : 562 500 €
- Recettes CD 18 pour 2019 : 562 500 €.

• Pont sur la Vieille Loire à Decize :

- Crédits de paiement 2017 : 50 000 €
- Crédits de paiement 2018 : 100 000 €
- Crédits de paiement 2019 : 100 000 €.
- Crédits de paiement 2020 : 2 000 000 €
- Crédits de paiement 2021 : 1 000 000 €.

Ainsi, pour 2017 :

- Pont de Fourchambault sur la Loire : 9900 000 € (démarrage des travaux en 2017)

- Pont de la Vieille Loire à Decize : 50 000 € (démarrage en 2017).

Quant aux recettes prévisibles, en 2017, elles sont de 375 000 € de la part du Cher pour les réparations du pont de Fourchambault situé en limite de nos deux départements.

➤ Signalisation routière

L'enveloppe est destinée à maintenir l'équipement en signalisation horizontale (marquage au sol, essentiellement pour des réseaux structurants et de nature inter-cantonale. Aucun marquage nouveau n'est réalisé.

Elle prévoit également l'entretien et le remplacement des dispositifs de signalisation verticale de police et directionnelle.

Le montant des travaux est arrêté à 190 000 €.

Quant aux recettes prévisibles, elles sont de 47 515 €.

➤ Acquisition de matériels

Le parc de matériels est constitué de plus de 220 matériels roulants (véhicules légers, fourgons, poids lourds, tracteurs agricoles), et de plus de 500 outils, comme les saleuses, lames de déneigement, répanduses, gravillonneurs, outils de fauchage, radios (réseau de communication). Le programme de renouvellement de ces matériels est financé dans le cadre du budget général.

Le montant des acquisitions de matériel roulant pour les UTIR est arrêté à 400 000 €

Il est également prévu une enveloppe destinée au renouvellement du petit matériel (tronçonneuse, débroussailleuse, compresseur...).

Le montant des acquisitions est arrêté à 35 000 €.

• En dépenses de fonctionnement

➤ Fonctionnement courant

Le fonctionnement quotidien couvre les réparations non programmées des chaussées, les bouchages de nids de poule, les fauchages et débroussaillages, l'assainissement de la route (fossés, aqueducs), ainsi que le paiement des cotisations à diverses associations.

Le montant des travaux est arrêté à 3 450 000 €.

Par ailleurs, il est prévu une enveloppe en matière de viabilité hivernale.

Le montant des prestations est arrêté à 950 000 €.

Enfin, une enveloppe est ouverte pour l'entretien courant de la signalisation verticale et horizontale ;

Le montant des prestations est arrêté à 380 000 €.

➤ Travaux pour tiers

Ce poste concerne le remboursement des frais pris en charge par le Conseil départemental lors des interventions sur accidents (frais de personnels, matériels, carburant, glissières endommagées...), lorsque le « tiers responsable » a pu être identifié.

En 2017, ce poste est à inscrire pour 150 000 € en dépenses et en recettes. Cette enveloppe est susceptible d'être réévaluée en cours d'exercice.

➤ Une recette constante de financement

Enfin, des recettes de fonctionnement sont prévues :

. Pour des redevances d'occupation du domaine public, cession de matériels aliénés, etc. le montant prévisible de ces recettes est arrêté à 504 000 €.

. Pour les travaux pour tiers, le montant prévisible de ces recettes est arrêté à 150 000 €.

Pour ce qui concerne la facturation des interventions du service sur les accidents, un barème de facturation a été adopté en 2014.

De même, afin d'uniformiser et de rationaliser la gestion des déchets générés par les activités d'entretien de la route, et aussi d'en améliorer la traçabilité, un barème de vente de certaines catégories de déchets a été adopté en 2014.

2) **Autres travaux de voirie**

- Voirie nationale

Par convention, le département de la Nièvre participe au financement des travaux de mise à 2x2 voies de la RN 7 sur son territoire.

L'avancement des travaux dans le cadre de la convention d'aménagement de la RN7 intitulée programme de Modernisation et de développement par itinéraire, section Moiry-Chantenay-Saint-Imbert, entraîne la mise en place de paiement à hauteur de 1 300 000 €.

- Véloroutes

En matière de véloroutes, les priorités du Département consistaient à aménager les sections nivernaises de l'itinéraire transeuropéen EuroVél6, de l'Atlantique à la Mer Noire, ainsi que le Tour de Bourgogne, itinéraire régional.

C'est dans ce contexte que le Département a successivement mis en service :

- La section Nevers – Le Guétin (15 km), le long du canal latéral à la Loire (mise en service en 2004) ;
- La quasi-totalité du chemin de halage (120 km) du Canal du Nivernais (mise en service entre 2006 et 2009) ;
- La section Nevers – Decize (35 km), le long du canal latéral (mise en service en 2014) ;
- La section entre Decize et la limite de Saône et Loire (mise en service 2015). Cette dernière section est commune aux deux itinéraires « Eurovélo6 » et « le Tour de Bourgogne » et représente une longueur de 25 km.

➤ *Maintenance du réseau*

Pour permettre la mise en service de ces itinéraires, le Département a conclu avec l'État (propriétaire du domaine public fluvial) et Voies Navigables de France (son gestionnaire) des conventions de superposition de gestion. Par ces conventions, le Département prend en charge la réalisation et l'entretien des itinéraires en service.

Une enveloppe est prévue pour assurer le renouvellement de certaines couches de roulement et permettre le maintien en état du patrimoine. Il s'agit d'assurer le confort et la sécurité des usages, et d'éviter des travaux ultérieurs de remise en état coûteux.

Le montant des travaux est arrêté à 80 000 €.

➤ *Fonctionnement*

Le fonctionnement quotidien couvre les réparations ponctuelles, le fauchage, le remplacement des barrières, la signalisation.

Le montant des prestations est arrêté à 70 000 €.

- Section concédée du Canal du Nivernais

Le périmètre de la concession du Canal du Nivernais intègre, à la fois la voie d'eau en tant que telle, mais aussi son système alimentaire, et en particulier la rigole d'Yonne qui prend sa source dans le bassin de compensation, à l'aval du barrage de Pannecière, et qui alimente le bief de partage au niveau de Port Brûlé.

Il est prévu de réaliser les travaux habituels de maintenance de la voie d'eau : restauration des maçonneries des ouvrages, protection de berges, portes d'écluses...

En complément, des travaux sur le système alimentaire sont nécessaires. Ils visent à améliorer la gestion de la ressource en eau et s'inscrivent dans la continuité de l'approbation du règlement d'eau du barrage de Pannecière. Le règlement d'eau vise à codifier les usages de l'eau et en particulier le débit réservé de la rivière Yonne, pour tenir compte des enjeux environnementaux. Ce règlement a des conséquences directes sur l'alimentation du canal.

Il est aussi prévu des interventions sur les bâtiments (maisons éclusières) et le renouvellement des matériels.

L'ensemble de ce programme, dont le détail est annexé au rapport, est d'un montant de 1 116 000 €.

Pour ce qui concerne le fonctionnement quotidien (petit entretien, fauchage...), l'enveloppe est de 105 000 €.

Quant aux recettes prévisibles, elles sont :

- . de 750 000 € en investissement, dans le cadre d'une convention avec la Région
- . de 75 000 € en fonctionnement (locations, droit de pêche, occupation du domaine public).

3) Autres interventions

Les interventions prévues concernent :

- L'entretien des dépendances du circuit de Nevers Magny Cours : 75 000 €,
- Les dépendances extérieures des collèges, essentiellement les opérations d'abattage et d'élagage : 5 000 €,
- L'entretien des espaces naturels sensibles dans le cadre de la mutualisation des services : 10 000 €.

Focus sur une action marquante 2017

La gestion raisonnée des infrastructures de transport (routes et canaux) et la gestion écologique des espaces naturels sensibles poursuivent un objectif commun : une gestion respectueuse de la biodiversité nivernaise.

Aussi, afin de développer la polyvalence des agents et de moduler les équipes d'intervention, il a été décidé de confier l'entretien écologique des espaces naturels sensibles aux Unités Territoriales des Infrastructures Routières depuis le 4 avril 2016.

Aussi, conformément à une décision du comité technique paritaire du 4 février 2016, l'équipe technique des espaces naturels sensibles est mutualisée avec celles des Centres d'entretien routier des Unités territoriales des Infrastructures Routières.

5 sites seront ainsi entretenus par des équipes « mixtes » :

- Domaine de la Beue (Varenes-Vauzelles),
- Bec d'Allier (Gimouille)
- Coteau de Chaumois (Parigny-les-Vaux),
- Mare aux demoiselles (ferme du Marault – Magny-Cours),
- Étangs de Baye et Vaux (La Collancelle).

Les autres espaces naturels sensibles du département de la Nièvre continueront à être entretenus grâce à des conventions passées avec divers partenaires :

- Les Brocs (La Celle sur Loire),
- Les Roches de Basseville (Surgy),
- La Fontaine de Chamont (Biches),
- Le Petit Lac de Pannecièrre (Montigny-en-Morvan),
- Le Saut de Gouloux (Gouloux),
- Le Domaine des Grands Près (St-Agnan),
- Les Sources de l'Yonne (Glux-en-Glenne),
- Les Varenes de Tinte (Sougy-sur-Loire),
- Le Montmartin (Dornecy),
- Le Furtiau (Montsauche-les-Settons),
- Le sentier des Cigognes (Mars-sur-Allier).

Pour ce faire, une enveloppe d'entretien sera ouverte à hauteur de 10 000 €.

Éléments financiers pour 2017 :

➤ Les dépenses :

. Dépenses de fonctionnement :

Autres réseaux de voirie : 160 000 €

Voirie départementale : 4 930 000 €

Voie d'eau et météo : 105 000 €

Total : 5 195 000 €.

. Dépenses d'investissement :

Autres réseaux de voirie : 1 380 000 €

Voirie départementale : 9 031 000 €

Voie d'eau et météo : 1 116 000 €

Total : 11 527 000 €.

➤ Les recettes :

. Recettes de fonctionnement :

Voirie départementale : 654 000 €

Voie d'eau et météo : 75 000

Total : 729 000 €.

. Recettes d'investissement :

Voirie départementale : 478 515 €

Voie d'eau et météo : 750 000

Total : 1 228 515 €.

La proposition

Il vous est proposé :

- D'adopter les inscriptions suivantes :

➤ Dépenses de fonctionnement. Elles s'élèvent à 5 195 000 € :

• voirie départementale : 4 930 000 € :

. Entretien de voirie : 3 450 000 €

. Signalisation routière : 380 000 €

. Travaux suite à accidents : 150 000 €.

• autres réseaux de voirie : 160 000 €

. Véloroutes : 70 000 €

. Gestion des extérieurs des collèges : 5 000 €

. Entretien des dépendances du circuit de Magny-Cours : 75 000 €

. Entretien des espaces naturels sensibles : 10 000 €.

- section concédée du Canal du Nivernais : 105 000 €.
- Dépenses d'investissement. Elles s'élèvent à 11 527 000 € :
- voirie départementale : 9 031 000 €, enveloppe ainsi répartie :
 - . études et acquisitions : 200 000 €
 - . programme de travaux d'aménagement et d'amélioration de chaussées et de réhabilitation des ouvrages d'art : 7 256 000 € :
 - . renforcement : 6 200 000 €
 - . sécurité – traverses d'agglomération : 400 000 €
 - . ouvrages d'art : 656 000 €.
 - . signalisation routière et touristique : 190 000 €
 - . acquisition de matériel roulant pour les UTIR : 400 000 €
 - . petit matériels : 35 000 €.
 - . pont de Fourchambault sur la RD 40 : 900 000 € en crédits de paiement avec création d'une autorisation de programme sur trois ans de 3 600 000 €,
 - . pont de Decize sur RD 978 A : 50 000 € en crédits de paiement avec création d'une autorisation de programme sur 5 ans de 3 250 000 €.
 - autres réseaux de voirie : 1 380 000 €.
 - . mise à deux fois deux voies de la RN 7 : 1 300 000 €
 - . véloroutes : 80 000 €.
 - section concédée du Canal du Nivernais : 1 116 000 €.
- Recettes de fonctionnement : elles s'élèvent à 729 000 €.
- voirie départementale : 654 000 €
 - section concédée du Canal du Nivernais : 75 000 €.
- Recettes d'investissement. Elles s'élèvent à 1 228 515 €. :
- section concédée du Canal du Nivernais : 750 000 €
 - réparation des ouvrages d'art : 56 000 €
 - réparation de grands ouvrages : 375 000 €
 - sécurité signalisation : 47 515 €.

- d'approuver les programmes de travaux pour l'année 2017 :
 - . pour le renforcement de voiries, figurant en annexe 2,
 - . pour la sécurité et les aménagements de traverse d'agglomération, figurant en annexe 3,
 - . pour la réfection des ouvrages d'art, figurant en annexe 4,
 - . pour la section concédée du Canal du Nivernais, figurant en annexe 5,

Et de donner délégation à la commission permanente pour en approuver les modifications.

- d'approuver la liste des cotisations et adhésions pour 2017 figurant en annexe 1,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour :
 - . approuver les dossiers de consultation des entreprises se rattachant à l'exécution de chacun de ces programmes ;
 - . déclarer le caractère d'intérêt général des projets routiers tel que prévu par la loi relative à la démocratie de proximité ;
 - . approuver les opérations de classement/déclassement, ou autre convention, ayant trait à la gestion de la voirie départementale ou aux autres réseaux de voirie.

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à passer, dans la limite des crédits disponibles, pour chaque programme ou opération, tous les marchés sur appel d'offres, avenants, contacts et conventions nécessaires et à engager les procédures d'acquisitions de terrains correspondants, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation.

- de donner délégation à la Commission Permanente pour autoriser le Président du Conseil départemental à signer les marchés négociés.

Je suis à votre disposition pour répondre à quelques questions ; sinon, les services seront à même de le faire.

M. le Président :

Merci pour cette présentation complète sur un sujet qui est lourd sur le plan budgétaire.

Je donne la parole à tous à qui souhaite la prendre.

La parole est à M^{me} de Mauraige.

M^{me} de Mauraige :

Juste une remarque, après cette avalanche de millions. Ce qui m'inquiète un peu, c'est le vieillissement de nos routes, et le délai pour refaire ces routes. Nous sommes passés à 30 ans ; nous étions il y a quelques années à 15 ans. Pour que cela soit le plus intéressant possible, il faudrait être à moins de 10 ans. Cela pose quand même question.

M le Président :

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Monsieur le Président, quand on écoute ces chiffres, on s'aperçoit bien que l'on est dans le cadre d'un budget contraint. Je ne reprendrai pas la remarque, mais que je partage, de M^{me} de Mauraige concernant le vieillissement des couches de roulement. Il serait peut-être opportun, à ce niveau-là, que l'ingénierie du Département puisse faire une étude concernant ce vieillissement, de façon à ce que nous ne soyons pas confrontés, lors des exercices suivants à des dépenses imprévues et qui risquent d'être considérables.

Deuxième réflexion, et là, je reviens sur un sujet que j'avais abordé lors de précédentes sessions, le prolongement de l'A 77, de Moiry aux limites du département. Je rappelle que la dépense globale pour arriver aux limites du département, c'est 57 M€. Ce sera sans doute plus important. Dans cette dépense, l'État participe à concurrence de 70 %, et nous participons à concurrence de 30 %, ce qui fait 17 M€. Nous mettons cette année 1,7 M€ dans cette opération. C'est-à-dire que, si nous mettions, à budget constant, la même somme, nous mettrions 12 ans pour terminer ce prolongement. Sachant que nous ne sommes pas maîtres du jeu, puisque c'est l'État qui impulse les choses. Comme je l'ai dit la dernière fois, cette participation de 30 % me semble insupportable pour le Département, compte tenu de nos finances.

J'ai proposé que nous demandions une renégociation du plan Etat-Région. C'est peut-être le moment, puisqu'il semblerait qu'une dotation supplémentaire soit accordée à la région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du plan Etat-Région.

Je crois vraiment que nous allons être confrontés, si nous ne faisons rien, à une impasse financière pour prolonger cette A 77. Et nous voyons bien que, dans le cadre de notre budget, nous sommes au taquet de notre participation. Deux solutions : nous mettons 12 à 13 ans pour terminer cette A 77, ou nous nous tournons vers nos partenaires, y compris l'État. Je signale que l'Etat en Franche-Comté en particulier a des participations beaucoup plus importantes que dans la Nièvre. Lors de l'établissement du nouveau plan État

Région, la A 77 a été zappée au profit d'opérations similaires en Bourgogne Franche-Comté avec une participation de l'État importante, et une participation de la Région.

Monsieur le Président, je ne peux pas m'opposer, bien entendu, à votre proposition. Notre intention, c'est de poursuivre cette A 77. Je vous demande de façon très ferme de vous tourner vers l'État et la Région pour que notre participation soit réduite au maximum, et sans doute, à l'image des opérations de Franche-Comté, à 12 ou 12,5 %.

M. le Président : Merci de nos interventions.

La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin : Je vais être peut-être un peu acide, mais il est mentionné dans le rapport, à juste titre, que la situation s'est dégradée depuis 5 ans. La réalité des choses, c'est que, du fait de la baisse des dotations, du fait du désengagement de l'État auprès des collectivités locales, voilà le prix que nous payons. Comment, à l'avenir, allons-nous essayer de récupérer ce retard ? C'est la vraie question. Mais le véritable responsable, c'est l'État.

M. le Président : Merci pour vos interventions.

La parole est à Daniel Barbier.

M. Barbier : Pour regarder un peu ce qui se fait du côté de l'Allier, il y a un engagement de 14 M€ par an. Nous sommes à 16,7 M€. Le budget de l'Allier est de 439 M€. Nous, c'est 308 M€. Nous n'avons pas non plus à rougir de ce que nous faisons. Certes, nous n'allons pas nier les contraintes financières ; c'est une évidence.

M^{me} de Mauraige : Tout dépend le kilométrage

M. Barbier : 5 284 km dans l'Allier. 4 300 pour la Nièvre.

M. Flandin : Si nous étions les seuls, effectivement. Mais le problème, c'est exactement la même chose dans l'Allier : les voies départementales paient la note des baisses de dotations. C'est dramatique. Nous avons connu certes, une augmentation, du coût de l'énergie qui était élevé, mais depuis 3 ans, le prix du pétrole a quand même été divisé par deux. Cela se ressent aussi. Vous imaginez. Si nous

étions restés sur les bases du coût de l'énergie dans l'économie ! Cela serait encore plus dramatique. Mais cela pose quand même une question de fond, et il faudra qu'elle soit tranchée.

M. le Président :

Deux éléments. Sur le vieillissement de nos routes, et sur le coût du financement de l'A 77.

Comme dans tous les métiers, en matière routière, il y a des standards, des normes, des règles. On nous a dit pendant longtemps qu'il fallait engager les renouvellements tous les 10 ans, 12 ans, 15 ans. Aujourd'hui, c'est après 30 ans. Ces règles ou standards n'ont jamais fait l'objet de véritables évaluations. Il faut les prendre comme zéro référence et surtout ne pas les considérer comme étant la vérité. C'est une forme de normes, et donc il faut les regarder avec discernement.

M. Flandin :

« La norme protège les faibles » !

M. le Président :

Mais il faut regarder avec discernement. C'est ce que j'ai dit hier. Évitions aussi une approche trop technique des choses.

Deuxième chose, je trouve que notre réseau n'est pas en si mauvais état que cela. Une petite nuance. J'ai quand même le sentiment que cet hiver, nous avons eu des dégâts, avec la quinzaine de gels que nous avons eus, ce qui a eu un impact réel. Restons vigilants, soyons attentifs.

Sur l'A 77, je suis d'accord avec vous, Monsieur Morel. Il y a deux jours, je me trouvais avec le Vice-président de la Région en charge du contrat de plan, nous avons convenu d'une chose, c'est d'identifier les sujets sur lesquels le Département allait solliciter un nouveau contrat de plan à l'occasion de cette révision. Nous révoquerons la question routière, à travers des arguments qui sont les nôtres. Nous allons nuancer, et redire ce qui a été dit, c'est-à-dire que notre participation est plus importante qu'ailleurs. Néanmoins elle a aussi une présentation visuelle qui est celle-ci, parce que la Région ne souhaitait pas intervenir concomitamment à l'Etat, mais elle préférait notamment intervenir sur le Canal du Nivernais à une hauteur supérieure à ce qui était l'intervention précédente.

Soit nous sommes sur un volume financier constant et nous allons redéployer à la marge. Soit il y aura une enveloppe supplémentaire, qui est appelée des vœux de la Région, mais on ne le saura qu'après la période électorale, dans laquelle nous entrons aujourd'hui.

Il nous reste 19 M€ à payer, me dit-on. Nous entrerons dans la négociation concernant le contrat de plan, et nous aurons une

démarche différente si l'enveloppe est abondée, ou si nous sommes à enveloppe constante.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à la majorité. 13 abstentions.

**BUDGET PRIMITIF 2017 – NIÈVRE TRAVAUX ET MATÉRIELS
BARÈME 2017 – REMISE AU PROFIT DU BUDGET GÉNÉRAL**

Rapport de M. le Président :

Numéro 23.

Rapport de M. Bourgeois :

M. Bourgeois :

La structure Nièvre Travaux et Matériels fonctionne avec un budget annexe qui retrace en dépenses l'ensemble de ses charges (charges de personnel, bâtiments, achat de matériaux...), et en recettes les produits de facturation (travaux, vente de marchandises...).

L'objet du présent rapport est d'approuver les inscriptions du budget annexe 2017 ainsi que les barèmes de prestations 2017, et la mise en place d'une remise financière au profit du budget principal du Conseil départemental en fonction des résultats 2017.

Le projet global de développement de Nièvre 2021, adopté lors de sa séance du 18 juin 2010 a été décliné en un plan d'actions apportant ainsi un éclairage sur cette politique. Celle-ci s'inscrit pleinement dans le chantier n°2, accélération du désenclavement interne et externe de la Nièvre. Il s'agit de renforcer la capacité technique en développant la structure Nièvre Travaux et Matériels comme entreprise publique de 1^{er} rang, selon la loi du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales.

En 2016, ce service a développé son activité à hauteur de 93,69 % au profit du Département, et de 6,31 % auprès des communes et communautés de communes.

Le Conseil départemental a plusieurs fois rappelé sa volonté de faire de cet outil une ressource au service du développement de

notre territoire en mettant celui-ci à disposition des collectivités locales de la Nièvre.

Les actions pour 2017 :

- Rechercher de nouvelles mutualisations de prestations mécaniques avec d'autres organismes (SIEEEN, SDIS, etc.).
- Renouveler certains matériels vétustes par du matériel plus adapté,
- Trouver de nouveaux débouchés pour des activités en particulier auprès des collectivités locales et des groupements.

Focus sur une action marquante 2016-2017 :

Mise au point de structures bitumineuses colorées pour réaliser des aménagements urbains (trottoirs, places, etc.), et pour suite des essais sur des revêtements de chaussée plus économiques et plus résistants.

Achat de véhicules de liaison et d'exploitation pour les UTIR.

Les chantiers en cours :

Les nouvelles perspectives sont en cohérence avec le plan d'actions et sont dans le prolongement des actions menées les années précédentes, à savoir :

- Maintenir et développer les activités des services départementaux avec notamment l'entretien des véhicules de la MADEF, et l'entretien des véhicules du pool du service des Moyens Généraux et du canal à partir de 2017
- Poursuivre le développement des prestations au profit des collectivités locales
- Recherches d'autres mutualisations à mettre en œuvre avec différents services (SDIS, SIEEEN, groupements de collectivités)
- Rechercher d'autres activités hivernales pour pallier à la fin du partenariat avec l'État (DIR Centre Est).

Les principales missions techniques de Nièvre Travaux et Matériels s'articulent autour des trois domaines d'activités suivantes :

- L'atelier qui assure la maintenance, la réparation et la gestion de la flotte de l'ensemble des matériaux des UTIR, du Pôle BTI, de Nièvre Travaux et Matériels, ainsi que les véhicules du pool du service des Moyens Généraux, et ceux de la MADEF.

- L'exploitation qui assure des activités telles que :
 - . Réalisation de revêtement de chaussée (en 2016, pour 1 090 316 €),
 - . Réalisation de marquage au sol (pour 486 914 €),
 - . Pose et réparation de glissières de sécurité (pour 184 108 €),
 - . Entretien de dépendances de chaussée (pour 241 369 €),
 - . Circuits de viabilité hivernale (pour 107 062 €),
 - . Fabrication de produits finis à la centrale de Corbigny : grave émulsion et enrobés à froid (pour 477 248 €),
 - . Travaux pour compte de tiers : communes et tiers ... (pour 557 937 €),
 - . Autres travaux dont reprofilages et travaux en régie (pour 778 240 €).
- Le magasin qui assure la gestion des achats, des stocks ainsi que la vente de produits tels que :
 - . carburants et lubrifiants
 - . pièces détachées
 - . matériaux routiers.

Nièvre Travaux et Matériels devra s'attacher à poursuivre son activité pour le compte du Département, mais aussi renforcer sa présence auprès des communes, pour ce qui est des travaux d'entretien des voiries communales, ainsi que la vente de matériaux. Elle pourra également leur apporter son assistance en matière d'achat de véhicules et matériels.

Dans ces conditions, pour 2017, le chiffre d'affaires de Nièvre Travaux et Matériels, après intégration du résultat 2016, est estimé à 9 127 212,49 €.

Dépenses de fonctionnement : 7 277 212,49 €

Dépenses d'investissement : 1 110 243,32 €

Recettes de fonctionnement : 9 126 690, 49 €

Recettes d'investissement : 535 217,42 €.

Vous trouverez le barème des prestations 2017 dans le rapport à la page 179.

Nièvre Travaux et Matériels doit équilibrer ses charges en facturant ses interventions (travaux, prestations d'entretien et locations de véhicules, vente de produits fabriqués et services à ses clients, prise

en charge des salaires des agents et de l'ensemble des autres charges).

Les propositions de tarification sont élaborées à l'aide de l'analyse comptable en s'appuyant sur une simulation établie à partir des données comptables des années 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016.

Il convient de retenir que, sur la période 2011/2016, les hausses des matières premières s'établissent de la façon suivante :

- . Les bitumes : + 27 %
- . Les carburants : + 15 %
- . Les glissières : + 19 %
- . Les peintures : + 18 %

Dans ces conditions, pour ne pas répercuter l'intégralité de ces hausses dans notre barème qui deviendrait difficilement supportable pour les utilisateurs, il vous est proposé d'affecter une partie de l'excédent 2016 (+ 2 156 203,49 €), pour 724 702,49 €, afin de pouvoir parvenir à l'équilibre, ce qui permet les ajustements suivants :

- pour l'ensemble des activités, maintien du tarif horaire de la main d'œuvre (qui a fait l'objet d'une baisse de 20 % en 2014)
- pour les locations de véhicules et de matériels, maintien des coûts unitaires de 2015 (après une baisse de ceux-ci de 17,5 % en 2015 puis 4,5 % en 2015)
- pour l'activité exploitation :
 - . maintien des tarifs des enduits (pour mémoire, baisse de 1,85 % en 2016 et 2,40 % en 2015),
 - . maintien des tarifs des produits fabriqués à la centrale (pour mémoire, baisse de 20 % sur les trois dernières années),
 - . maintien des prix de terrassements (pour mémoire, baisse de 5 % en 2016).

Ces propositions de maintien des prix sont rendues possibles par la mise en place d'une subvention d'équilibre prélevée sur le résultat de 2016 et par l'amélioration importante du rendement de nos équipes.

Les prix pratiqués dans le barème 2017 se situent à un niveau inférieur à ceux observés au barème 2011 (date de transfert).

Les propositions tarifaires doivent également concourir à renforcer l'attractivité et la compétitivité de Nièvre Travaux et Matériels auprès de ses différents clients.

La proposition :

Il vous est proposé :

- de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces écritures,
- de bien vouloir délibérer sur l'ensemble des inscriptions du budget annexe 2016 suivantes :
 - . recettes de fonctionnement : 9 127 212,49 €
 - . recettes d'investissement : 1 387 217,42 €
 - . dépenses d'investissement : 1 387 21,42 €
 - . dépenses de fonctionnement : 9 127 212,49 €.
- d'approuver le détail du budget figurant dans le tableau en annexe I,
- d'approuver le barème 2017 en annexe II.
- d'approuver le principe de renouvellement d'une remise financière au profit du budget départemental en 2017 en fonction du résultat financier constaté (pour mémoire, 1 M€ constatés en 2015 et 2016),
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés et pour approuver le programme d'acquisitions de matériels de Nièvre Travaux et Matériels,
- de donner délégation de signature au Président du Conseil départemental pour tous les documents nécessaires à l'application de ces décisions.

M. le Président :

Merci.

J'ouvre le débat.

La parole est à Jean-François Dubois.

M. Dubois :

La question porte sur la hausse des matières premières. On constate des hausses importantes. Il s'agirait d'avoir une idée de la situation. Il s'agit beaucoup de dérivés de pétrole. Où en est-on maintenant ? La tendance s'atténue-t-elle ? Ou bien est-ce que cela augmente encore ?

A-t-on par ailleurs mis en place une dynamique de marchés, afin de porter toutes ces matières premières à des prix plus attractifs, et maîtriser justement l'incidence que cela peut avoir sur notre budget ?

M. le Président :

Je vais demander au responsable de NTM d'apporter les éléments de réponse.

M. Nicolas : Sur le prix des matières premières, on a assisté une baisse importante jusqu'en 2016. Depuis 2016, on est sur la base de 18 à 20 %, en produits utilisés. Mais nous n'atteignons pas les prix records que nous avons pu atteindre il y a deux ans et demi.

Nous lançons des marchés de trois ans, avec éventuellement une période complémentaire. Nous sommes soumis, comme tout marché, au principe des révisions. Le Département ne peut pas se permettre d'annuler un marché parce qu'il y a une augmentation.

Pour les produits bitumineux, il n'y a pas cinquante fournisseurs.

M. le Président : Peut-être ajouter que, s'il y a des hausses, les révisions s'appliquent, et s'il y a des baisses, elles s'appliquent. Les marchés ont des indices d'évolution qui sont prévus.

M. Nicolas : Les services font une révision au marché. Pour protéger le Conseil départemental, est introduite la subvention d'équilibre du barème, qui permet en fait de lisser les prix sur l'année, pour les utilisateurs. Pour ne pas faire au coup par coup ces augmentations, car cela veut dire que l'on démarrerait un chantier, mais sur le territoire d'à côté, ce serait 20 % plus cher.

M le Président : Le fait de faire le tour des cantons nous a permis d'identifier le fait que les collectivités ne savaient pas toujours qu'elles pouvaient profiter du magasin de NTM, avec, sur certaines fournitures, des conditions financières nettement supérieures à ce qu'elles peuvent avoir par ailleurs, liées aux effets de masse, et avec des différences très sensibles.

La proposition qui est faite est que nous revendons les fournitures à prix coutant. Aucune marge n'est réalisée par le Conseil départemental. Nous offrons cette possibilité de pouvoir bénéficier des conditions tarifaires dont bénéficie le Conseil départemental.

Nous venons d'adresser un courrier avec une trentaine ou une quarantaine de tarifs de base. Chacun peut voir s'il peut s'y retrouver, en ayant recours au magasin de NTM. C'est un service complémentaire, offert aux collectivités locales. J'ai été surpris par exemple qu'à Corbigny les collègues élus n'avaient pas connaissance de la possibilité d'en faire usage.

Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

La séance est suspendue à 12 h 25.

À 14 heures à lieu la cérémonie de signature de la convention Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TPCV), puis du contrat de prêt à taux zéro accordé par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'équipements durables (4 M)

La séance reprend à 14 h 20.

M. Joly, devant s'absenter, confie à Mme Guérin, Vice-présidente, le soin de présider la séance.

BUDGET PRIMITIF 2017 – TRANSPORTS

Rapport de M. le Président :

Numéro 24.

Rapport de M. Bourgeois :

Mme Guérin (assurant les fonctions de présidente de séance)

Je vais reprendre la séance. Patrick Joly a un rendez-vous. Il va nous rejoindre ensuite. Il me donne son pouvoir en attendant.

Nous reprenons le cours de la séance avec le budget Transports. Daniel Bourgeois nous présente ce rapport.

M. Bourgeois :

Chers collègues, nous allons passer au rapport n° 24.

Je vais réaliser une petite synthèse du rapport.

Les enjeux de la politique pour la collectivité et pour le territoire

La Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) n° 82-1153 du 30 décembre 1982 a confié aux départements l'organisation des transports interurbains scolaires et de voyageurs sur leur territoire, hors Périmètre de Transports Urbains (PTU). À ce titre, la politique départementale liée aux transports a fait partie intégrante du plan d'actions au titre de la mobilité (axe 4, fiche 23).

Toutefois, la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a confié à la Région l'organisation des transports voyageurs depuis le 1^{er} janvier 2017 et

celle des transports scolaires à compter du 1^{er} septembre 2017. C'est pourquoi la compétence Transports scolaires sera exercée par le Département jusqu'au 31 août 2017. À partir de cette date, et conformément aux dispositions de la loi NOTRe, les transports scolaires entreront dans le domaine d'intervention de la Région. Seul le transport des élèves handicapés restera une compétence départementale et un crédit spécifique de 839 500 € est inscrit pour assumer cette compétence.

Les discussions avec la Région relatives à ce transfert, tant financières qu'organisationnelles, suivent leurs cours. L'objectif du Département est double : faire que les agents soient transférés dans les meilleures conditions possible, que le service au public soit au moins de qualité identique (proximité, coût modique, transport des tous les élèves notamment) et que la place des départements soit reconnue.

L'aéroport de Nevers-Fourchambault est l'autre dossier important en termes de mobilité. Suite au retrait de la CCI de la gestion de cet équipement structurant pour le territoire, la Ville de Nevers et le Département de la Nièvre ont décidé de créer un syndicat mixte en juin 2016. Cette collectivité gère ainsi l'aéroport depuis le 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, le déficit de fonctionnement est pris en charge à parts égales par la ville et le département.

Les projets envisagés pour 2017 (+ effets éventuels pour les années suivantes)

En ce qui concerne l'aéroport, le syndicat mixte doit en premier lieu stabiliser le fonctionnement de la plateforme. Ensuite, sur la base d'une étude financée par la Ville et le Département, un plan de développement devra être acté et mis en œuvre. Des investissements permettant d'accueillir de nouveaux utilisateurs seront nécessaires pour viser l'objectif fixé : réduire au maximum le déficit de fonctionnement de l'aéroport. En parallèle, la Région a engagé un audit des 34 plateformes existantes afin de définir un cadre d'intervention, il devrait être connu fin 2017.

Enfin, deux grands projets ferrés ont été ou seront à l'étude en 2017 :

- la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) : le projet correspond à l'électrification de la ligne Nevers-Dijon et à l'interconnexion de cette voie TER avec la ligne TGV Paris-Sud-Est. La VFCEA a fait l'objet d'un débat public ces trois derniers mois pour lequel le Département a fortement contribué, notamment en étant à l'origine avec d'autres collectivités nivernaises, d'une étude complémentaire sur la régénération de la voie actuelle. La décision de poursuivre ou non le projet sera prise courant 2017.

- la POCL, où le Département est à l'initiative d'une nouvelle recherche de consensus entre les collectivités concernées sur le

tracé médian. Le préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes, coordonnateur du projet, doit relancer courant 2017 une tierce expertise indépendante qui permettra de conforter (c'est le souhait du Département) l'étude portée par SNCF Réseaux en faveur du tracé médian.

M^{me} Guérin :

Avez-vous des observations sur ce budget Transports, sachant que nous sommes en période transitoire, notamment pour les transports scolaires, qui sont le grand morceau.

La parole est à Philippe Morel.

M. Morel :

Madame la Présidente, des questions simplement. D'abord, en ce qui concerne le transfert de la gare routière, ce problème est resté en suspens avec la Région à l'issue de notre négociation financière. La Région devait donner une réponse, en ce qui concerne le rachat par la Région de la Gare routière.

M^{me} Guérin :

La réponse n'est toujours pas arrivée. Une relance a été faite ces derniers jours sur cette question.

M. Morel :

En ce qui concerne l'aéroport de Nevers Fourchambault, je réitère – parce que dans d'autres audiences, il semble que la position ne soit pas la même –, notre volonté de conserver la parité dans l'équilibre du syndicat mixte, et une cogouvernance, avec une alternance de la présidence du syndicat mixte. Actuellement, le syndicat mixte est présidé durant encore une année par le maire de Nevers ; il convient que cela soit le Département qui assure la présidence, à l'issue de la présidence du maire de Nevers.

Voilà pour l'instant ce que je voulais indiquer. Je pense qu'il faut que cette assemblée réitère de façon extrêmement claire sa position.

Il est envisagé que l'Agglomération, dont je ne sais pas si cela entre dans ses compétences, entre au tour de table du syndicat mixte. Si tel était le cas, nous souhaitons que le même équilibre soit conservé à l'intérieur du syndicat mixte, et que la parité soit totalement observée entre le Département et l'Agglomération. Que ce soit la mairie de Nevers ou l'agglomération, peu importe, mais que l'équilibre soit conservé.

M^{me} Guérin :

Je propose que cette négociation, ce tour de table se déroule comme vous l'évoquez. Et surtout rapidement. Delphine Fleury a peut-être des compléments à donner.

- M^{me} Fleury :* Je confirme les propos de Philippe Morel. Effectivement, il convient que nous puissions rediscuter de cette proposition, notamment de l'entrée de l'Agglomération, et que cette entrée ne mette pas en cause le mode de gouvernance qui avait été acté quand nous avons repris le Comité syndical avec la Ville de Nevers. Il faut une grande vigilance par rapport à cela.
- M. Bourgeois :* Pour information, étant donné que je suis Vice-président de l'Agglomération. Il faudra que nous soyons vigilants, car je crois que selon une décision préfectorale, c'est ou la Ville de Nevers ou l'EPCI qui devrait entrer. Et ensuite il revient à une décision préfectorale de choisir l'un ou l'autre.
- M. Morel :* Très bien. Je rappelle néanmoins que ce n'est pas le Préfet qui gère le Département. Nous prenons une décision et nous appliquons les décisions par l'assemblée départementale. Nous respectons bien entendu les textes et les règlements, mais la politique du Département n'est pas faite par le Préfet.
- M. Bourgeois :* Ce n'est pas l'EPCI qui va gérer nos actions.
- Mme la Présidente :* La parole est à M^{me} Bézé.
- M^{me} Bézé :* Dans certains départements de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté, il est pratiqué la gratuité en matière de transports scolaires. Le fait de transférer la compétence peut-il nous permettre de demander nous aussi la gratuité des transports scolaires pour notre département ?
- M^{me} Fleury :* Du temps où nous gérons encore les transports scolaires, régulièrement cette question était amenée, notamment en CDEN, sur le fait que dans d'autres départements, les transports scolaires étaient gratuits.
- Nous avons un haut niveau de service au niveau des transports scolaires. Nous sommes un département rural. Tel que les circuits ont été compris pour les scolaires, nous n'avons aucun enfant qui soit plus de 2,5 km d'un point d'arrêt des dessertes de transports scolaires. Cela a un coût. Nous ne pouvions donc pas envisager la gratuité. C'est un service très pointu, très adapté, qui occasionne donc des frais. Les départements qui ont adopté la gratuité ont des points de desserte beaucoup moins nombreux que le nôtre. Ils mettaient les enfants à 5 ou 10, ou 15 km d'un point de desserte.

Quand les négociations ont été entamées avec la Région, nous avons demandé que le haut niveau de service que nous avons mis en place dans la Nièvre, adapté à la spécificité de notre département, soit maintenu. Si jamais ce n'était plus le cas, cela mettrait en grave difficulté les familles et les élèves du département.

La gratuité est positive, quand cela peut se faire ; mais cela a un coût. Si cela se fait au détriment du niveau de service, ce n'est pas forcément la solution. En tout cas, ce n'est pas pour un département comme le nôtre.

M^{me} Guérin :

La négociation avec la Région a tenu compte de ces éléments. La gratuité pourrait remettre en cause la négociation. Ce serait quand même dommage. Le Président souhaite cependant aller vers la gratuité dans le mandat, mais cela doit se travailler.

Nous précédonc au vote.

Le rapport est adopté l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2017 – POLITIQUE DE L'EAU

Rapport de M. le Président :

Numéro 25.

Rapport de M^{me} Delaporte :

M^{me} Guérin :

Philippe Nollot a donné pouvoir à Marc Gauthier. Thierry Flandin à Michel Veneau. Carole Boirin à Daniel Rostein. Catherine Mer à Corinne Bouchard. Patrice Joly à Jocelyne Guérin.

Nous examinons le rapport relatif à la politique de l'eau.

M^{me} Delaporte :

Il est question dans ce rapport de la politique du Service de l'Eau, et du budget primitif de ce service.

Pour rappel, le Service de l'Eau (SDE), avec la loi NOTRe a dû modifier quelque peu son action sur le département. Pour l'année 2017, néanmoins, l'action du SDE sera aux côtés des collectivités

intercommunales, qui, petit à petit, progressivement jusqu'en 2020, vont prendre des compétences eau et assainissement.

Les actions en 2017

Le maintien et le développement de la connaissance

Le Service de l'Eau a formé une sorte d'observatoire de l'eau sur notre territoire. L'information liée à l'eau potable et à l'assainissement, les fiches sur les cours d'eau également, sera poursuivie en 2017.

Les aides à l'eau potable et à l'assainissement

Dans le contexte actuel, aucune nouvelle autorisation de programme n'est ouverte. Il convient toutefois d'inscrire des crédits de paiement au regard de nos engagements sur les précédents exercices. Une somme de 615 000 € est inscrite à cet effet.

Le schéma départemental pour l'alimentation en eau potable

Le Président n'est pas là, mais il a coutume de rappeler que l'eau potable est le bien le plus rare de l'univers. Il faut effectivement le préserver. Le Service de l'Eau prendra appui sur un bureau d'études pour réaliser notamment une étude patrimoniale du réseau d'eau potable, et anticiper la notion de renouvellement des réseaux. Une dépense de 30 000 € a été inscrite à cet effet. Une recette de la part des Agences de l'Eau représente environ 60 % des dépenses engendrées.

Appui aux structures Établissement Public Lore et Institut pour l'Entretien des Rivières

Le Département contribue au budget de ces établissements. Une somme de 96 340 € est inscrite à cet effet. Nous reviendrons sur l'Institut pour l'Entretien des Rivières dans la délibération suivante. Il apporte une assistance au syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin du Beuvron.

Assistance exercée par le Service de l'Eau auprès des communes et des EPCI

Le Service de l'Eau, même si ses compétences et son rôle ont été modifiés par la loi NOTRe sera de toute façon toujours présent auprès des EPCI pour apporter son expertise, son expérience, auprès des collectivités.

Le suivi de la qualité des cours d'eau

Il revient toujours au SDE, avec à ses côtés les Agences de l'Eau, de vérifier la qualité des cours d'eau, et de recueillir tous ces éléments d'évaluation.

Focus sur une action marquante pour 2017 : Anticiper les problèmes éventuels de manque d'eau

Il faut que nous anticipions les problèmes éventuels de manque d'eau. Nous avons beau être le « vert pays des eaux vives », nous ne sommes pas à l'abri de pénuries d'eau, parce que nous remarquons déjà, d'une façon chronique, que nous pourrions manquer d'eau dans notre département. Nous observons des baisses au niveau des étiages. Pour ne pas être le cordonnier le plus mal chaussé, nous allons faire en sorte de surveiller tout cela.

Eléments financiers

Dépenses de fonctionnement : 178 740 €

Recettes de fonctionnement : 330 000 €

Dépenses d'investissement : 648 000 €.

M^{me} Guérin :

Sur ce rapport qui nous rappelle les orientations, les objectifs et les moyens de la politique de l'eau, y a-t-il des questions ?

La parole est à Philippe Morel.

M. Morel :

Si nous avons quelques inquiétudes, mais qui ne semblent pas d'actualité tout de même, au niveau des étiages, on peut par contre s'interroger au niveau de l'imperméabilité des réseaux. J'étais intervenu antérieurement pour savoir quel diagnostic au niveau départemental avait pu être établi en ce qui concerne l'état des canalisations d'eau potable, les mesures de remplacement prises, bien sûr avec les EPCI, mais avec les Agences de Bassin. C'est ma première question.

J'avais par ailleurs évoqué, lors de la Commission Permanente, la nécessité pour nous d'avoir des exécutoires pour recueillir les eaux pluviales des routes départementales. C'est bien de recueillir les eaux, mais ces eaux sont chargées de matières toxiques, et en particulier de métaux lourds. On sait par exemple que, dans les bassins de retenue qui sont le long des autoroutes, il y a des systèmes de traitement des eaux avant de les rejeter dans la nature. J'ai demandé que nous ayons une interrogation à ce niveau-là. A-t-elle avancé ? Qu'envisageons-nous pour l'avenir, sachant que plus nous multiplierons les exécutoires et les postes de retenue d'eau pluviale toxique, plus nous serons amenés à mettre en place des dispositifs de traitement avant de les reverser dans la nature.

M^{me} Delaporte :

S'agissant des réseaux, nous avons à certains endroits des réseaux qui sont de vraies passoires. Pour certains, le rendement serait à

peine à 30 %. Cela veut dire que 70 % de l'eau qui passe dans ces tuyaux est perdue.

Les collectivités n'ont peut-être pas pris la mesure de l'enjeu. Mais les investissements sont lourds, aussi, pour les communes de petite envergure. Elles n'ont peut-être pas eu la possibilité d'y faire face, ou elles ont eu d'autres priorités. Elles n'ont donc pas fait les travaux sur leurs réseaux d'eau. Les agences de l'eau nous invitent quand même à inciter ces communes à prendre en considération ce problème. Mais les financements des Agences de l'Eau n'interviennent que sur des rendements qui sont déjà très forts, pour en quelque sorte féliciter, ou en tout cas accompagner ceux qui ont déjà fait des efforts, tandis que ceux qui n'en ont pas fait ne sont pas aidés. C'est finalement un système un peu pervers, car on reste au final dans le même problème.

M. Morel :

C'est une sorte de prime aux riches, au détriment de ceux qui n'ont pas les moyens ...

M^{me} Delaporte :

C'est une double peine pour ceux qui n'en ont pas. C'est la difficulté.

Néanmoins, au niveau du département, nous allons faire cette étude patrimoniale, pour pouvoir faire prendre conscience à certaines collectivités que véritablement elles y perdent aussi, et que tout le monde y perd, puisque notre rendement départemental est abaissé par leurs mauvais résultats.

S'agissant des exutoires, quand nous créons une route, pourquoi pas ? Mais des exécutoires sur l'ensemble du réseau départemental déjà en place, cela me semble plus que compliqué, mais cela été dit, il est bon de réfléchir à cette question. Bien évidemment, les métaux lourds qui sont entraînés par les pluies dans les fossés sont une pollution supplémentaire.

M^{me} Guérin :

Y a-t-il des remarques complémentaires ?

La parole est à Marc Gauthier.

M. Gauthier :

Je pense que tous les syndicats d'eau sont conscients de l'état de leurs conduites. Les études que nous pourrions faire, c'est d'accompagner ces syndicats au remplacement.

M^{me} Delaporte :

La compétence est aussi parfois communale. Il y a aussi des communes qui s'appuyaient sur les recherches de fuites, mais qui n'avaient pas une vision globale de leur réseau. C'est aussi pour cela que nous faisons cette étude.

Sur l'accompagnement et le financement, la politique des Agences de l'Eau n'est pas malheureusement dictée par les collectivités.

M. Gauthier : Quand on parle des collectivités, communes ou syndicats, on a vite fait de s'apercevoir, par l'absence de subventions, que l'on n'est pas dans les normes.

M^{me} Delaporte : Je suis d'accord avec vous. Il faudrait faire quelque chose, oui.

M^{me} Guérin : Nous allons procéder au vote.

Le rapport est adopté l'unanimité.

ÉVOLUTION DE L'INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'ENTRETIEN DES RIVIÈRES EN SYNDICAT MIXTE

Rapport de M. le Président :

Numéro 26.

Rapport de M^{me} Delaporte :

M^{me} Delaporte : L'Institution Interdépartementale pour l'Entretien des Rivières (IER) est une structure qui unit les départements de l'Yonne et de la Nièvre. L'évolution réglementaire, depuis la parution de la loi NOTRe, conduit à faire évoluer le statut de l'IER, et à transformer la structure en syndicat mixte ouvert. Il n'y a pas d'impact en termes d'engagements financiers. Notre contribution annuelle est de 12 000 €, comme pour la période 2011-2016.

Il est proposé d'approuver le principe de la transformation de l'Institution pour l'Entretien des Rivières en syndicat mixte.

M^{me} Guérin : La parole est à M. Morel.

M. Morel : Je siège avec Philippe Nollot, qui est Vice-Président, d'ailleurs, à l'IER. Le but de cette transformation, c'est simplement la réglementation de la loi NOTRe, qui ne permet plus de déléguer ce genre de compétences à un syndicat intercommunal. Il faut donc créer un syndicat mixte. Je pense que les délégués actuels accompagneront la création du syndicat mixte. On pourra sans doute après procéder à la désignation de nos représentants.

M^{me} Guérin : Merci pour ces observations. Nous allons procéder au vote.

Le rapport est adopté l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2017 – BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX ET OPÉRATIONS PATRIMONIALES

Rapport de M. le Président :

Numéro 27.

Rapport de M. Bourgeois :

M. Bourgeois : Le dernier rapport que je présenterai aujourd'hui concerne la politique patrimoniale.

Les enjeux de la politique pour la collectivité et pour le territoire

Je vous propose, en lien direct avec l'axe stratégique de Nièvre 2021 « une institution exemplaire et innovante » de poursuivre nos opérations d'investissements sur les bâtiments départementaux, tout en poursuivant le travail engagé sur l'optimisation du patrimoine et de ses coûts notamment énergétiques au travers entre autres de la stratégie d'achat d'énergie et de suivi des consommations.

Je vous rappelle les principaux objectifs de la démarche :

- offrir des conditions d'accueil de qualité aux usagers
- améliorer les conditions de travail des agents,

- réduire les charges de fonctionnement de la collectivité
- mettre en place une gestion active du patrimoine au travers d'une démarche de type « agence immobilière départementale ».

Les projets envisagés pour 2017 (+ effets éventuels pour les années suivantes)

➤ En fonctionnement :

. nous présentons un budget en légère baisse à périmètre constant, au chapitre des dépenses d'énergie.

Ceci en lien avec les investissements déjà réalisés et la prise en compte de nouvelles postures individuelles et collectives des occupants

➤ En investissement

. les opérations de relogement des sites d'action médico-social se poursuivent à Clamecy et à La Charité. Elles s'achèveront en 2018.

. le projet de Cité muséale à Château Chinon verra se réaliser les études d'Avant-Projet Définitif (APD)

. et la finalisation du montage financier.

Enfin un effort particulier sera consacré aux travaux d'amélioration des bâtiments en matière d'économies d'énergie et de croissance verte. L'opération concernant le Marault sera éligible au dispositif Territoires à Énergie Positive et Croissance Verte, au titre des certificats d'économie d'énergie.

Les opérations immobilières dans le cadre de la gestion active du patrimoine représentent un budget constant en recette et en baisse en dépenses principalement du fait de la diminution des charges locatives en lien avec le relogement des services.

Le budget proposé pour l'exercice 2017 :

- Bâtiments départementaux

➤ Section de fonctionnement :

- Dépenses : 920 000 €, dont :
 - . 550 000 € pour les fluides
 - . 169 500 € pour la maintenance principalement en contrat à caractère obligatoire comme les ascenseurs, groupes électrogènes, sécurité...
 - . 200 500 € pour l'entretien courant.

➤ Section d'investissement :

- Dépenses : 2 818 000 €, dont :
 - . 1 150 000 € pour le SAMS de Clamecy
 - . 300 000 € pour le SAMS de La Charité
 - . 200 000 € pour la Cité muséale de Château-Chinon
 - . 1 168 000 € pour l'intervention sur l'ensemble du patrimoine.

- Opérations immobilières :

➤ Section de fonctionnement pour la gestion domaniale et locative :

- Dépenses : 935 500 €
- Recettes : 165 800 €

➤ Section d'investissement :

- Dépenses : 220 000 € pour les locaux des Courlis portés par Nièvre Aménagement
- Recettes : 282 381 € pour des cessions de propriétés engagées (ex IME à Garchizy, caves de l'Anguison à Corbigny, Maison de gardien du site NTM de Nevers, ex-CER de Brinon-sur-Beuvron).

M^{me} Guérin :

Pour ce qui concerne le Marault, l'étude va commencer pour savoir quel chauffage nous allons adopter pour les 300 000 € qui nous donneront droit aux certificats d'économie d'énergie pour 180 000 €. L'étude porte sur plusieurs possibilités. La géothermie. Le Herd Book à côté est chauffé ainsi. Peut-être le chauffage bois, car il pourrait y avoir un programme à partir de l'environnement bois autour du site, qui pourrait être pilote. Pourquoi pas le solaire ? L'étude va aborder toutes les éventualités.

Y a-t-il des observations ou des questions ?

La parole est à Jean-François Dubois.

M. Dubois :

Notre question porte sur l'inventaire des bâtiments du Département. Nous voudrions savoir leur état, mais aussi le taux d'occupation de ces bâtiments par l'institution. Nous souhaiterions avoir ces précisions sur l'état du patrimoine du Département.

M^{me} Guérin : Je vais demander à M. Karinthi d'intervenir pour répondre à la question.

M. Karinthi : Nous pouvons établir l'état du patrimoine. Nous avons une base de données précisant les caractéristiques du patrimoine propriété du Département.

Le patrimoine départemental est occupé à 99,9 %. Ce que nous possédons est utilisé. Tout ce qui est patrimoine utilisable est aujourd'hui utilisé, soit par le Département pour les propres besoins des services départementaux, soit par d'autres occupants.

Ensuite nous sommes aussi nous-mêmes loueurs pour les besoins des services départementaux. Nous louons là aussi dans la limite de nos besoins, et avec un regard aujourd'hui très particulier et très précis pour les besoins. Nous privilégions bien évidemment l'usage de nos propres locaux sur des locations, pour des raisons évidentes de coûts et de charges sur le budget départemental.

L'état de notre patrimoine est bon. Il est entretenu, il est suivi. Nous avons des charges importantes au niveau de l'entretien. Une surveillance des bâtiments est organisée. Nous n'avons pas de difficulté majeure. Le seul endroit où nous avons aujourd'hui des difficultés, c'est sur le Canal du Nivernais. Sur la partie concédée du patrimoine, nous avons du bâti très ancien. Nous avons un programme de suivi pour maintenir ce patrimoine. Des locaux n'ont pas été utilisés depuis très longtemps. La maison des ingénieurs à Baye en est un exemple intéressant ; elle n'a pas été utilisée depuis très longtemps. Nous évitons qu'elle ne se dégrade. Nous recherchons des projets d'investisseurs pour pourraient intégrer ces locaux, car nous n'en avons pas besoin pour les services départementaux.

M^{me} Guérin : Cela répond-il à la question ? Peut-être aviez-vous un exemple ?

M. Dubois : Peut-être un complément à la question. La question se situait aussi dans le contexte de l'évolution des compétences. Certaines vont partir à la Région. Certains locaux du Département sont utilisés à ces compétences. Les lieux seront-ils pris en charge par la Région ? Un plan est-il mis en place pour ce qui concerne l'occupation de ces locaux ?

M. Karinthi : Les transports sont la seule compétence transférée. L'équipe de 12 personnes est logée dans un bâtiment départemental, rue Jeanne d'Arc. La Région a demandé que les personnels puissent rester dans ces locaux. L'occupation des locaux fait l'objet d'une convention de mise à disposition de moyens, avec un montant de

location, qui est déjà conventionné avec la Région, puisque le montant a déjà fait l'objet d'une instruction dans le cadre du transfert de compétences. C'est le seul sujet d'agents transférés à la Région.

M^{me} Guérin : La parole est à M. Rostein.

M. Rostein : Je voudrais rebondir sur la question de Jean-François Dubois. Je crois que c'est un problème important. Nous avons eu connaissance il y a plusieurs années de l'inventaire du patrimoine départemental. Je constate par exemple que l'on vend quatre propriétés, ce qui rapporte 282 000 €.

Lors du débat sur le budget primitif, j'avais insisté sur la maîtrise des dépenses, mais on évoque rarement la possibilité de rechercher des recettes. Or, je crois qu'il serait intéressant que les conseillers départementaux connaissent le patrimoine immobilier du Département. Le souvenir que j'en ai est que j'avais été impressionné de voir tout ce que le Département possède. Il y a peut-être là une possibilité d'améliorer encore les recettes en vendant un certain nombre de propriétés. Il y a peut-être des opportunités, ceci par l'intermédiaire des représentants de chaque canton.

Je voulais donc juste vous demander s'il est possible d'avoir à nouveau cet inventaire, et que nous puissions en débattre.

M^{me} Guérin : La parole est à M. Gauthier.

M. Gauthier : Je souhaitais aborder la situation de la base de loisirs des Simonots à Saxy-Bourdon, qui est aujourd'hui sans locataire. Je pense que l'assemblée départementale devra rapidement prendre une décision. Faute de quoi, je pense que les locaux vont se dégrader rapidement.

Pour rebondir ce que vient dire Daniel Rostein, pour ce qui me concerne en tant que maire de Bona, j'ai demandé il y a plusieurs années à racheter un petit morceau de terrain du Département. Il devait y avoir trente ou quarante arrhes. Je crois que le dossier est resté chez un notaire. Je ne sais pas où ce dossier. Il faut savoir qu'aujourd'hui la commune de Bona entretient le terrain.

M^{me} Guérin : Nous allons passer au vote.

Le rapport est adopté l'unanimité.

(M. Joly reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président :

Je vous prie d'excuser mon absence pendant quelques instants. Un porteur de projet sur un sujet intéressant était dans la Nièvre aujourd'hui. Il m'avait demandé à être reçu. Ce que j'ai fait. Il est un peu tôt pour en parler. Je souhaitais m'excuser auprès de vous.

BUDGET 2017 – POLITIQUE COMMUNICATION ET CABINET

Rapport de M. le Président :

Numéro 29.

Rapport de M^{me} Louis-Sidney :

M^{me} Louis-Sidney :

Je vais faire une introduction en vous relatant les propos d'un spécialiste de la communication, Dominique Wolton, Directeur de recherche au CNRS, en sciences de la communication, spécialiste des médias, de l'espace public, de la communication politique et des rapports entre sciences, techniques et société. Ses recherches contribuent à valoriser une conception de la communication qui privilégie l'homme et la démocratie plutôt que la technique et l'économie. Hier, je vous ai fait un rapport sur la communication un peu « vendeuse » ; aujourd'hui, ce rapport est sur une communication qui vise moins à vendre, mais qui vise plutôt à exercer une vraie mission vis-à-vis de nos usagers. Dominique Wolton dit : *« Réussir à communiquer est la grande question de notre vie. Réussir à communiquer est la grande question de notre vie. On cherche tous à y répondre et personne ne peut s'en passer. La communication est au cœur des rapports personnels, familiaux, sociaux, politiques et, de plus en plus, de la mondialisation. Pourtant elle est constamment dévalorisée, soupçonnée de manipulation, et trop souvent réduite aux paillettes, ou au commerce. La communication est distincte de l'information, car elle concerne la relation, toujours difficile avec l'autre. Communiquer, c'est rappeler, modestement, obstinément, la dimension humaniste de la communication et accepter les risques de l'incommunication. »*

Sauver la communication, c'est finalement défendre l'idéal démocratique et comprendre que communiquer et cohabiter sont

parmi les grands enjeux de paix et de guerre du XX^e siècle. La communication est toujours un pari sur l'autre. »

J'ai repris ce propos pour placer le décor.

Pour notre institution, quel sens doit-on donner à notre communication ?

En fin de compte, les êtres humains souhaitent communiquer pour trois raisons. Partager, convaincre, séduire. Et très souvent, et c'est cela qui est difficile, pour les trois simultanément.

Le Conseil départemental mène un certain nombre d'actions, qu'il s'agit de communiquer au public pour qui ou avec qui elles sont réalisées. Il s'agit de ce que l'on pourrait appeler un marketing de service public. Voir ce qui dans un projet, une réalisation peut être prétexte à communiquer. A qui ? Comment ? C'est tout l'objet de la communication institutionnelle, qui peut passer par toutes sortes de support de communication, des éditions, des événements, des relations presse.

Voici quelques exemples de communications de début 2017, en termes d'événementiels, avec notre présence sur le salon international de l'agriculture, la foire-exposition de Nevers. Une annexe au rapport vous présente une liste exhaustive des actions qui seront couvertes par le service communication. En termes de solidarité, nous communiquons sur le thème de la prévention spécialisée, nous communiquons sur l'emploi, sur la culture, sur l'environnement, sur les espaces naturels sensibles, et il y a beaucoup d'autres sujets.

L'information publique, c'est un service public. Les habitants de la Nièvre sont en droit de connaître leurs droits, les politiques mises en place, les dispositifs qui les concernent directement. Il s'agit ici, et j'y tiens beaucoup, de rendre compte de l'utilisation de l'argent public.

Notre nouveau site internet est résolument orienté vers ces utilisateurs-là, pour que les personnes puissent accéder rapidement aux informations qui les concernent directement. Les personnes qui se rendaient sur notre site se réjouiront de savoir qu'un énorme travail de simplification, de hiérarchisation des données, d'adaptation à notre public a pu être réalisé. Je pense que c'est pour le bien de tous, le nôtre, mais surtout celui de nos concitoyens.

C'est aussi faciliter l'accès du public aux services départementaux. Je pense que vous avez tous vu certains changements en termes de signalétique à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment. Ce travail a été réalisé en interne, je tiens à le préciser, avec une personne qui a été récemment embauchée au sein du Département. Elle a été formée à l'ESAAB de Nevers. Elle est aujourd'hui intégrée au studio de l'imprimerie. Cela a été réalisé avec le concours des services techniques du Département.

La communication vise à partager. Il est nécessaire que les Nivernais se sentent fiers de leur territoire, de ce qui s'y passe et d'eux-mêmes. Dans la nouvelle formule du *Magazine*, les expositions de portraits, tous les hommes et les femmes qui font la Nièvre sont mis en valeur. C'est vraiment un sujet sur lequel nous devons continuer à travailler ; révéler les idées, les innovations qui se font dans la Nièvre.

En interne, ce partage, c'est aussi celui d'une culture commune. Cela va passer par la charte graphique interne, depuis les notes de service jusqu'à la papeterie, avec la réalisation de nouveaux entêtes pour les courriers, les cartes de visite. C'est également un travail qui va se mettre en place cette année, en lien également avec la démarche Attractivité, qui est conduite par le service Communication et l'ADT.

Autour de cette culture commune, il y a aussi l'intégration cette année de l'imprimerie à la direction de la communication.

Je salue Christelle Laurent, qui représente toute l'équipe de l'imprimerie. J'ai vraiment le plaisir de l'accueillir au sein de cette direction. C'était encore incongru que le service dont nous étions les utilisateurs les plus nombreux n'ait pas une relation beaucoup plus étroite. Aujourd'hui, la chose est réparée. D'après les échos que j'en ai, la mayonnaise prend bien, de part et d'autre. Il y a une vraie satisfaction à ce rapprochement entre les chargés de communication et de toutes les personnes qui travaillent à l'imprimerie, tant au studio qu'aux machines. Ils ont une activité vraiment très noble, et j'espère que cette institution pourra continuer longtemps à garder en interne cette imprimerie, qui rend énormément de services, à tous les services, et également aux structures associatives, que nous soutenons, en mettant à disposition nos ressources techniques. Bienvenue à Christelle, que je charge de saluer toute l'équipe.

En termes d'éléments budgétaires, nous avons un investissement qui est de 20 000 €, avec une diminution par rapport à l'année dernière, liée au fait que les travaux sur le site internet, qui ont nécessité de la prestation externe, sont en voie de se terminer. Nous avons donc une certaine économie sur l'investissement, et un niveau de fonctionnement identique aux années précédentes. Il inclut une part de budget de 40 000 € pour accompagner le plan marketing territorial, la démarche attractivité, qui inclue l'ensemble des partenariats de communication, autour par exemple du *Guide de l'Été*, en lien avec le groupe Centre France et l'ADT. Et une subvention restée égale pour l'Union Amicale des Maires, de 7 654 €. Avant de passer à la démonstration du site internet, je vais vous donner quelques informations sur le budget du Cabinet. Il se monte à 103 010 € :

- . 100 010 € en fonctionnement
- . 3 000 € en investissement

Soulignons l'effort de diminution, représentant 8 %, afin de rentrer dans la lettre de cadrage émanant du directeur financier.

Avez-vous des questions ?

Je vais présenter le nouveau site internet de la collectivité. Il n'est pas encore totalement réalisé. C'est une version test. Le site antérieurement était très complet, comprenant beaucoup d'informations, mais il n'était pas suffisamment mis à jour. Il n'était pas simple de s'y retrouver. Le principe a été de reconstruire un squelette, de récupérer l'ensemble des contenus, de les trier, de nettoyer, de réécrire.

(S'ensuit la présentation de l'architecture du site internet.)

Il s'agit de rendre notre territoire assez désirable, y compris dans la façon dont on présente des politiques qui ne sont pas super sexy et paillettes ; pour revenir à ce que je disais tout à l'heure, par rapport à la communication, qui est vraiment une relation à l'humain, et à laquelle nous portons une réelle attention.

Je souhaite également préciser que ce site internet est vraiment une œuvre très collective, associant le service Communication et tous les chefs de service et les agents, pour l'alimentation et la structuration du site. C'est un vrai projet collectif de l'ensemble de l'institution qu'il faut louer.

Je remercie évidemment l'ensemble du service Communication, qui travaille d'arrache-pied à la réécriture au fil de l'eau de l'ensemble des articles et des informations qui sont nécessaires. Je leur souhaite encore bon courage pour la suite, et je pense que peut-être d'ici septembre nous aurons une version assez complète de ce site internet.

Je vous remercie.

M. le Président :

Je vous remercie.

J'ouvre le débat. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Bravo pour le discours convaincant.

BUDGET PRIMITIF 2017 – POLITIQUE MOYENS DE L'INSTITUTION

Rapport de M. le Président :

Numéro 28.

Rapport de M. Barbier :

M. Barbier :

Nous allons aborder directement la synthèse.

- Moyens logistiques de l'institution

Les moyens logistiques permettent de fonctionner au quotidien dans l'institution. Nous réservons un crédit global de 1 111 258 €, avec une diminution par rapport à l'exercice précédent.

Il nous faudra continuer le nettoyage et l'entretien ménager des 47 sites du Département, qui vont mobiliser 417 000 €.

Nous avons un parc automobile qu'il faudra alimenter en carburants, entretien et assurance. 293 100 € seront nécessaires.

Nous avons le courrier et le contrat de prestations, qui vont mobiliser 240 050 €.

Nous avons en investissement une inscription de 136 000 € pour le renouvellement d'un certain nombre de véhicules. Nous ferons appel au partenariat que nous avons institué avec l'UGAP depuis quelque temps. Nous avons mis en place avec le SIEEEN, Nièvre Habitat, l'Agglomération de Nevers, la Ville de Nevers, et le Conseil départemental, un groupement d'acheteurs publics, qui témoigne de quelque efficacité depuis un certain temps. Nous vous ferons une présentation exhaustive en Commission Permanente sous l'égide de Laurent Venin, que je salue.

Il nous faudra aussi provisionner une somme de 61 000 € pour procéder au renouvellement d'un certain nombre de mobiliers, de matériels. Tout ceci dans le cadre du fonds d'insertion des personnes handicapées de la Fonction Publique.

- Moyens juridiques de l'institution

Nous avons provisionné 75 000 €. Une partie est mise en réserve pour d'éventuels frais de contentieux. Et une partie pour les marchés publics. Ainsi que 40 000 € en investissement pour les frais de publicité liés aux différentes opérations de marchés que nous verrons tout à l'heure, si vous en êtes d'accord.

- Moyens documentaires de l'institution

Concernant les moyens documentaires, un crédit global de 93 599 € est proposé pour permettre de se tenir à jour et d'enrichir les ressources documentaires, d'animer les manifestations internes et de diffuser l'information pertinente.

- Retraite des anciens conseillers généraux

Les provisions se montent à 81 500 €. C'est antérieur à la loi de 1992 qui a institué un système de retraite et de cotisations. Nous avons encore un certain nombre de collègues qui sont concernés par ce régime spécifique.

- Frais des assemblées et subvention aux structures d'intérêt départemental

Il vous est proposé, comme l'année dernière, de reconduire 19 000 € pour apporter un financement aux associations professionnelles représentatives du territoire. 3000 € sur les frais d'insertion relatifs à la tenue des réunions du Conseil départemental. Et 38 000 € pour les transcriptions de la collectivité.

Voilà résumé à grands traits les propositions budgétaires pour l'exercice 2017 concernant la politique Moyens de l'institution.

M. le Président :

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PROCÉDURES DE MARCHES PUBLICS À ENGAGER SUR L'ANNÉE 2017 ET LE 1^{ER} TRIMESTRE 2018

Rapport de M. le Président :

Numéro 31.

Rapport de M. Barbier :

M. Barbier :

La présentation de la démarche relative aux marchés publics de la collectivité se fait annuellement. Elle permet de définir et de déterminer les critères de sélection des offres et des procédures les plus adaptées au niveau de la publicité.

Chaque année, nous mettons en place une programmation de nos marchés publics. Cette méthode mérite de valoriser la commande publique, et surtout d'organiser tout au long de l'année la mise en place de ces procédures. Vous disposez d'un tableau qui recense ces procédures. Je ne le reprendrai pas. Il est très exhaustif.

Je reste à votre disposition si vous avez quelques interrogations par rapport à ceci.

M. le Président :

Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas.

Je mets le rapport aux voix le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Rapport de M. le Président :

Numéro 32.

Rapport de M. Mulot :

M. Mulot :

Ce rapport concerne la politique Ressources humaines et les enjeux de celle-ci.

Au titre du projet de budget 2017, la gestion financière des ressources humaines de la collectivité doit intégrer un contexte nettement différent de celui de l'année précédente au regard des éléments suivants.

Mais d'abord, revenons déjà sur l'année 2016.

L'année 2016 a été certes marquée par la revalorisation de l'indice de rémunération des personnels permanents à hauteur de plus 0,6 % en juillet, après une période de blocage depuis 2010. Ce coût supplémentaire a été largement compensé par une diminution des crédits nécessaires au financement du glissement vieillesse technicité, en phase avec la mise en œuvre des premiers éléments du protocole Parcours professionnel carrières et rémunérations (PPCR) qui a conduit dès le mois de juillet à organiser la suppression de l'avancement d'échelon à la durée minimale pour

les agents de catégorie A du secteur médico-social et l'ensemble des agents de la catégorie B.

Parallèlement à ces éléments, un effort particulier de maîtrise des effectifs a amené au non-remplacement de 23 départs sur les 55 postes d'agents ayant quitté la collectivité. Cette logique de fonctionnement, qui contribue au rajeunissement des titulaires des emplois remplacés par voie de conséquence, donc à un moindre coût salarial, a permis de dégager une baisse significative des dépenses de personnel constatées au compte administratif 2016, soit - 0,79 %, et également pour 1,62 % par rapport aux prévisions du budget primitif 2016.

Pour ce qui est de l'année 2017, la situation apparaît très différente, en fonction des éléments suivants :

La rémunération du personnel statutaire

Une augmentation de la valeur de l'indice de rémunération de + 0,6 % est intervenue en février dernier. Elle se situe dans le prolongement en année pleine de l'augmentation de juillet 2016, soit un coût supplémentaire pour la collectivité, pour 2017, de 403 000 €.

- Le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), négocié nationalement, je le rappelle, en 2015, et appliqué pour ses premières mesures en 2016, a généré des évolutions plus coûteuses en 2017, qui se décomposent de la façon suivante :

. La généralisation de la revalorisation des grilles indiciaires de l'ensemble des agents à compter de l'année en cours et ce jusqu'en 2020.

. La mise en place pour l'ensemble de l'effectif du dispositif primes/point dans la fonction publique, qui consiste à faire porter une partie, certes très faible, du régime indemnitaire pour le point d'indice destiné à revaloriser le régime des retraites. Cette évolution est neutre pour la rémunération des agents, mais génère une dépense supplémentaire pour la collectivité au titre des cotisations pour la retraite, alors même que ce secteur de dépenses est déjà impacté par l'augmentation des cotisations patronales résultant de l'alignement progressif de la cotisation vieillesse de la fonction publique avec le secteur privé, et ce jusqu'en 2020.

Au total, l'application de PPCR pour 2017 générera un surcoût de 507 000 €, et la revalorisation des cotisations de retraite a besoin de financement de 130 000 €.

. Enfin, l'avancement à la durée maximale pour l'échelon concerne désormais l'intégralité des agents de la collectivité à compter du 1^{er} janvier. L'amélioration logique de cette catégorie de dépenses

(environ 150 000 € au moins par rapport à 2016) dégage néanmoins un besoin de financement d'environ 460 000 € en 2017.

Malgré ces éléments qui orientent à la hausse les dépenses correspondant à la gestion des personnels d'environ 1,5 M€, l'évolution globale du budget correspond se limitera à une augmentation de + 0,8 %, avec une prise en compte de la réalité de l'évolution du compte administratif 2016.

L'équilibre de ce budget reposera comme en 2016 sur une maîtrise active de l'évolution des effectifs en fonction des départs en retraite prévisibles, qui s'avèrent supérieurs en nombre à ceux de l'année 2016.

Le budget consacré aux assistants familiaux

Pour ce qui concerne le budget consacré à la rémunération des assistants familiaux, il convient d'intégrer l'évolution du SMIC, intervenue en janvier à hauteur de + 0,93 %, le coût du GVT, et une relative stabilisation du nombre d'enfants confiés.

Dans ces conditions, il est proposé au budget primitif une dotation de crédits consacrés à la gestion des assistants familiaux à hauteur de 18 160 000 €, soit une majoration de 4 % du montant du budget primitif 2016, ce qui représentera la somme de 700 000 €.

La formation et la prévention

Les dépenses consacrées à la formation et à la prévention des personnels de la collectivité restent stables par rapport à 2016, soit 252 400 €, et devront par ailleurs intégrer le désengagement partiel du CNFPT dans la prise en charge de certains types de formations cofinancées avec les collectivités. Ce choix de l'organisme national se place dans le prolongement de la loi de finances pour 2017 de maintenir, comme en 2016 d'ailleurs, à 0,9 % le taux de cotisation sollicité auprès des employeurs territoriaux. Pour rappel, il était de 1 % en 2015.

Les œuvres sociales du personnel

Le budget des œuvres sociales du personnel est établi sur 1 % de la masse salariale. On constate essentiellement une stagnation des crédits affectés au fonctionnement du restaurant administratif de l'AGORA. La subvention attribuée au COSDEN reste inchangée.

Les frais de déplacement

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'amélioration des procédures entre la Paierie départementale et le Département, plusieurs ajustements rédactionnels sans incidence financière sont proposés vis-à-vis de la gestion des remboursements des frais de déplacement des personnels dans le cadre de dispositifs déjà en place. Il en va de même pour le barème de l'amélioration horaire des médecins vacataires.

Les projets pour 2017

Les évolutions réglementaires intéressant les statuts du personnel évoqués précédemment, de même que la mise en œuvre concrète de la nouvelle organisation des services en 2017 engagent la mobilisation accentuée des personnels en charge de la gestion des ressources humaines, qui doivent faire face à un fort niveau de sollicitation. Je pense qu'il est normal de le rappeler.

Pour autant, un effort de communication vis-à-vis des agents sur l'actualité statutaire et les enjeux du moment est déjà organisé et sera développé sur l'année en cours. Par exemple, bulletin d'informations RH, ateliers thématiques...

En matière de formation, l'accompagnement au chantier de réflexion sur la refonte de la politique Enfance générera l'organisation de modules spécifiques pour 250 agents en cours d'année.

Éléments financiers pour 2017

- En fonctionnement :

. Dépenses : 73 759 360 €. Elles étaient de 72 596 660 € en 2016, soit 1,63 % d'augmentation.

. Recettes : 1 923 000 €. Elles étaient de 1 927 774 € en 2016, soit une légère baisse.

- En investissement :

. Dépenses : 10 500 €. Elles étaient de 1 731 € en 2016. Il y a eu une non-consommation des crédits, surtout en direction de l'AGORA.

J'ajouterai que les chiffres relatifs aux effectifs, pour les trois catégories, A, B et C, sont de 1 294 agents en 2015. Et pour 2016, 1 269 agents.

M. le Président :

Merci pour cette présentation complète des enjeux en termes de ressources humaines pour notre collectivité et des décisions que nous allons prendre à l'occasion du vote de ce budget.

La parole est à Daniel Rostein.

M. Rostein :

L'année dernière, nous avons déjà évoqué la question du COSDEN. J'avais souhaité avoir connaissance de la situation financière du COSDEN, pour savoir s'il y avait des excédents, quel était le niveau des réserves, etc. Un bilan, un compte de résultat.

M. Mulot : Nous vous le communiquons. Cela sera fait.

M. le Président : Nous en prenons note, et nous ferons en sorte qu'à la prochaine session, vous puissiez disposer des informations. Je demande aux services d'en prendre note.

Vous avez vu les éléments financiers. Il y a aussi des données qualitatives, c'est-à-dire la qualité des conditions de travail, la qualité du climat social... Tout cela est important.

Nous sommes engagés depuis maintenant quelques jours dans notre institution, pour faire en sorte que l'organisation colle avec les orientations que nous avons définies dans ce début de mandat. Ce sont toujours des périodes difficiles à passer, parce que c'est générateur d'insécurité au regard de beaucoup de monde ; savoir quel est le nouveau positionnement que l'on va avoir dans l'institution. Tout cela participe effectivement à un caractère un peu anxigène. Ce que je veux dire, c'est que depuis quelques semaines, nous avons évoqué ces questions en comité technique avec les représentants des organisations syndicales, et les choses se sont faites dans le respect des responsabilités de chacun, et le respect également des intentions.

Je voudrais souligner l'accompagnement sur le plan humain, sur le plan des procédures, sur le plan des divers moyens, à la fois en termes de locaux, d'immobilier, d'équipements, qui vont compléter cette réorganisation.

Nous sommes très attentifs à cela, et nous avons donné rendez-vous aux représentants des personnels, à l'occasion du prochain comité technique, pour apporter des réponses, en tout cas une partie des réponses à ces attentes d'accompagnement de la réorganisation. Ceci à partir de ces moyens nouveaux mobilisés ou redéployés, au regard, je le rappelle, des contraintes financières que connaît l'institution, et qui ont été évoquées au cours de ces deux jours.

La parole est à M. Mulot.

M. Mulot : Je voulais dire à Daniel Rostein que l'assemblée générale du COSDEN aura lieu le 1^{er} juin. Nous aurons tous les éléments sur les points demandés.

M. Rostein : Merci.

M. le Président : Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DISCUSSION SUR LA SITUATION AU SDIS

M. le Président :

Il nous reste le rapport sur le budget Informatique que doit nous présenter notre collègue Fabien Bazin. Il est en réunion en salle Vauban sur le contrat de ruralité concernant le Sud nivernais. Il devrait nous rejoindre, en attendant d'évoquer le rapport général sur le budget, qui sera présenté par Daniel Barbier. Y figurent en particulier les moyens de notre institution mis à disposition du SDIS, qui est présidé par le Président du Conseil départemental ou son représentant ; nous avons fait le choix depuis maintenant un certain nombre d'années de confier cette mission à notre collègue Guy Hourcabié.

Vous n'êtes pas sans savoir que les échanges au sein de l'établissement, autonome, qui a en charge la mission de l'organisation des secours aux personnes et aux biens sur le territoire départemental, sont menés en interne, avec les cadres de l'établissement et avec l'établissement. Nous avons reçu il y a quelques jours les représentants du personnel, à travers les organisations représentatives, qui ont souhaité être reçues, et dont je salue certains représentants ici présents. Vous avez rencontré ce matin, échangé, je présume, avec certains pompiers qui étaient devant l'assemblée départementale, et qui étaient présents dans le calme et le respect, et on ne peut qu'apprécier ce climat.

Je voudrais ajouter le fait qu'à l'occasion de cette rencontre que nous avons eue avec les représentants des syndicats, nous avons évoqué les sujets de l'organisation des services de secours sur l'ensemble du territoire départemental, avec un focus particulier sur l'agglomération, et qui s'explique au regard des spécificités de l'agglomération, et notamment avec le poids que représente l'organisation autour des sapeurs-pompiers professionnels. Cette réunion de deux heures s'est faite là aussi dans un climat d'échanges de qualité et de respect mutuel, qui paraît être le cadre pour pouvoir avancer de manière la plus fructueuse.

De ces échanges, il est ressorti un certain nombre d'attentes de la part des sapeurs-pompiers professionnels. Un certain nombre, il m'a semblé, d'avancées ont pu être présentées, qui ne suscitent pas la satisfaction totale de la part des représentants des sapeurs-pompiers. Les échanges continuent, au sein de l'institution, en tous les cas, pour cette compétence.

Je voudrais vous rappeler, à ce moment particulier, l'engagement du Conseil départemental, et les moyens mis à disposition par le Conseil départemental au SDIS. La cotisation 2016 était de 9 644 223 €, auxquels s'ajoutait une contribution complémentaire de 300 000 € pour financer des investissements spécifiques. Cette

année, nous avons proposé le maintien global de la contribution de fonctionnement dans l'accompagnement financier de la collectivité. Cela se répartit, sur l'aspect purement comptable, entre 9 544 223 € en fonctionnement, et 100 000 € en investissement, pour des raisons comptables, et pour des raisons qui facilitent pour l'institution départementale son équilibre budgétaire. Cela s'ajoute aux contributions qui avaient été attribuées en 2016 ou 2015. Je vous rappelle qu'en 2016 nous étions sur le même montant, et en 2015, nous étions sur un montant à peu près équivalent avec une enveloppe au moins aussi importante en termes de financement de l'investissement.

Je voudrais dire qu'aujourd'hui, au regard du contexte financier dans lequel nous sommes, certains Départements (Haute-Marne, Dordogne, Cher...) ont diminué entre 1 et 1,5 % chaque année leur contribution, ce qui n'a pas été notre cas. C'est vrai que nous avons des dépenses en matière de santé qui sont plutôt supérieures à la moyenne. Cela s'explique par deux raisons. Un territoire à tenir, pour une population de 215 000 habitants, avec des charges fixes qui sont réelles, et des modalités de fonctionnement, qui justifient également ces dépenses. Par ailleurs, la départementalisation mise en place il y a plus de 10 ans a conduit à réaliser un certain nombre de dépenses complémentaires pour remettre à niveau, soit en fonctionnement, soit en équipement, l'ensemble des centres de secours. On avait constaté à l'époque qu'il y avait des écarts dans l'engagement des collectivités vis-à-vis des centres de secours, et qu'il a fallu effectivement faire un effort pour que l'alignement ne se fasse pas par le bas, mais par le haut. C'est une question d'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire départemental.

Voilà ce que je voulais vous dire de manière préalable, dans le cadre de cette décision que nous prendrons dans le rapport général.

Je présume que le Président du SDIS voudra intervenir après moi.

Je lui donne la parole.

M. Hourcabie :

Je vais essayer d'être bref, et factuel.

82 % du budget du SDIS, c'est le personnel. Ce n'est pas neutre. Michel Mulot nous a annoncé tout à l'heure une évolution des obligations faisant suite à certaines réformes qui sont intervenues. Nous avons en plus à assumer une réforme de la filière des sapeurs-pompiers qui a été initiée par l'État, et qui s'applique. Elle n'est pas neutre pour le SDIS. En lien avec la question de la lutte contre le terrorisme, nous avons dû à assumer aussi l'équipement de certaines équipes de personnels avec des matériels et des équipements permettant de résister aux balles, avec des casques et des combinaisons anti balistiques.

Notre budget est contraint depuis déjà un certain nombre d'années. Il a fallu intégrer un certain nombre d'obligations qui se sont

imposées à nous. Mais c'est ainsi, l'État décide, et nous intégrons les évolutions.

Nous avons une situation un peu délicate à gérer, entre les représentants syndicaux et nous-mêmes. Il y a un certain nombre d'incompréhensions ou de mécontentements. Nous poursuivons la même chose, eux et nous, c'est-à-dire la défense des Nivernais, et nous voudrions avoir les meilleurs moyens pour le faire.

En termes de matériels, nous avons beaucoup évolué. Nous avons utilisé tous les moyens de mutualisation qui étaient possibles. Nous avons des moyens d'intervention qui sont pluridisciplinaires, avec des véhicules capables d'avoir plusieurs utilisations. De ce côté-là, nous avons les économies qui convenaient.

Notre pomme de discorde en ce moment avec les personnels concerne en premier lieu une question de postes budgétaires. Lorsque nous avons préparé le budget récemment, le SDIS apparaissait avec - 1 %. À l'époque, il y avait trois postes que nous pouvions remplacer, deux départs en retraite et un départ par mutation. Un quatrième poste était tenu par une personne qui, hélas, se trouve en arrêt maladie, et sur lequel était placé un adjudant en chef qui était sur le point de prendre sa retraite. Il vient de la prendre. Tant que nous n'avions pas la certitude d'avoir le budget, il était difficile de s'engager. Nous avons commencé un recrutement, que nous avons arrêté ; maintenant il est reparti. Je me suis engagé sur les trois postes qui sont maintenant libérés, et qui peuvent être financés. Pour le quatrième poste, il fallait envisager de trouver dans notre fonctionnement un demi-poste, puisque l'autre partie du poste est financée par les assurances en ce moment. Nous pouvons maintenant nous engager sur le quatrième poste. C'est d'ailleurs celui que les personnes considéraient comme le plus urgent, puisque c'est quelqu'un qui monte dans les véhicules. Ces quatre postes budgétaires sont donc maintenant calés.

La deuxième pomme de discorde était le choix du positionnement du centre de secours pour ce qui concerne l'agglomération de Nevers. Ce n'est pas un euphémisme de le dire, mais la situation n'était pas optimale dans la mesure où quand on vient par exemple de Saint-Eloi, on a un certain nombre de difficultés avec notamment le passage d'une voie ferrée.

Il a été décidé, vu les conditions d'intervention, de créer un centre de secours à la Sangsue, dans des locaux que l'on nous a mis à disposition dans un premier temps, puis que nous avons acquis dans un deuxième. Aujourd'hui, on s'aperçoit que ce centre de secours est utile, indispensable. Mais il faudrait que ce centre de secours puisse participer encore un peu plus à la défense de la ville et des communes avoisinantes. Il travaille le jour, et la nuit sous forme d'astreintes, avec un certain temps pour revenir en caserne, si jamais il y a une demande d'intervention.

L'idée que nous avons décidé de porter et que nous avons mise dans un groupe projet qui a travaillé beaucoup sur ce sujet était qu'il puisse y avoir aussi une vie de ce centre de secours la nuit. La proposition qui a été faite est de répartir le personnel avec une petite équipe qui fonctionnerait à la Sangsue, qui permettrait de faire partir un premier véhicule de secours de jour, et un deuxième véhicule de secours de nuit. Pour cela, comme nous devons travailler à effectif constant, et à budget constant, au mieux, il avait été envisagé de proposer la ventilation des personnels entre Nevers, Saint-Eloi et la Sangsue. La réflexion a été menée dans un groupe projet, qui avait bien travaillé, puis qui, pour des raisons diverses et variées, s'est arrêté durant un certain temps, puis a repris, et les conclusions ont été présentées, et elles n'ont pas reçu, selon ce que disent les personnels, l'aval de tout le monde. Nous avons travaillé là-dessus, et nous travaillerons encore pour faire une proposition qui soit acceptable par tout le monde. C'est ce que nous avons présenté aux organisations syndicales. Voilà la situation pour la deuxième pomme de discorde que nous avons pu avoir.

La troisième, c'est au niveau du sentiment qu'auraient les personnels d'une insuffisante reconnaissance. Peut-être des erreurs de communication. Nous avons décidé, avec le Président du Conseil départemental, dans la réunion que nous avons tenue, la mise en place d'un médiateur. Il fera le tour de l'ensemble des personnels, qui pourront être entendus. Des conclusions en seront tirées, et nous allons faire en sorte que les questions de communication, de reconnaissance et de respect mutuel que nous devons avoir entre le personnel de direction et les personnels du SDIS soient respectées et améliorées.

Voilà les engagements que nous avons pris. Les 4 postes qui étaient sur la sellette seront recrutés. Pour la population entre Nevers et la Sangsue, nous allons en discuter et allons travailler là-dessus ; nous nous y sommes engagés. Nous vous ferons part des avancées. Sur la question qui nous a été exprimée, le fait de ne pas être reconnu à la hauteur des mérites, nous allons aussi travailler là-dessus. Tout n'est pas possible dans une période aussi contrainte que celle que nous avons. Nous avons un *turn-over* important. Les jeunes officiers viennent dans la Nièvre, se forment, servent un certain nombre d'années, et repartent.

Si nous ne pouvions pas nous organiser par la répartition du personnel, nous ne pourrions assumer le coût de l'organisation nouvelle.

M. le Président :

Merci pour ces précisions. J'ai souhaité que nous ayons un temps d'échange.

J'ouvre le débat.

Bien évidemment tout cela relève de la gestion du service, qui est autonome, dans son fonctionnement ; mais il paraissait utile d'avoir un temps d'échange sur le sujet, pour vous tenir informés.

Je voulais saluer les responsables de la Direction, les remercier pour leur engagement, à la fois les professionnels et les volontaires, et dire que, sur un département comme le nôtre, les volontaires assurent une mission majeure ; ces volontaires qui s'engagent et qui sont également des intervenants indispensables, avec les sapeurs-pompiers professionnels là où les enjeux en termes d'activité et d'intensité d'activité et de disponibilité nécessitent la présence des professionnels.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je vais maintenant passer la parole à Fabien Bazin, qui est revenu de la réunion sur le contrat rural. Nous allons avancer pour que nous puissions ensuite examiner le dernier rapport, le rapport général, pour aborder le rapport sur les moyens informatiques.

BUDGET PRIMITIF 2017 – POLITIQUE DU NUMÉRIQUE

Rapport de M. le Président :

Numéro 30.

Rapport de M. Bazin :

M. Bazin :

Au titre du budget du numérique, il est prévu pour 2017 de répartir le budget autour des volets suivants :

En fonctionnement (1 884 540 €) :

- Maintenance des moyens techniques et logiciels : 482 061 €
- Consommations des services : 607 583 €. (téléphone, photocopie, Innov Imprim, connexions internet) À titre de comparaison, on a toujours le sentiment que l'internet et la téléphonie sont chers en France, mais nous avons un des plus faibles niveaux en Europe, et cela risque de changer dans les prochaines années. On évoque quand même près de 200 € par foyer en abonnements téléphoniques et internet. Il faut s'y attendre.
- Subventions aux partenaires : 465 000 €. Ils ont pris en charge le déploiement de la fibre optique notamment, pour un meilleur accès à internet sur le département. C'est en cours d'étude pour le

déploiement de la partie Fibre. Ces études ont été confiées à Orange, et s'achèveront à la fin de cette année, pour que nous puissions commencer à entrer dans le dur. Des premières études ont eu lieu aussi en parallèle pour la réalisation de ces études sur 13 communes avant la fin de l'année 2017. Nous contribuons à e-Bourgogne, qui désormais s'appelle Territoire numérique Bourgogne Franche-Comté, à hauteur de 110 000 €.

- L'animation numérique : 138 892 €. Les Fab Labs sont les endroits où l'on apprend à maîtriser les machines de demain.

- L'imprimerie départementale : 185 000 €.

Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement, il a été procédé à l'adaptation du dispositif d'animation numérique tel qu'il avait été défini en 2012. Il est proposé de généraliser la gratuité à l'ensemble du dispositif. Le fait de facturer 1€/h par personne coûtait plus que cela en termes de tenue de la régie.

Il est évoqué dans le rapport la possibilité de recettes correspondant à la tarification des Fab Labs. Je n'y suis pas favorable, pour les mêmes raisons, mais pour l'instant nous n'irons pas plus loin sur ce sujet.

En investissement : 1 380 500 €.

Ces crédits enregistrent une baisse sensible, du fait de l'absence d'inscription de crédits sur le volet « déploiement de la fibre optique. Nous n'allons pas renouveler les ordinateurs Windows XP.

- Dépenses régulières d'entretien du « socle technique » : 933 500 €

- Mise en œuvre des projets spécifiques : 375 000 €

Le passage à la version web de l'IODAS (aide sociale) est en cours (100 000 €). Les équipes nationales ont du mal à intervenir, car elles ne disposent pas de logiciels suffisamment performants. Les vagues de tablettes pour les trois collèges préfigureurs, La Machine, Clamecy, Varennes-Vauzelles, sont prévues pour 250 000 €. Il est par ailleurs prévu l'amélioration du Pôle Ressources pour 25 000 €.

- Animation numérique : 60 000 €

- Imprimerie : 12 000 €.

Pour ce qui concerne les recettes d'investissement, dans le cadre du plan de préfiguration des « collèges connectés », une subvention pourra être perçue. Elle fera l'objet d'une inscription ultérieure dès lors que son montant définitif aura été établi.

Nous avons proposé au Conseil régional de reconnaître le travail d'excellence du Département, qui figure probablement dans le peloton de tête des Départements ruraux. L'idée de passer un

contrat de ruralité spécifique avec la Région, de manière à permettre au Conseil régional de caler ses opérations dans les territoires infra régionaux fait son chemin. Nous allons rencontrer le Vice-président chargé du numérique dans les prochains jours. C'est une manière d'aller chercher des moyens supplémentaires, et que notre excellence, du moins celle que nous défendons, soit récompensée.

M. le Président : Très bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ?
La parole est à Jean-François Dubois.

M. Dubois : À quel public s'adressent précisément les Fab Labs ?

M. Bazin : C'est un dispositif tout public. Entreprises, individuels. À Lormes, l'imprimante 3 D, un professionnel avait cassé sa machine à confectionner des saucisses. Il est venu faire la pièce qui lui a permis de réparer sa machine. C'est effectivement tout public. C'est un sujet important. Je pense en particulier aux artisans. Les outils qu'ils vont utiliser dans les années à venir ne seront plus des outils traditionnels, mais probablement des outils numériques. Ces Fab Labs seront très utiles pour toutes les professions et les particuliers à tous les âges.

M. le Président : Très bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?
Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT GÉNÉRAL – BUDGET PRIMITIF 2017

Rapport de M. le Président :

Numéro 28.

Rapport de M. Barbier :

M. Barbier :

Après une quinzaine d'heures de discussion, voici l'exercice difficile de la synthèse.

Quelques rappels.

Le plan d'actions 2015-2021 reste le seul fil conducteur retenu par l'assemblée départementale afin de porter de beaux projets de territoire, aux belles couleurs solidaires et citoyennes.

Or, les problématiques économiques, sociales, culturelles, sociétales, écologiques, sont d'une telle complexité que cela jette une lumière nouvelle sur la pérennité de nos départements.

Pas facile de semer des mots chantants et frémissants lorsque l'on connaît l'importance de la calculette pour respecter la règle – d'or – imposée aux collectivités, à savoir l'équilibre d'un budget.

« Laisser le mental poser des questions, laisser le cœur y répondre », tel doit être l'exercice nous devons nous livrer, chers collègues, dans l'élaboration de ces propositions budgétaires 2017.

Le budget principal 2017 s'élève à 308 M€, en baisse de 1,59 % par rapport au budget 2016, avec notamment une baisse des dépenses de fonctionnement de 1,8 M€ en raison notamment du transfert de la compétence Transports, mais également de la modération des autres postes de dépenses.

En matière de ressources humaines, malgré un non-remplacement de 23 collaborateurs sur 55 départs à la retraite en 2016, l'exercice 2017 sera une année très spécifique. En effet, l'ensemble des mesures réglementaires aura un surcoût de 1,5 M€. Le glissement vieillesse technicité : + 512 000 €. La réforme des parcours professionnels, carrières et rémunérations : + 507 000 €. Augmentation du point d'indice de 0,6 % : + 403 000 €.

Le surcoût issu de dispositifs réglementaires rend donc impossible le gel du budget de la masse salariale, qui va connaître une évolution de 1,42 %, totalisant 69 476 000 €. Cela comprend la revalorisation de la situation des assistants familiaux, et les 42 emplois d'avenir qui travaillent au sein de la collectivité.

S'ajoutent à cette somme 378 000 € d'accès au CNFPT, ainsi que le versement Transports, et 511 000 € au titre du COSDEN.

S'articulant autour de l'accompagnement respectueux des Nivernaises et des Nivernais, les dépenses sociales laissent apparaître un certain ralentissement.

L'APA progresse et atteint 29 M€ en 2017, notamment suite à la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Le RSA représente 33,48 M€, enregistrant une baisse de - 2 %,

La PCH, avec 5,8 M€, connaît une hausse de - 1 %.

La gestion par le Département de l'enveloppe « Lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion » représente 877 152 €.

Placer l'humain au centre de l'action du Conseil départemental reste pour nous une ambition majeure. Le reste à charge à caractère social s'élèvera à 28 710 000 € pour le Département. Cette somme suffit à expliquer l'inquiétude que nous pouvons exprimer en tant que conseillers départementaux. Il nous manque 78 660 € par jour pour combler ce reste à charge.

Puits sans fond d'attentes et de besoins, les enfants prennent la place que le Conseil départemental leur accorde. Ainsi les crédits liés aux maisons et foyers de l'enfance augmenteront de 7 %, en lien avec la hausse du nombre d'enfants accueillis, et la dotation d'équilibre du budget de la MADEF mobilisera 4 645 387 €.

Crise, c'est un dérivé du grec « krinein », qui signifie « séparer ». Effectivement, et contre notre volonté, le Conseil départemental se sépare bien involontairement de recettes de fonctionnement. Aujourd'hui, les clous sont-ils à la pointe ? En quelques années, ces clous se sont allongés, aiguisés, effilés, jusqu'à devenir bas, à la limite du venimeux.

La dotation globale de fonctionnement continue de baisser de l'ordre de 6,6 %, soit - 3 8 M€. Le périmètre des compensations d'exonération fiscale est élargi et va se traduire par - 11,8 % en 2017, ce qui représente quand même 483 616 €. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle chute de 750 000 €, alors que les dotations de compensation APA et PCH évoluent peu. Et maigre consolation, le fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'entretien ne mobilisera que 90 000 €.

Au total, les dotations de l'État devraient procurer 89,3 M€.

Seules recettes potentiellement dynamiques grâce au levier des taux, la taxe foncière sur les propriétés bâties, que la majorité départementale vous propose de geler, au taux de l'année dernière, et qui va donc générer un produit de 56,8 M€.

Effet Loi NOTRe, la cotisation sur la valeur ajoutée prévoit un transfert de 51,5 % de la part départementale au titre du financement de la compétence Transports à la Région. Un produit de 7 290 450 € est escompté, ainsi que 750 935 € au titre du fonds national de péréquation de cette même CVAE, que nous risquons de toucher d'ailleurs pour la dernière année.

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux procurera 390 000 €.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) reste figé à 7,7 M€.

La fiscalité indirecte évolue peu, et abonde le budget à hauteur de 87,7 M€.

Le DMTO : 14 500 000 €

Le fonds national de péréquation des DMTO : 4 450 000 €

Le fonds de solidarité : 1 700 000 M€

Les frais de gestion taxe foncière : 6 200 000 €

La taxe d'aménagement : 720 000 €

La taxe sur les conventions d'assurance et Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques : 46 721 669 M€

La taxe sur la consommation finale d'électricité : 2 600 000 €

Le TICPE au titre du RSA : 17 035 000 €.

En reprenant le résultat de clôture des recettes 2016 (11 450 065 €), les recettes de fonctionnement se monteront en 2017 à 280 942 618 €.

Ces perspectives budgétaires ne nous permettent pas, certes, de faire la promotion d'une positivité béate, mais il ne faut pas non plus diaboliser la tristesse, puisque l'épargne est maintenue à son niveau antérieur, et cela sans recours au levier fiscal, à savoir de 1,3 M€ en épargne brute et 4,6 M€ en épargne net.

Concernant les investissements, comme le rappelle le philosophe danois Soren Kierkegaard, « *La vie doit être vécue en regardant vers l'avenir, mais elle ne peut être comprise qu'en se retournant vers le passé* ». Les dépenses de la section d'investissement vont atteindre 47,49 M€, tandis que les dépenses d'équipement, soit les investissements réellement faits, vont s'établir à 31,79 M€.

Le remboursement net des emprunts va diminuer légèrement, pour se stabiliser à 15,7 M€.

L'annuité va mobiliser 21,3 M€.

L'encours de dette devrait être de 225 M€.

Le besoin d'emprunt nouveau devrait être stabilisé à 19,4 M€.

Présent au quotidien dans les moindres recoins de la Nièvre, le Conseil départemental est un acteur structurant et de proximité, au milieu des collectivités et des usagers. Dès qu'un habitant franchit le seuil de sa maison, il emprunte souvent l'espace public entretenu par les collaborateurs du Conseil départemental. Infrastructures,

collèges, numérique, habitat, ce sera encore le cas en 2017, où des lèvres toujours aussi sensibles parleront aux Nivernais avec un cœur enflammé et une âme enchantée. Unir la Nièvre à son Conseil départemental, en la persuadant que c'est avec lui, et pas avec un autre, qu'elle va se sentir belle, c'est là tout le savoir-faire des grands séducteurs que vous êtes, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, au travers de ces propositions budgétaires 2017.

Je vous remercie.

M. le Président :

Bravo pour cet exercice de synthèse et de style.

Un amendement est proposé à ce rapport. Il vous est présenté par Daniel Barbier, pour intégrer la décision que nous avons prise concernant l'équipement des collèges en technologies numériques et en charriots et tablettes.

M. Barbier :

Cet amendement, c'est celui qui a été discuté et validé.

En dépenses, il vous est proposé d'inscrire 45 000 € de dépenses supplémentaires sur le compte Réseaux divers.

416 440 € en dépenses supplémentaires au chapitre matériels informatiques.

En recettes, 542846 € de recettes complémentaires sur le compte Taxe foncière sur les propriétés bâties. Nous avons un petit surplus par rapport à ce que nous avions escompté.

320 762 € de recettes supplémentaires sur le compte « Subventions d'équipement ».

Pour équilibrer tous ces mouvements, 42 276 € de dépenses supplémentaires sur le chapitre de fonctionnement concernant les dépenses imprévues.

M. le Président :

La parole est à M^{me} Bouchard.

M^{me} Bouchard :

C'était une intervention à propos du style. Style fleuri, style métaphorique. J'ai noté juste une phrase : « S'il faut laisser le mental poser des questions, et laisser le cœur y répondre ». Je me demande si c'est juste un effet de style ou si c'est une façon élégante de mettre en avant que les bons sentiments peuvent masquer le constat que la gestion ne répond pas tout à fait aux exigences de la calculatrice.

M. le Président : Tout cela nous laisse dans l'expectative.
La parole est à M. Rostein.

M. Rostein : Vous connaissez ma position concernant le budget primitif. Je me suis exprimé hier matin sur le problème des dépenses.
Je trouve insupportable de recevoir un amendement budgétaire en fin de séance, qui modifie les dépenses et les recettes. Nous n'avons pas le temps de l'analyser.

M^{me} de Mauraige : Nous nous étions déjà abstenus sur ce rapport. Nous continuons de nous abstenir sur ce rapport.

M. le Président : La parole est à M. Morel.

M. Morel : Je vais essayer de ne pas être le Dr Jekyll et Mr Hyde, et d'être plus Nivernais que conseiller départemental.

Je trouve que c'est un véritable exercice de funambulisme auquel s'est livré notre ami Daniel Barbier. Ce n'est pas péjoratif dans ma bouche, car je pèse la difficulté de l'exercice.

Nous sommes intervenus longuement lors du débat d'orientations budgétaire. Je voudrais simplement reprendre un certain nombre de choses.

Nous sommes confrontés actuellement à une baisse drastique des dotations d'État, auxquelles s'ajoutent les compensations, qui sont de plus en plus importantes. Je crois en plus que notre panier de recettes va diminuer du fait de la distraction d'une partie de la CVAE en direction de la Région.

Donc une situation financière difficile, un budget tendu, un peu à l'identique d'ailleurs de celui de l'année dernière, mais qui avait été abondé d'une part par l'augmentation des impôts et d'autre part par une manne inattendue de recettes, qui à mon sens ne se reproduira pas cette année.

Dans ces conditions, et c'est pour cela que je voulais être plus Nivernais que conseiller départemental, on peut avoir deux solutions. Soit rejeter purement et simplement ce budget, et voter contre. Cela sera un effet d'affichage, mais qui n'ira pas plus loin. Ou, au contraire, regarder la réalité.

J'ai tout de même constaté – c'est pour cela que je ne voulais pas être le Dr Jekyll et Mr Hyde – que sur l'ensemble des rapports qui ont été présentés, bien peu ont fait l'objet d'un vote contre.

Quelques-uns en ont fait l'objet, et parfois certains ont fait, venant de nous, de façon restreinte, l'objet d'une abstention.

Cela veut dire que nous avons conscience qu'il faut faire fonctionner la machine Nièvre, et que nous devons, d'une part, faire face à nos dépenses obligatoires, qui ne nous permettront pas, dans un budget aussi étriqué, beaucoup d'écarts, et sans doute, d'autre part, répondre à une ambition, qui est limitée, compte tenu de nos peu de possibilités d'investissement.

J'ai attiré votre attention, Monsieur le Président, sur quelques opérations qui me paraissaient compliquées, en particulier en termes d'investissements, comme le prolongement de la RN 77. Ceci m'amène à dire qu'il faut que nous soyons, vis-à-vis d'un certain nombre de partenaires, beaucoup plus incisifs et combattifs que nous ne le sommes. Vis-à-vis de l'État. L'État qui donne des conseils, des recommandations, qui nous oblige à faire un certain nombre de choses, mais qui n'aligne pas les budgets correspondants. L'exemple le plus saillant, c'est la prévention spécialisée, qui a fait l'objet d'un rapport à l'Assemblée nationale, de Mme Bouziane, demandé par le gouvernement de M. Hollande, et qui finalement reconnaît une compétence pleine et entière aux départements en matière de prévention spécialisée, qui les incite à mettre tout en œuvre pour exercer cette prévention spécialisée, et qui n'a mis aucun moyen en contrepartie.

Pour simplement faire face à nos dépenses courantes, nous sommes dans un costume étriqué, et le moindre mouvement fera craquer les coutures.

Dans ces conditions, Monsieur le Président, et parce que nous sommes responsables, nous nous abstiendrons sur ce budget, mais beaucoup plus en direction des partenaires qui ne nous accompagnent pas ou qui ne nous accompagnent plus dans leurs missions que compte tenu des missions qui ont fait l'objet dans ces deux journées, d'un vote, sauf quelques-unes, mais rares, unanime de cette assemblée.

Je ne méconnais pas la difficulté de l'exercice, en soulignant, même si je ne partage pas ce budget, le travail qui a été fait par Daniel Barbier et tout le collectif du Conseil départemental.

Notre vote sera l'abstention, mais pas une abstention offensive et restrictive.

M. le Président :

Merci. La parole est à M^{me} Boirin.

M^{me} Boirin :

Sur un ton beaucoup moins enlevé que M. Barbier, j'observe, lorsque l'on voit le document ainsi libellé que, sur les dépenses de fonctionnement, un effort important est réalisé, et qu'elles

diminuent de 5 M€, tandis que les recettes diminuent également, de la même proportion, ce qui fait que l'on a l'impression d'un budget constant. Ce qui n'est pas tout à fait le cas.

C'est un budget en trompe-l'œil, puisque, contrairement à ce que l'on pourrait croire, et on le verra sans doute au compte administratif, sauf si vous modifiez un petit peu en route la politique, les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter. Nous avons en effet en dépenses de fonctionnement - 6,6 M€ au titre du transport, puisque la compétence est transférée à la Région, mais comme il n'y a que 5 M€ au total de dépenses en moins, cela veut dire qu'il y a des dépenses en plus, si vous me suivez. Ces dépenses en plus, ce sont évidemment les dépenses de personnel. Donc, à budget constant, et si on enlève ces dépenses Transports qui sont de la compétence de la Région, cela veut dire que nos dépenses de fonctionnement augmentent encore en 2017 de 1,5 M€.

Juste un point d'observation en ce qui concerne les droits de mutation. Les observations faites sur le compte administratif 2016 restent les mêmes, c'est-à-dire que, grâce à cet impôt supplémentaire, nous avons des recettes nouvelles, ce qui sauve le Conseil départemental au niveau de son budget. Juste une petite observation en ce qui concerne les droits de mutation. J'ai parlé de matraquage fiscal. On sait bien que les taux des droits de mutation n'ont pas été augmentés, et que vous avez fait observer que les droits de mutation en 2016 avaient augmenté grâce à une reprise du marché immobilier. Je voudrais nuancer très fortement cette affirmation, dans la mesure où il est mentionné dans le rapport que, si les droits de mutation avaient augmenté de 1,3 M€ en 2016, c'est parce qu'il y avait eu une vente exceptionnelle en décembre 2016 qui avait considérablement augmenté le panier de ces droits de mutation. Cela se retrouve dans le budget primitif 2017 puisque dans le budget primitif 2017 on a un panier dans les droits de mutation qui revient à une valeur tout à fait normale de 14 M€, qui tend à montrer que ce n'est pas le marché immobilier qui est dynamique, mais simplement que cette recette supplémentaire est liée à cette vente exceptionnelle en septembre 2016.

Nous sommes toujours dans le même schéma, augmentation des dépenses, recettes qui sont confortables, parce que l'on a augmenté l'impôt, mais on est toujours dans l'augmentation de la dette. Votre rapport mentionne – vous ne l'avez pas vu, vous contentant d'une synthèse avantageuse – que l'augmentation de la dette est constante, puisqu'en 2017 il y a aura une augmentation de la dette de 1,6 % entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017, avec un nouvel emprunt de 20 M€.

Donc, toujours cette perspective qui ne se modifie pas : augmentation des dépenses de fonctionnement, augmentation de la dette, et des recettes qui sont sauvées par un impôt supplémentaire. Il n'y a rien qui change par rapport à 2016.

M. Barbier : Je répondrais à M^{me} Boirin que ce qui est excessif est insignifiant. Parce qu'en ce qui concerne les frais de personnel, j'ai été très clair dans mon propos. Michel Mulot a été très clair dans l'exposé. Nous ne nions absolument pas le fait que, sur l'exercice 2017 – c'était ma page 2 – le surcoût issu des dispositifs réglementaires va connaître une évolution de 1,42 %. Cela a été dit et redit.

Sur les droits de mutation, ils sont tablés sur 14,5 M€ pour l'exercice 2017, ce qui est tout à fait légitime, et peut être envisagé avec sérénité.

Sur l'immobilier, au niveau de nos communes, j'ai déjà eu l'occasion de discuter avec des collègues ; on ressent un certain frémissement, avec des prix de vente qui sont revus à la baisse, c'est vrai, par rapport à ce que nous avons connu. Par contre, il semblerait quand même que les demandes soient un peu plus soutenues. C'est un constat. C'est tant mieux pour le Département.

Sur l'emprunt, ce n'est pas 20 M€ ; c'est 19,4 M€. Les chiffres sont toujours approximativement pointilleux, mais il faut quand même rappeler la réalité telle qu'elle apparaît.

M. le Président : La parole est à M^{me} de Mauraige.

M^{me} de Mauraige : Mes propos vont être un peu plus nuancés, mais finalement la réalité sera la même.

Je pense que nous avons noté quand même, dans les positions qui ont été faites dans ce budget, des avancées, une certaine maîtrise de certaines dépenses, et nous en prenons acte. Mais toutefois, ce budget ne peut pas nous donner entièrement satisfaction. Nous ne le voterons pas.

M. le Président : Vous donner satisfaction, Madame de Mauraige, n'était peut-être pas exactement l'objet de cette session.

Excusez-nous, nous travaillons pour l'intérêt des Nivernais

M^{me} de Mauraige : Le « nous » ne nous appartenait pas. Nous parlions en général.

M. le Président : Et excusez-nous d'avoir des approches différentes sur l'intérêt qu'il y a à mener un certain nombre d'actions pour les Nivernais.

Vous avez constaté quand même, et je crois que M^{me} Boirin vous rejoint là-dessus, qu'il y a moins de dépenses en plus. C'est ce que l'on peut constater.

Nous sommes une assemblée politique, avec tout le sens qu'il y a derrière ce mot, c'est-à-dire une assemblée qui doit faire des choix sur les meilleures actions à mener pour rendre les meilleurs services possibles au territoire, et à la vocation de ce territoire. Nous sommes là pour raisonner sur l'utilité ou non des dépenses. Nous ne sommes pas ici comptables. Je n'ai rien contre les comptables, mais il se trouve que les comptables distinguent ce qui relève des dépenses de fonctionnement et pas d'investissement. Je le redis, c'est une catégorisation comptable. Et qu'à la fin il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises dépenses de fonctionnement, de bonnes ou de mauvaises dépenses d'investissement. Il y a des dépenses utiles ou inutiles. J'inciterais à raisonner ainsi, c'est-à-dire à contester l'inutilité de la transaction, moins la question de leur imputation comptable.

Du reste, je voulais vous remercier pour la qualité de nos échanges au cours de ces deux jours. J'ai relevé pour l'essentiel l'honnêteté intellectuelle des échanges. Nous avons le droit d'avoir des divergences d'appréciation. Il faut surtout fonder ces divergences sur des données réelles.

Merci pour cet échange au cours de ces deux jours. Cela réhabilite, d'une certaine manière, la place et le rôle, des élus, d'une manière générale, dans cette institution en particulier.

J'ai le sentiment ; quand même ; qu'au regard de l'évolution que l'on connaît de l'économie, il semble qu'apparaisse le bout du tunnel. Il est loin, mais on ne sent que des frémissements, mais j'ai un peu le sentiment que l'on a touché un point bas. Sur le plan budgétaire, si rien ne bouge au regard des finances publiques et des financements des collectivités locales, les contraintes ne pourront à l'avenir que se desserrer. J'en veux pour preuve, même s'il y a eu une opération un peu particulière l'année dernière, mais on le ressent dans les derniers mois de l'année, sur les mutations, les droits de mutation évoluent, les produits sont nettement supérieurs, si l'on prolonge la tendance actuelle à ce qui figure au budget. Nous avons voulu faire un budget prudent, et cela fait partie des règles comptables et budgétaires. Nous avons mis tout ce que nous avons à dépenser *a priori*, en fonctionnement comme en investissement. Mais en revanche en matière de recettes, nous avons été vigilants. Et aujourd'hui, nous sommes très en deçà. En gros en matière de droits de mutation, nous avons une augmentation du produit de 12 à 15 %, ce qui n'est pas rien.

Aujourd'hui, toutes choses égales par ailleurs, nous avons déjà avoir atteint le point bas. Soyons attentifs en tout cas... Nous savons que le cadre de l'intervention des collectivités locales va être redéfini à l'issue de ces élections législatives et présidentielles.

Je voudrais rappeler que dans la situation des finances publiques, dans laquelle nous sommes, les collectivités locales n'y sont pour rien : compte tenu de la règle d'or, évoquée par Daniel Barbier, qui nous oblige à voter et à exécuter un budget égal en recettes et en dépenses, ou en tout cas en équilibre.

Soyons très attentifs, dans les semaines qui viennent, pour faire en sorte que nos collectivités soient bien traitées. Nous avons besoin sur nos territoires de collectivités qui agissent utilement à destination des populations vis-à-vis desquelles nous avons une responsabilité.

Je vais maintenant mettre aux voix l'amendement, puis le rapport tel qu'il aura été amendé, si vous en avez décidé ainsi.

L'amendement est adopté à la majorité. 13 abstentions.

Je mets aux voix le rapport général.

Le rapport est adopté à la majorité. 8 voix contre. 5 abstentions.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

M. le Président :

Nous avons terminé l'ordre du jour de cette session.

Merci. Bonne soirée.

(La session est levée à 16 h 30).